
U d'/of OTTAWA
39003002055258

GRANDEUR ET DÉCADENCE
DE ROME

V

LA RÉPUBLIQUE D'AUGUSTE

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

Grandeur et décadence de Rome. Trad. de l'italien par M. Urbain MENGIN. 22e édition. I. *La Conquête*........................... Un volume in-16.
(Couronné par l'Académie française, prix Langlois.)

II. *Jules César*........................ Un volume in-16.
(Couronné par l'Académie française, prix Langlois.)

III. *La Fin d'une aristocratie*.......... Un volume in-16.

IV. *Antoine et Cléopâtre*................ —

V. *La République d'Auguste*........... —

VI. *Auguste et le grand Empire*......... —

La Ruine de la Civilisation antique. 11e édition. Un volume in-16.

Entre les Deux Mondes. Traduit de l'italien par G. HÉRELLE........................ Un volume in-16.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur en 1907.

G. FERRERO

GRANDEUR ET DÉCADENCE DE ROME

V
LA RÉPUBLIQUE D'AUGUSTE

Traduit de l'italien par M. Urbain Mengin

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE, PRIX LANGLOIS



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e



GRANDEUR ET DÉCADENCE DE ROME

LA RÉPUBLIQUE D'AUGUSTE

I

LA SITUATION D'AUGUSTE APRÈS LES GUERRES CIVILES

On recommençait enfin à vivre. Les derniers nuages de la tempête disparaissaient à l'horizon; on revoyait dans le ciel de grands espaces bleus qui promettaient la paix et la joie. On en avait fini avec tous les tourments de la révolution : la tyrannie des triumvirs, l'anarchie militaire, les impôts écrasants. Le sénat recommençait à tenir régulièrement ses séances; les consuls, les préteurs, les édiles, les questeurs reprenaient leurs anciennes charges; de nouveau dans les provinces, des gouverneurs choisis ou tirés au sort, parmi les consuls et les préteurs sortants, entraient tour à tour en fonctions. Et après tant d'affreuses discordes, tant de haines, tant de destructions, l'Italie se retrouvait enfin d'accord, au moins dans son admiration pour Auguste et pour l'ancienne Rome.

La guerre d'Actium, la chute d'Antoine, la légende de Cléopâtre, la conquête de l'Égypte, le rétablisse-

ment de la république, les événements étranges et presque incroyables des dernières années, avaient ramené les esprits vers les sources lointaines de l'histoire nationale et les petits commencements du grand empire. Tout le monde maintenant était féru d'antiquité; et il suffisait qu'une chose fût ancienne pour qu'on la trouvât meilleure que les choses présentes. En politique on regrettait la grande aristocratie qui avait gouverné l'empire jusqu'à la guerre de Persée. Non seulement on pensait que les mœurs privées, la famille, l'armée, les institutions, les hommes, s'étaient amoindris et corrompus de siècle en siècle, mais on allait jusqu'à préférer les écrivains classiques, Livius Andronicus, Pacuvius, Ennius, Plaute et Térence, aux écrivains plus riches et plus vivants de la génération de César. C'est pour répondre à un sentiment universellement répandu, que le sénat avait, l'année précédente, ordonné de réparer les temples de Rome avant les routes d'Italie, bien qu'elles fussent dans un très mauvais état. Tout le monde pensait maintenant que si Rome avait atteint à une telle grandeur, c'était qu'avant de devenir la taverne et le lupanar du monde, elle avait été une ville sainte, où, invisibles et présents partout, d'innombrables dieux avaient pendant des siècles veillé sur la santé des corps et sur la droiture des intentions, sur la chasteté des familles et sur la discipline des armées, sur la probité des particuliers et sur la justice publique, sur la concorde civique et le succès des guerres. Des liens essentiellement religieux n'avaient-ils pas depuis des siècles uni l'épouse au mari, les fils au père, le patron au client, le soldat au général, le citoyen au magistrat, le magistrat à la république et tous les citoyens entre eux? Il était donc urgent de reconstituer, avec l'armée, la famille et les mœurs

d'autrefois, cette république pieuse qui avait conquis le monde en combattant et en priant. Sans doute l'œuvre était immense, mais la plupart des gens la jugeaient facile et d'une réussite certaine, maintenant qu'Auguste était à la tête de l'empire, avec les pouvoirs de *princeps*. Dans toute l'Italie des admirateurs exaltés lui attribuaient tout le mérite de la situation présente, et plaçaient en lui les plus grandes espérances pour l'avenir. N'était-ce pas lui, en effet, qui avait percé les desseins criminels et ténébreux d'Antoine et de Cléopâtre, alors qu'ils préparaient en silence pour Rome les chaînes du plus honteux esclavage? N'avait-il pas répandu en Italie les trésors des Ptolémées? N'avait-il pas mérité la reconnaissance des vétérans, qui peu à peu entraient en possession des terres qui leur avaient été promises; des municipes qui recevaient des sommes considérables en compensation des domaines aliénés; des créanciers de l'État à qui était enfin versé l'argent attendu depuis si longtemps? N'était-ce pas grâce à lui que les métiers, les arts, le commerce, la terre qui, dans toute l'Italie, avaient tant souffert du manque de capitaux, se reprenaient à vivre sous la pluie bienfaisante de l'or et de l'argent égyptiens? N'était-ce pas enfin grâce à lui et à lui seul que disparaissaient peu à peu tous les souvenirs de la guerre civile? Le public ne pouvait pas ne pas accorder pour l'avenir toute sa confiance à l'homme qui avait déjà accompli tant de choses admirables; et ce favori de la fortune, dont le hasard avait fait un vainqueur, était admiré comme jamais grand personnage de l'histoire de Rome ne l'avait été avant lui. Personne n'en doutait : Auguste ramènerait dans tout l'empire la paix et la prospérité, rétablirait la religion dans les temples et la justice dans les tribunaux, corrigerait les mœurs, vengerait les

défaites que Crassus et Antoine avaient essuyées en Perse. L'admiration que certaines gens lui témoignaient allait parfois jusqu'à la démence. C'est ainsi qu'un sénateur courait follement dans les rues de Rome, et exhortait tous les passants qu'il rencontrait à se consacrer à Auguste, selon l'usage espagnol, c'est-à-dire à s'engager à ne pas lui survivre (1).

Auguste avait réussi, et la légende du succès le grandissait, le transfigurait, le divinisait, comme elle grandit, transfigure et divinise tous les hommes et tous les peuples qui réussissent. L'ancien triumvir sanguinaire des proscriptions, le général incapable de Philippes, l'amiral poltron de Scilla, le neveu méprisé de l'usurier de Velletri, apparaissait maintenant à ses contemporains comme le sauveur depuis longtemps attendu, qui guérirait tous les maux dont souffrait l'Italie. Des aspirations mystiques et vagues vers un âge plus heureux et plus pur, vers une rénovation générale avaient préparé pendant la révolution les esprits à accueillir cette illusion et à s'en griser. Aux temps les plus sombres de la guerre civile, les aruspices avaient annoncé à Rome, d'après une obscure doctrine étrusque, le commencement du dixième siècle, et un peuple ne devait pas vivre plus de dix siècles (2). Les oracles sibyllins, recueillis et divulgués par le doux Virgile dans sa quatrième églogue devenue très populaire, avaient annoncé le règne imminent d'Apollon, en rapprochant cette doctrine étrusque de l'antique légende italienne du quatrième âge du monde (3). On avait étudié beaucoup à Rome, au milieu des orages révolutionnaires, la philosophie pythagori-

(1) Dion, LIII, 20.
(2) *Frag. Hist. Rom.* (Peter), p. 254 · Auguste, IV, 5.
(3) Servius, *ad Virg.* Egl , IV, 4.

cienne, et Varron (1) avait répandu à Rome la doctrine d'après laquelle les âmes revenaient périodiquement du séjour des Champs-Élysées sur la terre (2) Une autre doctrine s'était greffée sur celle-là, recueillie également par Varron et d'après laquelle, tous les quatre cent quarante ans, l'âme et le corps se retrouvent et le monde redevient ce qu'il était (3). On vivait en somme depuis trente ans dans l'attente assez vague d'un événement heureux et magnifique qui résoudrait toutes les difficultés; et justement, parce que les idées qu'on avait sur cet événement étaient vagues et disparates, tout le monde pouvait le reconnaître dans l'avènement d'Auguste, se convaincre que c'était bien lui l'homme attendu depuis si longtemps et appelé, comme le dira bientôt Virgile, à *condere aurea secula,* à réaliser toutes les espérances confuses qui captivaient alors les esprits. Il y avait pourtant dans l'empire un homme qui ne croyait pas au mythe d'Auguste, qui s'en défiait et en avait presque peur : c'était Auguste lui-même. Depuis cinquante ans les historiens répètent, à qui mieux mieux, qu'Auguste, sans en avoir l'air, travailla toute sa vie avec une persévérance qui ne se démentit jamais, à concentrer, comme César, tous les pouvoirs entre ses mains, à revêtir des vieilles formes républicaines auxquelles l'œil des contemporains était accoutumé, la nouvelle monarchie dont il façonnait secrètement, à l'insu de tous, la forte ossature. Mais cette légende n'a pas de sens, et elle n'est restée aussi longtemps en crédit que parce que personne

(1) Augustin, *De civitate Dei,* VII, 6.

(2) Virgile la reprendra dans l'*Énéide,* VI, 724 et suiv. Voy. Boissier, *La religion romaine d'Auguste aux Antonins,* I, Paris, 1892, p. 274 et suiv.

(3) Augustin, *De civitate Dei,* XXII, 28.

n'a encore étudié à fond l'œuvre et l'époque de celui que l'on a coutume d'appeler si improprement le premier empereur romain. Bien que ce soit chose difficile, après vingt siècles et quand on connaît les événements survenus dans la suite, de se représenter une situation telle que la voyaient les contemporains; bien que, à cause de cette difficulté, — c'est la seule qui se présente, mais elle est si grande que la plupart des historiens ne savent pas la surmonter — on ait si mal compris Auguste et son étrange gouvernement, il ne me paraît pas qu'il soit trop malaisé d'arriver à comprendre pourquoi Auguste devait être effrayé de la situation unique que la fortune lui avait assurée. Si les esprits ardents se laissent souvent éblouir par la légende que le succès crée autour d'eux, et finissent par y croire, comme tout le monde, cet intellectuel égoïste qui n'avait ni vanité ni ambition, ce valétudinaire qui redoutait les commotions subites, cet homme de trente-six ans précocement vieilli, ce calculateur avisé, froid et craintif, ne se faisait pas d'illusions. Il savait que l'âme de la légende, le fondement de sa grandeur, la raison de l'admiration universelle qu'on lui portait, n'étaient qu'un énorme malentendu; il savait que le public lui prodiguait des hommages, des honneurs, des pouvoirs constitutionnels et inconstitutionnels, parce qu'il attendait de lui avec une confiance naïve et invincible des miracles, que lui, au contraire, ne songeait même pas à tenter, car il les savait impossibles. La première de toutes ces merveilles eût été la conquête de la Perse. C'était bien la plus grande difficulté que la révolution, en bouleversant si profondément l'ordre de choses établi en Orient, lui eût transmise. Actium avait effrayé l'Italie en révélant soudain, même aux esprits les plus super-

ficiels, ce que les esprits clairvoyants avaient commencé à comprendre aussitôt après Philippes, c'est-à-dire que l'Italie était trop mal placée au milieu des provinces barbares, pauvres et peu sûres de l'Occident, trop déchirée par de terribles guerres civiles, et trop pauvre elle-même, trop petite, trop peu peuplée, pour dominer la partie orientale de l'empire, qui s'était tellement accrue pendant les cinquante dernières années, d'abord par la conquête du Pont faite par Lucullus, puis par la conquête de la Syrie faite par Pompée, et récemment enfin par la conquête de l'Égypte faite par Auguste. En prenant pour lui l'Orient, en s'alliant avec l'Égypte, en laissant à Octave l'Occident, Antoine n'avait-il pas contraint l'Italie pendant dix ans à se consumer dans l'inaction, spectatrice impuissante de sa rapide dissolution politique et économique, tandis qu'il avait pu, lui, agir sur un champ démesuré, depuis la Perse jusqu'à l'Égypte, et tenter la conquête du monde sur les routes déjà foulées par Alexandre? Antoine et Cléopâtre avaient ainsi révélé tout d'un coup à l'Italie que cet immense empire d'Orient qu'elle avait conquis en deux siècles, pouvait lui être arraché en un jour par un effort léger, et que, même sans se détacher, il menaçait par son étendue, par sa situation géographique, par sa richesse, par sa vieille civilisation, de l'emporter sur la partie occidentale qui était plus barbare et plus pauvre, et sur l'Italie elle-même, située à l'écart, aux frontières de l'empire et au seuil de l'Europe barbare. Le roman de Cléopâtre voulant conquérir l'Italie et dominer le Capitole, n'était au fond que l'explication populaire du danger oriental. De là était venue la formidable explosion du sentiment national qui, après la bataille d'Actium, avait précipité Antoine dans l'abîme et obligé Auguste à tirer par la conquête de

l'Égypte et la destruction de la dynastie des Ptolémées, une vengeance éclatante des humiliations que l'Orient avait infligées à Rome, pendant la guerre civile. De là aussi étaient venus les bruits qui circulaient continuellement sur un transfert possible de la capitale en Orient, les vives inquiétudes des patriotes romains, à cause de ce danger, les avertissements d'Horace qui, dans la troisième ode du troisième livre, fait symboliser par Junon la lutte entre l'Orient et Rome, dans le mythe de Troie. De là enfin était venue l'immense popularité dont jouissait à ce moment l'idée d'une revanche contre les Parthes. La conquête de l'Égypte n'avait pas encore satisfait le patriotisme romain. Grisée par la légende populaire d'Actium qui représentait la dernière guerre comme un grand triomphe de Rome, trompée par la légende d'Auguste qui était censé devoir réussir en tout, même dans les entreprises les plus difficiles, l'Italie voulait continuer en Orient, après la conquête de l'Égypte, ses représailles et ses vengeances; elle songeait surtout à la conquête de la Perse qui aurait entièrement rétabli le prestige romain dans toute l'Asie, et qui aurait fourni le grand butin et les trésors dont on avait besoin pour réorganiser les finances de l'empire. Par la voix des poètes qui annonçaient à chaque instant les départs de légions pour des conquêtes lointaines, même pour la conquête de l'Inde, l'Italie reprenait le grand projet de César et d'Antoine (1).

(1) Voy. HORACE, *Car.*, I, II, 22; I, II, 49; I, XII, 53; I, XXIX, 4; III, II, 3; III, V, 4; III, VIII, 19. — PROPERCE, II, VII, 13. (Si on accepte la correction *Parthis... triumphis*); III, I, 13 et suiv.; IV, I, 15 et suiv.; IV, 4; V, III, 7. Ces passages nous montrent qu'à cette époque tout le monde était persuadé qu'Auguste avait l'intention de faire une grande expédition dans le lointain Orient, comme Crassus, César et Antoine, et cela nous est con-

Malheureusement il était trop tard. Telle était, du moins, l'opinion d'Auguste. Auguste était bien d'avis qu'il était nécessaire de consolider en Orient la domination romaine qui chancelait, mais non en ayant recours aux représailles et aux guerres théâtrales que l'Italie désirait. Il connaissait le secret d'Actium; il savait qu'il n'avait osé se poser en champion du nationalisme italien que quand Antoine, par des fautes incroyables, avait déjà détruit lui-même sa propre puissance; il savait que c'était sans combattre qu'il avait triomphé dans la dernière guerre civile. Les événements au milieu desquels il s'était trouvé dans les dernières années l'avaient donc amené à une conviction qui, seule, peut expliquer la politique extérieure de ses dix premières années de présidence : c'était que Rome avait été trop épuisée par les guerres civiles pour pouvoir espérer continuer, même à la tête de l'Italie et des provinces d'Occident dans tout l'Orient, depuis le Pont jusqu'à l'Égypte, la politique brutale et autoritaire avec laquelle, dans sa féroce vigueur, elle avait dompté l'un après l'autre, séparément, les grands et les petits États de l'Orient. Vieillie à son tour, Rome serait en Orient impuissante contre une nouvelle coalition, comme celle qu'avait tentée Cléopâtre, si l'on ne retombait pas dans les fautes commises par Antoine.

Si Antoine eût suivi le conseil de Cléopâtre, si, après avoir fondé le nouvel empire, au lieu de porter la guerre

tisme par ce fait que, quand vers la fin de l'année Auguste partit pour l'Espagne, il laissa croire qu'il allait d'abord faire la conquête de la Bretagne et qu'il ferait ensuite celle de la Perse. Cette opinion que l'on avait entrait pour une part si grande dans sa popularité, qu'Auguste, si éloigné qu'il fût de tenter cette entreprise, n'osa pas démentir les bruits qui couraient dans le peuple à ce sujet, et qu'il laissa dire, en attendant qu'il pût préparer un accord diplomatique.

à Octave en Europe, il eût attendu que Rome vînt l'attaquer en Orient pour reconquérir les provinces perdues, qu'aurait pu faire Octave? Aurait-il osé porter la guerre en Orient au nouvel et formidable empire? Il fallait donc que Rome reconnût sa faiblesse en Orient, et que, comme tous les États et les partis qui vieillissent, elle cachât habilement cette faiblesse sous un beau voile de générosité et de bonté, en commençant à traiter avec plus d'humanité les provinces qu'elle ne pouvait plus dominer par la force seule (1). L'organisation de l'Égypte, qui fut certainement imaginée et proposée par lui et qui, bien que les historiens ne s'en soient pas rendu compte, fut la véritable innovation révolutionnaire introduite par les guerres civiles dans la république et sanctionnée définitivement par la restauration de l'an 28 et de l'an 27, avait été le premier essai de cette nouvelle politique orientale. Pour la première fois dans l'histoire de Rome, la nouvelle conquête n'avait été ni placée sous une dynastie vassale, parce que l'on craignait d'y voir apparaître quelque nouvelle Cléopâtre, ni non plus déclarée province romaine, parce qu'on n'était pas sûr que l'Égypte s'accommoderait du gouvernement d'un proconsul. La monarchie légitime avec son prestige séculaire, sa présence continuelle, son œuvre assidue et complexe de corruption et de répression, n'avait pu réussir, dans les cinquante dernières années, à maintenir l'ordre; les soulèvements populaires, les conjurations du palais, les guerres civiles n'avaient cessé de bouleverser l'Égypte. Comment croire qu'un obscur sénateur, choisi presque tous les

(1) Le voyage qu'Auguste fit en Asie en l'an 21-20, et dont nous parlerons dans le cinquième et dans le sixième chapitre, nous fera voir que telle fut bien la pensée qui inspira sa politique orientale.

ans et au hasard à Rome, y réussirait avec trois légions dont l'une était à peine suffisante pour la police d'Alexandrie (1)? Rome était trop haïe et trop discréditée en Orient, surtout en Égypte. Auguste, imitant la politique d'Antoine, avait donc imaginé d'élever en Égypte une espèce de grossier fantoche dynastique, derrière lequel le représentant républicain de Rome pourrait se cacher (2). Il voulait gouverner l'Égypte au moyen d'une magistrature à double face, qui présenterait à l'Italie un visage républicain et latin, à l'Égypte un visage oriental et monarchique, comme Antoine avait déjà tenté de le faire. Auguste et le *præfectus Ægypti* nommé par lui s'entendraient pour jouer ces deux rôles et remplir cette double magistrature : Auguste, qui n'était en Italie que le premier citoyen de la république, serait aux yeux des Égyptiens, pendant ses dix nouvelles années de présidence, le successeur des Ptolémées et le nouveau roi d'Égypte, vivant loin d'Alexandrie, parce qu'il était obligé de diriger de Rome un plus vaste empire, et gouvernant l'Égypte au moyen du *præfectus;* celui-ci serait pour les Égyptiens une sorte de vice-roi, tandis que les Italiens pourraient voir en lui l'ancien magistrat que Rome envoyait gouverner les villes soumises pendant les premiers siècles de la conquête de l'Italie. Comment l'homme qui n'osait même pas déclarer l'Égypte province romaine aurait-il donc osé tenter la conquête de la Perse après les deux grands

(1) Strabon, XVII, i, 12 (797).

(2) Tacite, *Hist.*, I, 11, dit nettement dans un passage important que ce fut là le but de la singulière organisation de l'Egypte : *equites romani obtinent loco regum : ita visum expedire, provinciam aditu difficilem, annonae fecundam, superstitione ac lascivia discordem et mobilem, insciam legum, ignaram magistratuum, domi retinere.* Voy. Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides,* Paris, 1904, vol. II, p. 351.

échecs de Crassus et d'Antoine? D'ailleurs, pour conquérir la Perse, il fallait autre chose que les belles odes d'Horace; il fallait, selon les calculs de César, au moins seize légions et de très grosses sommes d'argent. Mais maintenant que l'armée était réduite à ses vingt-trois légions qui suffisaient à peine à tenir l'empire sur la défensive, il n'était plus possible d'en expédier seize vers ce pays dont Crassus n'était pas revenu.

Ce n'était donc que par une sorte d'illusion contagieuse que l'Italie voyait toutes ses aspirations personnifiées dans Auguste. L'accord entre la nation et le premier magistrat de la république n'était qu'apparent. Dans une question capitale comme la politique orientale, le désaccord était irréductible. L'Italie poussait Auguste sur la route déjà parcourue par Crassus et par Antoine, et Auguste, au contraire, voulait abandonner la Perse aux poètes pour qu'ils en fissent la conquête sur le papier aussi souvent qu'il leur plairait. Et ce désaccord suffirait à lui seul pour nous faire considérer comme tout autre chose qu'une « comédie politique » la modération constitutionnelle d'Auguste. Depuis Crassus, la conquête de la Perse avait été la justification de tous les coups d'État, projetés ou réalisés c'est par elle que César avait espéré justifier la dictature et Antoine le triumvirat. Auguste au contraire, qui ne voulait point s'aventurer à aller chercher dans le lointain Orient les trophées promis par César et par Antoine, se proposait véritablement, par nécessité et par sagesse, et non par duperie ou par idéologie républicaine, d'exercer simplement et constitutionnellement le consulat à Rome et le proconsulat dans ses trois provinces; il dissimulerait du mieux qu'il pourrait ce cumul de ses deux pouvoirs, consulaire et proconsulaire, qui, avec la *præfectura Ægypti*, était la

plus grave innovation contenue dans les réformes de l'an 28 et de l'an 27. Il s'était donc hâté, aussitôt après le 16 janvier, de refuser tout honneur nouveau; il avait cherché à calmer ses admirateurs fanatiques (1); il s'appliquait à montrer par tous les moyens à sa disposition qu'il voulait gouverner avec le sénat (2); il s'efforçait enfin de ramener à des proportions raisonnables l'idée que l'on s'était faite de lui et de sa puissance, de persuader à ses concitoyens qu'il n'était qu'un sénateur et un magistrat romain. Depuis cinquante ans les historiens ne voient dans tous ces actes qu'une comédie. Il faut cependant réfléchir qu'Auguste, très probablement, connaissait la Rome et l'Italie de son temps aussi bien que les professeurs d'histoire d'aujourd'hui. Il savait donc que l'orgueil impérial et la fierté républicaine étaient les deux sentiments qui étaient en lutte dans l'âme de la nation, et qu'on pouvait, en donnant satisfaction à l'un, blesser l'autre, mais qu'on ne pouvait pas leur faire violence à tous les deux à la fois. Le conquérant de la Perse aurait peut-être pu détruire la république sans courir de trop grands dangers, mais Auguste ne voulait pas se risquer dans une pareille aventure. Et encore si le public ne lui avait réclamé que les trophées d'une éclatante victoire sur la Perse! Mais le malentendu entre Auguste et l'Italie ne se bornait pas à cette question. Le public ne cessait pas de lui réclamer mille autres choses, que la dictature elle-même n'aurait pas pu donner à la république. On lui demandait la paix intérieure, l'ordre à Rome, la tranquillité en Italie, le fonctionnement parfait de la nouvelle constitution. Il semblait naturel à tout le monde

(1) Dion, LIII, 20.
(2) *Ibid.*, 21.

que le nouveau magistrat, placé à la tête de la république, mît un frein à toutes les forces révolutionnaires qui, au siècle précédent, avaient si affreusement déchiré la constitution, obligeât l'aristocratie et l'ordre équestre, rentrés en possession de leurs anciens privilèges, à s'acquitter de leurs devoirs avec zèle, fît enfin fonctionner avec régularité tous les organes de la constitution, les comices, le sénat, les magistratures, les tribunaux. Mais Auguste n'avait aucun moyen pour faire toutes ces choses, et ce qui est plus grave, il ne pouvait pas en trouver un. A Rome et en Italie, il ne pouvait exercer que l'autorité consulaire. Établie à une époque où tout était plus simple, plus petit, plus facile, cette autorité était beaucoup trop faible pour les besoins présents; elle ne disposait même pas d'une force de police pour maintenir l'ordre dans les classes inférieures si turbulentes de la métropole. Désireux de remplir les fonctions de consul, en s'en tenant strictement à la constitution, Auguste avait envoyé loin de Rome les cohortes prétoriennes dont il avait, à titre de proconsul, le droit de s'entourer, quand il prenait le commandement des armées; et il était bien décidé à ne jamais appeler les soldats à Rome, comme on l'avait malheureusement fait si souvent pendant le triumvirat. Ainsi, pour maintenir l'ordre à Rome, dans une ville cosmopolite, pleine de misérables et de bandits, turbulente et émeutière par habitude, il ne pouvait compter que sur son prestige de sauveur de Rome, de vainqueur de Cléopâtre, et de pacificateur. Mais si sa tâche à Rome était si difficile, que dire de la paix publique, de la bonne marche de l'État, de la régularité constitutionnelle que tout le monde attendait de lui? Que dire surtout d'une autre aspiration très ancienne que la fin des guerres civiles ravivait maintenant dans toutes les classes : la réforme

des mœurs? Réclamée depuis plus d'un siècle tour à tour par tous les partis, tentée quelquefois sincèrement, d'autrefois par contrainte et d'autrefois par feinte, proposée, ajournée, proposée de nouveau, la réforme des mœurs apparaissait maintenant encore comme l'unique remède radical de la crise morale que l'on traversait, et comme le complément nécessaire de la restauration aristocratique. Tout le monde comprenait que la république étant rétablie, il était nécessaire de reconstituer aussi une noblesse sénatoriale et un ordre équestre qui sauraient employer les richesses au profit du public, au lieu de les engloutir dans un luxe insensé, ou dans de honteuses orgies; qui donneraient au peuple l'exemple de toutes les vertus qui conservent un empire conquis par les armes, c'est-à-dire la fécondité, l'esprit de famille, l'abnégation civique, la valeur militaire, les mœurs sévères, l'activité et la fermeté. Si une grande réforme morale ne venait pas régénérer l'aristocratie, comment pourrait-elle préparer dans son sein les officiers et les généraux qui devaient conduire les légions victorieuses jusqu'au cœur de la Perse? Comment les institutions de la république auraient-elles pu fonctionner? Horace avait déjà indiqué comme cause de la puissance de Rome la pureté des mœurs conjugales qui avait régné si longtemps dans les familles austères de jadis (1). Il avait dit bien haut à l'Italie que l'on ne pourrait vaincre les Parthes que quand les jeunes gens se soumettraient à une éducation nouvelle et plus sévère (2). Et il s'écriait maintenant :

Quid leges sine moribus
Vanae proficiunt (3)?...

(1) *Odes,* III, VI, 17 et suiv.
(2) *Ibid.,* II, 1 et suiv.
(3) *Ibid.,* XXIV, 35-36.

Leges signifie ici l'ordre rétabli, la république restaurée. « A quoi sert, veut dire le poète, d'avoir reconstitué la république, si l'on ne purifie pas les mœurs corrompues? Même les bonnes institutions ne donneront alors que de mauvais résultats (1). » Il est donc nécessaire avant tout d'arracher des cœurs ce désir ardent de la richesse qui est l'origine de tous les maux.

Campestres melius Scythae,
Quorum plaustra vagas rite trahunt domos,
Vivunt et rigidi Getae,
Inmetata quibus jugera liberas
Fruges et Cererem ferunt... (2).

Mais Horace ne croit pas les hommes capables de se corriger d'eux-mêmes, et de se rendre aux bonnes raisons et aux sages conseils : c'est à la force des lois qu'il faut recourir.

O quisquis volet impias
Caedes et rabiem tollere civicam,
Si quaeret Pater Urbium
Subscribi statuis, indomitam audeat
Refrenare licentiam,
Clarus postgenitis; quatenus, heu nefas!

(1) Horace ne veut pas dire, comme il pourrait sembler, que les lois sont inefficaces pour réformer les mœurs; si ces deux vers signifiaient cela, ils seraient en contradiction avec les vers précédents dans lesquels le poète réclame des lois et des châtiments pour réprimer les vices (v. 28-29... *indomitam audeat refrenare licentiam;* v. 33 : *Si non supplicio culpa reciditur.*) Horace croit si bien à l'utilité des lois pour la réforme morale, que l'ode tout entière est faite pour les réclamer; mais il veut dire que les meilleures lois politiques et sociales sont inutiles si les mœurs sont corrompues; il faut donc commencer par réformer les mœurs et par faire des lois spéciales pour cela.

(2) *Odes,* III, xxiv, 9 et suiv.

Virtutem incolumem odimus,
Sublatam ex oculis quaerimus invidi.
Quid tristes querimoniae,
Si non supplicio culpa reciditur... (1).

Et ce qu'Horace exprimait ainsi en des vers magnifiques, on le répétait partout sous une forme ou sous une autre en Italie, et l'on s'adressait à Auguste pour lui réclamer des lois contre le luxe, contre les mauvaises mœurs, contre le célibat, pour lui faire rétablir l'ancienne police des mœurs privées que l'aristocratie avait pendant tant de siècles confiée aux censeurs (2). La chose était facile à dire, mais malaisée à réaliser. Auguste, quant à lui, aurait été assez disposé à satisfaire les nouveaux puritains. Il était, comme nous dirions aujourd'hui, sincèrement traditionaliste, et cela par tempérament et par réflexion : il préférait la simplicité et la parcimonie au luxe et à la prodigalité; c'était un admirateur de Cicéron; enfin il était né dans une famille de bourgeoisie provinciale, et il avait fréquenté la partie de l'aristocratie romaine où l'on était le plus attaché à la tradition. Sa femme aussi, Livie, qui exerça toujours une si grande influence sur lui, appartenait à une de ces familles. Mais Auguste, comme tous les hommes intelligents de son époque, connaissait trop à fond la dissolution morale des classes supérieures, de celles surtout que l'on pourrait appeler avec un écrivain moderne (3), la classe politique, pour qu'il pût croire possible une réforme

(1) *Odes*, III, xxiv, 25 et suiv.

(2) En l'an 22, pour satisfaire l'opinion publique, on créa deux censeurs (Dion, LIV, 2), et il n'y en avait pas eu depuis longtemps; mais comme nous le verrons, cette tentative pour renouveler la censure ne réussit pas (Velléius Paterculus, II, 95).

(3) Gaetano Mosca.

radicale des mœurs. Si par la bouche d'Horace, tous les admirateurs du bon vieux temps réclamaient des mesures sévères et des lois contre la corruption, un autre poète, Properce, poussait alors un grand cri de joie, parce qu'on venait d'abolir, en même temps que tant d'autres lois faites pendant les guerres civiles, une loi promulguée, nous ne savons quand, par les triumvirs et qui tendait à obliger les citoyens à se marier :

> Gavisa es certe sublatam, Cynthia, legem,
> Qua quondam edicta, flemus uterque diu... (1).

(1) Properce, II, vi, 1 et suiv. Jörs (*Die Ehegesetze des Augustus*, Marburg, 1894, p. 5 et suiv.) me paraît avoir raison d'affirmer que ce passage se rapporte à cette époque-là, mais je crois qu'il a tort de supposer, en s'appuyant sur un passage de Tacite (*Ann.*, III, 28), qu'en l'an 28 avant J.-C., Auguste fit approuver une loi sur le mariage. Les termes employés par Tacite, *acriora ex eo vincla*, sont trop vagues ; ils signifient peut-être simplement qu'avec son sixième consulat, Auguste commença à rendre de la vigueur à la discipline des mœurs, mais sans faire allusion à une loi. En outre Properce dit que la loi, *quondam edicta*, avait été *sublata*. Est-il possible qu'en l'an 28 Auguste ait fait une loi, puis l'ait aussitôt abrogée? L'abrogation d'une loi n'était pas une médiocre affaire à Rome ; à la fin des guerres civiles, Auguste se montra lent et prudent, quand il s'agissait de proposer des lois, mais il les maintenait fermement, quand elles avaient été approuvées; s'il avait en quelques mois fait et défait une loi, il aurait fallu pour cela des motifs graves et nous en aurions sans doute su quelque chose. Il me paraît plus probable que Properce fait allusion à quelque disposition prise par Auguste dans les derniers temps du triumvirat, alors qu'il était investi de la puissance triumvirale, disposition qui se trouva abrogée quand, en l'an 28, furent abolies toutes les dispositions qui n'étaient pas conformes à la constitution, c'est-à-dire les lois qui n'avaient pas été approuvées par les comices. Properce aurait ainsi raison de parler d'une *lex* qui fut *quondam edicta* (par le triumvir, en vertu des pouvoirs qu'il possédait), et qui fut ensuite *sublata* (par le grand acte réparateur). S'il s'agit d'une disposition triumvirale, on comprend qu'il n'en soit pas resté de trace : on avait dû en prendre beaucoup pour chercher à arrêter la dissolution sociale ; mais personne ne les observait.

Tandis que tout le monde voyait déjà en imagination les grandes victoires que les armes romaines devaient remporter sur les Parthes, ce poète confessait ingénument à son amante son égoïsme civique :

Unde mihi Parthis natos praebere triumphis?
Nullus de nostro sanguine miles erit (1);

Il l'avouait sans qu'on lui en fît honte, sans perdre la faveur de l'aristocratie qui l'admirait, sans s'attirer la colère de Mécène qui le protégeait. Si Horace cultivait la poésie civile et religieuse, Properce et un autre poète également cher à l'aristocratie, Tibulle, cultivaient avec non moins de succès la poésie érotique, qui, dans certaines conditions, peut devenir une force de dissolution, surtout dans des sociétés basées sur une forte organisation de la famille. Enfin, un autre écrivain, Tite-Live, vers cette même époque, posait, comme base de sa grande histoire de Rome, la conception traditionnelle de l'État et de la morale, qui était alors tant à la mode, mais sans croire qu'elle eût aucune chance de l'emporter, dans sa lutte contre l'invincible force de corruption qui agissait dans les choses. Il déclare qu'il s'est plongé dans l'étude du passé, pour oublier les malheurs des temps présents, pour ne pas voir, dans son époque, cette épouvantable confusion de désirs, d'aspirations, d'intérêts contradictoires, qui fait « qu'on ne sait plus supporter ni le mal dont on souffre, ni les remèdes qui seraient nécessaires pour en guérir. *Nec vitia nostra nec remedia pati possumus.* » Cette phrase définit si bien l'étrange situation morale et sociale de cette époque, elle jette un jour si lumineux sur toute la politique d'Auguste pendant les dix

(1) Properce, II, vi, 13

premières années de sa présidence, que je suis tenté de la considérer non pas comme une réflexion personnelle de Tite-Live, mais comme un résumé des longues discussions qu'Auguste et ses amis avaient ensemble au sujet des conditions présentes de l'Italie. Tite-Live a pu parfois y assister.

Auguste ne songeait donc guère à la conquête de la Perse, et il ne voulait pas non plus assumer pour l'instant la tâche trop incertaine de réformer les mœurs, en les ramenant à l'antique simplicité. Sur ce point encore l'Italie et son héros semblaient d'accord, mais différaient en réalité. Ce n'étaient ni la revanche contre les Parthes, ni le retour à l'antique vertu qui étaient le souci le plus grave et le plus constant d'Auguste dans cette première accalmie qui suivait la guerre civile à peine terminée. Il voulait donner ses premiers soins à une chose plus urgente : la réorganisation des finances. Il estimait à juste titre que c'était là le prologue nécessaire de toutes les autres réformes (1). Il

(1) Les actes les plus importants accomplis par Auguste pendant ces premières années ne peuvent s'expliquer que si l'on admet qu'il voulut surtout réorganiser les finances. S'il va faire une expédition au pays des Astures et des Cantabres, c'est-à-dire dans les régions les plus reculées de l'Espagne, et dont l'indépendance n'avait aucune importance politique, alors qu'il avait de tous les côtés tant d'autres difficultés, c'est que, ainsi que Florus, IV, ii, 60 (II, 33) et Pline, XXXIII, iv, 78, nous le font savoir, ces régions étaient très riches en mines d'or. Cette hypothèse nous est confirmée par ce fait qu'Auguste, à ce moment-là, préparait la soumission des Salasses, peuple habitant la vallée qui passait pour être la plus riche en or de l'Italie. Il est vrai que l'on a voulu attribuer à cette entreprise un autre but, celui d'assurer les communications entre la Gaule et l'Italie; mais nous verrons qu'on ne s'occupa de ces communications que beaucoup plus tard et que la grande route du Petit et du Grand Saint-Bernard fut probablement construite plusieurs années plus tard. Vers cette époque se prépare aussi l'expédition en Arabie, dont l'un des buts est de s'emparer des

était évident qu'aucun gouvernement ne pourrait ni entreprendre des guerres, ni réorganiser les services publics, s'il ne reconstituait d'abord son trésor en lui assurant des recettes suffisantes et constantes, si on ne trouvait un remède à la disette inquiétante du numéraire en circulation. Malgré la fin des guerres civiles la situation financière de l'empire restait mauvaise; le trésor de l'État, ceux des temples et des villes étaient vides; les sommes énormes qui avaient été confisquées pendant la révolution et les trésors même de Cléopâtre, semblaient avoir disparu, tant était rare encore l'argent qui passait entre les mains des particuliers, tant les heureux pillards tenaient encore étroitement caché ce qu'ils avaient pris et dont ils craignaient d'être dépouillés à leur tour. Mais si la réforme des finances était nécessaire, elle était aussi très difficile. Par quels moyens faire sortir de leur cachette l'or et l'argent, alors que d'innombrables voleurs semblaient encore prêts à surgir de toute part? Le projet de faire la conquête de la Perse une fois abandonné, on n'avait plus, pour pourvoir l'Italie de numéraire,

trésors que l'on attribuait aux Arabes. La chose est vraisemblable en elle-même, et d'ailleurs elle nous est attestée avec beaucoup de précision par Strabon (XVI, iv, 22). Enfin cette même année Auguste va en Gaule; il réunit, comme nous le verrons, à Narbonne, un *conventus* de chefs gaulois; il ordonna que le cens fût fait en Gaule. Le motif de ce cens ne pouvait pas être une simple curiosité statistique, car nous verrons qu'il occasionna, quand on le fit, un mécontentement très vif dans toute la Gaule. Ce cens devait préparer une augmentation du tribut en Gaule . nous en trouverons la preuve dans l'histoire de Licinus et dans un texte de saint Jérôme. Nous nous trouvons donc en face de quatre actes importants dont le but est de procurer de l'argent et des métaux précieux au trésor, et qui prouvent que la question financière occupait ces années-là la première place dans les soucis d'Auguste. Cela d'ailleurs est naturel après une aussi grande révolution.

le moyen le plus usité autrefois, la guerre. Rome s'était emparé à Alexandrie du dernier de ces grands trésors d'or et d'argent, accumulés pendant les siècles précédents par les États méditerranéens; et elle l'avait encore jeté dans le gouffre sans fond de l'Italie, qui avait déjà englouti tous les autres, aussi bien ceux qui avaient été déposés dans les forteresses de Mithridate que ceux qui étaient gardés dans les temples druidiques de la Gaule. On ne pouvait plus guère trouver de trésors placés moins loin et moins bien défendus que ceux de la cour de Perse, à moins d'aller, dans l'intérieur de l'Arabie, faire la guerre à certaines populations qui, — on le disait du moins — vendant aux étrangers des aromes et des pierres précieuses, sans rien acheter, amoncelaient les monnaies d'or et d'argent (1). Mais Auguste, qui ne voulait pas courir à la légère le risque d'un échec, avait besoin d'un certain temps pour préparer à son aise une expédition en Arabie. En attendant il fallait de l'argent, et, pour s'en procurer, il n'y avait que trois moyens. On pouvait avant tout avoir recours au moyen qui semble être le plus naturel, mais qui réclamait alors plus de peine et de dépenses qu'il n'en fallait pour voler cet argent à ceux qui le possédaient déjà, c'était de reprendre l'exploitation des mines abandonnées. On pouvait en outre veiller mieux au recouvrement des impôts déjà établis et en créer de nouveaux. Mais s'il n'y avait pas d'autres moyens pour se procurer de l'argent, Auguste ne pouvait en user que dans une mesure très limitée. Assurément Auguste, comme proconsul, pouvait reprendre l'exploitation des mines et pressurer plus vigoureusement les sujets de ses trois provinces; il pouvait aussi,

(1) Strabon, XVI, iv, 19; XVI, iv, 22.

à titre d'*imperator*, frapper pour ses soldats des pièces de monnaie de bon aloi, comme il avait commencé à le faire, au lieu des anciennes pièces à moitié fausses; il pouvait enfin, à titre de consul, relever les abus et les fautes dans l'administration, et proposer au sénat et au peuple des impôts et des réformes. Mais il ne pouvait ni diriger, ni contrôler l'administration du trésor, placé de nouveau sous l'autorité suprême du sénat et, depuis la dernière réforme, confié plus spécialement aux *præfecti ærarii Saturni*, choisis par le sénat lui-même (1); et il ne pouvait non plus surveiller la perception du tribut et les dépenses dans les provinces des autres gouverneurs (2). En outre, ce n'était pas une chose aisée à cette époque-là que de proposer de nouveaux impôts ou des réformes financières. Le mécontentement aurait été terrible en Italie si, après la révolution, la paix, elle aussi, était venue lui réclamer de l'argent. Auguste ne pouvait donc penser à faire peser de nouveaux impôts sur la métropole, s'il ne voulait pas mettre en danger la popularité qu'il avait si péniblement acquise. Le sénat et le peuple, d'ailleurs, ne l'auraient pas approuvé. L'Orient était épuisé et après Actium Auguste pensait qu'il serait imprudent de trop le pressurer. Ainsi, puisqu'on ne pouvait rien demander à l'Italie, et qu'on ne pouvait pas non plus augmenter les tributs de l'Orient, puisque les nouveaux tributs de l'Égypte ne suffisaient pas pour remplir le trésor, il ne restait plus qu'à se tourner vers les provinces barbares de l'Europe, vers la Gaule conquise par César, vers la

(1) Hirschfeld, *Untersuchungen auf dem Gebiete der Röm. Verwaltung*, Berlin, 1876, I, p. 10.

(2) Cela est si vrai, que la faculté d'intervenir dans les provinces qui n'étaient pas les siennes, ne lui fut accordée qu'en l'an 23, comme nous le verrons. Dion, LIII, 32.

Pannonie, vers la Dalmatie dont Auguste avait fait lui-même la conquête, et qui jusque-là n'avait presque rien donné. Depuis quelque temps déjà, Auguste songeait à soumettre ces barbares à un tribut; mais on ne pouvait pas espérer tirer beaucoup d'argent de nations si pauvres et si grossières (1). En somme la situation financière n'était pas moins difficile que la situation politique.

Très riche, très puissant, très admiré, comblé d'honneurs, presque adoré et divinisé, Auguste cependant ne se faisait pas illusion sur ce point; il comprenait que ses forces étaient petites en comparaison des difficultés avec lesquelles il avait à lutter. Ce fut la cause principale qui fit durer sa puissance et sa fortune. On ne peut expliquer les dix premières années de son gouvernement, et cette sorte de crainte continuelle de sa propre puissance qui le domine tout entier, si l'on n'admet pas qu'à cette époque Auguste devait être encore épouvanté par la destinée tragique des quatre personnages qui avaient successivement réussi à se mettre à la tête de la république : Crassus, Pompée, César, Antoine; celle d'Antoine surtout dont la chute si récente, si étrange, si invraisemblable, devait effrayer Auguste encore plus que les précédentes, parce qu'il était du petit nombre de ceux qui en connaissaient le secret. Combien fragile était la

(1) Je donne comme une hypothèse que vers cette époque on augmenta les tributs des provinces européennes; pour ce qui est de la Gaule, comme nous le verrons, cette hypothèse est confirmée par un texte de saint Jérôme; et pour les autres provinces, par le fait que, comme nous le verrons aussi, quelques années plus tard l'agitation allait être grande dans toutes ces provinces, à cause des impôts que l'on faisait peser sur elles. Cela donne à supposer que, quand la paix fut rétablie, les anciens tributs furent augmentés ou, ce qui revient au même, perçus avec plus de rigueur.

puissance à cette époque-là! Avec quelle rapidité l'admiration exagérée de la foule se tournait en haine, quand survenait l'inévitable désillusion dont les masses, au lieu d'accuser leur propre sottise, faisaient toujours un crime à l'homme qu'elles avaient trop admiré auparavant! Il suffisait d'une erreur, d'une imprudence, et le maître de l'empire, l'homme puissant entre tous, voyait toute sa puissance crouler sur lui et l'écraser sous ses ruines. Rien ne devait donc paraître plus dangereux à Auguste, en l'an 27 avant Jésus-Christ, que de jouer une nouvelle « comédie politique » devant le public irritable qui, au milieu du spectacle, avait déjà lapidé plusieurs acteurs. Quel avantage Antoine avait-il tiré de sa politique à double face, si ingénieuse qu'elle eût été, et de cette longue comédie où il avait joué tantôt le rôle de roi égyptien, tantôt celui de proconsul romain? Vouloir trop faire et trop briller, avoir recours, dans ce but, à des moyens trop ingénieux, c'était trop dangereux, quelles que fussent l'habileté, l'intelligence, la fortune d'un homme. Il était donc nécessaire de rentrer enfin dans la vérité par toutes les portes, même par les plus basses et les plus étroites, par la porte de la sagesse et par celle de la modestie; il fallait se tenir à l'écart, se faire petit, sans bruit, avec une activité prudente mais inlassable, — *festina lente* était un des mots favoris d'Auguste (1), — commencer une réconciliation universelle, avec un gouvernement bienveillant et souple, par des œuvres peu théâtrales et peu bruyantes, mais sages et utiles. « Rallier autant que possible les intérêts, sans froisser les convictions », ces termes par lesquels un historien moderne définit le but que Bona-

(1) SUÉTONE, *Aug.*, 25.

parte (1) se proposait dans son consulat, on peut les répéter à propos du principat d'Auguste. Quand l'Italie aurait la paix et la prospérité, elle souffrirait moins de n'avoir pu assouvir ses désirs de gloire; appréciant la complaisance, la modestie, la justice d'un président qui lui aurait apporté tant de bienfaits, elle ne songerait plus à lui reprocher de n'avoir pas amené à Rome le roi des Parthes couvert de chaînes. Il fallait réparer les routes d'Italie; le trésor était presque vide; avec l'argent de l'Égypte Auguste aurait pu se charger du travail, et rendre assez vite à l'Italie ses routes en bon état, attirer sur sa personne la gratitude de la nation tout entière pour une aussi belle munificence. Il ne le voulut pas. Il préféra se cacher derrière le sénat; il convoqua les sénateurs les plus influents; il leur déclara qu'il voulait réparer la voie flaminienne et tous les ponts depuis Rome jusqu'à Rimini; et il leur persuada, à chacun d'entre eux, de se charger de la réparation d'une route plus ou moins longue. Il ne s'agissait, bien entendu, de s'en charger que d'une façon nominale; car ce serait Auguste lui-même, en effet, qui payerait les frais de toutes les réparations (2). Aussi il prenait à son compte toutes les réparations et il en répartissait l'honneur entre les membres les plus éminents du sénat. Pour mieux veiller sur l'administration du trésor, sans rien faire qui ne fût d'accord avec la constitution, il imagina d'organiser chez lui, et pour son usage privé, une véritable comptabilité de l'État, choisissant parmi ses nombreux esclaves et affranchis les plus instruits et les plus intelligents. A titre de président du sénat, de consul, de proconsul de trois grandes provinces, il lui

(1) Vandal, *l'Avènement de Bonaparte*, Paris, 1902, I, p. 415.
(2) Dion, LIII, 22. — Mon. anc. *(Lat.)*, IV, 19-20; *C. I. L.*, XI, 365.

était facile de leur communiquer tous les chiffres des recettes et des dépenses : il les chargea donc d'établir pour lui les comptes de l'empire, afin qu'il pût à chaque instant savoir combien la république encaissait et combien elle dépensait, combien rapportaient les différents impôts, et combien coûtaient les différents services, quels étaient les *redevances* et les charges de l'Etat (1). Armé de ces comptes privés, plus exacts que ceux qui étaient tenus par les *præfecti ærarii Saturni*, il pourrait étudier les propositions à soumettre au sénat pour réorganiser les finances, avertir et blâmer, ou faire avertir et blâmer par le sénat, les magistrats qui feraient d'inutiles dépenses ou qui négligeraient de percevoir les impôts et de faire fructifier les propriétés de l'État, exercer enfin, sans en être investi et sans en avoir la responsabilité, l'autorité d'un véritable

(1) Ce renseignement très important nous est donné par SUÉTONE, *Auguste*, 120 : ... *breviarium totius imperii, quantum militum sub signis ubique essent, quantum pecuniae in aerario et fiscis et vectigalorum residuis. Adiecit et libertorum servorumque nomina a quibus ratio exigi posset.* Ces esclaves et ces affranchis tenaient une comptabilité de l'Etat pour l'usage personnel d'Auguste, comptabilité qui était souvent plus détaillée et plus exacte que celle des magistrats de la République et qui devait évidemment servir à contrôler celle-ci. En d'autres termes, Auguste, ne se fiant plus au zèle et à la vigilance des magistrats, organisa chez lui des bureaux qui lui fournissaient les renseignements nécessaires pour bien gouverner. Cet artifice ne portait atteinte ni au principe constitutionnel, ni à la responsabilité du *princeps* et l'administration pouvait ainsi mieux fonctionner. Un passage de DION (LIII, 30) et l'épisode de la maladie de l'an 23, nous montrent que c'est bien à cette époque qu'Auguste établit ce bureau de comptabilité et de statistique. Le « Livre des recettes et des milices » qu'Auguste confia à Pison est le même *breviarium totius imperii,* compilé par les esclaves et les affranchis qu'Auguste, au dire de Suétone, laissa en mourant. Voyez SUÉTONE, *Auguste,* 28 : *rationarium imperii tradidit.* Ce bureau existait déjà en l'an 23 avant J.-C.; c'est donc à peu près à cette époque qu'il dut être créé.

ministre des finances. Il fallait cependant mettre sans tarder en circulation une plus grande quantité de numéraire, car il était devenu trop rare à la fois pour les besoins de l'État et pour les besoins des particuliers. Auguste se décida à reconquérir dans sa province d'Espagne les régions aurifères habitées par les Cantabres et les Astures, pour reprendre l'exploitation des mines qui, dans l'anarchie du dernier siècle, avaient été abandonnées après la révolte des indigènes contre l'autorité de Rome. Il résolut aussi de faire dans les Alpes la conquête de la vallée des Salasses. Il décida enfin, probablement en faisant approuver un décret par le sénat, d'augmenter les tributs payés par la Gaule, par les populations alpines, les Provinces illyriques et spécialement par la Dalmatie et la Pannonie. En même temps, pour dominer Rome et la république, sans employer la force et sans abuser de son prestige, il travailla patiemment à attacher au nouveau gouvernement et à unir entre elles les classes sociales, cela par des chaînes d'or subtiles, presque invisibles, mais solides. C'est dès ce moment qu'Auguste pose un des principes essentiels de la future politique de l'empire, consistant à dépenser beaucoup, à dépenser sans compter à Rome et de façon à ce que toutes les classes en profitent. S'il ne plaçait pas les intérêts de la métropole au-dessus de tous les autres intérêts de l'empire, il les mettait du moins sur les mêmes rangs que les intérêts les plus graves. A partir de ce moment et pendant des siècles, les fêtes publiques de Rome seront pour le gouvernement un souci non moins grave que l'équipement des légions. Le trésor était à moitié vide; tous les services publics, depuis la défense des frontières, jusqu'aux routes, étaient en désordre par suite du manque d'argent; l'empire était épuisé. Et cepen-

dant Auguste se hâtait, même avant de pourvoir à ces nécessités, de dépenser à Rome, et pour des œuvres publiques d'une utilité secondaire, des sommes énormes qu'il fournissait lui-même; et il engageait ses amis et ses parents à suivre son exemple, de façon à ne pas laisser manquer de travail et d'argent le petit peuple et la classe moyenne. Non seulement il continua la réparation des temples, mais il entreprit de restaurer avec un soin particulier le grand sanctuaire national de Jupiter sur le Capitole, et le théâtre de Pompée (1); de reconstruire le portique élevé par Cnéus Octavius presque un siècle auparavant et détruit par un incendie (2); de construire, au commencement de la voie sacrée, un temple aux dieux Lares, de rebâtir sur le Quirinal le très vieux temple de Quirinus, et aussi sur l'Aventin les temples très anciens également de Minerve et de Juno Regina (3). Si la religion diminuait à Rome, ce ne serait pas faute d'édifices religieux! Auguste nourrissait encore le projet de construire un nouveau forum. L'ancien forum et celui de César ne suffisaient pas aux besoins de la ville qui s'était tellement étendue; Auguste songeait donc à en construire un autre, autour de ce temple de Mars vengeur qu'il avait fait à Philippes le vœu d'élever et qui dans sa pensée devait être le grand sanctuaire de l'armée romaine. Il continua aussi la construction du grand théâtre commencé par César. Ses amis, Statilius Taurus et Cornélius Balbus, le neveu et l'héritier du richissime agent

(1) Mon. anc., IV, 9. Je donne comme une hypothèse assez vraisemblable, mais sans preuves certaines, que cette restauration, comme plusieurs des autres travaux du même genre, dont nous parlerons plus loin, fut entreprise à cette époque. Voy. Mommsen, *Res gestae Divi Augusti*, Berlin, 1865, p. 55.

(2) Mon. anc., IV, iii, 4; *festus*, p. 178.

(3) Mon. anc., IV, 6.

de César, avaient consenti à construire chacun un autre théâtre. Agrippa avait presque terminé le Panthéon; il s'occupait aussi de faire achever l'autre grande construction entreprise par César, les *Saepta Julia*, qui étaient destinés aux comices (1); il avait résolu de transformer le modeste *laconicum* construit derrière le Panthéon en thermes immenses et somptueux, pareils à ceux dans lesquels on se baignait en Syrie, en construisant pour l'alimenter un nouvel aqueduc long de quatorze milles qui devait recevoir le nom d'*Aqua virgo* (1). Agrippa entreprit en outre de faire, pour le service des eaux, ce qu'Auguste avait fait pour les finances. Les magistrats qui, d'après la constitution, devaient s'occuper des aqueducs, étaient les censeurs et les édiles. Mais les censeurs n'étaient plus élus depuis longtemps, et les édiles ne s'en occupaient pas. Agrippa choisit donc parmi ses esclaves un personnel actif et intelligent qui veillerait sur les aqueducs de Rome et s'occuperait de les réparer et de bien les entretenir (2).

Une entreprise plus difficile pour le fils de César, pour le triumvir des proscriptions, c'était de se réconcilier avec la noblesse; mais Auguste s'y appliquait avec une patience inlassable, avec une perspicacité toujours en éveil, et des moyens très puissants. Non seulement dans les élections il appuierait de son influence les personnages les plus éminents pour les aider à s'emparer, comme jadis, des magistratures, non seulement il ne perdrait aucune occasion d'être agréable ou à la noblesse tout entière, ou à l'un de ses membres les plus en vue, mais il se proposait aussi — et ce serait

(1) Gardthausen, *Augustus und seine Zeit*, t. I, p. 995
(2) Frontin, *De aq.*, 98.

là un gage de paix plus solide que tant d'hommages platoniques — de reconstituer les fortunes des grandes familles qui avaient été détruites. Rome possédait dans les provinces un immense patrimoine de terres, de forêts, de mines, que les guerres civiles avaient encore accru, et dont la république avait tiré profit en le louant à des sociétés de publicains. Mais maintenant que les grandes sociétés qui louaient ces domaines étaient dissoutes, que le nombre des gros capitaux avait diminué, que l'esprit de spéculation s'était affaibli en Italie, une grande partie de ces biens avait été abandonnée, et les bénéfices qu'ils rapportaient avaient été dispersés, détournés par mille canaux des caisses publiques. Le mal était ancien, et César avait fait ordonner par le sénat l'arpentage de tout l'empire, surtout pour faire l'inventaire de ce gigantesque patrimoine, et pour en tirer meilleur parti; mais les guerres civiles avaient ralenti et entravé le travail des commissions envoyées dans les différentes régions de l'empire, si bien qu'il semble qu'en l'an 27, aucune n'avait encore été entièrement mesurée (1). Auguste avait déjà pris des dispositions — et ce fut un de ses premiers soins, quand les guerres furent terminées — pour hâter la fin de ce grand travail, de façon à tirer, au moins dans ses provinces, de ce patrimoine, ce qu'il devait donner; il en affermait les différentes parties par des baux perpétuels ou annuels à des municipes ou à des particuliers. La république pourrait ainsi compter sur un revenu constant; ces biens, les terres surtout, au lieu d'être la proie de fermiers pressés de faire de l'argent et qui les

(1) Voy. Ritschl, « Die Vermessung des Römischen Reichs unter Augustus, die Welt-Karte des Agrippa, und die Cosmographie des sogenannten Aethicus », *Rhein. Mus.* Neue Folge I, p. 481 et suiv.

mettaient à sac, viendraient dans le domaine de propriétaires, disposés à en faire l'usage qu'un bon père de famille fait de son patrimoine ; beaucoup de gens pourraient tirer profit de ces grandes richesses. Auguste en destinait une partie à l'aristocratie appauvrie, en compensation des biens perdus dans les proscriptions et dans les guerres civiles.

Auguste se proposait donc d'instituer un gouvernement modeste, respectueux des traditions, désireux surtout de rétablir la fortune de l'Italie et de l'État, pour accoutumer peu à peu l'Italie à renoncer à la conquête de la Perse et à ne plus regretter le passé. La paix, le relèvement des finances, le respect de la constitution, c'étaient là les trois pivots de la politique d'Auguste, qui, pour donner une plus grande preuve de modestie, songeait à s'éloigner de Rome, en prenant pour prétexte la guerre contre les Cantabres et contre les Astures, bien qu'elle ne fût pas d'une importance à réclamer la présence d'un généralissime. Une longue absence présentait pour lui de considérables avantages, sous tous les points de vue. Auguste évitait ainsi de fatiguer, par une présence et un contact contiuuels, la trop fervente admiration dont il jouissait alors ; il allait habituer peu à peu les magistrats et les citoyens à agir tout seuls, sans venir le consulter pour toutes choses, il diminuait lui-même aussi les occasions de commettre des erreurs, de rebuter les gens, de se montrer au-dessous de l'opinion exagérée que tant de gens se faisaient de lui et de sa puissance. Il n'était pas possible d'effacer en quelques mois les souvenirs de vingt ans de guerre civile. Au sénat les restes de l'aristocratie, les survivants des proscriptions et de Philippes, les fils ou les neveux des victimes de la révolution, retrouvaient auprès d'eux, sur les mêmes bancs, ornés des mêmes

emblèmes, les centurions et les aventuriers qui étaient entrés au sénat après Philippes, qui s'étaient emparés des biens de leurs pères, avaient fait périr leurs parents les plus chers et ruiné la puissance séculaire de leur classe. Si la noblesse survivante consentait à considérer comme ses pairs les grands chefs de la révolution, les Mécène, les Agrippa, les Pollion, dont la gloire, la richesse et la culture intellectuelle faisaient oublier la naissance, ils s'obstinaient, en revanche, à considérer les sénateurs obscurs comme des hommes qui avaient usurpé les dignités et les patrimoines d'autrui. Vivre à Rome comme consul, présider les séances du sénat, se tenir au milieu des uns et des autres sans blesser personne, était chose extrêmement difficile. En outre, — et c'est une considération de moindre importance pour nous, mais qui avait peut-être une grande importance pour Auguste, — l'exemple de César l'avertissait que ni l'admiration populaire, ni les charges, ni les licteurs, ni l'inviolabilité tribunitienne, n'étaient une protection suffisante contre le coup de poignard de quelque Brutus attardé; et l'on ne pourrait à Rome prendre des précautions trop visibles sans offenser le sentiment républicain. L'usage permettait d'avoir des esclaves germains et gaulois, pour défendre sa maison et sa personne; Auguste en profitait; mais, même en prenant de telles précautions, il devait se préoccuper de ne rien faire de plus que les autres sénateurs, bien que le danger fût pour lui beaucoup plus grand.

Au mois de mai, quand eurent lieu les fêtes latines qu'il devait présider à titre de consul, il ne se montra pas, sous prétexte qu'il était malade. L'était-il véritablement, ou était-ce une feinte pour ne pas s'aventurer sans défense au milieu de la foule en fête? Puis les

élections eurent lieu très tranquillement, et sans que l'ordre fût troublé. Les beaux temps de la république semblaient revenus. Il est probable que ceux-là seuls se présentèrent aux suffrages du peuple, qui avaient l'approbation d'Auguste; sa popularité, sa richesse, ses amis si nombreux, faisaient de lui, en fait sinon en droit, l'arbitre des comices et le grand électeur de la république. Il n'y eut que deux consuls, Auguste et T. Statilius Taurus; car on revenait à l'antique et sévère tradition du consulat double et annuel, et l'on avait aboli les « petits consuls », si nombreux à l'époque de la révolution. Mais l'attitude observée par Auguste pendant les années qui suivirent, nous montre qu'il ne désirait pas avoir la responsabilité de désigner tous les magistrats, et qu'il souhaitait voir les comices fonctionner de nouveau avec vigueur et liberté. C'était une raison de plus pour aller en Espagne où il serait moins poursuivi par les demandes des ambitieux. Mais avant de partir il avait encore beaucoup à faire. Il lui fallait avant tout préparer l'opinion publique, qui attendait toujours la guerre contre les Parthes et d'autres glorieuses campagnes, à approuver ses desseins plus modestes. On ne pouvait pas dire brusquement à l'Italie, qui s'attendait à la conquête d'empires immenses, de villes magnifiques, de trésors opulents, qu'il allait partir simplement à la conquête de vallées désertes, de montagnes arides et de mines abandonnées. Il commença donc à faire courir le bruit qu'il se disposait à partir pour faire la conquête de la Bretagne d'abord, et de la Perse ensuite; une fois parti, il ferait répandre le bruit que de grandes révoltes avaient éclaté en Espagne, en faisant donner successivement des détails pour accréditer la chose; il habituerait ainsi le public à l'idée de l'expédition, et, voyageant très lentement, il

attendrait le moment opportun pour changer de direction (1). Il était cependant nécessaire que son départ ne troublât pas la paix dont Rome jouissait depuis quelques années, sans quoi tout le monde aurait regretté son absence et l'aurait considérée comme une grosse faute et un grand malheur. Mais qui pouvait le remplacer? Agrippa, qui était son collègue au consulat, cette année-là, et Statilius Taurus, qui devait l'être l'année suivante, étaient certes des hommes très capables, mais il ne semblait pas à Auguste que, lui étant au loin, la seule autorité des consuls suffirait, sans force armée, à maintenir dans l'ordre une multitude turbulente, pour qui le consulat avait perdu toute son antique splendeur, depuis qu'on avait vu revêtus de cette dignité des hommes d'une extraction très basse et très obscure. Il fallait, puisque la force véritable manquait, un personnage d'un caractère plus insolite et plus solennel, et qui fût en même temps républicain. Puisque la mode était au retour aux vieilles choses, Auguste songea à exhumer une autre momie, le *præfectus urbi*, qui, au temps des rois et dans les commencements de la république, avait été nommé pour remplacer en leur absence, d'abord le roi, et ensuite les consuls, quand ils quittaient Rome pour diriger une guerre;

(1) Dion (LIII, 25) dit qu'Auguste avait véritablement l'intention de faire la conquête de la Bretagne; tandis qu'au chapitre XXIII (ὡς καὶ ἐς τὴν Βρεταννίαν στρατεύσων), il donne plutôt à entendre que la guerre contre la Bretagne fut un prétexte. C'était d'autre part une opinion commune à Rome qu'Auguste partait pour la conquête de la Perse et de la Bretagne. L'ode V du troisième livre d'Horace le prouve. Mais il n'est pas possible qu'Auguste, qui avait réduit son armée à 23 légions, ait nourri de tels projets. Avec l'hypothèse que je fais ici, la contradiction s'explique : Auguste laissa croire qu'il partait résolu à accomplir les desseins de César, pour habituer peu à peu l'opinion publique à ses projets plus modestes.

il chercha ensuite à persuader à Messala Corvinus d'accepter la charge, probablement sur une nomination du sénat. Messala avait été un grand ami de Brutus; il avait combattu auprès de lui à Philippes, et il l'avait vu mourir; bien que réconcilié ensuite avec Auguste, il était resté fidèle à la mémoire de l'ami, dont il faisait très ouvertement l'éloge, à toute occasion dans ses propos et dans ses écrits (1); noble de grande famille, et républicain ferme et sincère, guerrier illustre, protecteur des hommes de lettres dont il réunissait un groupe autour de lui, Messala rassurerait donc même les plus défiants des républicains. Mais il refusa d'abord (2). Il était peut-être effrayé par la difficulté de la tâche et par l'étrangeté de cet expédient archaïque. La *præfectura urbis*, tombée en désuétude depuis des siècles, pouvait être encore une institution républicaine et romaine aux yeux des archéologues. mais non aux yeux du peuple qui l'avait complètement oubliée depuis longtemps

Une difficulté plus grave encore surgissait en Égypte. Malgré son ferme dessein de gouverner l'empire avec une politique simple, cohérente et sans contradiction, Auguste avait été obligé d'imiter en Égypte, bien qu'avec plus de discrétion et le consentement des autorités légitimes, la politique à double face d'Antoine. Et des difficultés inattendues s'étaient aussitôt élevées du fond même de cette insoluble contradiction. Dans l'immense et merveilleux palais des Ptolémées, au milieu du luxe, des plaisirs et des hommages prodigués

(1) PLUTARQUE, *Brutus*, 53.

(2) Ce qui me paraît le prouver, c'est la promptitude avec laquelle, au bout de six jours seulement, il se démit de sa charge. Messala était un homme sérieux, et cette promptitude ne peut s'expliquer que si l'on admet qu'il avait accepté à contre-cœur.

à Gallus qui occupait, sans l'avouer, le trône des Lagides, ce petit bourgeois de *Forum Julii* courait le risque de perdre la raison, comme cela était arrivé à Antoine. Il n'avait pas seulement accumulé d'immenses richesses (1), accepté des hommages royaux, et fait ériger en son honneur des statues de tous les côtés (2); il s'était mis aussi à traiter l'Égypte avec la violence d'un tyran oriental, et il commençait à songer à fonder lui-même un grand empire. Ayant quitté Alexandrie pour aller réprimer une petite révolte qui avait éclaté dans le centre, il avait voulu faire un exemple, et il avait complètement détruit Thèbes (3); puis, contre la volonté d'Auguste, il avait repris cette politique d'expansion vers l'intérieur du continent africain et vers les sources du Nil, qui, à toutes les époques, a été comme une nécessité pour tous les États qui ont possédé l'Égypte. Cherchant sans doute non seulement à satisfaire ses désirs de gloire et de butin, mais aussi à faire admirer aux Égyptiens le nouveau régime, à les convaincre qu'il était plus hardi et plus fort que le gouvernement déchu des Ptolémées, Gallus, probablement en l'an 28, avait

(1) Amm. Marcellus, XVII, iv, 5 (il y a peut-être de l'exagération dans ce qu'il dit, car c'est la version de l'aristocratie).

(2) Dion, LIII, 23. Cela est confirmé par l'inscription découverte récemment en Egypte : « Sitzungberichte König. preuss-Akad., » 1896, I, p. 476.

(3) Hiéron (Chron. ad. ann. Abrah., 1990, 27 avant J.-C.) dit : *Thebae Aegypti usque ad solum erutae.* Ne convient-il pas de rapprocher ce renseignement de l'autre contenu dans l'inscription rappelée plus haut et découverte en Egypte : *defectionis Thebaidis... victor?* Si la Thébaïde, comme le dit l'inscription, se révolta, il est plus que probable que Thèbes fut détruite par Asinius Gallus pendant cette guerre. Ce fait jette une première clarté sur le dissentiment qui s'éleva entre Auguste et Gallus, et qui dut naître d'une façon différente de comprendre le gouvernement de l'Egypte. Auguste, qui voulait en Orient une politique conciliante, ne pouvait approuver ces violences barbares.

fait une expédition dans la Nubie (le Soudan d'aujourd'hui), et il était arrivé, semble-t-il, jusqu'à Dongola, dans une région — il se vantait peut-être en le disant — où aucun général de Rome ni aucun roi d'Égypte n'avait encore mis le pied; et il avait réussi à faire accepter le protectorat de Rome à un lointain prédécesseur de Ménélik, le roi des Éthiopiens, Triakontaschoeni, dont les ambassadeurs étaient venus le trouver à Philae (1). Auguste n'approuvait ni ces répressions violentes, ni ces entreprises téméraires; il craignait, comme toujours, qu'elles entraînassent l'Égypte dans de grandes dépenses et dans des guerres pour lesquelles ne suffiraient pas les trois légions assignées comme garnisons à l'ancien royaume des Ptolémées; mais il ne pouvait pas, par sa seule autorité personnelle, arrêter l'ambition inquiète de Gallus, qui, déjà célèbre par ses faits d'armes, par ses travaux littéraires, par les services qu'il avait rendus au parti qui avait

(1) Voy. l'inscription découverte en Égypte et imprimée dans les « Sitzungberichte Konig. preuss. Akademie, » 1896, I, p. 476. L'inscription est importante, parce qu'elle nous révèle l'origine probable des dissentiments entre Auguste et Cornélius Gallus; et c'est un point très obscur. Il est à remarquer que dans l'inscription Cornélius Gallus raconte les expéditions comme faites par lui, sans même dire qu'elles furent dirigées sous les auspices d'Auguste : cela nous montre que le préfet d'Egypte, profitant du caractère incertain de sa charge et de la faiblesse d'Auguste, avait pris une attitude presque indépendante, puisqu'il faisait la guerre de sa propre initiative. Qu'Auguste subit plutôt qu'il n'approuva, les conquêtes de Gallus, cela nous est prouvé par ce fait que, quelques années plus tard, à la première difficulté, il eut vite fait d'y renoncer. Cette demi-indépendance de Gallus, son désaccord avec Auguste peuvent expliquer les allusions obscures des écrivains de l'antiquité, et nous faire entrevoir en quoi consistaient les « sottises » (μάταια) que selon Dion (LIII, 23) Cornélius se permettait de dire au sujet d'Auguste, et comment il put être accusé, comme le dit Suétone (*Aug.*, 66) de *ingratum et malevolum animum.*

triomphé et à Auguste, se considérait presque comme l'égal du *princeps;* il n'osait pas non plus avoir recours, contre un si grand personnage, à son autorité si incertaine, si équivoque, si peu romaine, de roi d'Égypte sans titre réel, d'autant plus que probablement la politique autoritaire et aventureuse de Gallus ne déplaisait pas à l'Italie, si désireuse d'humilier et de maltraiter l'ancien royaume de Cléopâtre. En sorte que Gallus, sur qui ne pesait ni l'autorité du sénat, ni celle d'Auguste, faisait et défaisait tout en Égypte, selon sa fantaisie. Il semble même qu'il ait blâmé âprement et publiquement les hésitations d'Auguste, et qu'il ait poussé l'audace jusqu'à répandre en Égypte des inscriptions où il célébrait ses entreprises, comme s'il en était seul l'auteur, et sans aucune allusion à celui qui devait aux yeux des Égyptiens être leur souverain, obligeant ainsi les Égyptiens à se demander si Auguste était vraiment le maître de l'Égypte ou si Gallus était au contraire un général révolté. Cette étrange attitude de Gallus avait réveillé tant de défiances, que les prêtres rusés de Philæ, chargés de traduire en hiéroglyphes une inscription en l'honneur de ses exploits et dans laquelle Auguste était à peine nommé, semblent l'avoir trahi, en mettant dans la traduction, non plus son éloge, mais de vagues et emphatiques louanges à l'adresse d'Auguste. Gallus ne savait pas déchiffrer les mystérieux caractères.

Arrèter Cornélius Gallus sur le chemin de la nouvelle conquête était chose nécessaire; mais la chose était malaisée, puisque Auguste ne voulait pas se servir des moyens qu'il avait à sa disposition. Il semble qu'à la fin il prit le parti de faire intervenir le sénat et l'opinion publique. Beaucoup d'officiers qui revenaient d'Égypte racontaient, et sans doute en les exagérant, les étranges

exploits de Gallus. Parmi ces officiers, un des plus violents était un certain Valérius, qui semble avoir eu des motifs de rancune personnelle contre le *præfectus Ægypti*. Il est vraisemblable qu'Auguste fit indirectement engager Largus à dénoncer au public les extravagances de Gallus, avec l'espoir d'intimider le gouverneur de l'Égypte, en lui montrant le mécontentement populaire.

Mais avant que Largus eût commencé ses révélations, Auguste avait quitté Rome. Il était parti probablement dès que Valérius Messala s'était décidé à accepter pour l'année suivante la *præfectura urbis*. Il prétendait aller faire la conquête de la Bretagne, que César avait déjà tentée; et il annonçait aussi qu'il préparait la revanche contre les Perses. Horace l'accompagnait de ses vœux, en lui prédisant qu'à son retour, il serait adoré comme un dieu. Il s'en allait en réalité, non pas pour revenir sous les traits d'un dieu, mais simplement pour conquérir une région riche en mines, pour passer utilement quelques années loin de Rome et se donner ainsi le temps de considérer quelle tournure allaient prendre les événements.

II

ROME ET L'ÉGYPTE

Auguste emmenait avec lui en Espagne son beau-fils (1), Tibérius Claudius Néro, le fils de Livie, qui avait quinze ans, étant né le 16 novembre de l'an 42, et son neveu Marcus Claudius Marcellus, le fils d'Octavie et du fameux consul de l'an 50, qui était, croit-on, né quelques mois avant Tibère, en l'an 43. Ils étaient donc tous les deux à peine adolescents, et cependant Auguste les emmenait déjà à la guerre. Mais parmi les principes de la vieille politique aristocratique, il y en avait un surtout qu'Auguste voulait remettre en honneur dans la république : c'était le principe de ne point se défier de la jeunesse, de ne pas réserver pour des vieillards les charges les plus hautes et les missions les plus difficiles. Il fallait de nouveau faire place aux jeunes gens, comme aux beaux temps de l'aristocratie (2).

(1) Dion (LIII, 26) nous apprend que l'an 25, Tibère et Marcellus étaient à la guerre en Espagne avec Auguste. Il me paraît donc légitime de supposer qu'ils partirent avec lui.

(2) Cicéron, *Phil.*, V, xvii, 47 . *Majores nostri, veteres illi, admodum antiqui, leges annales non habebant : quas multis post annis attulit ambitio... Ita sæpe magna indoles virtutis, priusquam reipublicæ prodesse potuisset, extinta fuit.* 48... *admodum adulescentes consules facti.* Tacite, *An.*, XI, 22 : *apud majores... ne aetas quidem distinguebatur, quin prima juventa consulatum ac dictaturam inirent.* Les carrières rapides des parents d'Auguste, de Tibère, de Marcellus, de Drusus, que l'on a voulu considérer

Si la noblesse s'était corrompue au siècle précédent, c'était parce que ses membres avaient été condamnés à rester oisifs, à l'âge où les énergies du corps et de l'âme sont gaspillées dans le vice et la débauche, si elles n'ont pas de grandes œuvres à accomplir; d'autre part, l'aristocratie avait été si décimée par les guerres civiles, que si l'on voulait lui confier toutes les charges les plus importantes, on ne pourrait plus en écarter les

comme une preuve de l'intention d'Auguste de concentrer au moyen de privilèges le pouvoir dans sa famille, sont au contraire un de ses grands efforts pour revenir à la grande tradition aristocratique et républicaine. Là aussi Augute voulait refaire la république de Scipion l'Africain. Cela est si vrai que non seulement ses parents, mais aussi des citoyens qui n'appartenaient pas à sa famille, obtinrent, de son vivant, les charges suprêmes, étant encore très jeunes. C'est ainsi que L. Calpurnius Pison fut consul en l'an 15 avant J.-C., à trente-trois ans, étant né en l'an 48 avant J.-C. et étant mort à quatre-vingts ans (TACITE, *An.*, VI, 10.) L. Domitius Ahénobarbus, qui mourut en l'an 2 de l'ère chrétienne (TACITE, IV, 44), fut consul en l'an 16 avant J.-C.; s'il avait été consul à ce que Cicéron appelait l'âge légal, c'est-à-dire à quarante-trois ans, il serait mort à quatre-vingt-quatre ans et Tacite aurait signalé, comme pour Pison, une aussi rare vieillesse. Son silence nous prouve que Domitius ne devait pas être très âgé : si l'on suppose qu'il avait alors soixante et onze ans, il aurait été consul à trente ans. C. Asinius Gallus, le fils du fameux écrivain, né en l'an 41 avant J.-C. (SERVIUS, *ad Virg. Ecl.*, IV, 11), est consul en l'an 8 avant J.-C., c'est-à-dire à trente-trois ans. P. Quintilius Varus est consul en l'an 13 avant J.-C. Vingt ans plus tard, en l'an 7 de l'ère chrétienne, il est envoyé pour gouverner la Germanie. Il n'est pas probable qu'un poste comme celui-là ait été confié à un homme très âgé; il est plus vraisemblable qu'il le fut à un homme d'une cinquantaine d'années; il n'avait donc qu'environ trente ans, lui aussi, quand il fut consul. Si nous connaissions la date de naissance des consuls, nous aurions sans doute beaucoup d'autres exemples du même genre à fournir. La chose d'ailleurs est naturelle : même si Auguste ne l'avait pas voulu, il aurait été obligé d'agir ainsi; puisqu'il voulait restaurer le principe aristocratique, il était nécessaire d'ouvrir les portes aux jeunes gens, tant l'aristocratie avait été décimée. Voy. SUÉTONE, *Aug.*, 28.

jeunes gens, car les hommes âgés n'auraient pas suffi. Prudent dans tout ce qu'il faisait, Auguste, semble-t-il, avait déjà fait approuver une modification générale aux lois qui étaient alors en vigueur, pour préparer graduellement le rajeunissement de l'État (1); et il songeait sans doute à proposer au sénat des dispenses spéciales pour les jeunes gens qui en seraient dignes. En faisant aussitôt commencer le noviciat militaire et politique des membres de sa famille, il engageait en même temps, par l'exemple, toute la jeune aristocratie à ne pas perdre de temps. Il avait recueilli sous son autorité ou confié à Octavie et à Livie, outre son unique fille, Julie, qu'il avait eue de Scribonia en l'an 39, tous les enfants de sa famille, que la révolution avait privés de leur père : les deux fils de Livie, Tibère, qui avait alors quinze ans et dont nous avons déjà parlé; son frère, plus jeune, Néro Claudius Drusus, né en l'an 38; les cinq fils que sa sœur Octavie avait eus de Marcellus et d'Antoine, à savoir les deux Marcellæ, le Marcellus qui accompagnait Auguste en Espagne, les deux Antoniæ, qui étaient nées avant que le triumvir eût abandonné son épouse latine pour Cléopâtre; le fils mineur d'Antoine et de Fulvie qui devait avoir à peu près le même âge que Tibère, et dont on avait changé le nom en celui de Julius Antonius; enfin les trois enfants qui restaient de Cléopâtre et d'Antoine : Cléopâtre Séléné, Alexandre Hélios et Philadelphus (2). Sur ces douze enfants, les neuf premiers, qui n'avaient dans les veines que du pur sang romain, étaient déjà soumis par Auguste à la règle de l'éducation traditionnelle, les filles tissant la toile et les

(1) Voy. t. IV, p. 282.
(2) Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*. Paris, II, p. 360.

jeunes gens allant de très bonne heure à la guerre. Bien qu'ils fussent instruits avec soin, garçons et filles, dans la littérature et la philosophie, le *princeps* cependant ne voulait porter d'autres toges que celles qui étaient tissées chez lui, par ses femmes, comme les grands seigneurs de l'époque aristocratique (1). Il voulait en outre jeter de bonne heure les garçons dans la vie active, et tempérer l'action de leurs études par des occupations qui développeraient leur énergie. Quant aux trois derniers, qui étaient les bâtards d'un grand Romain dévoyé et d'une reine asiatique, Auguste semble avoir voulu les conserver auprès de lui, pour en faire les instruments dynastiques de sa politique orientale. Il tâchait peut-être déjà de se servir de la petite Cléopâtre pour réorganiser la Mauritanie qui avait été annexee par César. Auguste, en effet, songeait à y établir la dynastie nationale, en replaçant sur le trône de Juba le fils du roi vaincu par César, qui avait été élevé à Rome, et qui avait reçu une éducation gréco-romaine; mais, en même temps que le royaume, Juba recevrait la petite Cléopâtre pour femme (2).

En Gaule, Auguste s'arrêta à Narbonne où il trouva les notables de toute la Gaule qui sans doute avaient été convoqués (3). Il vit ainsi venir à lui tout ce qui restait encore de la Gaule de César et de Vercingétorix. Vingt-cinq ans avaient passé depuis la chute d'Alésia, mais Antoine lui-même, qui l'avait vue s'élancer furieuse sur les champs de bataille, se multiplier avec un courage indomptable pendant de si longues années

(1) Suétone, *Aug.*, 73.
(2) Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*. Paris, 1904, vol. II, p. 361.
(3) Live, *Épit.*, 134; le *conventus* dont parle Tite-Live fut sans doute un congrès des notables de la Gaule.

dans les embûches et les révoltes, Antoine lui-même n'aurait pas reconnu la Gaule contre laquelle il avait combattu, en cette génération vieillie qui se réunissait à Narbonne autour d'Auguste. La Gaule de Vercingétorix s'était elle-même presque réconciliée avec Rome; pacifique et désarmée, elle s'adonnait à l'agriculture et à l'élevage des troupeaux; elle s'enrichissait : si elle n'allait pas jusqu'à admirer et vouloir imiter tout ce qui venait de Rome, elle commençait pourtant à laisser se romaniser ses jeunes gens, cette génération nouvelle qui n'avait pas vu la grande guerre nationale, ou qui l'avait à peine entrevue dans son enfance. Dès la venue de César en Gaule, Rome avait eu de nombreux amis dans la noblesse gauloise, mécontente du désordre intérieur, irritée de l'insubordination de la plèbe et des exigences de la haute ploutocratie, alarmée par la faiblesse militaire croissante du pays, et la prépondérance germanique qui menaçait. Cette noblesse, en butte à la fois à l'amour de l'indépendance et à la peur des Germains, tantôt irritée par l'arrogance romaine, et tantôt effrayée par les menaces populaires, avait pendant neuf ans oscillé sans cesse entre César et la Gaule; elle n'avait ainsi apporté aucune énergie ni à soutenir, ni à combattre César, et aux moments critiques, elle avait tout laissé au pouvoir de minorités exaltées, si bien que, à la fin de l'an 52, de jeunes Arvernes, ayant à leur tête Vercingétorix, malgré leur inexpérience et leur peu d'autorité, étaient venus à bout de renverser le gouvernement et d'entraîner toute la Gaule dans la terrible aventure. Mais cette grande révolte avait échoué; presque toute la noblesse irréconciliable avait péri dans les guerres successives ou avait émigré; et le parti national une fois épuisé, la plus grande partie de l'ancienne

noblesse était revenue à ses premières dispositions, d'autant plus vite que César avait su la rassurer par d'habiles concessions. Les Éduens, les Lingones, les Rèmes avaient conservé la condition d'alliés, qui leur permettait de traiter avec Rome sur un pied d'égalité, comme des États indépendants; de nombreux peuples avaient été déclarés libres, c'est-à-dire autorisés à vivre avec leurs lois et à ne pas recevoir de garnisons romaines, et obligés seulement à payer une partie du tribut (1); on avait laissé à un bon nombre leur territoire, leurs tributaires, leurs gabelles, tous les droits et tous les titres dont ils se targuaient avant la conquête; et nulle part, certainement, le tribut ne fut augmenté (2), si bien que la Gaule n'eut à payer, si toutefois elle la paya, que la contribution peu lourde, fixée au début, de 40 millions de sesterces. César s'était donc efforcé de dissimuler l'annexion sous des satisfactions données à l'orgueil national; il n'avait pas sévi contre la noblesse hésitante qui l'avait tantôt secouru et tantôt trahi; il avait même partagé les biens des grands qui avaient péri ou qui s'étaient enfuis, et

(1) Hirtius, *B. G.*, VIII, 49; *honorifice civitates appellando.* Pline, *H. N.*, IV, 31 (17) et 32 (18) met au nombre des alliés les Carnutes. Mais avec Hirschfeld je crois qu'il y a probablement là une erreur, au moins pour ce qui est de l'époque qui suivit immédiatement la conquête. On comprend facilement que les Éduens, qui étaient les anciens amis de Rome, que les Rèmes et les Lingones, qui avaient tant aidé César dans la guerre de 52, aient obtenu facilement la qualité d'alliés. Mais pour les Carnutes, qui avaient lutté contre Rome avec acharnement, la chose paraît peu vraisemblable. Pline, *H. N.*, IV, 31 (17)-33 (19) énumère les peuples libres, environ une dizaine, dont il trouve l'indication dans les commentaires d'Auguste. Mais il est difficile de dire si le nombre en était le même à la fin de la conquête. Il y eut probablement des modifications successives.

(2) Hirtius, *B. G.*, VIII, 49 : *nulla onera injungendo.*

ceux des ploutocrates qui avaient sombré dans la révolution, entre les familles nobles disposées à accepter la suprématie romaine (1); et il avait pris à son service pendant les guerres civiles de nombreux nobles gaulois, à qui il avait fait des dons et même accordé le titre de citoyens romains. Auguste était entouré à Narbonne par tous les Caïus Julius, qui à ces *prænomen* et *nomen* latins ajoutaient le *cognomen* barbare de leur famille celtique : c'étaient les nobles gaulois que son père avait créés citoyens romains et qui formaient, dans la noblesse celtique, une sorte de petite noblesse plus élevée (2). Ainsi les guerres civiles, loin d'entraver l'œuvre de César, en avaient au contraire hâté l'accomplissement, et, par une étrange contradiction, conduit plus vite la Gaule vers la paix. Intimidés par les souvenirs des révoltes et par le fantôme de Vercingétorix, obligés de rappeler toutes les légions de la Gaule, et conscients de leur faiblesse, les triumvirs avaient laissé la Gaule à peu près maîtresse d'elle-même et dans une indépendance réelle, sinon nominale. Différentes pièces de monnaie nous montrent qu'à cette époque les proconsuls romains, toujours pourvus de faibles milices, gouvernaient la Gaule par l'entremise des grandes familles, en se contentant de laisser fonctionner librement les anciennes institutions nationales (3), c'est-à-dire d'empêcher les révoltes et les

(1) Hirtius, *B., G.*, VIII, 49 ... *principes maximis præmiis adfiziendo.*

(2) Sur la fréquence du nom de Julius en Gaule à cette époque-là, voy. Anatole de Barthélemy, *les Libertés gauloises sous la domination romaine*, dans la *Revue des questions historiques*, 1872, p. 372.

(3) Voyez l'intéressante étude d'Anatole de Barthélemy, *les Libertés gauloises sous la domination romaine,* dans la *Revue des questions historiques*, 1872, p. 368 et suiv.

guerres entre les différents peuples et de percevoir un léger tribut. Peut-être même la Gaule cessa-t-elle à cette époque de payer ce tribut. Ce régime n'était donc ni dur, ni sévère, et la Gaule n'avait pas tardé à réparer tous ses malheurs. Les légions une fois parties, c'en avait été fini des contributions de guerre extraordinaires, des exactions, des rapines, des violences. Le tribut de 40 millions de sesterces, même s'il fut payé, n'épuisa pas un pays aussi riche; la paix intérieure avait dispersé les bandes des cavaliers et des clients dont la noblesse s'était servie dans ses guerres : les uns étaient devenus des artisans, les autres des agriculteurs (1); d'autres encore s'étaient enrôlés dans la cavalerie romaine, et étaient allés pendant les guerres civiles saccager l'Italie ou les autres régions de l'empire, pour ramasser ainsi un peu d'or qu'ils rapportaient dans leur pays. Enfin la conquête de César avait remis en circulation beaucoup de trésors inutiles qui dormaient dans les temples ou dans les maisons des riches; et si une partie de ce capital avait été emportée en Italie, une autre très considérable était restée en Gaule et avait passé dans un grand nombre de mains. La guerre d'abord et ensuite la paix avaient rendu à la Gaule des capitaux, des bras et une certaine sécurité; et ainsi, dans ce pays qui, alors comme aujourd'hui, était très fertile (2), bien irrigué, couvert de forêts et riche en minerais (3), l'opulence en vingt-cinq années s'était beaucoup accrue.

(1) STRABON, IV, I, 2 (178) : νὺν δ'ἀναγκάσονται γεωργεῖν, καταθέμενοι τὰ ὅπλα...

(2) STRABON, IV, I, 2 (178) : ἡ δ'ἄλλη πᾶσα σῖτον φέρει πολὺν καὶ κέγχρον βάλανον καὶ βοσκήματα παντοῖα, ἄργον δ'αὐτῆς οὐδὲν, πλὴν εἰ τι ἕλεσι κεχώλυται καὶ δρυμοῖς.

(3) Voyez les preuves données par DESJARDINS, *Géographie historique de la Gaule*, vol. I. Paris, 1876, p. 409 et suiv.

Protégée par les Alpes, protégée par le fantôme de Vercingétorix, — et ce fut là le vrai service rendu à son pays par le vaincu d'Alésia, — la Gaule avait donc pu, lentement et paisiblement, pendant les vingt années de guerres civiles si funestes à l'Italie et aux provinces de l'Orient, retrouver ou refaire une partie de ses richesses dispersées ou détruites dans la terrible crise. On recommençait à creuser partout les mines, surtout les mines d'or; on cherchait ce métal, alors si rare, jusque dans les sables des rivières (1); on découvrait vers cette époque des mines d'argent (2); on défrichait de nouveaux terrains et on commençait à cultiver le lin qui jusque-là ne l'avait été qu'en Orient (3); les artisans étaient devenus plus nombreux depuis que les petites armées gauloises avaient été dissoutes. Et, à

(1) Chez les Volces Tettosages (STRABON, IV, I, 13); chez les Tarbelles (STRABON, IV, II, 1); dans les Cévennes (STRABON, III, II, 8); dans les rivières (DIODORE, V, 27.)

(2) Le fait que Diodore dit (V, 27) κατά γοῦν τὴν Γαλατίαν ἄργυρος μὲν τὸ σύνολον οὐ δὲ γίγνεται, tandis que Strabon dit au contraire qu'il y en avait chez les Ruthènes et les Gabales (IV, II, 2), prouve que les mines d'argent furent découvertes après la conquête. La description de la Gaule que donne Diodore est évidemment tirée de documents plus anciens et qui décrivent la Gaule à l'époque de son indépendance. Dans DESJARDINS, I, p. 423 et suiv., se trouve la preuve que beaucoup d'autres mines d'argent furent exploitées par les Romains; mais comme Strabon n'en parle pas, il est difficile d'affirmer qu'on avait déjà commencé les fouilles à ce moment-là.

(3) PLINE, *N. H.*, XIX, I, 7-8 : *ignoscat tamen aliquis Ægypto serenti (linum) ut Arabiæ Indiæque merces importet itane et Galliæ censentur hoc reditu? Cadurci, Caleti, Ruteni, Bituriges ultimique hominum existimati Morini, immo vero Galliæ universæ vela texunt...* Si on considère combien furent lents les progrès économiques dans le monde antique, on trouvera qu'il est raisonnable de faire remonter à ces années-là les commencements de cette culture qui devait dans la suite prendre une grande extension. Il faut ajouter que Strabon rappelle que le lin était déjà une industrie florissante auprès des Cadurces (IV, II, 2).

mesure que le pays s'habituait à cette paix et à cette prospérité, la domination romaine se faisait plus stable, en s'appuyant sur une aristocratie de grands propriétaires où les hommes âgés, oubliant le passé, consentaient à la subir, et où les jeunes, qui ignoraient le passé, commençaient à l'admirer et à profiter volontiers de certains produits de la civilisation méditerranéenne, tels que l'huile et le vin. Il s'ouvrait sans doute déjà, en divers endroits, des écoles de latin pour les jeunes gens riches (1); déjà des bateaux remontaient les rivières, chargés d'huile ou de ces vins italiens ou grecs dont les belliqueux Gaulois avaient autrefois tant redouté l'énervante douceur (2); déjà dans la Gaule narbonaise, qui subissait depuis plus longtemps l'influence romaine, des artistes grecs étaient appelés par les riches familles pour construire de beaux monuments (3); déjà les divinités élégantes de Rome et de l'Orient apparaissaient dans les forêts immenses. Alors, comme toujours, cet heureux pays, par une rapide renaissance, s'était relevé des ruines de la dernière guerre; alors comme toujours l'État qui en était le maître, cherchait à tirer parti, par de nouveaux impôts, de sa florissante richesse, en mettant à la charge de cette province qui, seule peut-être, avait prospéré dans l'universelle décadence, une partie de la dépense

(1) Nous verrons qu'un peu plus tard il y avait une école fameuse à Augustodunum, la nouvelle capitale des Eduens.

(2) Nous verrons que probablement ces années-là fut introduite la *quadragesima Galliarum*, impôt de 2 1/2 pour 100 sur les importations. On n'aurait pas songé à cet impôt, si les importations en Gaule n'avaient déjà été considérables. Parmi les produits importés, ceux qui l'étaient dans les plus grandes proportions devaient être l'huile et le vin.

(3) Par exemple le mausolée des Jules à Saint-Rémy en Provence : voy. Courbaud, *le Bas-relief romain à représentations historiques*, 1899, p. 328-329.

nécessaire pour l'entretien de l'armée, en abolissant le privilège de l'immunité dont avait joui la Gaule, par suite de la faiblesse de Rome pendant les années précédentes. Une partie de l'armée ne servait-elle pas du reste à défendre la Gaule contre les Germains? C'est parce qu'ils étaient protégés par les légions romaines que les Gaulois pouvaient goûter les bienfaits de la paix. Il était donc juste que la Gaule s'acquittât de ce qu'elle devait à l'armée (1), en contribuant aux dépenses nécessaires pour son entretien. Il est cependant probable qu'au congrès de Narbonne, Auguste se contenta d'annoncer et de réaliser une suite de mesures qui devaient préparer la réforme du tribut, sans qu'il y fût cependant encore fait allusion. Il ordonna un grand cens pour vérifier les changements survenus dans les fortunes et pour distribuer équitablement les nouvelles charges; et, pour aider les légats à faire le cens, il semble avoir laissé des procurateurs, choisis parmi ses affranchis les plus capables, à la tête desquels il avait mis Licinus, ce jeune Germain que César avait fait prisonnier, puis remis en liberté. Licinus connaissait à la fois la Gaule, la langue celtique et l'art d'administrer les finances (2). Toutes ces dispositions prises, Auguste

(1) Tite-Live, *Per.*, 131, et Dion, LIII, 22, disent d'une façon précise que l'acte le plus important accompli par Auguste pendant son court séjour en Gaule fut le cens. Ce cens ne fut certainement pas ordonné pour satisfaire une pure curiosité statistique. Le but ne pouvait être que d'augmenter les impôts de la Gaule; César, comme nous l'avons vu, ne les avait pas augmentés, et il est peu probable qu'ils l'aient été pendant la guerre civile. Cette augmentation des impôts nous explique l'épisode de Licinus, survenu douze ans plus tard, et dont nous parle Dion, LIV, 21. Nous aurons à en parler ainsi que du mécontentement qui régna en Gaule les années suivantes. Nous verrons en outre que les textes jusqu'ici à demi compris de saint Jérôme, de Sincellus et du *Chronicon Paschale* confirment cette hypothèse

(2) Il n'est question de Licinus dans Dion que plus tard vers

se rendit en Espagne, où de grandes révoltes avaient éclaté, d'après ce qu'il avait fait annoncer en Italie. Il y arriva à temps pour inaugurer à Tarragone, le 1er janvier de l'an 26, son huitième consulat (1).

Mais tandis qu'il se rendait en Espagne, un événement étrange avait rendu vaines, à Rome, plusieurs des sages mesures prises par Auguste avant de partir, et profondément troublé le public. Auguste parti, Valérius Largus s'était mis à dénoncer le luxe, les rapines, l'orgueil, l'insolence du préfet d'Égypte (2); mais ces accusations, au lieu d'effleurer simplement l'opinion publique et de ne provoquer qu'un léger frémissement de désapprobation, avaient déchaîné au contraire une terrible tempête. L'aristocratie avait donné l'exemple en se jetant la première avec fureur sur Cornélius Gallus; les autres classes l'avaient suivie (3); en quelques jours le vice-roi d'Égypte, l'homme puissant et respecté de tous, était devenu un affreux voleur, digne des plus horribles supplices; partout, mais surtout dans les grandes familles, on avait réclamé, avec des cris farouches, un exemple salutaire. Par un mouvement des esprits, mystérieux et brusque, Rome avait frémi tout à coup d'horreur, bien qu'en vérité ce fût un peu trop tard, devant les concussions du *præfectus Ægypti;* elle s'était indignée que ses sujets eussent pu être traités comme Gallus avait traité les Égyptiens.

l'an 16, comme procurateur de la Gaule. Mais s'il avait déjà tant volé, il devait s'y être mis depuis quelque temps. Je suppose donc qu'Auguste l'avait installé là, dès le début, quand il commença ses réformes.

(1) Suétone, *Aug.*, 26.

(2) Le scandale de Cornélius Gallus dut éclater alors qu'Auguste était absent de Rome, puisque, comme le dit Dion (LIII, 23), ce scandale fit fureur en l'an 26 avant J.-C.

(3) Ammien Marcellin, XVII, iv, 5 *metu nobilitatis acriter indignatæ*.

Certains amis de Gallus, et des gens sérieux et honnêtes, avaient essayé de remonter le courant (1); ce fut en vain, car Largus, complimenté, adulé, applaudi partout, et surtout par les nobles, grisé par ce succès inattendu, avait empli Rome de ses accusations, et tout le monde avait déjà condamné Gallus, sans même attendre qu'il revînt d'Égypte pour donner ses raisons, et que l'on discutât les procès intentés contre lui. C'était en somme le premier de ces terribles scandales, à la fois politiques et judiciaires, qui vont faire tant de victimes dans les hautes classes sous l'empire; et sa violence soudaine, son extravagante exagération ne pouvaient que préoccuper vivement les esprits sérieux. Sous prétexte de justice et de rectitude, le public satisfaisait en vérité sur le malheureux Gallus une rancune farouche et cachée, laissée dans les esprits par les guerres civiles. La paix était revenue, mais dans les choses, et non dans les esprits. Si Auguste, si Agrippa, si les hommes les plus éminents du parti victorieux, si bon nombre de leurs affranchis et si enfin certains plébéiens, habiles et obscurs, étaient devenus très riches pendant les guerres civiles, la plus grande partie des sénateurs avaient des fortunes si modestes que, dans la réorganisation de la république, le cens sénatorial avait été fixé à 400,000 sesterces; et il y avait tant de chevaliers qui, sans avoir été rayés des rôles, n'osaient plus au théâtre prendre place sur les quatorze bancs réservés à l'ordre équestre, parce qu'ils avaient perdu leur patrimoine pendant les guerres civiles, qu'Auguste les fit autoriser par le sénat à s'y

(1) Dion, LIII, 24, nous dit en effet qu'il y eut plusieurs citoyens qui firent voir leur indignation au sujet de cette persécution contre Gallus, persécution injuste ou tout au moins exagérée.

asseoir malgré cela (1). Tous ces gens-là naturellement nourrissaient au fond du cœur une âpre rancune contre les grandes fortunes; ils étaient portés à considérer les palais, les villas, les esclaves, l'argent des riches comme le résultat de vols perpétrés à leur préjudice, et leur amertume était d'autant plus grande, qu'il fallait admirer dans Auguste, dans Agrippa, dans Mécène, dans tous les chefs du parti révolutionnaire, la spoliation, dont tant de gens avaient été ou croyaient avoir été victimes (2). Les grandes fortunes faites en Égypte après la conquête devaient surtout exciter des jalousies violentes dans toutes les classes. Cornélius Gallus, qui avait fait sa fortune en Égypte, était en réalité destiné à devenir la victime de tous ceux qui ne l'avaient pas faite. L'aristocratie bien unie dirigeait ce mouvement populaire contre Gallus pour le plaisir de détruire un de ces *homines novi* de la révolution et pour se venger au moins sur lui de Philippes et des proscriptions; les sénateurs pauvres, les chevaliers, le peuple suivaient l'aristocratie, furieux, jaloux des richesses des autres, pleins aussi d'une condescendance servile pour la noblesse redevenue puissante. Si les amis de Gallus, si ses compagnons dans les rapines de la révolution et Auguste à leur tête, n'accouraient pas à son secours, il était perdu. Mais Auguste fut faible, et les amis de Gallus se laissèrent facilement décourager et effrayer par l'exaspération populaire; la paix aiguisait dans les cœurs de nouveaux égoïsmes aussi farouches et aussi vils que ceux de la guerre civile,

(1) Suétone, *Aug.*, 40.

(2) On peut retrouver même dans les poésies érotiques de curieux témoignages de cette antipathie populaire pour les hommes qui s'étaient enrichis dans la guerre civile. Voy. Tibère, II, iv, 21; Ovide, *Amor*, III, viii, 9.

tout en les déguisant sous les beaux noms de justice et de droiture. Un philosophe aurait pu affirmer qu'à Rome, dans cette ville construite tout entière, depuis le pavé des rues jusqu'aux temples des dieux, avec les produits d'un pillage mondial, Gallus avait bien mérité de la république, puisque ce n'était pas l'Italie, mais les Égyptiens qu'il volait; ses amis auraient pu simplement demander à la ville devenue soudain si vertueuse, ce que Gallus avait fait que n'eussent point fait Agrippa et Auguste et tous les hommes les plus admirés de la génération actuelle, et que n'eût désiré faire tout citoyen arrivé à l'âge de raison. Mais toutes les oligarchies qui ont des origines troubles et une puissance peu sûre, ont coutume d'abandonner de temps en temps quelques-uns de leurs membres au ressentiment de ceux qu'ils dominent. Malheur à ceux qui sont ainsi sacrifiés! Alors, comme toujours, on était plus disposé à laisser périr son voisin qu'à renoncer à ses privilèges; on aimait mieux sacrifier l'orgueilleux et violent Gallus, que restituer une partie des biens dont on jouissait. Auguste, pour ne pas contrarier l'opinion publique et ne pas trop nuire à Gallus, le révoqua et le déclara exclu de sa province et de sa maison (1). Mais ce châtiment trop doux ne pouvait satisfaire le public : puisque Auguste punissait Gallus, c'était qu'il le considérait comme coupable, et alors on réclama de nouvelles et plus grandes rigueurs; tout le monde abandonna l'ancien *præfectus Ægypti;* de nouveaux accusateurs surgirent

(1) Suétone, *Aug.*, 66; Dion, LIII, 23. En prenant cette décision, Auguste cherchait évidemment à contenter l'opinion publique sans perdre Gallus. Ceci nous montre que si Auguste, comme il est probable, encouragea d'abord les accusations que l'on portait contre Gallus, elles produisirent cependant un effet beaucoup plus considérable qu'il ne l'aurait voulu.

de partout avec de nouvelles accusations, exagérées et fantastiques, mais auxquelles le public ajoutait foi (1). Il semble même que, pour être sûr de sa condamnation, on réussit à déférer son procès au sénat (2). Mais les esprits généreux ne pouvaient pas ne pas être profondément émus de cet acharnement sur un homme illustre que l'on accusait d'avoir fait ce qui avait servi à la gloire de tant d'autres. Au commencement de l'an 26, Messala, qui n'occupait que depuis six jours la *præfectura urbis*, se démit de ses fonctions, en disant qu'il ne se sentait pas capable de les bien remplir et qu'il ne considérait pas la charge comme constitutionnelle (3).

Il est probable que la chute de Gallus l'avait effrayé, en lui montrant que le peuple ne comprenait plus les fonctions du *præfectus*. Si le *præfectus Ægypti* était tombé dans une telle disgrâce, à quels dangers ne s'exposerait pas celui qui aurait à exercer la même charge à Rome? Ainsi la peine qu'Auguste s'était donnée pour persuader Messala était perdue; Rome restait sans *princeps*, sans *præfectus*, avec un seul consul. Survint bientôt la catastrophe qui ne pouvait

(1) DION, LIII, 23; AMMIEN MARCELLIN, XVII, XIV, 5.

(2) Nous le savons par DION, LIII, 23, et SUÉTONE, *Aug.*, 66; *Senatus-consultis ad necem compulso.*

(3) Les deux explications nous sont données, l'une par TACITE, *Annales*, VI, 11 *(quasi nescius exercendi)*; l'autre par SAINT JÉRÔME, Chronique, *ad a. Abr.*, 1991 = 728/26 *(incivilem potestatem esse contestans)*. Il me semble que Messala pouvait alléguer les deux raisons. Quand je prétends que la catastrophe de Gallus put décider Messala à se retirer, ce n'est évidemment qu'une hypothèse : elle me paraît vraisemblable parce que l'on peut expliquer ainsi la détermination soudaine que prit Messala de se retirer. Ce qui arrivait à Gallus devait donner à réfléchir à Messala, car l'autorité de l'un aussi bien que celle de l'autre dérivait de la même conception politique : le rétablissement des anciennes *præfecturæ*.

qu'augmenter encore le trouble des esprits : désespéré de se voir abandonné par tous, Gallus s'était donné la mort. Auguste renonça à chercher un nouveau *præfectus urbi;* il laissa la ville à la garde de l'autre consul, Statilius Taurus, voulant espérer que tout irait bien, et au printemps il commença la guerre, prenant lui-même le commandement de l'armée (1). On comprend sans peine pourquoi le nouveau généralissime cherchait à démontrer qu'il était capable de diriger seul une guerre, sans les conseils d'Agrippa. La contradiction qu'il y avait entre son incapacité militaire et sa charge de commandant en chef de toutes les légions, n'était ni la plus légère, ni la moins dangereuse des contradictions au milieu desquelles il se trouvait pris ; le danger en était même accru par la nécessité évidente de rétablir la discipline surtout dans l'armée : Auguste avait déjà aboli les abus les plus invétérés; il ne s'adressait plus aux légionnaires en les appelant « compagnons, » mais « soldats » ; il avait exclu rigoureusement des légions les affranchis, pour renouveler la dignité de l'armée, qui devait être le privilège des hommes libres; et il avait rétabli le système sévère des peines et des récompenses d'autrefois (2).

Malheureusement Auguste n'était pas né pour commander des armées. Les Cantabres et les Astures, sachant que, s'ils étaient vaincus, ils seraient déportés au cœur des montagnes pour y extraire de l'or, se défendaient avec un courage désespéré; et profitant des hésitations d'Auguste, ils le mirent bientôt, par des

(1) Dion, LIII, 25 ; Suétone, *Aug.*, 30.

(2) Suétone, *Aug.*, 24-25. Je crois que les faits rapportés dans ce passage appartiennent aux premiers temps du gouvernement d'Auguste ; nous verrons en effet que, dans les derniers temps, la discipline dans les armées s'était de nouveau tout à fait perdue.

marches habiles et rapides, dans une situation difficile. Il eut la chance de tomber malade à un moment opportun : cela justifia aux yeux des légions son retour à Tarragone et la transmission du commandement à ses deux légats : Caïus Antistius et Caïus Furnius (1). Auguste, le pieux Auguste, se contenta de faire le vœu de bâtir un nouveau temple sur le Capitole à Jupiter tonnant, cette fois pour le remercier de ce que, dans une marche, il avait échappé miraculeusement à la foudre (2) : si donc Rome ne rentrait pas, grâce à lui, en possession des mines d'or des Asturies, elle aurait du moins un temple de plus. Mais après la chute si brusque de Cornélius Gallus, un autre désordre étrange était survenu à Rome. Un homme obscur, un certain Marcus Egnatius Rufus, élu édile pour l'an 26, s'était mis à exercer sa charge avec un zèle inusité; et tandis que les édiles laissaient ordinairement brûler les maisons du bon peuple, en disant qu'ils n'avaient pas ce qu'il fallait pour éteindre les incendies, il avait voulu faire pour le feu ce qu'Agrippa avait fait pour l'eau, et Auguste pour les comptes de l'État : il avait composé avec ses esclaves quelques compagnies de pompiers, et comme Crassus, quand les incendies se déclaraient, il courait les éteindre, mais gratuitement (3). Et ainsi

(1) Dion (LIII, 25) ne cite qu'un seul légat : C. Antistius; Florus (II. xxxiii, 51; IV, xii, 51) en nomme trois : Antistius, Furnius et Agrippa. Orose (VI, xxi, 6) en cite deux : Antistius et Firmius. Il n'y a donc pas de doute au sujet d'Antistius. Pour ce qui est d'Agrippa, je suis porté à croire que Florus a fait une confusion avec les guerres postérieures; nous savons en effet qu'en l'an 27 et en l'an 25 Agrippa était à Rome, et en outre Orose ne parle pas de lui dans cette guerre. Quant au *legatus* au sujet duquel Orose et Florus ne sont pas d'accord, il est assez vraisemblable de supposer que ce fut ce C. Furnius, qui fut consul en l'an 17 avant J.-C.

(2) Suétone. *Aug.*, 39; Mon. Anc., IV, 5.

(3) Dion, LIII, 24· Well., II, xci, 3.

dans les classes moyennes et dans le petit peuple, où l'on tenait à ses maisons et à son mobilier au moins autant qu'à la constitution, ce Rufus était devenu très populaire. Les comices avaient approuvé une loi, qui ordonnait de lui restituer tout ce qu'il avait dépensé de sa fortune pour le public (1); et comme les élections de l'an 25 approchaient, ses admirateurs voulaient le proposer aussitôt comme préteur (2) en dépit de la loi, et à l'encontre des principes de légalité qu'Auguste et ses amis se donnaient tant de peine pour rétablir. Mais la noblesse au contraire s'irrita : elle accusa le pompier trop zélé d'éteindre à Rome les incendies, mais de rallumer dans les esprits les passions démagogiques (3). La ruine de Gallus avait rendu courage au parti de la noblesse, en lui montrant que dans les classes aisées, parmi les sénateurs les plus respectables, parmi les chevaliers, et même dans la classe moyenne, on nourrissait maintenant une profonde aversion pour les hommes et les choses de la révolution; il était aussi encouragé par le changement tous les jours plus visible de l'opinion publique, qui dans toutes les classes

(1) Dion, LIII, 24.

(2) Velléius Paterculus, II, xci, 3.

(3) Dion, LIII, 24. La haine des grands pour Rufus remplit le chapitre xci du livre II de Velléius. Cette haine seule, d'origine politique, peut expliquer l'opposition que les hautes classes firent à Rufus. Jusqu'à la conjuration contre Auguste, qui fut une représaille à la suite de l'injustice qu'il avait subie, — si toutefois l'imputation était vraie, — Rufus n'avait commis aucune action condamnable. Velléius lui-même, qui lui est si opposé, ne sait citer aucun fait qui justifie l'aversion que la noblesse avait pour lui. Son zèle pour éteindre les incendies, même s'il était un peu bruyant et intéressé, n'en était pas moins louable et la haine politique seule pouvait lui en faire un reproche. Rufus ne faisait pour les incendies que ce qu'Agrippa avait fait pour les eaux. Dion d'ailleurs le loue en disant LIII, 24) : ἄλλα τε πολλὰ καλῶς πράξας.

sociales, comme il arrive souvent après les révolutions, était de nouveau porté au respect de la noblesse, de la richesse, des gloires antiques et prenait en haine les obscurs ambitieux qui étaient au sénat après les ides de mars, les considérant comme indignes de représenter la majesté de Rome dans la grande assemblée. Enhardie, la noblesse osait donc maintenant accuser Rufus de tenter une sédition avec ses pompiers, de renouveler les agitations démagogiques d'autrefois, sans même prendre garde que Rufus ne faisait que suivre l'exemple d'Agrippa et d'Auguste. Mais cette fois la noblesse se trompa. Rufus n'avait pas comme Gallus écrit de belles poésies et conquis des provinces, mais il avait sauvé du feu les habitations du petit peuple de Rome; et la faveur des masses pour sa candidature illégale à la préture grandit si vite que Statilius Taurus qui, en qualité de consul, présidait les élections, n'osa pas effacer son nom de la liste des candidats, et Rufus fut élu (1). Tandis qu'Auguste était au loin, dans cette Rome où l'on était si pressé, en paroles, de rétablir la constitution aristocratique et de l'adapter aux besoins de l'époque, un homme allait remettre les partis aux prises, surexciter à la fois les impatiences révolutionnaires des basses classes et l'outrecuidance de la noblesse redevenue puissante. Cet homme était un pompier. Pourvu que les incendies fussent promptement éteints, le peuple n'hésitait pas à violer les principes fondamentaux de la constitution rétablie deux ans auparavant au milieu de la joie universelle. Et pour faire sentir de nouveau sa force, l'aristocratie, sous prétexte de combattre la démagogie, voulait que le peuple laissât brûler ses maisons, et, en s'attaquant à Rufus, elle s'élc-

(1) Dion, LIII, 24.

vait contre ce premier principe de réforme des services publics qu'Auguste et Agrippa cherchaient prudemment à introduire dans l'administration, en organisant d'abord des services privés d'esclaves. Cependant l'aristocratie qui avait si facilement renversé Gallus, poète célèbre, guerrier illustre, homme très puissant, avait été vaincue à son tour par Rufus, qui n'avait pas d'autre mérite que d'avoir éteint quatre incendies. Le contraste était ridicule, mais tout le monde se résigna à le subir en silence. Auguste lui-même prit le parti de donner la préfecture de l'Égypte, c'est-à-dire la charge la plus importante de l'empire après la sienne, à Caïus Pétronius, obscur chevalier; probablement parce que tous les personnages de marque, effrayés du sort de Gallus, refusaient cette charge (1); et il continua à

(1) Qui fut le second *præfectus Ægypti*? Ælius Gallus ou Pétronius? La question a été très discutée par les savants allemands. Mais s'il est impossible d'arriver à une conclusion certaine, il me semble que les plus grandes probabilités sont pour Petronius. J'admets avec Gardthausen que le vague ὕστερον de STRABON (XVII, I, 53) n'est qu'un faible argument; mais il y en a d'autres. Notons d'abord qu'un autre passage de STRABON (XVII, 54) nous indique que la même année, — l'an 25 avant J.-C., comme nous le verrons bientôt, — Ælius Gallus et Pétronius étaient tous les deux en Egypte. et que l'un fit l'expédition d'Arabie, l'autre celle de Numidie. L'un devait donc agir en qualité de *præfectus Ægypti*. l'autre en qualité d'officier subordonné. Or JOSÈPHE (XV, IX, 1 et 2) nous dit clairement que dans la treizième année du règne d'Hérode (du printemps de l'an 25 au printemps de l'an 24 avant J.-C.), Pétronius était ἐπαρχῆς de l'Égypte, c'est-à-dire *præfectus*; et (§ 3) qu'Ælius Gallus fit l'expédition dans la mer Rouge. Ainsi, selon Josèphe, Ælius Gallus était un officier subordonné. Pline confirme la chose; en effet, quand il raconte (VI, XXIX, 181) l'expédition de Pétronius en Ethiopie, il l'appelle « chevalier et préfet d'Egypte, » tandis que, quand il raconte l'expédition d'Ælius en Arabie (VI, XXVIII, 160), il l'appelle seulement chevalier. Ce témoignage, à lui seul, n'aurait pas une grande valeur; ce qui lui en donne, c'est qu'il est confirmé par Josèphe. En outre, comme il s'agit d'une expédition secondaire, il n'est pas surprenant que l'on ait envoyé un

s'occuper seulement de chercher dans toutes les régions de l'empire des métaux précieux, tandis qu'il suivait de Tarragone la guerre contre les Cantabres et les Astures, que dirigeaient ses généraux. Il préparait pour l'année suivante (l'an 25) deux expéditions : l'une dans le territoire des Salasses, — aujourd'hui le val d'Aoste — pour s'emparer dans les Alpes de la vallée la plus riche en mines d'or; et une autre à l'intérieur de l'Arabie, pour s'emparer des trésors que l'on croyait entre les mains des Arabes. Rome était ainsi abandonnée à elle-même, dans la tranquillité somnolente de cette époque, sans grandes entreprises, sans événements retentissants, sans émotions vives; et dans ce néant, la concorde qui s'était rétablie en apparence

officier subordonné et que le *præfectus* soit resté en Egypte. Rome était trop désireuse de voir l'ordre se maintenir dans ce pays pour en éloigner à la légère son premier magistrat. Enfin Strabon nous fournit un autre argument pour soutenir qu'Ælius Gallus fut préfet de l'Egypte non seulement après Pétronius, mais même plusieurs années après celles dont il est ici question et que, par conséquent, il est probable que Pétronius fut préfet pendant de longues années, ou qu'entre Pétronius et Ælius Gallus, il y eut d'autres préfets. En effet Strabon (II, v, 12) nous dit que quand Ælius Gallus était *præfectus Ægypti*, il vit avec lui le port de Miosorme dans la mer Rouge, où étaient réunis cent vingt vaisseaux, qui faisaient le commerce avec l'Inde, tandis que sous les Ptolémées, le nombre en était beaucoup moins considérable. Il nous dit encore (XVI, xiv, 24) qu'au temps de l'expédition de Gallus en Arabie, le commerce indien et arabe passait par la route de Leucocome, de Pétra et de Syrie; tandis qu'ensuite (νυνί) presque tout le commerce passait par Miosorme. Il y eut donc une déviation des courants commerciaux qui, quatre ou cinq ans après la chute des Ptolémées, ne pouvait encore être advenue. Le voyage de Strabon et de Gallus à Miosorme dut, par conséquent, avoir lieu plusieurs années plus tard. Pétronius fut donc le second *præfectus Ægypti*; et Ælius dirigea l'expédition d'Arabie comme *legatus* d'Auguste, mais en qualité d'officier subordonné. On n'est pas d'accord sur le *prænomen* de Pétronius : Pline l'appelle *Publius* et Dion *Caïus*.

après Actium, se désagrégeait peu à peu, et une incohérence étrange d'idées et de sentiments contradictoires commençait à troubler chez tous la notion exacte des moyens et des fins, l'accord entre les paroles et les actes, entre la doctrine et la pratique. Si l'ordre était rétabli tant bien que mal et si, des anciennes discordes farouches, il ne restait plus, répandu dans l'air, qu'un nuage léger de vagues ressentiments, Rome n'en recommençait pas moins à se mettre en contradiction et en guerre avec elle-même. La république avait été rétablie; on s'efforçait de revenir aux institutions d'autrefois; il se reformait dans la noblesse un parti qui travaillait à restituer aux grandes familles les charges et tout le pouvoir, en écartant des magistratures les sénateurs d'origine plébéienne qui n'étaient entrés dans la curie que par les portes que la révolution avait ouvertes; on voyait renaître les vanités, les prétentions et les dédains aristocratiques, et cela allait si loin que ces nobles orgueilleux affectaient même du dédain pour Agrippa, dont ils étaient furieusement jaloux (1). Mais le zèle civique qui était l'âme de l'ancien régime aristocratique ne se rallumait pas; tout le monde évitait maintenant les charges laborieuses et dispendieuses, qui étaient si recherchées autrefois. Bien qu'ont eût ouvert aux jeunes gens la route des honneurs, il n'était pas facile d'emplir de noms honorables les listes des candidats; il fallait continuellement recourir à des expédients extraordinaires, pour empêcher les services publics les plus importants, celui des routes par exemple, de tomber dans un abandon complet (2). La plupart des sénateurs, au lieu de

(1) Voy. SÉNÈQUE, *Controv.*, II, IV, 12, 13; p. 155 B.

(2) Pour ce qui est de la difficulté à pourvoir à l'entretien des routes, voyez *C. I. L.*, VI, 1464 et 1501, et les observations

dépenser leur fortune dans les charges publiques, comme l'avait conseillé Cicéron, se disputaient les magistratures lucratives, comme celle du *præfectus ærarii Saturni* (administrateur du trésor); ou encore ils cherchaient à gagner de l'argent comme avocats, en acceptant des indemnités pour les plaidoiries du forum, malgré la *lex Cintia*, qui défendait de recevoir aucune récompense pour des actes d'assistance légale (1). Il était facile de déplorer ce désordre, mais comment y obvier? La plupart des sénateurs possédaient à peine le cens sénatorial, et avec 400,000 sesterces, non seulement il était impossible de faire des largesses au public, mais c'était à peine si l'on pouvait vivre honnêtement. Le principe de la gratuité des fonctions publiques, si essentiel à l'ancienne constitution, s'accordait mal avec la nouvelle situation économique de la société romaine, où les uns étaient trop riches et les autres trop pauvres. D'autres contradictions venaient encore aggraver et compliquer, dans la vieille république, le contraste entre les exigences de la vie privée et le devoir civique. Tout le monde vantait la simplicité et la parcimonie d'autrefois; mais cependant Auguste lui-même et ses amis, par les grandes dépenses qu'ils faisaient à Rome, éveillaient dans toutes les classes le goût du luxe.

Si Rome s'imaginait avoir repoussé à Actium une audacieuse agression de l'Égypte, elle ne savait pas, après la victoire, résister à une nouvelle invasion égyptienne, moins visible, mais plus dangereuse que celle des armées d'Antoine et de Cléopâtre. Après la

de Hirschfeldt, *Untersuchungen auf dem Gebiete der Röm. Verwaltung*, Berlin, 1876, t. I, p. 110 et 111.

(1) Nous verrons en effet que quelques années plus tard Auguste renouvela la *lex Cintia*.

chute de la dynastie des Ptolémées, les artistes, les marchands d'objets de luxe, les artisans qui avaient travaillé pour la cour d'Alexandrie, pour ses eunuques et ses hauts personnages, étaient allés chercher du travail et du pain dans la grande ville où vivait le successeur des Ptolémées et où avaient été transportés les immenses trésors de l'Égypte. Ils étaient donc venus et ils continuaient à venir les uns après les autres en Italie. Ils débarquaient à Pouzzoles; et si les plus modestes d'entre eux s'arrêtaient dans les villes de la Campanie, depuis Pompéi jusqu'à Naples, d'autres allaient à Rome. Ce n'était pas pour le successeur des Ptolémées qu'ils trouvaient à bâtir des palais somptueux. Auguste habitait sur le Palatin la vieille demeure d'Hortensius, plusieurs maisons contiguës, construites par différents propriétaires, qu'il avait toutes achetées lui-même à différentes époques et réunies tant bien que mal, en y faisant des réparations (1). Ces artistes pouvaient au contraire trouver du travail auprès des personnages les plus riches de l'aristocratie sénatoriale et équestre, qui s'occupaient à reconstruire, sur les ruines de la révolution, une nouvelle Rome, plus somptueuse que l'ancienne, et qui étaient disposés à leur faire bon accueil. La conquête et la chute de l'Égypte, la légende d'Antoine et de Cléopâtre, par une des si nombreuses contradictions de cette époque, avaient attiré l'attention des esprits sur les choses égyptiennes. Bon nombre des hommes les plus en vue du parti d'Auguste avaient fait la campagne d'Égypte; ils avaient séjourné de longs mois à Alexandrie; ils avaient vécu dans les maisons des riches seigneurs égyptiens; ils s'étaient promenés curieusement parmi les splendeurs de l'im-

(1) Velléius Paterculus, II, lxxxi, 5; Suétone, *Aug.*, 72.

mense palais des Ptolémées; ils avaient rapporté d'Égypte des meubles, des vases, des tissus et des objets d'art. Beaucoup y avaient fait fortune, en se partageant les biens de la couronne et ceux d'Antoine; il est probable que la partie la plus considérable du patrimoine d'Auguste, de sa famille (1) et de ses amis était maintenant en Égypte; le nouveau luxe qui se répandait en Italie était alimenté surtout par l'Égypte; beaucoup de riches Romains avaient des affaires en Égypte et étaient obligés d'y aller de temps en temps ou d'y envoyer des agents. Les contrats entre l'Italie et l'ancien royaume des Ptolémées devenaient de plus en plus fréquents; le commerce se développait en faisant la richesse de Pouzzoles; avec les marchandises, l'or et l'argent, on transportait en Italie aussi des usages, des mœurs et des idées égyptiennes. La conquête de l'Égypte ne tarda pas à faire sentir son influence sur la vie romaine, contre-balançant bien vite ce goût pour le romanisme archaïque, ce fanatisme national, que la crise d'Actium avait surexcité. Un grand désir d'art, de luxe, de choses nouvelles, avait ainsi été contracté par bien des gens en Égypte, et, par contagion, il gagnait peu à peu en Italie ceux qui n'avaient jamais mis le pied dans le royaume des Ptolémées, et qui avaient fait fortune ou qui n'avaient pas été ruinés pendant la révolution. Aussi, bien que tout le monde continuât à se dire l'admirateur de l'antique simplicité romaine, de beaux palais s'élevaient

(1) Nous avons déjà dit à la page 250 du tome IV, qu'Auguste et Mécène avaient des propriétés en Egypte; Josèphe (XIX, v, 1) nous dit qu'Antonia, la mère de Drusus, avait un administrateur en Egypte, ce qui prouve qu'elle y avait de grandes propriétés. Ce devait être une partie de la fortune accumulée par Antoine en Egypte; Dion (LI, 15) nous dit, en effet, que la fille d'Antoine et d'Octavie reçut χρήματα ἀπὸ τῶν πατρώων.

dans les différents quartiers de Rome et jusque sur l'Esquilin, l'ancien cimetière des pauvres, qui se garnissait de belles habitations, grandes et petites, depuis que Mécène y avait construit une somptueuse demeure (1). Il était si doux, après tant de périls et d'émotions, de jouir de la paix et du repos dans une belle maison! L'art alexandrin, qui était le plus raffiné, le plus riche, le plus vivant de tous se présentait donc au bon moment, pour satisfaire ce désir confus de nouveauté et d'élégance, et aussi pour l'exciter encore et le répandre. Les maîtres du monde lui faisaient un très bon accueil et lui demandaient de transporter de la métropole des Ptolémées à Rome, dans leurs demeures, sur les murs, sur les voûtes, sur le mobilier domestique, toutes les belles images inventées et perfectionnées par des siècles de minutieux travail pour le plaisir des riches seigneurs d'Égypte. Les grands murs des salles étaient divisés en compartiments encadrés de festons, d'amours ailés, de masques; et les peintres alexandrins y peignaient, les uns des scènes tirées d'Homère, de Théocrite, de la mythologie; d'autres, certaines de ces scènes dionysiaques qui plaisaient tant à l'Égypte des Ptolémées; d'autres encore, comme le célèbre Ludius, y faisaient de petits tableaux de genre où ils mêlaient avec un grand talent les élégances de l'art et les beautés de la nature : on y voyait des collines et des plaines parsemées de villas, de pavillons, de tours, de belvédères, de portiques, de colonnades, de terrasses, ombragées de palmiers élancés et de grands pins parasols, sillonnées de ruisseaux sur lesquels étaient d'élégants petits ponts d'une seule arche, peuplées d'hommes et de

(1) Horace, *Sat.*, I, viii, 14; *Carm.*, III, xxix, 10.

femmes qui se promenaient, se rencontraient et conversaient gaiement. On peut, dans la maison de Livie sur le Palatin ou dans le musée des Thermes de Dioclétien, admirer plusieurs chefs-d'œuvre de cette peinture décorative, raffinée, élégante, imprégnée d'un vague érotisme, et qui, dans certaines pièces plus retirées de la maison, jette les voiles et devient obscène. D'autres artistes recouvraient les voûtes de stucs semblables à ceux dont il reste aussi des vestiges si merveilleux dans le musée des Thermes de Dioclétien, réalisant les mêmes petits tableaux de genre, les mêmes paysages ingénieux, les mêmes scènes bachiques sur la blancheur uniforme du stuc, non plus par le relief des couleurs, mais par la légèreté et la vigueur incomparable du modelé. Chaque petit tableau était encadré d'ornements très gracieux, d'arabesques et de plantes, d'amours, de griffons qui se terminaient parfois en arabesques, de victoires ailées qui se dressaient sur la pointe de leurs pieds. Des sculpteurs alexandrins incrustaient aussi les murs de marbres précieux; des mosaïstes d'Alexandrie composaient sur les pavements des dessins merveilleux; et pour orner ces salles, les marchands offraient encore des ouvrages d'Alexandrie, de somptueux tapis, de magnifique vaisselle, des tasses d'onyx et de myrrhe (1). Mais ces demeures si ornées, où les Grâces s'empressaient autour du maître pour charmer à chaque instant ses regards par la vue de quelque beau paysage, de quelque joli ornement, de quelque gracieux corps de femme nue, ces maisons peintes, revêtues de stucs, pleines de marbres magnifiques, de meubles riches,

(1) J'ai puisé les éléments de cette des dans le bel ouvrage de Courbaud, *le Bas-relief romain à représentations historiques*. Paris, 1899, p. 344 et suiv.

d'Amours, de Vénus, de Bacchus, de peintures sensuelles et obscènes, pouvaient-elles être en même temps les enceintes presque sacrées, où se réunirait de nouveau, pour les devoirs et les occupations sévères, l'ancienne petite monarchie familiale de Rome, que tout le monde disait vouloir reconstituer? L'architecture de la maison traduit à toutes les époques la structure de la société, et le fond des âmes. Ces nids des Grâces ne pouvaient plus donner asile à l'amour antique, qui n'était que le devoir civique de la propagation de l'espèce à accomplir dans le mariage; mais seulement à l'amour nouveau, à l'amour des civilisations intellectuelles, raffiné par mille artifices et qui n'était plus qu'une jouissance égoïste des sens et de l'esprit; dans ces belles demeures s'achevait l'évolution qui, en quatre siècles, avait transformé la famille, et avait fait d'une organisation autoritaire, rigide et fermée, la forme la plus libre d'union sexuelle qui se soit jamais vue dans la civilisation occidentale, et qui ressemblait assez à cet amour libre que les socialistes considèrent aujourd'hui comme le mariage de l'avenir. Ce n'étaient plus les formalités et les rites, mais le consentement, une certaine condition de dignité morale et, pour employer les termes romains, « l'affection maritale » qui faisaient le mariage, de même que les dissentiments, l'indignité et une indifférence réciproque le défaisaient. Le seul signe visible de l'union, et cela plutôt par habitude que par nécessité juridique, était la dot. Si un homme emmenait vivre avec lui une femme libre, de famille honnête, ils étaient par cela même considérés comme mari et femme, et ils avaient des enfants légitimes; s'il ne leur plaisait plus d'être mari et femme, ils se séparaient, et le mariage était rompu. Tel était dans ses traits essentiels le

mariage à l'époque d'Auguste. La femme était désormais dans la famille à peu près libre et l'égale de l'homme. De son ancienne condition d'éternelle pupille, il ne lui restait plus que l'obligation d'être assistée d'un tuteur, quand elle n'avait ni père, ni mari, et qu'elle voulait prendre un engagement, faire un testament, intenter des procès, ou vendre une *res mancipi*. Considérée en elle-même, cette forme du mariage ne manquait ni de grandeur ni de noblesse; mais que devenait avec elle la famille, maintenant que disparaissaient chez les femmes de la haute société les anciennes vertus féminines, la modestie, l'obéissance, le goût du travail et la pudeur (1), maintenant que le poète souhaitait mal de mort à ceux qui « recueillent les vertes émeraudes et teignent avec la pourpre de Tyr les laines blanches », parce « qu'ils excitent les jeunes femmes à vouloir des vêtements de soie, et les brillants coquillages de la mer Rouge (2)? »

La coutume, sans l'appui d'aucune loi, avait pu imposer au *pater familias* de jadis le mariage comme un devoir, parce que la coutume et la loi lui reconnaissaient aussi des droits tels que l'administration de tous les biens, et un pouvoir presque despotique sur les membres de la famille; — mais le pauvre mari de l'époque d'Auguste n'était plus que l'ombre et la parodie de l'antique, solennel et terrible *pater familias* romain. Quels pouvoirs avait-il, hormis celui de dépenser indûment une partie de la dot, surtout quand il épousait une femme intelligente, rusée, autoritaire,

(1) Que l'on remarque combien paraissent exceptionnelles les louanges adressées à la femme dans ce qu'on est convenu d'appeler l'éloge de Turia. *C. I. L.*, VI, 1527, v. 30-31; *domestica bona pudicitiæ obsequii, comitatis, facilitatis, lanificii adsiduitatis, religionis sine superstitione, ornatus non conspicui, cultus modici?*

(2) TIBULLE, II, IV, 27 et suiv.

richement dotée, et qui avait pour se défendre un haut parentage, et beaucoup d'amis et d'admirateurs? Non seulement il ne pouvait plus l'obliger à avoir beaucoup d'enfants et à donner tous ses soins à leur éducation, mais il ne pouvait même plus s'opposer à ses caprices ruineux et la contraindre à lui rester fidèle. La femme avait acquis toutes les libertés, même celle de l'adultère; car la loi n'avait pas osé usurper les droits du *pater familias* et par suite ceux du tribunal domestique, en punissant l'adultère, et dans cet écroulement de la famille, personne n'osait plus convoquer le tribunal domestique qui seul aurait pu châtier la femme adultère. D'ailleurs il n'aurait plus été possible de punir de mort la femme adultère, et elle pouvait facilement, en divorçant, échapper aux autres peines plus douces, infligées par la famille, comme la relégation à la campagne. C'est ainsi qu'à part quelques idéalistes qui subsistaient encore, on ne se mariait plus par devoir civique, mais par calcul, soit que l'on fût épris d'une beauté, que l'on convoitât une riche dot, ou que l'on voulût s'allier à une famille puissante. Bien des gens divorçaient dès qu'ils ne trouvaient plus leur compte dans l'union contractée; d'autres cherchaient à se consoler en changeant de femme, comme aujourd'hui on change de domestique; d'autres encore restaient célibataires ou prenaient pour concubine une affranchie. Ces unions n'étaient pas considérées comme des mariages et par conséquent ne donnaient pas d'enfants légitimes, et c'était encore là un avantage pour le père qui pouvait adopter les enfants qu'il préférait et leur donner son nom (1). Le contact d'une minorité de

(1) Bouché-Leclercq, *les Lois démographiques d'Auguste*, dans la *Revue historique*, 1885, vol. 57, II, p. 223.

gens très riches avec la foule de ceux qui n'avaient qu'une petite aisance et qui étaient de plus en plus attirés par le grand luxe, rendait la dépravation encore plus affreuse. Parmi les femmes issues de familles de chevaliers ou de sénateurs peu riches et qui avaient épousé des chevaliers ou des sénataurs n'ayant eux-mêmes qu'une petite fortune, bon nombre travaillaient, avec le consentement de leurs maris, à faire une sorte de contre-révolution singulière, en reprenant aux Crésus de Rome, grâce à leurs caresses, une partie des biens dont ceux-ci s'étaient emparés par violence durant la révolution. Malgré leur goût pour le passé, les hautes classes jugeaient avec indulgence cette prostitution élégante, parce que les uns en tiraient du plaisir et les autres de l'argent. L'adultère que, dans l'ancien droit, le mari pouvait punir en tuant sa femme et son amant, devenait pour de nombreux chevaliers et sénateurs un excellent commerce; et l'on voyait grandir à Rome le nombre des femmes dont on savait que leur cœur se vendait aux enchères (1). Quelle chute pour cette noblesse qui était restée si longtemps à l'abri du soupçon et du mépris! Un des poètes les plus sceptiques de

(1) Voici une liste de passages trouvés dans les poètes de ce temps qui font allusion à cette dépravation et lancent leurs imprécations contre les vénalités de l'amour : Horace, *Carm.*, III, vi, 29. — Tibulle, I, iv, 59 (mais il y est plus spécialement question de la pédérastie); I, v, 47 et suiv.; I, viii, 29 et suiv.; II, iii, 49 et suiv.; II, iv (toute l'élégie); I, 7. — Properce, I, viii, 33 et suiv. — Ovide, *Am.*, I, 8; I, 10; III, viii, 3; III, xii, 10; *Ars Amat.*, II, 161 et suiv.; II, 275 et suiv. Il me semble peu probable qu'un motif aussi souvent répété et sous tant de formes diverses, avec tant de détails vifs et précis, soit purement conventionnel et provienne d'imitations littéraires. Il pouvait y avoir de l'exagération dans cette peinture de mœurs, mais elle devait cependant être prise sur la réalité. Nous verrons que la *lex Julia de adulteriis* essaya de punir ce honteux commerce.

l'époque semble avoir lui-même éprouvé un instant un frémissement de douleur et d'horreur en voyant la noblesse romaine précipitée des hauteurs d'une vertu impérieuse et fière dans l'avilissement de cette prostitution élégante; et il a fait raconter cet obscur mais terrible drame de l'histoire de Rome par la porte d'une maison illustre en quelques vers que l'on ne peut pas lire sans émotion, tant ils sont tragiques, bien que le poète veuille plaisanter comme à l'ordinaire. « Moi qui m'ouvrais jadis, dit la porte, pour les grands triomphes, moi dont le seuil a été foulé par tant de chars dorés et qui fus baignée par les larmes de tant de prisonniers, suppliants, je gémis maintenant la nuit sous les coups d'hommes qui viennent se quereller devant moi, et sous les mains indignes qui viennent me frapper. Tous les jours je suis ornée de couronnes infâmes, et je vois à mes pieds les torches laissées par l'amant qui n'a pas été reçu. Je ne peux plus défendre les nuits d'une femme trop célèbre, moi qu'on a, après tant de gloire, livrée au scandale par des vers obscènes. Ah! cette grande dame ne se soucie guère de ménager mon honneur; elle tient à être plus dissolue encore que l'époque où nous vivons (1). » Cependant, si en Italie il y avait encore des familles fécondes, personne dans cette petite oligarchie qui à Rome croyait présider à la reconstitution du passé, ne donnait l'exemple d'avoir beaucoup d'enfants; Auguste n'avait qu'une fille; Agrippa n'en avait qu'une également; Marcus Crassus, le fils du richissime triumvir, n'avait qu'un fils; Mécène n'avait pas d'enfants, ni non plus Lucius Cornélius Balbus, qui était célibataire. M. Silanus avait deux enfants; et Messala, Asinius et Statilius Taurus en

(1) Properce, I, xvi, 1 et suiv.

avaient trois. Les familles de sept ou huit enfants, si nombreuses jadis, ne se rencontraient plus ; on croyait avoir bien rempli son devoir envers la république quand on en avait un ou deux ; et même bien des gens cherchaient à se soustraire à cet humble devoir. Évidemment, dans les familles moins riches de la haute classe, le souci de la future grandeur de Rome était encore moins ardent. Les femmes, au lieu d'invoquer pieusement pour leurs entrailles fécondes la protection d'Isis et d'Ilithyie, n'avaient plus ni honte, ni crainte à « les sonder avec le fer » pour se faire avorter.

... ut careat rugarum crimine venter (1).

Au lieu de se marier, il était pour les hommes plus sûr et plus agréable de choisir une maîtresse parmi ces grandes dames ou parmi les affranchies, les chanteuses syriaques, les danseuses grecques et espagnoles, les blondes et belles esclaves de Germanie et de Thrace, ou encore des amants parmi les enfants corrompus qu'on instruisait dans l'art du plaisir pour les maîtres du monde. L'amour égoïste, la volupté stérile, et le plaisir contre nature que les anciens Romains avaient chassés de leur ville avec tant d'horreur, étaient maintenant, et à l'heure même où l'on vantait si fort le passé, admis aussi bien dans les mœurs que dans la littérature. Deux poètes illustres, choyés et protégés par les grands, Tibulle qui était le favori de Messala, et Properce qui était l'ami de Mécène, donnaient alors sa forme accomplie à la poésie érotique romaine qui devait être un des pires dissolvants de l'ancienne société et de sa morale. Cette poésie développait dans des

(1) Voyez les deux élégies d'Ovide, dont on pourrait dire qu'elles sont d'une naïveté terrible : *Amor.*, II, 13 et 14.

formes littéraires imitées des Grecs une psychologie de l'amour sensuel, puisée en partie à la poésie grecque, en partie à l'expérience. Élégants, tendres, parfois aussi fades et maniérés, ces deux poètes se plaisent à décrire les beautés, visibles ou cachées, de leurs maîtresses, vraies ou imaginaires, à analyser le souvenir des voluptés déjà éprouvées, ou le désir des voluptés attendues, à exprimer la joie et l'ivresse de l'amour partagé ou les imprécations et les fureurs de la jalousie, à évoquer autour de leurs amours les fables de la mythologie grecque ou à les entourer de descriptions exactes des mœurs contemporaines. Mais tous les deux, en composant leurs beaux distiques, ils travaillaient sans le savoir à affaiblir non seulement la vieille famille et la vieille morale, mais aussi la vieille armée romaine. Properce et Tibulle commençaient au nom du dieu Éros cette propagande antimilitariste qui sera continuée pendant trois siècles sous différents points de vue et par de très nombreux écrivains, sans en exclure les écrivains chrétiens, jusqu'à ce qu'elle livre l'empire désarmé aux barbares. « Tu te plais, ô Messala, s'écrie Tibulle, à combattre sur terre et sur mer, pour montrer ensuite dans ta demeure des dépouilles ennemies, mais moi je suis enchaîné par les caresses d'une belle enfant (1). » — « Il était de fer, ô belle, celui qui pouvant t'avoir, a préféré le butin et la guerre (2). » Tibulle vante la simplicité; il aime la campagne avec sa tranquillité et ses vertus, il songe avec émotion et mélancolie à l'âge d'or, au temps où les hommes étaient bons et heureux, et il maudit les convoitises impures de son époque de désordre et d'agi-

(1) TIBULLE, I, I, 53 et suiv.
(2) *Id.*, I, II, 85 et suiv.

tation. Mais les éloges qu'il fait de la simplicité ont pour origine des motifs bien différents de ceux sur lesquels s'appuyaient pour ces mêmes éloges les traditionalistes et les militaristes de son temps. Ceux-ci désiraient corriger les mœurs et les ramener à la simplicité et à l'austérité de jadis, pour refaire une génération d'hommes vaillants, et ils considéraient la guerre comme une école d'énergie. Tibulle au contraire considère la guerre, la cupidité, le luxe, comme des fléaux de même famille et également détestables, car l'un ne vient jamais sans l'autre. « Combien l'homme était heureux sous le règne de Saturne... (1). Il n'y avait ni armées, ni haines, ni guerres; l'art criminel d'un cruel forgeron n'avait pas encore martelé l'épée... (2). » Quel est celui qui le premier a forgé l'épée terrible? Ce fut un barbare, un homme au cœur de fer, qui déchaîna les massacres et les guerres, et raccourcit la route de la mort. Mais non, ce n'est pas la faute de ce malheureux; c'est la nôtre, à nous qui tournons contre nous-mêmes le fer qu'il nous avait donné pour lutter contre les bêtes féroces. C'est la faute de l'or. Il n'y a pas eu de guerre, tant que l'homme a bu dans une coupe en bois... (3). O dieux Lares, éloignez de moi les flèches d'airain... (4). Aimez-moi ainsi et que d'autres aillent à la guerre... (5). Quelle folie de courir au-devant de la mort... (6). Combien il est plus digne d'éloges celui qu'une vieillesse paresseuse surprend parmi ses enfants dans une petite demeure... (7). Oh! vienne la paix et

(1) Tibulle, II, iii, 35.
(2) *Id.*, I, iii, 47.
(3) *Id.*, II, x, 1 et suiv.
(4) *Id.*, I, x, 25.
(5) *Id.*, I, x, 29.
(6) *Id.*, I, x, 33.
(7) *Id.*, I, x, 39.

qu'elle féconde nos campagnes. C'est elle qui la première a courbé sous le joug le cou des bœufs pour le labour; c'est elle qui a cultivé la vigne et tiré le jus du raisin, pour que le fils pût boire le vin récolté par le père. On voit pendant la paix reluire le soc de la charrue et la houe, tandis que l'épée se rouille (1). »

Et cet amour qui a peur de la mort, qui a peur de l'épée, qui cherche une retraite cachée au fond des villes populeuses et des campagnes solitaires, qui se nourrit de plaisirs sensuels et de fantaisies sentimentales, Tibulle, dans cette première élégie du second livre qui est si belle, l'invoque presque comme s'il était pour lui un des dieux Lares, et le place parmi les divinités tutélaires de la famille qu'il rend stérile! Il imagine enfin que Vénus seule pourra triompher de la férocité qu'ont fait naître à son époque les rapines et les massacres de la guerre civile; si bien que les voluptés de l'amour lui apparaissent comme la force purificatrice et régénératrice de son époque pervertie et corrompue (2). Moins tendre, moins sentimental, mais plus passionné, Properce se vante — quelle honte pour un ancien Romain! — de renoncer pour l'amour d'une femme à la gloire, à la guerre, et au pouvoir (3); il est heureux d'être devenu célèbre à cause de l'amour qu'il a pour elle, et il déclare qu'il ne veut point d'autre renommée que celle de poète érotique (4); il s'écrie qu'il peut monter jusqu'aux astres les plus hauts maintenant que Cintia s'est donnée à lui (5); et il affirme que rien ne vaut une nuit passée

(1) TIBULLE, I, X, 45.
(2) *Id.*, II, III, 35 : *Ferrea non Venerem, sed prædam, sæcula laudant.*
(3) PROPERCE, I, VI, 29
(4) *Id.*, I, VII, 9.
(5) *Id.*, I, VIII, 4

avec elle (1). « Que serait pour moi la vie sans toi? Tu es à toi seule ma famille, à toi seule ma patrie, tu es mon unique joie, ma joie éternelle (2). » Et après avoir fait se lamenter la porte de l'illustre maison patricienne sur la décadence de la grande dame qui y habite, il la fait s'attendrir devant les plaintes de l'amant qui n'a pas encore réussi « à l'ouvrir avec des présents ».

Et les hommes qui devaient présider au rétablissement du passé, admiraient ces poésies et en protégeaient les auteurs. Mais la contradiction était partout. On voulait de nouveau faire de la guerre et du gouvernement la seule occupation des grands; et parmi les sénateurs et les chevaliers se répandait au contraire le goût de toutes les œuvres que la morale antique considérait comme indignes. Combien d'entre eux, par exemple, auraient voulu se faire acteurs (3)! Le théâtre fascinait les neveux des conquérants du monde, qui avaient pourtant joué bien d'autres drames, sur des scènes plus vastes et devant un public plus nombreux. On réparait partout à Rome des temples et des sanctuaires; on en construisait de nouveaux; on rétablissait avec une minutie prétentieuse l'ancien cérémonial religieux, mais l'esprit de la religion latine agonisait dans les formes artistiques et trop grecques dont on revêtait maintenant les choses sacrées. L'ancien culte romain était une austère discipline des passions, qui devait préparer les hommes aux devoirs les plus pénibles de la vie privée et publique; mais les dieux austères, qui symbolisaient les principes essentiels de cette discipline, n'étaient plus à leur place dans les

(1) Properce, I, xiv, 9.
(2) *Id.*, I, xi, 22.
(3) Plusieurs dispositions furent prises a cette époque pour interdire cet art aux citoyens des hautes classes.

somptueux temples de marbre, comme celui d'Apollon qu'Auguste avait inauguré en l'an 28; ils perdaient leur caractère en prenant le nom des divinités grecques et en apparaissant comme elles sous la forme de très belles statues à demi nues. Si le polythéisme grec venait de la même source que le polythéisme romain, c'est-à-dire des mêmes idées et des mêmes mythes fondamentaux, il les avait développés d'une façon toute différente, en divinisant, non pas les principes moraux qui refrènent les passions, mais les aspirations de l'homme vers le plaisir physique et intellectuel. Il était contradictoire de présenter une religion de la morale sous les formes d'une religion du plaisir; mais l'admiration que l'on avait pour la mythologie grecque et pour ses représentations littéraires et artistiques était maintenant trop profonde en Italie. Les Romains eux-mêmes ne pouvaient plus supporter une religion sans art.

Il y avait donc dans tout cela des contradictions multiples, étranges et incessantes; mais elles se résument toutes dans une contradiction plus générale, celle où l'Italie se trouvait à la fin de la guerre civile et où elle va se meurtrir pendant tout un siècle : la contradiction entre le principe latin et le principe gréco-oriental de la vie sociale, entre l'État considéré comme un organe de domination et l'État considéré comme un organe d'une culture élevée et raffinée, entre le militarisme romain et la civilisation asiatique. Il est nécessaire de bien se pénétrer de cette contradiction, si l'on veut comprendre l'histoire du premier siècle de l'Empire. L'admiration pour les vieux âges de Rome n'était pas alors, comme l'ont cru beaucoup d'historiens, un anachronisme sentimental, mais une nécessité. Qu'était l'ancien État romain, sinon un ensemble de traditions, d'idées, de sentiments, d'institu-

tions, de lois qui tous avaient pour unique objet de vaincre l'égoïsme de l'individu à chaque fois qu'il se trouvait en opposition avec l'intérêt public, et d'obliger tout le monde, depuis le sénateur jusqu'au paysan, à agir pour le bien de l'État, même quand il est nécessaire de sacrifier ce que l'on a de plus précieux, les affections de famille, les plaisirs, la fortune, la vie même? L'Italie comprenait qu'elle avait encore besoin de ce puissant instrument de domination, pour conserver et gouverner un empire que les armes lui avaient donné; elle comprenait qu'elle avait besoin d'hommes d'État prudents, de diplomates avisés, d'administrateurs éclairés, de soldats vaillants, de citoyens zélés, et qu'elle ne pourrait les avoir qu'en conservant les traditions et les institutions de l'État. C'était là un désir sincère, bien qu'en partie chimérique. Mais ce n'était plus seulement pour le conserver que l'Italie voulait veiller sur son empire, c'était pour en jouir, pour avoir les moyens de satisfaire le besoin, maintenant répandu dans toutes les classes, de cette culture plus raffinée, plus sensuelle, plus artistique, plus philosophique, dont l'État asiatique était l'organe et qui avait pour effet d'exciter tous les égoïsmes personnels que l'État latin se proposait au contraire d'enchaîner et de contenir. La culture gréco-asiatique entravait la restauration de l'ancien État latin que tout le monde réclamait pour sauver l'empire; mais tout le monde ou presque tout le monde voulait justement sauver l'empire, pour que l'Italie eût les moyens de s'assimiler la culture gréco-asiatique. Telle était dans ses grandes lignes la contradiction insoluble dans laquelle se débattait l'Italie; la contradiction que la politique de Cléopâtre et la conquête de l'Égypte avaient démesurément grandie, en excitant, d'une part,

l'esprit de tradition, et de l'autre, le goût de l'orientalisme; la contradiction qui apportait le désordre à la fois dans la vie privée et dans la politique, dans la religion et dans la littérature, et qui est le sujet du merveilleux poème composé à cette époque par Horace. Horace nous a laissé en effet, ciselé dans des vers d'une beauté inimitable, le document le plus profond de cette crise décisive, qui revient périodiquement dans l'histoire de toutes les civilisations auxquelles Athènes et Rome ont donné naissance. Horace avait chanté la grande restauration nationale dont, après Actium, tout le monde avait senti la nécessité, en dressant, avec de merveilleux blocs de strophes alcaïques et saphiques, le magnifique monument de ses odes civiles, nationales et religieuses, où il avait si bien idéalisé l'ancienne société aristocratique. Mais il n'était ni par tempérament, ni par inclination, ni par ambition, le poète national, tel qu'Auguste l'aurait sans doute désiré; il n'était pas non plus le poète de cour qu'ont voulu voir en lui ceux qui l'ont mal compris. Ce fils d'un affranchi, qui avait peut-être du sang oriental dans les veines, ce Méridional, né en Apulie, pays à moitié grec et où l'on parlait encore les deux langues, ce penseur subtil et ce maître souverain de la parole, qui n'avait d'autre but dans la vie que d'étudier, d'observer et de représenter le monde sensible, de comprendre et d'analyser toutes les lois du monde idéal, ce philosophe lettré n'était guère porté à apprécier Rome, sa grandeur, sa tradition, son esprit trop peu enclin à l'art et à la philosophie, trop pratique et trop politique. Lui qui avait chanté les grandes traditions de Rome, il en connaissait si mal l'histoire, que, dans une de ses odes, il fait détruire Carthage par Scipion l'Africain qu'il confond avec

Scipion Émilien (1). Son âge, ses études, un certain dégoût de tout et de tous, le plaisir qu'il prenait à son travail poétique, le poussaient même à vivre le plus possible dans le recueillement, à la campagne, loin de Rome, de ses amis et de ses protecteurs. Il avait horreur de lire ses vers en public; il ne fréquentait guère les dilettantes de la littérature, les grammairiens qui étaient les professeurs et les critiques d'alors; il faisait des séjours de plus en plus rares chez ses grands amis, et bien des gens commençaient à le traiter d'orgueilleux, puisqu'il ne jugeait plus dignes d'entendre ses poésies que les grands personnages, Auguste et Mécène (2); tandis que ceux-ci, de leur côté, regrettant de l'avoir si rarement chez eux, l'accusaient presque d'ingratitude (3). Il lui était donc difficile, dans ces conditions, de devenir le poète national, et de se consacrer tout entier à la tâche d'encourager par sa poésie le grand mouvement des esprits qui se tournaient vers le passé. Mais il ne pouvait non plus rester inactif. Il était alors, à trente-neuf ans, dans sa pleine maturité, admiré, suffisamment fortuné, sans crainte pour le présent ni pour l'avenir; il avait beaucoup étudié et beaucoup vu; il avait été témoin d'une grande révolution; il se trouvait maintenant placé comme au centre du monde et au milieu des courants d'idées, de sentiments, d'intérêts qui se croisaient à Rome, à cette époque où de si grandes questions inquiétaient les esprits. Malgré le recueillement où il se tenait d'habitude, malgré son goût pour la campagne et pour la vie de penseur solitaire, il avait toutes les facilités

(1) *Carm.*, IV, VIII, 17 : on a voulu considérer ces vers comme interpolés, mais je n'en vois pas la raison.
(2) HORACE, *Epist.*, I, XIX, 37.
(3) Voy. SUÉTONE, *Horat. Vita*, et HORACE, *Epist.*, I, 7.

pour observer le microcosme qui gouvernait l'empire et où se formaient tant de germes de l'avenir.

Il pouvait discuter avec Auguste, avec Agrippa et Mécène, des maux du temps et de leurs remèdes; et suivre la chronique mondaine de la haute société, les fêtes, les scandales, les aventures galantes, les querelles des jeunes gens et des courtisanes. Il assistait aux efforts que l'on faisait pour restaurer le culte antique des dieux, de même qu'il pouvait admirer les nouvelles maisons que les artistes alexandrins décoraient pour les maîtres du monde; il voyait croître et se répandre à Rome le luxe et les voluptés qu'entretenait l'argent égyptien, tandis qu'il entendait partout maudire l'avarice, la cupidité et la corruption débordante. Il possédait en somme tout ce qu'il faut à un grand écrivain pour créer une grande œuvre. Horace en effet avait conçu un grand projet; il voulait créer une poésie lyrique latine, qui, par les mètres et les sujets, fût aussi variée que la poésie lyrique grecque; il voulait devenir le Pindare et l'Anacréon, l'Alcée et le Bacchylide de l'Italie, exprimer dans tous les mètres tous les aspects de la vie qui se déroulait sous ses yeux. Peu à peu le chef-d'œuvre se formait dans l'esprit du poète, à mesure que les mille incidents de cette vie romaine si intense lui suscitaient des images, des pensées, des sentiments, et rappelaient à sa mémoire les strophes ou les vers des poètes grecs; à mesure que de ces images, de ces pensées, de ces sentiments, de ces réminiscences naissait en lui l'idée d'une courte composition lyrique, qu'il écrivait en adoptant parmi les mètres grecs tantôt l'un et tantôt l'autre. Petit à petit, l'un après l'autre, il composait avec sa lenteur et son soin habituels, entre un voyage et un autre, entre un festin et une lecture, les quatre-vingt-huit petits

poèmes des trois premiers livres des *Odes*. Il ne répandait pas dans ses poèmes, comme Catulle, les débordements de la passion; il élaborait au contraire toutes ses odes, pensée par pensée, image par image, strophe par strophe, vers par vers, mot par mot; il choisissait avec soin les motifs, les pensées, les images qu'il pouvait imiter dans Alcée, dans Sapho, dans Bacchylide, dans Simonide, dans Pindare et dans Anacréon; il usait beaucoup et avec habileté de la mythologie grecque. C'était donc une poésie lyrique réfléchie, qui s'efforçait d'atteindre à la perfection du style et de développer, à travers la variété des motifs, un sujet unique qui est sous-entendu, mais qui est la véritable raison d'être de l'œuvre. Il arrive que l'on se laisse tromper par la division matérielle des *Odes*, quand on les lit et les admire séparément, comme un recueil de poésies variées. Pour comprendre l'œuvre la plus fine et la plus achevée de la littérature latine, il est nécessaire de lire tout l'ensemble de ces poèmes, aussi bien les plus longs et les plus sérieux que les plus courts et les plus légers, en observant comment le motif d'une ode correspond à celui d'une autre ou le contredit, en cherchant à découvrir le fil invisible qui les tient toutes ensemble, comme les perles d'un collier. Ce fil idéal, ce sujet unique sous-entendu dans toute l'œuvre, c'est la douloureuse confusion dans laquelle l'âme romaine se débattait alors, confusion que le poète ne cesse de considérer dans ses contradictions insolubles, sans avoir ni l'espoir, ni même, semble-t-il, la volonté de les résoudre.

Au sortir de conversations avec Auguste, avec Agrippa, avec Mécène, le poète compose les fameuses odes civiles et religieuses, dans lesquelles il évoque, en magnifiques strophes saphiques ou alcaïques, le passé de Rome et la tradition séculaire de ces vertus publiques

et privées, qui pendant tant d'années avaient fait des hommes forts. Parfois il énumère, en belles strophes saphiques, d'abord les dieux et les héros de la Grèce, puis les personnages illustres de Rome; il rappelle Paul-Émile « donnant sa grande âme aux Carthaginois victorieux », et la gloire des Marcellus, et la mort courageuse de Caton, et la splendeur de l'astre des Jules, pour se réjouir à la fin de l'ordre rétabli dans le monde, sous le règne de Jupiter, qu'Auguste représentait sur la terre (1). Ailleurs il admire avec ferveur la vertu aristocratique, qui n'est point, comme la gloire des ambitieux, le jouet de la faveur populaire (2). Se souvenant des soldats de Crassus qui se sont mariés en Perse et ont oublié le temple de Vesta, il fait revivre, dans une pose sculpturale de simple et sublime héroïsme, le légendaire Attilius Régulus (3). Il rappelle par de nobles images comment la jeunesse qui « teignit la mer du sang carthaginois » avait été élevée d'une façon austère dans la famille, qui n'avait pas encore été corrompue par une époque criminelle (4). Le poète érige un magnifique monument de style classique à la grandeur légendaire de la société aristocratique. Mais sur les colonnes, les métopes, les triglyphes de ce monument était venu se poser tout un vol de pièces où il célébrait l'amour, Bacchus et les festins. Au sortir des maisons patriciennes, où l'on vantait si fort le passé, Horace retrouvait la bande joyeuse de ses jeunes amis, qui, maintenant que la paix était revenue, ne songeaient qu'à bien profiter des revenus des biens acquis dans le royaume des Ptolémées, et qui aimaient les loisirs de

(1) I, 12.
(2) III, 2, v. 17 et suiv.
(3) III, 3.
(4) III, 6, v. 33 et suiv.

la villégiature, les festins, les jolies femmes, les distractions En se servant de strophes légères et des mètres grecs les plus souples, il adresse des invitations à ses amis ou leur demande de préparer un bon repas; ou encore il vient interrompre par ses exagérations comiques des convives avinés, priant l'un d'eux de lui révéler le nom de sa belle (1). Il peint aussi en couleurs vives et avec une grande richesse de motifs mythologiques de petits tableaux érotiques où dominent tantôt le sentiment, tantôt la sensualité, et tantôt l'ironie. Le poète reproche en plaisantant à Lydie d'avoir inspiré à Sybaris une telle passion qu'il n'est plus visible pour aucun de ses amis (2); ailleurs il dépeint avec de brûlantes images les tourments de la jalousie (3); ailleurs, en lui faisant de gracieuses descriptions, il invite Tyndaris à se retirer dans une vallée éloignée de la Sabine, où Faunus enfle ses pipeaux, pour y fuir les feux de la canicule et l'insolent Cirus qui trop souvent porte sur elle ses mains violentes (4); ailleurs encore il dit son amour pour Glycère « dont le corps brille d'un éclat plus pur que le marbre de Paros » (5). Un jour, tandis qu'il se promène seul et sans armes dans les bois en pensant à Lalagé, il rencontre un loup et le loup s'enfuit. Horace tire de là une singulière philosophie : c'est l'amour qui donne à l'homme un caractère sacré; l'amoureux est un homme pur. Aussi, quoi qu'il arrive.

Dulce ridentem Lalagen amabo,
Dulce loquentem (6).

(1) III, 6, v. 33 et suiv.
(2) I, 8.
(3) I, 13.
(4) I, 17.
(5) I, 18, v. 6.
(6) I, 22.

Et nous voyons passer rapidement sous nos yeux d'autres femmes et d'autres amoureux. Voici Chloé qui s'enfuit, comme un faon effrayé par le vent qui mugit (1); des jeunes gens qui frappent en désespérés à la porte que leur a fermée brusquement Lydie (2); un amant qui se laisse dominer par une esclave avide, rusée et autoritaire (3); un jeune homme qui s'est épris d'une fille qui arrive à peine à la puberté, et à qui le poète, usant d'images compliquées, donne des conseils sages et ironiques, en lui disant qu'il a tort de vouloir du « raisin vert (4) »; la belle courtisane Barine, l'effroi des mères, des pères et des jeunes épouses, dont les serments font sourire le poète. Il affirme avec une solennité plaisante qu'il est permis en amour de se parjurer.

> Ridet hoc, inquam, Venus ipsa, rident
> Simplices Nymphæ, ferus et Cupido (5).

Astérie qui attend Gygès, obligé de s'absenter pendant un hiver, et qui se laisse consoler par son voisin Énipée, est le sujet d'un petit tableau peint, comme à l'ordinaire, avec d'ironiques amplifications mythologiques (6). Plus loin c'est un gracieux dialogue entre des amants qui se querellent et excitent mutuellement leur jalousie, puis finissent par se réconcilier (7). Il y a aussi des supplications adressées aux belles au cœur trop dur. Le poète y met toujours une légère ironie, comme dans sa prière à Mercure, à qui il dit que

(1) I, 23.
(2) I, 25.
(3) II, 4.
(4) II, 5.
(5) II, 8.
(6) III, 7.
(7) III, 9.

« pouvant conduire derrière lui les tigres et les forêts », il doit aussi pouvoir apprivoiser une belle cruelle, et à qui il raconte tout au long, avec une exagération voulue, l'histoire des Danaïdes (1). Et il termine aussi sur un ton plaisant ses poésies érotiques, en se comparant à un vieux soldat de l'amour, qui « après avoir combattu non sans gloire », va déposer ses armes dans le temple de Vénus; mais il invoque aussitôt la déesse qui l'a délivré de Chloé (2). La plupart de ces petits tableaux et de ces personnages étaient sans doute tirés de la poésie grecque et de la chronique galante de Rome; en tout cas cela devait être étranger au poète qui prend pour lui ce qu'il invente ou ce qui est arrivé à autrui. Ce n'est plus là, en effet, une poésie amoureuse personnelle comme celle de Catulle; c'est une poésie amoureuse littéraire, de réflexion, que le poète compose paisiblement, auprès de ses livres, au gré d'une fantaisie agile et heureuse, où se mêlent la sensualité et l'ironie, la fine psychologie et la virtuosité littéraire, et qui est dans la littérature le signe du changement qui se produisait dans les mœurs, à mesure que l'amour, l'ancien devoir civique de la propagation de la race, dans la famille, devenait une stérile volupté personnelle, un spasme des sens, un caprice de l'imagination, une source de plaisirs esthétiques et un sujet de plaisanteries et de risées.

C'est ainsi que le poète exprimait tantôt la philosophie de la vertu qui dérivait de la tradition, et tantôt la philosophie du plaisir qui dérivait de l'art grec et des mœurs contemporaines. Horace ne fait aucune tentative pour concilier ces deux philosophies discor-

(1) III, 11.
(2) III, 26.

dantes; il s'abandonne tantôt à l'une et tantôt à l'autre, et il n'est satisfait ni de l'une ni de l'autre. Il avait conscience de la force et de la grandeur de la tradition, mais il comprenait aussi que cette grande philosophie du devoir ne convenait plus ni à la mollesse de son époque, ni à sa propre faiblesse morale. et il l'avoue très franchement. Il a condensé dans les quelques vers de l'ode merveilleuse à la déesse de la Fortune qui avait son temple à Antium, toute une philosophie amère de l'histoire et de la vie : c'est la fortune, et non la vertu, qui est la maîtresse du monde; la destinée en est l'esclave docile; les hommes et les empires sont en son pouvoir; c'est à elle aussi que doit se fier Auguste qui part pour de lointaines expéditions; c'est d'elle, mais sans trop de confiance, qu'il faut espérer un remède aux tristesses du temps (1). La guerre et les affaires publiques étaient les occupations les plus nobles, d'après l'ancienne morale; mais Horace ne sait pas cacher qu'elles répugnent à son égoïsme intellectuel, et de temps en temps, il loue ouvertement la paresse civique; il adresse à son ami Iccius qui se prépare à partir pour la guerre d'Arabie dans l'espoir d'en rapporter de l'argent, une ode dans laquelle il s'émerveille qu'un homme qui s'était tourné vers les études, « et avait donné d'autres espérances » reparte pour la guerre (2). Dans une belle ode saphique, adressée à Crispus Sallustius, le neveu de l'historien, il traduit la pensée stoïcienne, très noble assurément, mais tout à fait antiromaine, d'après laquelle le véritable empire de l'homme, le seul qui compte, n'est pas celui qu'il exerce sur les choses matérielles, mais

(1) I, 35.
(2) I, 29.

celui qu'il a sur ses propres passions (1). Ainsi l'égoïsme intellectuel arrive chez lui à défigurer un des principes fondamentaux de l'ancienne morale romaine, le culte de la simplicité. Horace blâme le luxe, l'avarice et la cupidité, les constructions royales qui usurpent les terrains qu'il fallait laisser aux laboureurs (2); il considère comme plus sages que les Romains, les Scythes qui portent leurs maisons sur des chars, et les Gètes qui ne connaissent pas la propriété terrienne (3). Mais en faisant l'éloge de la simplicité, il en arrive à une doctrine de nihilisme politique semblable à celui de Tibulle : ce ne sont ni les richesses, ni les honneurs, ni les magistratures, ni les tourments de la politique, qui rendent la vie parfaite; c'est la santé, et, avec elle, l'étude. Que demande le poète dans sa belle prière à Apollon? « De vivre d'olives, de chicorée et de mauve; de demeurer en bonne santé; d'arriver à une vieillesse dont la poésie fera l'honneur et le charme (4) ». Il va plus loin, et rompant absolument avec les traditions romaines, il déclare dans certaines odes que le but de la vie, c'est le plaisir physique; il conseille de se hâter de boire et d'aimer, car ce sont là les deux vraies voluptés de la vie; il s'abandonne à un mol épicurisme, dont le détournent cependant de temps à autre des scrupules religieux. Mais même dans sa religion, le poète demeure incertain et plein de contradictions Parfois, cédant sans doute au mouvement qui se produisait en faveur du rétablissement de la vieille religion nationale, il déclare qu'il a trop navigué sur les mers de la philosophie, et qu'il veut mainte-

(1) II, 2.
(2) II, 15.
(3) III, 24, v. 9.
(4) I, 31, v. 15 et suiv.

nant tourner sa voile pour le retour; et il décrit le *Diespiter* national à la façon antique, comme le dieu qui fend les nues avec l'éclair, et qui frappe de coups terribles les humains (1). Mais il admire et il aime trop la religion artistique du plaisir et de la beauté créée par les Grecs; et ce sont presque toujours les dieux de l'Olympe hellénique qu'il invoque, décrit et fait agir, en les représentant sous les formes et dans les attitudes que leur avaient données la sculpture et la peinture, et aussi avec la signification et les fonctions qu'ils ont dans la mythologie grecque. Quels sont donc les dieux qui, d'après Horace, gouvernent véritablement le monde? Sont-ce les dieux austères, impersonnels et presque informes du bon vieux temps, qui accablent l'Italie de calamités, parce que leurs temples tombent en ruine? Sont-ce les symboles de la *Pudor*, de la *Justitia*, de la *Fides*, de la *Veritas*, si chers aux anciens Romains, et qu'Horace évoque encore dans les vers écrits pour la mort de Quintilius Varus, où le sentiment d'amitié est exprimé avec une si grande douceur (2)? Ou ce Mercure homérique, qui a sauvé le poète dans la bataille de Philippes, en l'entourant d'un nuage? Ou ce dieu Faune qu'il invoque aux nones de décembre, dans un délicieux petit tableau bucolique, pour qu'il protège sa propriété (3)? Ou Vénus et Cupidon et Diane sous leur forme grecque? Ou ces innombrables divinités que le polythéisme grec avait disséminées dans tous les recoins les plus cachés de la nature, et qu'Horace entrevoyait jusque dans la fontaine Bandusie, « aux eaux plus limpides que le verre (4)? »

(1) I, 34, 5.
(2) I, 24, 6.
(3) III, 18.
(4) III, 13.

On ne saurait dire si les croyances d'Horace sont une religion morale ou une religion esthétique. Parfois, dans ses poésies civiles, il invoque les dieux comme les régulateurs et les ordonnateurs suprêmes du monde, mais dans d'autres poésies, il les mêle à tous les actes et à tous les événements humains, parce qu'ils sont beaux et lui donnent l'occasion de composer des strophes magnifiques. Sa conception politique et morale de la vie étant contradictoire, et sa conception religieuse incertaine, quel but bien défini la vie peut-elle donc avoir pour Horace? Ce ne sont pas les vertus publiques et privées dont il ne se sent pas capable, et dont il ne croit pas non plus ses contemporains capables; ce n'est pas le plaisir physique, ni le plaisir intellectuel qui, il le comprend bien, ruineraient le monde si on les prenait comme fin suprême de tous les efforts humains; ce n'est pas non plus un mélange de devoir et de plaisir, car il ne voit pas comment on pourrait faire le partage de l'un et de l'autre; ce n'est pas une obéissance servile à la volonté des dieux, qui sont maintenant trop nombreux, trop différents les uns des autres et qui s'accordent trop mal entre eux. Aussi, effet naturel de tant d'incertitude, on voit apparaître, à l'extrême horizon de ce grand vide moral, le fantôme qui projette son ombre sur toutes les époques peu sûres d'elles-mêmes, la peur de la mort. Quand l'homme ne réussit pas à se persuader que la vie tend vers un but idéal que nul homme, à lui seul et réduit à ses propres forces, ne pourra jamais atteindre, quand le fait de vivre apparaît comme le seul but de la vie, la limitation de l'existence inquiète trouble et attriste. Elle troublait profondément Horace, et la pensée de la mort lui était toujours présente. Les poésies qu'il a composées en souvenir de ses amis morts sont à coup sûr

celles où il y a le plus de sentiment et de sincérité. Nous nous hâtons de vivre; le temps passe; la mort ne respecte personne; elle nous attend tous au passage; tout doit disparaître dans le néant :

Eheu! fugaces, Postume, Postum
Labuntur anni... (1).

Ces motifs sont répétés sous les formes les plus diverses et les plus admirables, étrangement mêlés à des poésies joyeuses et voluptueuses, mais répandant sur l'œuvre tout entière une tristesse vague et pénétrante.

Étrange poème, dont l'unité idéale est formée justement des contradictions de ses différentes parties. Si l'on comprend ce poème, on comprend aussi les incertitudes de la politique d'Auguste. Nul mieux qu'Horace n'est allé jusqu'au fond du grand vide moral sur lequel reposait le gigantesque édifice de l'empire. Qui donc pouvait oser de grandes choses, quand la nation tout entière était plongée dans une si grande contradiction? Comment travailler vigoureusement avec des instruments aussi usés? Il est vraiment d'un esprit trop étroit de ne voir, comme le font certains historiens, dans toute l'œuvre d'Auguste, qu'une « comédie politique » destinée à cacher une monarchie sous les formes d'une république. C'était une tragédie véritable que cette nécessité de concilier le militarisme de la vieille Italie et la culture de l'Asie hellénisée, surtout depuis que la conquête de l'Égypte avait rendu ces deux éléments plus inconciliables que jamais.

(1) *Odes*, II, 14.

III

LA RENAISSANCE RELIGIEUSE ET « L'ÉNÉIDE »

Le gouvernement rétabli en l'an 27 commençait déjà à se désorganiser en l'an 25. A Rome cette année-là, on ne trouva pas de candidats en nombre suffisant pour les vingt places de questeurs (1); et si Agrippa inaugura le Panthéon (2), tous les services publics, depuis les routes jusqu'aux distributions de blé, continuèrent à fonctionner aussi mal qu'auparavant; la nouvelle magistrature des *præfecti ærarii Saturni* ne donnait non plus aucun résultat satisfaisant (3). Dans les provinces les gouverneurs s'occupaient en général si peu de remplir leur charge avec zèle, que bientôt Auguste sera chargé de les surveiller tous. C'était en vain qu'au moment du rétablissement de la république, on leur avait alloué un traitement pour exciter leur zèle : la plupart prenaient bien l'argent, mais ne se donnaient aucune peine. De même le sénat n'usait de l'autorité qui lui était rendue que comme d'un oreiller pour y poser sa tête et dormir. On ne venait guère aux séances; les discussions n'avaient plus aucune vigueur ni aucun intérêt; on préférait laisser

(1) Voy. Dion, LIII, 28.
(2) Dion, LIII, 27.
(3) Nous verrons qu'en l'an 22 Auguste proposa une nouvelle réforme de cette magistrature : cela prouve que les réformes que l'on venait de faire ne donnaient pas de bons résultats.

à Auguste le soin de prendre toutes les décisions et on se bornait à les approuver (1). Mais Auguste, qui était au loin en Espagne, ne voulait au contraire s'occuper que des finances; et, silencieusement, presque en cachette, il continuait ses petites expéditions dont le but était de pourvoir l'empire de métaux précieux. Au printemps de cette année-là (2), un officier du préfet d'Égypte, Ælius Gallus, embarquait dans un port de la mer Rouge dix mille soldats et un contingent envoyé par le roi de Judée pour tenter, aux frais du trésor de

(1) Nous verrons en effet qu'il y eut pendant les années suivantes de nombreuses réformes du sénat dont le but était de secouer la paresse des sénateurs.

(2) Il ne me paraît pas douteux qu'Ælius Gallus ait commencé son expédition vers la fin du printemps de l'an 25 avant J.-C. Josèphe (*A. J.*, XV, IX, 3) nous dit que l'expédition eut lieu la treizième année du règne d'Hérode, c'est-à-dire entre le printemps de l'an 25 et le printemps de l'an 24. Strabon (XVII, I, 54) nous dit que, tandis que Gallus était en Arabie, les Ethiopiens envahirent l'Egypte, que Pétronius accourut pour les repousser et qu'il envoya mille prisonniers à Auguste νεωστὶ ἐκ Καντάϐρων ἥκοντι. Or, nous verrons qu'Auguste revint à Rome dans la première moitié de l'an 24. C'est donc pendant l'hiver de l'an 25 à l'an 24 que Pétronius revint à Alexandrie après sa campagne contre les Ethiopiens, qui eut lieu par conséquent pendant l'automne de l'an 25. Ainsi, pendant l'automne de l'an 25, Ælius Gallus était déjà hors de l'Egypte. Mais Strabon (XVI, IV, 24) nous dit que Ælius Gallus arrivé à Leucocome dut y passer l'été et l'hiver à cause des soins à donner à ses soldats malades. Il s'agit de l'été et de l'hiver de l'an 25, puisque, pendant l'automne de l'an 25, il était, comme nous l'avons vu, déjà hors d'Egypte. Il partit donc vers la fin du printemps, comme le dit Josèphe avec son exactitude habituelle. Nous en avons une dernière preuve dans Dion qui (LIII, 29) nous raconte l'histoire de l'expédition de l'an 24. Le récit de Strabon nous montre en effet que la partie la plus importante de l'expédition eut lieu en l'an 24. Après avoir passé l'hiver de l'an 25-24 à Leucocome à faire donner des soins à ses soldats malades, Gallus se met en marche au commencement du printemps de l'an 24; il lui faut six mois pour aller et deux mois pour revenir (XVI, XIV, 24); il est donc de retour vers la fin de l'an 24, et c'est en l'an 24 qu'il fait sa véritable expédition.

l'Égypte, l'expédition dans le Yémen. Auguste avait décidé cette expédition, quand il avait cru pouvoir compter sur l'appui des Nabatéens qui habitaient sur les confins de la Syrie, et qui avaient accepté le protectorat romain. Peu après, vers la moitié de l'an 25, la guerre contre les Cantabres et contre les Astures semblait terminée, et les mines d'or reconquises. Cette même année Muréna menait à bonne fin son expédition dans la vallée des Salasses, en employant d'ailleurs un stratagème infâme pour capturer et rendre esclave la partie valide de la population (1); puis il commença à construire une colonie romaine, *Augusta Praetoria Salassorum,* qui est aujourd'hui Aoste. Enfin cette année-là, probablement dans les derniers mois, et par un décret du sénat, Auguste imposait aux populations alpines, à la Gaule, à la Dalmatie, à la Pannonie, les nouveaux tributs dont Licinius avait dressé les plans, et parmi lesquels étaient sans doute compris un impôt foncier, et, au moins pour la Gaule, la fameuse *quadragesima Galliarum,* droit de deux et demi pour cent sur toutes les marchandises importées (2). Mais si ces petites

(1) STRABON, IV, VI, 7; SUÉTONE, *Aug.,* 21; DION, LIII, 25. Selon Beloch il est impossible que Varron ait fait 36,000 prisonniers; et vraiment on peut se demander si ce qui est aujourd'hui le val d'Aoste pouvait jadis nourrir une population aussi considérable, au moins dans des temps normaux. Il faut toutefois remarquer que depuis de longues années ce val était devenu un refuge d'émigrés, qui vivaient de brigandage et de rapine, et ainsi il pouvait se trouver là une population plus nombreuse que la population habituelle,

(2) SAINT JÉROME, *ad. ann. Abrahm.,* 1992 (25 a-C.) « *Augustus Calabriam (sic) et Gallos vectigales fecit* »; *Chronichon Paschale,* I, p. 365 (Bonn) : Αὔγουστος Καῖσαρ Καλαβρίαν καὶ Γαλάτας ὑποφόροις ἐποίησεν; G. SYNCELLUS, I, p. 592 (éd. Bonn) : Αὔγουστος Γαλάταις φόρους ἔθετο. Il me paraît certain que les Γαλάται dont il est ici question sont les Gaulois transalpins et non les Galates d'Asie. Saint Jérôme en effet dit *Gallos* et non *Galatas*; et c'est là un

expéditions militaires et ces petites réformes fiscales avaient un jour fait tomber sur l'Italie la pluie d'or tant désirée, elles ne pouvaient pas enthousiasmer et griser

argument d'une certaine valeur; en effet, comme l'a démontré Perrot, *De Galatia provincia Romana*, Lutetiae Parisiorum, 1867, p. 34-35, dès le premier siècle de l'empire les écrivains latins appellent *Galli* les Gaulois d'Europe, et *Galatae* les Gaulois d'Asie. Mais cet argument nous est confirmé définitivement par saint Jérôme lui-même et par Syncellus qui distinguent ce tribut imposé aux Gaulois de la réduction de la Galatie en province romaine, qui fut faite l'année suivante. On lit quelques lignes plus loin dans SAINT JÉROME, *ad an. Abrah.*, 1993 : *M. Lollius Galatiam romanam provinciam facit.* SYNCELLUS, t. I, p. 592 (Bonn) : Λόλλιος Μάρκος Ρωμαίοις Γαλατίαν ἐπεκτήσατο. Le *Chronichon Paschale* ne parle pas de la réduction en province de la Galatie. Il me paraît donc évident que les Gaulois à qui saint Jérôme nous dit que l'on imposa des tributs en l'an 25, sont un autre peuple que les Galates qui furent réduits à la condition de sujets romains l'année suivante, et qu'il y eut là deux opérations très différentes : dans le premier cas on imposa un tribut à un peuple déjà soumis; dans le second, on réduisit un peuple allié à la condition de sujets. La première est une opération fiscale, la seconde, une opération politique. En outre saint Jérôme et le *Chronichon Paschale* citent, en même temps que ce peuple soumis à un impôt de l'an 25, un autre peuple : *Calabres.* Il y a là une erreur évidente puisque la Calabre faisait partie de l'Italie; mais cette erreur même nous montre qu'il s'agit bien là d'une opération financière, qui n'a rien à voir avec l'annexion de la Galatie d'Asie qui fut un acte isolé. Aucun peuple ces années-là ne fut annexé à l'empire à la même époque que les Galates. Mais quel est ce peuple sur lequel on fit peser des impôts en même temps que sur les Gaulois? Nous ne pouvons faire que des conjectures, et supposer par exemple qu'il faut lire *Dalmatas*. De lourds impôts durent être imposés à cette époque à la Dalmatie, puisque quelques années plus tard elle se révoltera, fatiguée de supporter un poids si lourd. Enfin si l'on considère que, comme nous l'avons dit à la note 1 de la page 20, la seule explication plausible du voyage qu'Auguste fit en Gaule, en l'an 27, et du cens qu'il ordonna, est son projet d'augmenter les impôts en Gaule, il devient manifeste que les simples mots de saint Jérôme nous conservent le souvenir et la date de cet événement de l'histoire fiscale de Rome, qui devait avoir de si grandes conséquences pour l'histoire du monde. Il est évident que les anciens eux-mêmes en avaient compris

l'Italie au point d'assoupir en elle ce vague malaise qui provenait du désordre intérieur. Maintenant que, la guerre civile étant terminée, on recommençait partout à redouter Rome dans la personne de son nouveau chef, des ambassades arrivaient de toute part. Les Scythes qui habitaient les steppes de la Russie méridionale avaient envoyé une légation à Auguste en Espagne, et les ambassadeurs d'un roi des Indes se rendirent aussi jusqu'en Espagne pour aller porter leurs hommages au successeur des Ptolémées dans le gouvernement de l'Égypte, pays avec lequel les Indiens faisaient un commerce considérable (1). Tous ces hommages flattaient beaucoup l'orgueil national de l'Italie; mais eux non plus, ils ne suffisaient pas à apaiser le mécontentement populaire.

On commençait à comprendre que le rétablissement de la république, décidé quelques années auparavant avec tant d'enthousiasme et tant d'espérance, n'était qu'un expédient nécessaire mais décevant. La dernière révolution, si funeste, avait par contre-coup rendu de la force et de l'autorité à l'aristocratie historique; mais celle-ci était trop décimée, trop appauvrie, trop découragée par les événements terribles des vingt dernières années, trop amollie par cet esprit nouveau de jouissance, d'égoïsme et de paresse, que la conquête de l'Égypte avait tant contribué à répandre dans la société romaine, et que Tibulle exprimait dans ses plaintives et douces élégies. Même avec l'aide des

l'importance, puisque le souvenir en avait été si durable que saint Jérôme l'a noté dans sa *Chronologie*. J'ai donc supposé que l'on augmenta en même temps les nouveaux tributs qui avaient été imposés aussi aux Pannoniens et aux populations alpines qui allaient bientôt se révolter précisément à cause de ces tributs.

(1) Orose, 6, 21, 19-21.

hommes les plus intelligents, les plus vigoureux, les plus riches du parti révolutionnaire, elle n'avait plus la force de relever l'édifice de l'empire qui s'effritait partout. Presque tous les nobles ne songeaient qu'à se donner du bon temps. Les uns invitaient Mécène qui avait épousé la très jolie Térentia et s'était retiré dans la vie privée. D'autres songeaient plutôt à s'enrichir qu'à s'occuper des affaires publiques. D'autres encore s'adonnaient à la littérature, comme Pollion et Messala, et écrivaient l'histoire des guerres civiles ou leurs mémoires, faisant de Rome une grande usine littéraire. Mais si dans l'universelle dissolution de toutes les forces politiques, l'aristocratie était incapable de gouverner, elle avait cependant recouvré des forces suffisantes pour empêcher l'organisation d'un gouvernement qui serait en désaccord avec ses préjugés et son orgueil, et où les honneurs et les avantages du pouvoir appartiendraient à d'autres classes. Le parti populaire était fini, ou n'existait pour ainsi dire plus; c'était en vain qu'un petit nombre de sénateurs, parmi lesquels Égnatius Rufus, Muréna et Fannius Cépion, s'efforçaient de rendre la vie à ce qui restait de lui (1). Bien que le fils de César fût à la tête de l'État, les grands chefs du

(1) L'idée communément admise que sous Auguste il n'y eut plus d'agitations politiques, est une erreur. Les épisodes de Rufus, de Fannius et de Cépion, dont nous avons déjà parlé ou dont il sera question plus tard, nous montrent qu'il y eut des hommes qui tentèrent par des moyens détournés d'enlever la domination des comices aux grands seigneurs et à Auguste lui-même. Ces hommes devaient, à mon sens, chercher à raviver la tradition populaire, et je m'appuie pour le dire sur une considération et sur un fait; ce fait, c'est que l'aristocratie, comme on peut le voir dans Velléius Paterculus, s'opposa avec force à ces mouvements; la considération, c'est que le rétablissement de la république dut rendre une certaine force à la tradition démocratique.

parti conservateur, Brutus, Cassius et surtout Pompée, étaient devenus l'objet de l'admiration universelle, au point que Titius, cet officier d'Antoine qui avait tué Sextus Pompée, ayant été reconnu un jour au spectacle dans le theâtre de Pompée, en avait été chassé par le public (1). Et ce nouveau prestige de l'aristocratie était si grand dans l'opinion publique, que, pour ne pas la blesser, Auguste se résignait à laisser en désordre les services de l'État; il était même allé jusqu'à reprocher à Rufus d'avoir sauvé du feu les maisons des pauvres, sans y être autorisé par la noblesse, et il se contentait de recommander aux édiles de remplir leur charge avec plus de zèle (2). Mais qui voudrait maintenant se donner ces tracas, puisque Rufus, pour avoir accompli son devoir avec trop de zèle, encourait la haine de l'aristocratie redevenue puissante et puisque Auguste lui-même n'osait pas le couvrir? La situation était absurde, mais comment la modifier? Pour le moment Auguste se bornait à s'arranger pour que la tâche de l'administration romaine ne devînt pas plus grande. Ainsi cette année-là, comme il fallait enfin régler la situation de la Mauritanie qui depuis six ans était sans roi, il ne proposa pas au sénat d'en faire une province, mais de la donner à Juba, roi de Numidie, qui deviendrait roi de Mauritanie et épouserait Cléopâtre Séléné, la fille d'Antoine et de Cléopâtre (3). Mais l'Italie, irritée et déçue, commençait à

(1) Velléius Paterculus, II, lxxix, 6.

(2) Dion, LIII, 24.

(3) Dion, LIII, 26; Strabon, XVII, iii, 7. Pour ce qui est des deux textes qui se contredisent et des questions qui se posent à ce sujet, voy. Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*. Paris, 1904, vol. II, p. 363, note 1. — Cependant un passage de Dion (LI, 15) nous porterait à croire que le mariage n'eut lieu qu'en l'an 30 avant J.-C.

s'agiter. Il ne s'agissait pas cependant de faire au gouvernement une opposition politique, car le parti populaire était bien mort et ne devait pas renaître. Les plaintes et le mécontentement du peuple accéléraient maintenant le mouvement en faveur d'une réforme morale et sociale, auquel la dernière révolution avait donné naissance, et qui peu à peu s'étendait à l'État tout entier. A mesure que l'expérience révélait, même aux esprits les plus obtus, le sens de la question posée par Horace :

> Quid leges sine moribus
> Vanae proficiunt?

tout le monde comprenait que le rétablissement de la république était inutile, si l'on ne revenait pas aussi aux anciennes mœurs républicaines. On cherchait donc partout des remèdes à la dépravation universelle. Dans les hautes classes et sous l'influence de la pensée grecque, on comptait beaucoup sur l'étude de la philosophie morale. L'épicurisme, qui était matérialiste et athée, perdait rapidement la faveur dont il avait joui à l'époque de César; de plus en plus la préférence du public était pour les doctrines qui formulaient une morale plus rigide, comme le stoïcisme; pour les doctrines qui cherchaient à explorer le mystère de l'au-delà, si obscur alors et si vague, aussi bien dans les croyances populaires que dans les théories philosophiques; pour les doctrines qui se demandaient si la justice si imparfaite dans cette vie, ne s'accomplissait pas après la mort. Tel était le pythagorisme, ou, plus exactement, certaines doctrines que l'on attribuait au fabuleux philosophe, et où les idées de différentes écoles se mêlaient aux mythes et aux croyances populaires, pour en faire une règle morale de la vie qui pût

se répandre dans les masses. Un souffle divin, l'« âme du monde », ainsi que disait la poétique doctrine, pénètre toute chose et vivifie l'univers. De même que toute chose qui vit et qui respire, les âmes des hommes sont des parcelles de cette âme universelle ; mais en entrant dans le corps et en se mêlant à lui, elles perdent une partie de leur essence divine; et la mort elle-même qui les détache du corps ne peut pas aussitôt les purifier complètement : il faut après la mort une purification de mille années pour que l'âme retrouve la pureté immaculée de son origine; et, ces mille années écoulées, quand l'âme est redevenue tout à fait elle-même, Dieu la plonge dans le fleuve Léthé, pour lui faire oublier le passé et la renvoyer de nouveau sur la terre animer un autre corps. La roue de la vie tourne ainsi éternellement sur elle-même; et les âmes, dans cette prison temporaire du corps, « prison obscure qui les empêche de voir le ciel dont elles descendent », doivent chercher à se rendre dignes autant qu'elles le peuvent, par une vie vertueuse, de leur nature divine (1). C'était de ces idées et d'autres idées semblables, mêlées aux doctrines stoïciennes, que se servaient les Sextius, père et fils, pour fonder une secte à Rome et y ouvrir, pour ainsi dire, une école pratique de vertu, où l'on ne se contentait pas d'enseigner, mais où l'on pratiquait les vertus les plus difficiles, la frugalité, la tempérance, la sincérité, la simplicité, et jusqu'au végétarianisme (2). L'école avait alors beaucoup de succès (3); tandis que la plupart des gens s'adonnaient au

(1) Boissier, *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins.* Paris, 1892, vol. I, p. 295.

(2) Sénèque, *Epist.*, LXXIII, xv; CVIII, 17.

(3) Sénèque, *Nat. quaest.*, VII, xxxii, 2 : *Sextiorum nova... secta... cum magno impetu cœpisset.*

luxe et à la débauche, d'autres éprouvaient tout à coup le besoin de vivre d'une façon frugale, chaste et austère; les disciples arrivaient de toute part. La conversion de Lucius Crassicius avait surtout fait du bruit. Crassicius était un affranchi, très connu comme homme de lettres et comme professeur, qui avait parmi ses élèves Iulus Antonius, fils d'Antoine et de Fulvie. Mais l'idée de réformer les mœurs par la philosophie n'était à la portée que de quelques esprits qui y étaient préparés par leurs études et par leur lectures. Dans cette nation forte mais grossière, de soldats, de politiciens, de marchands, de juristes, d'agriculteurs, et qui n'avait jusqu'alors ambitionné et exercé que l'empire sur la matière, la plupart des gens, même quand il s'agissait de réformer les mœurs, ne savaient compter que sur les forces matérielles et sur les moyens politiques. Ce n'étaient point des fantaisies de philosophes et des prédications morales qui régénéreraient la république; mais des lois, des magistrats, des menaces, et des châtiments. Puisque la noblesse négligeait ses devoirs, dissipait sa fortune, préférait la débauche aux magistratures, et les amours à la guerre, il fallait l'obliger à accomplir ses devoirs par des lois sévères; il fallait renouveler les anciennes magistratures qui avaient veillé sur les mœurs des classes supérieures; il fallait rétablir une justice rigide et impartiale. On réclamait surtout instamment les élections des censeurs (1).

1) Sans un mouvement de l'opinion publique semblable à celui que je suppose ici, on ne pourrait expliquer comment, en l'an 22, alors que l'esprit public était tourmenté par les désordres de la famine, Auguste ait tout à coup fait nommer des censeurs, et comment, ceux-ci ne remplissant pas leur devoir, il se soit substitué à eux. Le chapitre suivant donnera là-dessus des explications. Mais sans ce mouvement d'opinion, cette nomination subite des censeurs ne pourrait s'expliquer.

C'est ainsi que l'on voyait se développer surtout dans les classes moyennes, parmi les sénateurs et les chevaliers peu fortunés, parmi les écrivains, les affranchis, les artisans, un grand mouvement puritain qui voulait déraciner de Rome, par de nouvelles lois et de nouveaux châtiments, tous les vices que la richesse y avait apportés : l'impudicité des femmes, la complaisance vénale des maris, le célibat, le luxe, la concussion. Les idées et les sentiments qui alimentaient dans les masses ce mouvement étaient très nombreux et très différents. Il y avait avant tout une préoccupation patriotique sincère. Beaucoup de gens se demandaient ce qu'il adviendrait de Rome, si la noblesse ne se montrait pas de nouveau digne de sa grandeur comme elle l'avait été jadis. Quand une noble matrone, pour de l'argent, devenait la maîtresse d'un affranchi, d'un étranger, d'un plébéien riche, bien des gens voyaient là comme un outrage porté à la dignité de Rome, et une marque d'infamie jetée sur son glorieux passé. On souhaitait aussi que le gouvernement des provinces devînt plus équitable et plus humain; soit parce que les doctrines de Cicéron sur le gouvernement des peuples soumis se répandaient et que les sentiments se faisaient moins durs; soit parce que l'on commençait à comprendre qu'étant moins puissante, Rome devait être plus juste. Il y avait aussi la force de la tradition. Pendant des siècles, la morale traditionnelle avait inculqué aux Romains la simplicité, les vertus familiales, la chasteté; et il fallait des siècles pour effacer ce qui avait été enseigné pendant des siècles. Il y avait enfin, il faut bien le dire, la jalousie des classes moyennes, déjà assez dépravées pour convoiter les jouissances des classes riches, mais trop pauvres pour se les procurer. Si les artisans et les entrepreneurs de Rome admiraient le

nouveau luxe des riches, qui leur faisait gagner tant d'argent, les petits propriétaires d'Italie, les intellectuels, les chevaliers et les sénateurs peu fortunés, rageaient de voir quelques privilégiés s'avancer à leur fantaisie dans les champs du plaisir et du vice, tandis qu'ils étaient obligés de marcher tout droit dans le sentier de la vertu, entre les haies infranchissables de la pauvreté. Le même mécontentement qui avait rendu l'opinion publique si furieuse contre Cornélius Gallus, poussait maintenant les masses non plus à s'acharner sur un homme, mais à juger sévèrement les mœurs du temps, à s'exagérer la corruption des classes élevées, à réclamer des lois qui rendraient plus difficiles ou plus dangereux pour les riches, les plaisirs que la pauvreté interdisait aux hommes peu fortunés; des lois qui puniraient l'adultère, qui limiteraient le luxe, qui contraindraient les gouverneurs à exercer dans les provinces leur pouvoir, avec douceur et justice, qui imposeraient à tout le monde le même idéal de vertu, uniforme et modeste.

Le puritanisme, dont la vogue allait croissant, portait en lui bien des germes différents : des germes de rancune et d'envie, et des germes de sentiments nobles et salutaires ; comme le respect de la tradition, qui est pour les peuples ce que le sentiment de la famille est pour les individus ; comme aussi ce sens élémentaire du bien et du mal qui est inné dans tout esprit sain, quand la passion ou l'intérêt ne l'égarent pas ; et enfin comme les préoccupations sincères de la dissolution sociale qui serait le résultat inévitable de l'égoïsme débordant et du régime de la force brutale. Ainsi s'explique qu'il y eut des défenseurs sincères et ardents du mouvement puritain, même parmi l'oligarchie privilégiée, que le mouvement visait, et que

l'un d'eux fut Tibère, le beau-fils d'Auguste. Né dans une grande famille, et élevé par Livie qui était une patricienne romaine de la vieille roche, lui aussi, au contact de ce mouvement général des esprits, il se prenait d'admiration pour l'ancienne noblesse romaine, et se proposait d'imiter toutes les vertus qu'à tort ou à raison on lui attribuait. Et l'on comprend aussi qu'un grand poète comme Virgile ait puisé dans ce courant d'idées et de sentiments le sujet d'un grand poème. Admirateur de la littérature grecque, mais irrésistiblement attiré par les préoccupations dominantes de l'esprit public, Virgile s'était proposé de donner à l'Italie sa grande épopée nationale qui devait être à la fois *l'Iliade* et *l'Odyssée* des Latins, et le poème de sa régénération morale et religieuse; de fondre, dans le sujet et dans la forme, ce qu'il y avait de plus élevé dans le génie romain, et de plus pur dans le génie grec, les croyances populaires et les doctrines philosophiques, la religion et la guerre, l'art et la morale, l'esprit de tradition, et le sentiment impérial. Mais pour exécuter ce plan immense, il fallait un puissant effort d'imagination et un travail gigantesque. Auguste en Espagne demandait souvent à Virgile des nouvelles de son poème, le sommait, en plaisantant, de lui en envoyer quelques fragments. Virgile répondait invariablement qu'il n'en avait encore rien achevé qui fût digne d'être lu par lui, qu'il se sentait parfois comme effrayé par la grandeur de la tâche entreprise, car elle semblait grandir à mesure qu'il avançait (1). Ce n'étaient pourtant que de courts découragements et des fatigues passagères; car le délicat poète possédait la ténacité qui manquait à l'inconstant Horace, et il revenait bientôt avec une

(1) Macrobe, *Sat.*, I, xxiv, 2; Donatus, p 61, 14 *R*

nouvelle vigueur à sa tâche gigantesque, tandis qu'Horace passait des mois à achever quelques poèmes de trente ou quarante vers. Depuis plusieurs siècles, et en réalité depuis que Rome et l'Orient avaient eu des contacts plus fréquents, les érudits grecs s'étaient efforcés de rattacher à la légende d'Enée et de ses voyages après la chute de Troie, légende du cycle troyen, les plus fameuses légendes du Latium, celles surtout qui avaient trait à la fondation de Rome, pour établir entre les Latins et les Grecs une espèce de parenté mythique. Accréditée par le sénat romain, qui, à différentes reprises, s'en était servi pour sa politique orientale, la légende d'Énée s'était peu à peu ramifiée; plusieurs grandes familles romaines, parmi lesquelles la *gens Julia,* avaient rattaché leur origine aux compagnons que la légende attribuait à Énée; la grande légende et les légendes secondaires issues de la grande étaient si bien entrées dans la tradition mythique de la préhistoire de Rome, que personne n'osait plus y toucher. Tite-Live lui-même laisse comprendre dans sa préface qu'il tient toutes ces légendes pour des fables; mais il déclare qu'il va les rapporter, sans les réfuter, ni les accepter, par respect pour l'antiquité. Et en effet il commence son histoire en racontant l'arrivée d'Énée en Italie, son alliance avec le roi Latinus, son mariage avec sa fille, la fondation de Lavinium et la guerre faite à Turnus roi des Rutules, et à Mézence roi des Étrusques; il énumère ensuite la longue descendance d'Énée, les villes et les colonies fondées par son fils, par ses petits-fils, par ses arrière-neveux jusqu'à Romulus et Rémus. Il est donc facile de comprendre pourquoi Virgile a choisi pour sujet de son poème cette légende. Mais il ne se borne pas à reprendre la légende, telle que la tradition la lui donnait; il la transforme, il l'agrandit, il s'en sert pour expri-

mer, sous des formes littéraires empruntées au plus pur hellénisme, la grande idée nationale de son époque, l'idée que la religion était le fondement de la grandeur politique et militaire de Rome; l'idée que le rôle historique de Rome était de fondre ensemble l'Orient et l'Occident, prenant à l'Orient les rites et les croyances sacrées, à l'Occident la sagesse politique et les vertus militaires; que Rome devait être à la fois la capitale d'un empire et une cité sainte. Dans les six premiers livres, Virgile se proposait de composer un poème d'aventures et de voyages à l'imitation de *l'Odyssée*, en faisant le récit des pérégrinations d'Énée, depuis la nuit fatale où Troie fut brûlée, jusqu'à l'arrivée en Italie. Dans les six derniers livres il voulait au contraire refaire une petite *Iliade*, en racontant les guerres livrées en Italie par Énée contre les Rutules jusqu'à la mort du roi Turnus. Mais dans la nouvelle *Iliade* comme dans la nouvelle *Odyssée*, Énée ne devait pas être le héros humain des poèmes homériques, violent ou rusé, hardi ou prudent, naïf ou faux, que les dieux aiment et protègent par amour pour lui-même. Il devait être un personnage symbolique, une espèce de héros religieux, auquel les dieux, ou du moins une partie des dieux ont confié la mission de porter à la race belliqueuse du Latium, le culte qui fera de Rome la maîtresse du monde et que les dieux protègent à cause de leurs vues lointaines sur la destinée historique des peuples (1). Il va donc *pietate insignis et armis* (2), presque comme un

(1) C'est Gaston Boissier qui a le premier découvert que l'*Énéide* est un poème religieux. Dans les pages qui suivent, je n'ai fait que résumer sa longue, magnifique et définitive analyse du poème de Virgile. Voyez *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*. Paris, 1892, t. Ier, p. 221 et suiv.

(2) *Aen.*, VI, 403

somnambule, dans son voyage aventureux, sans lutter comme les héros homériques avec toutes les énergies de son esprit contre les dangers qui le menacent, sans même s'inquiéter du but de son long voyage, se laissant porter par la volonté divine qui est la loi suprême de toutes choses. Les vrais protagonistes de ce drame ne sont pas les hommes mais les dieux. Virgile, qui veut qu'on les aime et qu'on les craigne, leur donne cette beauté à la fois solennelle et gracieuse qu'avait imaginée pour eux la mythologie grecque; et il leur fait sans cesse, comme pour prouver leur puissance, contrarier les lois de la nature et parfois aussi de la justice et de la raison. Ils poussent Énée dans les dangers les plus terribles, et ils le sauvent par les prodiges les plus inattendus. Ils rendent Énée amoureux de Didon, puis ils l'obligent à l'abandonner, simplement parce que cela est nécessaire à la gloire de Rome qui doit grandir sur les ruines de Carthage. Ils conduisent Énée en Italie et là ils lui donnent une femme, un royaume et une patrie, contre toute raison d'opportunité et de justice. N'est-il pas un intrus dans le Latium? Lavinia n'avait-elle pas été promise à Turnus? Autour d'Évandre et de Turnus, le poète a représenté, dans un joli tableau, la simplicité primitive des anciennes mœurs latines que ses contemporains corrompus admiraient tant, au moins dans la littérature. En comparaison des Latins, les Phrygiens d'Énée ne sont donc autre chose que des Orientaux sans énergie et sans valeur? Et cependant cela n'empêche pas Énée de ravir à Turnus, avec l'aide des dieux, son royaume et sa fiancée, de vaincre avec ses faibles Phrygiens les valeureux Latins. Il apporte au Latium « les choses saintes » dont le Latium a besoin, parce qu'il devra conquérir le monde en combattant et en priant : et cela suffit pour

justifier l'issue de la guerre, son injustice révoltante et son invraisemblance. Aussi Énée, même au milieu des plus grands dangers, ne se soucie pas d'autre chose que de connaître la volonté mystérieuse des dieux et d'observer, dans les plus tristes comme dans les plus joyeuses occasions, les rites de la religion qu'il apporte à la nouvelle nation. Il interroge constamment les oracles; il tend l'oreille aux bruissements du feuillage, et observe avec attention le vol des oiseaux et les éclairs; il ne cesse jamais de regarder dans l'immense mystère qui l'entoure, par les fenêtres étroites de la science augurale. Au milieu de l'incendie de Troie, il songe à sauver le feu de Vesta qui brûlera éternellement dans la petite vallée située au pied du Palatin et du Capitole; au moment même où il va sortir de Troie avec son père, après avoir combattu toute la nuit, il se souvient que, souillé de sang comme il l'est, il ne peut toucher aux pénates, et il demande à son père de les prendre; du matin au soir, dans tous les dangers, dans toutes les circonstances tristes ou joyeuses, il prie toujours, il prie sans cesse, au point d'ennuyer, sinon les dieux, du moins les lecteurs. Mais le poète a ainsi l'occasion de décrire minutieusement, avec une précision d'archéologue et de théologien, toutes les cérémonies du rituel latin, même celles qui, depuis longtemps, étaient tombées en désuétude. Enfin pour obéir aux dieux, Énée n'hésite même pas à prendre le chemin tracé par les légendes populaires et à descendre dans un enfer qui est à la fois rempli des monstres mythologiques, et éclairé par la philosophie pythagoricienne, pour y chercher la justice qui n'existe pas sur la terre et pour connaître l'avenir. Une vieille légende italique dont Lucrèce s'était moqué, plaçait la porte de l'enfer dans la grotte du lac Averne, auprès de Naples;

Virgile, qui cependant avait été l'élève de Siron, reprend cette légende poétique, en se détachant ainsi presque entièrement de l'épicurisme qu'il avait professé dans sa première jeunesse, et il fait entrer Énée dans l'enfer par cette porte, accompagné par la sibylle de Cumes. La terre mugit, les montagnes vacillent, les chiens hurlent, et Énée par son chemin souterrain, comme dans une forêt par une nuit sans lune, arrive au vestibule de l'enfer où dans les branches d'un orme, immense et touffu, habitent les songes, et où les allégories latines du mal se tiennent auprès des monstres de la légende grecque, les Remords avec les Centaures; les pâles Maladies et la triste Vieillesse avec la Chimère et les Gorgones; la Peur, la Faim, la Pauvreté, avec l'hydre de Lerne, et les Harpies. Le seuil de l'enfer une fois franchi, arrive un des personnages les plus populaires de la mythologie antique, Charon, le rude nocher du Styx, qui ne transporte au delà de l'étang que ceux qui ont reçu une sépulture. La sibylle donne au nocher les explications nécessaires; puis Énée, conduit au delà du Styx, se trouve devant le juge Minos, et il voit autour de lui les premiers habitants de l'enfer : les victimes du sort, les hommes dont la destinée a été brisée, sans qu'il y ait de leur faute, par un accident malheureux; ceux qui sont morts étant encore enfants; les guerriers tués dans les batailles, les suicidés, les innocents condamnés à mort et exécutés. Ils sont là dans une condition qui n'est ni triste, ni heureuse, exempts de tourments, mais souffrant du regret de la vie dont ils ont si peu joui. Auprès de là Énée voit les « champs des pleurs » où errent les âmes de ceux qui ont été les victimes d'une passion amoureuse. Puis la route se bifurque. Elle conduit à gauche au Tartare où aucun homme juste ne peut entrer. Énée ne peut donc qu'en-

trevoir, par les portes ouvertes, des flammes rouges, qu'entendre de loin des cris désespérés, des bruits de fers et de chaînes ; mais la sibylle lui décrit longuement ce qu'il ne peut voir, la prison sombre où d'horribles supplices punissent les crimes et le vice que le mouvement puritain voulait à ce moment déraciner de Rome. Là sont les frères ennemis, les fils ingrats, les patrons qui ont volé leurs clients, les affranchis infidèles, les adultères, les incestes, ceux qui ont pris les armes contre leur patrie, les magistrats qui se sont laissé corrompre. Les châtiments sont éternels et si atroces que la sibylle se refuse à les décrire. Puis Énée et son guide se hâtent vers les heureux bosquets et les demeures fortunées des Champs-Élysées où Énée retrouve son père Anchise. Celui-ci lui fait connaître l'avenir de Rome, et il lui explique la doctrine pythagoricienne de l'âme et du corps, de la contamination et de la purification, de l'oubli et de la réincarnation :

> Principio cœlum ac terras camposque liquentis
> Lucentemque globum lunæ titaniaque astra
> Spiritus intus alit...

Beaux vers et idées sublimes, qui superposent cependant d'une façon assez étrange à l'enfer grossier des légendes populaires, plein de monstres, de supplices et de choses matérielles, un au-delà philosophique et idéal.

Horace est un esprit puissant, mais solitaire, qui sait se mettre en dehors des choses et à la distance nécessaire pour les bien juger, qui, indifférent et presque étranger à Rome, à l'Italie, à son passé, à son présent, examine, analyse et fixe les mille phénomènes contradictoires du moment merveilleux où a brillé son génie; Virgile est la grande âme communicative, qui, avec

le sentiment, l'imagination, la science, l'érudition, entre en contact avec la vie, communie avec elle, s'en grise, la décrit, la célèbre, la grandit, la purifie de toutes les souillures, en concilie les contradictions, l'ennoblit, et qui, à cette même époque merveilleuse où son génie a brillé à côté de celui d'Horace, a su exprimer, dans une synthèse imparfaite mais grandiose toutes les aspirations contradictoires qui agitaient alors l'élite de l'Italie. *L'Énéide* est comme une amplification poétique des préoccupations religieuses, morales et militaires qui renaissaient alors; elle est comme la voix solennelle non pas seulement d'un poète, si grand soit-il, mais d'une époque tout entière. Cependant, tandis que Virgile, dans ses vers, travaillait à la régénération religieuse et militaire de l'Italie, tandis que le public attendait avec impatience la publication de son poème, la direction du culte demeurait confiée à un *pontifex maximus* tel que Lépide, et la direction des guerres à un général tel qu'Auguste. L'ancien triumvir qui, plein d'amertume, s'était retiré à Circéium ne s'occupait plus de rien; quant à Auguste, il avait encore moins de succès en Arabie qu'en Espagne. L'expédition d'Ælius Gallus avait mal débuté; car l'armée, après s'être embarquée à Miosorne et avoir traversé la mer Rouge, avait dû s'arrêter à Leucocome, le port où elle avait débarqué, à cause d'une maladie mystérieuse qui avait atteint un grand nombre de soldats. C'était du moins ce que l'on disait (1). Sur ces entrefaites une horde d'Éthiopiens ayant su qu'une partie des troupes de l'Égypte étaient en Arabie, avait envahi l'Égypte et était arrivée jusqu'à Philæ, pour se venger de l'expédition de Cornélius Gallus. Pétronius,

(1) Strabon, XVI, iv, 24.

le préfet, était alors occupé à la repousser (1). Auguste avait donc eu raison de trouver dangereuse la politique du premier *præfectus*. Cependant de nouvelles difficultés, plus graves peut-être, surgissaient en Orient. Tandis qu'il était encore en Espagne, Auguste avait été rejoint par Tiridate, le prétendant au trône de Perse, qui s'était mis sous la protection de Rome. Au cours des années précédentes, profitant des discordes intérieures, Tiridate avait réussi à chasser Phraatès qui était devenu orgueilleux et cruel après sa victoire sur Antoine. Phraatès s'était réfugié chez les Scythes; il y avait enrôlé des bandes, et à leur tête il avait réussi à reconquérir son royaume et à chasser de nouveau Tiridate. Celui-ci, d'autre part, en fuyant, avait pu s'emparer du fils aîné de Phraatès, et il l'avait conduit à Auguste (2). C'était un précieux otage, mais en l'acceptant, ne s'exposait-on pas à provoquer des représailles de la part du roi des Parthes, et à rallumer la question orientale qui pour le moment semblait éteinte? Ces guerres civiles de la Perse réjouissaient et inquiétaient à la fois Auguste : elles le réjouissaient, parce qu'elles affaiblissaient l'empire ennemi; elles l'inquiétaient, parce qu'on pouvait redouter des complications et des répercussions, plus ou moins dangereuses, dans les provinces et dans les États que Rome protégeait. A ce moment même, pour comble de malheur, Amyntas, le roi de Galatie, périssait dans une expédition contre un petit peuple de brigands, les Onomadensi, et il ne laissait que des enfants en bas âge (3). Rome perdait

(1) Strabon, XVII, i, 54.
(2) Justin, XLII, v, 5-7.
(3) Strabon, XII, vi, 5; Dion, LIII, 26; Eutrope, VII, 10. Lollius fut propréteur l'année suivante, c'est-à-dire en l'an 24. Aucun historien ne nous donne la raison pour laquelle la Galatie fut réduite en province romaine, au lieu d'être donnée aux suc

en Orient son allié le plus fidèle et le plus fort, le seul qui, si une guerre eût éclaté, eût pu mettre en campagne contre la Perse une armée sérieuse, organisée avec la discipline romaine. Le sénat, en l'absence d'héritiers capables de monter sur le trône, avait déclaré la Galatie province romaine, et il en avait donné le commandement, en même temps que celui des armées galates, à Auguste. C'était un grand honneur, mais aussi un lourd fardeau, et une responsabilité périlleuse, si une guerre venait à éclater en Orient. En somme l'esprit public était de nouveau inquiet et troublé vers la fin de l'an 25; les expéditions militaires auxquelles on avait songé échouaient ou ne donnaient pas les résultats que l'on en avait attendus; les affaires d'Orient semblaient devoir se compliquer de nouveau. Toutes ces difficultés, auxquelles vint s'ajouter le projet de marier son neveu Marcellus avec sa fille Julie, décidèrent enfin Auguste, dans la seconde moitié de l'an 25, à revenir à Rome. S'il avait pu au moins assurer aux Romains qu'il avait fait véritablement la conquête du pays des

cesseurs d'Amyntas dont il n'est pas plus question que s'ils n'existaient pas. Nous savons au contraire par une inscription (*C. I. G.*, 4039) que le roi galate avait un fils qui s'appelait Pélamène et qui vivait encore à la fin du gouvernement d'Auguste et au commencement du gouvernement de Tibère. Comment faut-il expliquer que Pélamène ait été écarté du trône? J'ai dit qu'il devait être alors tout enfant; cela me paraît, en effet, l'hypothèse la plus vraisemblable. Elle s'accorde avec la date de l'inscription grecque si tardive et elle nous explique comment, alors que partout ailleurs la politique d'Auguste répugnait à la transformation en provinces des Etats protégés par Rome, la Galatie fut cependant réduite en province romaine. Nous avons vu que l'année précédente Auguste n'annexa pas la Mauritanie. Nous verrons qu'il agira de même quelques années plus tard avec l'Arménie. Il me paraît donc probable que la Galatie fut déclarée province romaine, parce qu'il ne se trouva pas de successeur capable de prendre le pouvoir.

Cantabres et de l'Asturie, riches en mines d'or! Au contraire il était à peine sorti d'Espagne que les Astures et les Cantabres se soulevaient de nouveau (1). Sa santé enfin était de plus en plus mauvaise Il paraît avoir été atteint à cette époque-là de la crampe des écrivains, et il tomba malade en voyage, si bien qu'il dut s'arrêter et charger Agrippa d'assister aux cérémonies nuptiales de Julie et de Marcellus (2).

Son retour pourtant fit beaucoup de plaisir à toute l'Italie. On s'imaginait en général que maintenant qu'il était revenu, il saurait remédier à tous les maux dont on s'était plaint pendant son absence; Horace exprimait la confiance du public dans des vers où, exagérant un peu, il comparait à Hercule Auguste qui revenait « victorieux » d'Espagne (3); tel était aussi, par servilité, par paresse ou par sincère admiration, l'avis de la majorité du sénat. Dans la séance du 1er janvier de l'an 24, le sénat approuva tout ce qu'Auguste avait fait, et il prêta serment, comme c'était la coutume pendant la révolution, c'est-à-dire qu'il s'engagea à ne plus retirer son approbation (4). Il alla bientôt plus loin; quand Auguste, qui approchait de Rome, voulut donner à tous les plébéiens 400 sesterces et demanda au sénat d'être dispensé d'observer la *lex Cintia* qui interdisait de semblables dons, le sénat répondit en l'exemptant de toutes les lois (5). Ce pri-

(1) Dion, LIII, 29.

(2) Dion, LIII, 27. — D'après Jacoby (*Etudes sur la sélection*, Paris, 1881, p. 56.) c'est de la crampe des écrivains qu'il s'agirait dans le passage de Suétone (*Auguste*, 80) *dextræ quoque manus digitum salutarem...* Et comme nous savons qu'il fut malade à cette époque-là, nous pouvons supposer que c'est alors qu'il en fut atteint.

(3) *Odes*, III, xiv, 1-2.

(4) Dion, LIII, 28.

(5) *Ibid.*

vilège ne parut pas excessif pour l'homme dont Horace fêtait le retour par ces vers :

Hic dies, vere mihi festus, atras
Eximet curas; ego nec tumultum
Nec mori per vim metuam, tenent
Cæsare terras (1).

La légende d'Auguste, comme un arbre, quand revient le printemps, fleurissait de nouveau. Mais Auguste croyait encore moins à sa légende que quand il était parti. Comment pourrait-il faire pour contenter tant de désirs vagues et contradictoires? Il ne voulut pas, bien entendu, accepter d'être complètement dispensé d'obéir aux lois (2). Peu après son retour qui eut lieu dans la première moitié de l'an 24 (3), arrivèrent à Rome, envoyés par Pétronius, mille esclaves éthiopiens qui avaient été capturés dans l'expédition faite pour repousser les envahisseurs de la Haute Égypte (4). Cette entreprise-là, du moins, avait été menée à bonne fin, et l'Égypte était de nouveau à l'abri du danger. Si Ælius Gallus qui, à la fin de l'hiver, s'était mis en marche et se dirigeait sur le Yémen, parvenait à s'emparer des trésors des Sabéens, l'Italie pourrait au moins célébrer une victoire et Auguste disposer de beaucoup d'argent pour toutes les réformes demandées.

(1) *Odes*, III, XIV, 13-16.

(2) On peut ainsi concilier l'affirmation explicite de Dion avec ce fait que, dans la suite, il n'est plus question de cette dispense. Il ne me semble pas qu'il y ait de raison pour supposer une erreur dans Dion.

(3) Dion, après avoir énuméré les décrets qui furent rendus au commencement de l'an 24, dit qu'ils furent rendus en son absence (ἀποδημοῦντι..... αὐτῷ). Auguste revint donc à Rome après le 1er janvier de l'an 24, et avant le mois de juin, comme le prouve le *C. I. L.*, XIV, 2240

(4) STRABON, XVII, I, 54.

Cependant, pour contenter un peu l'opinion publique qui réclamait des réformes immédiates, et comme les élections pour l'an 23 approchaient, il fit proposer au sénat que Marcellus fût autorisé à solliciter les charges dix ans et Tibère cinq ans avant l'âge légal; et il fit présenter la candidature du premier à l'édilité, et celle du second à la questure (1). L'édilité et la questure étaient des charges auxquelles on cherchait plutôt à se soustraire; Auguste, en offrant ainsi à l'avance les services de sa famille à la république, rappelait à la noblesse que ses privilèges devaient être justifiés par son zèle. Puis il voulut, ainsi qu'il avait coutume de le faire quand il habitait Rome, montrer à tout le monde que malgré sa mauvaise santé, il remplissait avec le plus grand soin tous les devoirs de magistrat, de sénateur, de grand seigneur, de citoyen. Et ces devoirs étaient nombreux et variés. Comme consul il devait rendre justice sur son siège d'ivoire, mettre à l'encan les *entreprises* publiques (2), recevoir toute la correspondance de l'État, convoquer le sénat, l'informer de toutes choses, être présent à un nombre infini de cérémonies civiles et religieuses. Proconsul de trois provinces, il avait à les administrer au moyen de légats; comme généralissime, il avait à surveiller et à commander de loin vingt-trois légions et d'innombrables corps auxiliaires, épars dans tout l'empire. Que de difficultés à résoudre, que de fautes à corriger, que d'oublis à réparer, que de lettres à lire et à écrire tous

(1) Dion, LIII, 28. Ces décrets, comme le dit Dion lui-même, s'expliquent par le nombre des questeurs qui était insuffisant cette année-là Ce n'était donc pas une usurpation dynastique des pouvoirs, mais c'était à la fois un blâme à l'adresse de l'aristocratie paresseuse et un expédient pour conjurer les mauvais effets de cette paresse.

(2) Ovide, *Pont.*, IV, v, 17 et suiv.

les jours! Auguste avait même eu l'idée de prendre Horace comme secrétaire, mais il avait refusé (1). Comme *princeps senatus*, Auguste devait en outre présider les séances de cette assemblée; comme membre du collège des augures, du collège des pontifes, du collège des *quindecemviri sacris faciundis*, il lui fallait être présent à des réunions, à des cérémonies, à des banquets; comme chef de l'Etat, élu pour être le citoyen exemplaire, modèle des vertus civiques, il devait accomplir tous les devoirs que la tradition imposait aux nobles romains, donner par conséquent son assistance gratuite dans les procès, à tous les clients de la famille, à ses amis, aux plébéiens pauvres avec qui il avait eu des relations, c'est-à-dire à tous les vétérans des guerres civiles (2); il devait assister à tous actes publics, depuis les séances du sénat jusqu'aux élections pendant lesquelles, pour donner le bon exemple, il parcourait les tribus, avec ses candidats pour demander les suffrages, comme aux beaux temps de la république, et où il votait comme le dernier des citoyens (3). Il devait enfin offrir un grand nombre de banquets (4), et, ce qui était pire, accepter un nombre non moins grand d'invitations et avaler, en faisant bon visage, les dîners les plus médiocres, car s'il avait fait mine de ne pas goûter l'hospitalité des maisons trop modestes, il aurait offensé tous les citoyens en paraissant se croire supérieur à eux (5). Les faits démontraient, en somme, que le cumul des fonctions, imaginé par Jules César, avait pu être un expédient

(1) Suétone, *Vita Hor.*
(2) *Id.*, *Aug.*, 56.
(3) *Id.*, *ibid.*, 56.
(4) *Id.*, *ibid.*, 74.
(5) Macrobe, *Sat.*, II, iv, 13 : *paene se nulli invitanti negabat.*

opportun pour un homme extraordinairement actif, à une époque malheureuse et troublée; mais ce cumul ne pouvait pas être le principe nouveau d'un gouvernement régulier, qui ne fût pas dirigé par des demi-dieux, mais par des hommes exposés à la fatigue, comme le commun des mortels. Il eût fallu un homme de fer pour résister, à lui tout seul, à un travail si énorme; et Auguste ne le pouvait pas. En effet, au mois de juin, il tomba de nouveau malade (1), si bien que le reste de l'année, il ne fut plus capable de rien faire, si ce n'est de dépenser de l'argent pour des constructions et pour des fêtes. Cependant Ælius Gallus terminait son expédition en Arabie, mais avec peu de succès. Il arriva, après une marche pénible, jusqu'à la ville principale des Sabéens, Mariba; mais il ne trouva nulle part les trésors tant désirés, et il dut s'en retourner bien vite et les mains vides, avec son armée décimée par les maladies. On fit responsable de cet insuccès les Nabatéens, et surtout les ministres du roi Silleus qui accompagnait Gallus, et qui, sous prétexte de l'aider, l'aurait trahi. Il serait difficile de dire si cette explication répond à la vérité, ou si elle n'est qu'une invention des Romains pour cacher leur propre faute (2). On pourrait, cependant, s'expliquer assez facilement pourquoi les Nabatéens auraient trahi Rome, s'ils l'ont trahie. L'Arabie et l'Égypte faisaient toutes les deux le commerce entre la Méditerranée, l'Inde et la Chine : toutes les populations arabes avaient donc intérêt à empêcher que le nouvel État, qui était devenu maître de l'Égypte, ne s'emparât de la route de l'Extrême-Orient qui fai-

(1) *C. I. L.*, XIV, 2240, v. 11.

(2) Strabon, XVI, iv, 24; Dion, LIII, 29; Mon. anc., V, 22-23 (lat.). L'*Adulis* de Dion doit être une erreur et c'est de Mariba qu'il s'agit.

sait concurrence à celle d'Alexandrie, et qui, par Leucocome et Pétra, arrivait en Phénicie (1).

L'an 23 commençait donc mal et il continua plus mal encore, bien que l'édile Marcellus cherchât à égayer la métropole, en donnant des fêtes magnifiques avec l'argent de son oncle (2). Une maladie à laquelle les anciens donnaient le nom de peste, et dans laquelle un écrivain moderne a cru reconnaître une épidémie de typhus, remplit de deuil l'Italie d'abord, et Rome ensuite, et elle fut sur le point d'amener une catastrophe politique quand, après tant de victimes, Auguste fut atteint à son tour. Ce fut sans doute au printemps, et certainement avant le mois de juin, qu'il tomba malade pour la troisième fois, mais plus gravement qu'il ne l'avait été jusque-là (3). Rome apprit un jour qu'Auguste était mourant, et qu'il avait déjà pris ses dernières dispositions, fait son testament, remis à Pison, qui était consul avec lui, tous les papiers d'intérêt public, y compris les comptes des finances, qu'il avait fait faire chez lui : il s'était enfin permis de recommander au sénat et au peuple, comme son successeur, Agrippa, mais d'une façon discrète, qui ne pouvait blesser même les plus austères républicains. Il s'était contenté en effet de lui donner son anneau et son cachet (4).

(1) Strabon, XVI, iv, 24.

(2) Dion, LIII, 31.

(3) Dion, LIII, 30. Au mois de juin il devait déjà être guéri, puisque, comme nous le verrons, il abdiqua le consulat. (Suétone, *Aug.*, 81.)

(4) Dion nous dit en deux endroits d'une façon très nette qu'Auguste ne désigna pas de successeur (LIII, 30) : διάδοχον μὲν οὐδένα ἀπέδειξε... ; (LIII, 31) : οὐδένα τῆς ἀρχῆς διάδοχον καταλελοιπὼς ἦν. La remise de l'anneau à Agrippa n'était qu'un acte de confiance personnelle, touchant ses affaires privées ; ce pouvait être cependant une recommandation au sénat et au peuple de le choisir pour son successeur. Il y a du moins deux choses de

On imagine facilement quelle émotion produisit cette nouvelle. Qu'allait-il arriver si Auguste mourait tout à coup, à quarante ans, laissant tout en suspens, et la république encore si débile? Personne n'eût pu le prévoir. Mais on vit soudain apparaître pour sauver la république du danger imminent un affranchi oriental, un médecin. Auguste croyait à la vertu de la tradition, lorsqu'il s'agissait de soigner les maladies de l'État, mais non lorsqu'il s'agissait de sa santé; et il avait préféré aux recettes traditionnelles des grandes familles romaines la science grecque. Il avait auprès de lui un célèbre médecin qui avait été celui de Juba II, roi de Mauritanie, et qui avait fondé une nouvelle école médicale, Antonius Musa. Antonius Musa, alors que tout le monde croyait Auguste déjà mort, le guérit par une cure de bains froids (1). La joie fut très vive, et le médecin fut comblé d'honneurs. Par souscription publique on lui éleva une statue qui fut placée auprès de celle d'Esculape : le sénat lui attribua une récompense en argent et l'inscrivit sur le livre des chevaliers (2). Ce ne fut pas tout; l'admiration pour Musa rejaillit sur tous les médecins; dans un moment d'enthousiasme universel le sénat vota l'immunité, c'est-à-dire l'exemption de tous les impôts et charges publiques, pour quiconque exercerait la médecine à Rome et en Italie (3).

certaines, c'est qu'il ne fit aucune recommandation en faveur de Marcellus (Voy. Dion, LIII, 31), et que l'indication d'Agrippa, que quelques-uns virent dans la remise de l'anneau, était si vague, que bien des gens crurent que sa volonté était que, lui mort, la charge de *princeps* fût abolie (Dion, LIII, 31). Il est donc bien évident qu'Auguste était très préoccupé de montrer au peuple que toute trace du principe dynastique et héréditaire était exclue du nouveau régime.

(1) Suétone, *Aug.*, 81; Dion, LIII, 30.

(2) Dion, XXXIII, 30; Suétone, 39.

(3) Dion, LIII, 30.

Ainsi en un instant, par le seul fait de la guérison d'Auguste, tout le monde semblait s'être converti à l'admiration pour la médecine scientifique des Grecs, dont tant de Romains se défiaient encore si fort. C'était là une nouvelle preuve et une des plus curieuses que l'on n'était à cette époque fermement attaché à aucun sentiment : ni à l'admiration des choses anciennes, ni à la défiance pour les choses nouvelles, ni au désir de revenir aux traditions, ni aux tendances à introduire dans l'État la culture orientale. Ce n'était pas simplement par caprice ou par sottise que les grands défenseurs de la tradition romaine détestaient la médecine grecque comme un mélange impur de charlatanisme et de cupidité (1). Toute aristocratie militaire est naturellement portée à déprécier les professions intellectuelles, et surtout les médecins et les avocats qui forment toujours le noyau des classes moyennes le plus puissant par sa culture, par ses relations, par ses influences et qui peuvent par suite, quand ils acquièrent de la puissance, contrecarrer dans la vie publique et dans la vie privée, dans la famille et dans l'État, l'influence d'une aristocratie militaire, répandre des idées et des sentiments en contradiction avec celles dans lesquelles une aristocratie militaire fait consister l'idéal de la vie. L'aristocratie romaine s'était depuis des siècles réservé le monopole du barreau, et, méprisant la médecine, elle l'avait abandonnée aux Orientaux parce qu'ils n'étaient que des affranchis. Mais l'aversion pour cette profession devait être d'autant plus vive à Rome à ce moment, que ces affranchis orientaux venaient d'écoles lointaines, et profes-

(1) Au sujet du mépris dans lequel la haute société romaine tenait encore la médecine grecque dans la seconde moitié du premier siècle, voy. Pline, *N. H.*, XXIX, I, 11, 15-27.

saient sur toutes choses des idées profondément différentes de celles qui étaient enracinées dans la tradition romaine. Quelle puissance eût été celle de ces gens-là, s'ils avaient pu faire croire aux Romains qu'ils possédaient le secret de la vie et de la mort? Aussi l'ancienne défiance était-elle toujours là pour persuader que les vieilles prescriptions, transmises de père en fils, valaient mieux que toute la médecine grecque. Mais voici que soudain un de ces médecins, devenu célèbre, recevait les honneurs réservés aux conquérants et aux grands diplomates, et que, d'un jour à l'autre, les législateurs se mettaient à protéger des hommes envers qui ils avaient été jusque-là défiants et hostiles.

IV

UNE NOUVELLE RÉFORME DE LA CONSTITUTION

Mais les admirateurs d'Auguste s'étaient réjouis trop tôt. Tandis qu'ils comblaient Antoine Musa de récompenses, Auguste déclarait que se sentant fatigué et malade, il voulait se retirer dans la vie privée (1). La réforme constitutionnelle de l'an 27, qui depuis quelques années déjà perdait de sa solidité, se trouvait détruite tout à coup par cette démission. Aussi la consternation fut-elle immense à Rome. On comprenait bien qu'Auguste avait besoin de repos. Mais cependant il semblait seul capable de maintenir les choses en équilibre, d'arrêter ou au moins d'atténuer la lutte contre tant d'éléments discordants, qui déchiraient la république. On chercha donc par tous les moyens à le faire revenir sur sa décision.

(1) Suétone, *Aug.* 28. *De reddenda republica bis cogitavit... rursus, taedio diuturnae valetudinis, quum etiam magistratibus ac Senatu domum accitis, rationarium imperii tradidit.* Cette phrase fait certainement allusion à la scène racontée par Dion, et elle nous prouve que le *taedium diuturnae valetudinis*, dont parle Suétone, fut la conséquence de cette maladie. Suétone cependant fait évidemment une confusion entre l'intention qu'avait Auguste de revenir à la vie privée et la remise des documents, mesure prise pendant la maladie, tandis qu'il est plus vraisemblable qu'il n'ait manifesté son désir de revenir à la vie privée, qu'après sa maladie. J'ai donc cru possible d'établir une liaison entre ce dessein d'abandonner le pouvoir, et la réforme constitutionnelle qui fut faite cette année-là.

Mais Auguste était-il sincère en disant qu'il voulait se retirer dans la vie privée? Il me semble vraisemblable que cette démission était une feinte. La situation était alors si bizarre et si confuse qu'il était pour Auguste aussi difficile de continuer à gouverner l'empire que de cesser de le gouverner. Il lui était difficile de continuer, parce que l'aristocratie postiche qui se groupait autour de lui, et où se mêlait de la vieille et de la nouvelle noblesse, devenait de plus en plus indisciplinée et séditieuse. Mais il ne lui était pas moins difficile de cesser, parce que le peu de zèle et d'autorité qui subsistaient encore dans l'État venaient de lui tout seul. Les fortunes se reconstituaient dans la noblesse grâce aux mariages, aux héritages, aux occasions favorables, et aussi à l'aide d'Auguste lui-même, à mesure que par son intervention on distribuait en concessions perpétuelles aux familles les plus éminentes de la vieille aristocratie, avec l'obligation de payer un petit *vectigal* annuel, les terres et les mines les meilleures des provinces. Livie avait obtenu des mines de cuivre très riches dans la Gaule transalpine (1); Salluste, le neveu de l'historien, d'autres mines de cuivre et de fer sur les territoires des Salasses dont on venait de faire la conquête (2); Marcus Lollius, le premier gouverneur de la Galatie, avait déjà commencé, probablement par des concessions de terrains publics, la colossale fortune de sa famille (3); et, grâce aux dons d'Auguste, l'augure Cnéus Lentulus, dont le seul

(1) Pline, XXXIV, i, 3.

(2) *Id., ibid.*

(3) Pline, IX, xxxv, 118 : celui-ci attribue l'immense fortune de Lollius à ses exactions en Orient. Mais il est probable qu'il n'eut recours à cet expédient que plus tard, quand il se sentit plus en sûreté, et que sa fortune eut bien pour origine les largesses d'Auguste.

mérite était d'appartenir à une auguste famille, reconstituait un patrimoine qui sera plus tard évalué à plusieurs millions de sesterces (1). Combien d'autres familles de l'aristocratie, qui pendant les années suivantes étalèrent à Rome de grandes richesses, durent refaire leurs patrimoines de cette façon, puisque le nom seul de Lentulus valait tant de millions aux yeux du *princeps!* Auguste, en somme, s'occupait avec zèle et avec succès de reconstituer les patrimoines de la noblesse historique. C'était pour celle-ci un motif suffisant pour le maintenir au pouvoir, lui faire voter par le sénat les privilèges les plus étendus, et les décrets les plus honorifiques, mais non pas pour que cette aristocratie voulût, selon ses ordres et son exemple, se soumettre à une discipline sévère, et sacrifier au bien public ses loisirs, ses plaisirs et ses avantages privés. La peur du triumvirat une fois dissipée, la noblesse, en récupérant ses richesses, redevenait insolente et autoritaire, à mesure qu'elle comprenait qu'Auguste, au milieu de tant de difficultés intérieures, ayant derrière lui les souvenirs des guerres civiles, et se trouvant en présence de nouveaux dangers extérieurs, n'oserait pas se faire trop d'ennemis dans les hautes classes. Il en résultait un esprit d'indiscipline croissante. Les sénateurs qui, dix ou quinze ans plus tôt, pendant le triumvirat, à demi ruinés, craignant pour leur existence même et pour leur avenir, avaient su se faire tout petits, se carraient maintenant dans les rues de Rome, encombraient le sénat, se disputaient continuellement pour des riens, se détestaient les uns les autres, et ne respectaient Auguste que d'une façon toute verbale. Il arrivait que les hommes

(1) SÉNÈQUE, *De Benef.*, II, XXVII

qui lui devaient tout, mouraient sans lui laisser un souvenir, ce qui était alors une très grave offense. On ouvrait de temps en temps des testaments où, sous le prétexte d'expliquer les raisons pour lesquelles il n'avait rien laissé à Auguste, le testateur insérait des plaintes ou des diatribes contre lui, que le magistrat était obligé de lire en public (1). Et les morts n'étaient pas seuls à parler; des libelles commençaient à circuler contre lui (2); bon nombre de ses collègues ne se gênaient pas pour lui faire un affront quand ils en avaient l'occasion. Auguste avait chassé de chez lui un savant grec, fort renommé, qui disait et écrivait, sur son compte, et sur celui de Livie, des choses atroces; mais Asinius Pollion s'était empressé de l'accueillir chez lui, et tous les grands se le disputaient (3). Cnéus Lentulus lui-même affectait de se plaindre qu'Auguste, avec ses largesses, l'avait détourné de ses études, pour l'obliger de s'occuper des affaires publiques (4). Et, ce qui était plus significatif encore, ses plus anciens amis, malgré sa patience infinie, devenaient tièdes. Tout le monde à Rome savait que Mécène n'était plus pour lui l'ami d'autrefois et la raison, on le disait du moins, c'était qu'il le soupçonnait d'avoir une admiration trop vive pour sa femme (5). Et à peine guéri, celui que les historiens modernes appellent le maître du monde, n'eut pas l'autorité suffisante pour apaiser une discorde qui s'était élevée dans sa propre famille, entre son neveu Marcellus et son ami Agrippa. S'étant querellés pour des raisons

(1) Suétone, *Aug.*, 55.
(2) *Id.*, *ibid.*
(3) Sénèque, *De Ira*, III, xxiii, 5.
(4) *Id.*, *Benef.*, II, xxvii, 2.
(5) Dion, LIV, 19.

qui ne sont pas très claires, Agrippa s'était plaint, à tort ou à raison, qu'Auguste ne l'avait pas soutenu contre son neveu autant qu'il aurait dû; et vivement irrité contre son ancien ami, il était parti pour l'Orient, résolu à priver l'empire de ses services pour se venger d'une offense personnelle (1). On imagine quel accord pouvait régner entre les membres de cette aristocratie, alors qu'ils avaient si peu de respect pour celui qui était, qu'ils le voulussent ou non, leur chef. Mécontentements, médisances, brouilles et dépits, telle était la trame sur laquelle l'aristocratie tissait tous les jours sa toile. Alors que personne ne s'occupait des

(1) Dion (LIII, 32) dit qu'Auguste envoya Agrippa en Orient parce que Marcellus était jaloux de lui, Auguste ayant préféré Agrippa à Marcellus, quand il avait désigné un successeur pendant sa maladie. Suétone, au contraire (*Auguste*, 66... *Desideravit... Agrippae patientiam...*), rapporte les choses d'une façon bien différente : il dit qu'Agrippa partit, indigné à cause de certaines préférences données à Marcellus, et aussi à cause d'un commencement de froideur qu'il avait remarqué chez Auguste (*ex levi frigoris suscipione et quod Marcellus sibi anteferretur*). La version de Suétone me semble beaucoup plus vraisemblable. Dion, d'ailleurs, se contredit; en effet, au chapitre xxx, il a déjà dit qu'Auguste ne désigna personne pour lui succéder, comme il est d'ailleurs naturel, puisque sa charge n'était nullement héréditaire. Il ne pouvait donc pas avoir préféré Agrippa à Marcellus. En outre quand Dion dit qu'Auguste envoya Agrippa en Orient, il se représente un peu trop le *princeps* sur le modèle d'un empereur de son temps. Auguste n'avait aucun pouvoir pour envoyer Agrippa en Orient; il n'aurait pu que le prier d'y aller. Ce fut donc de son plein gré qu'Agrippa partit. La version de Suétone qui voit là une vengeance d'Agrippa est ainsi plus vraisemblable. Velléius Paterculus (II, xciii, 2) parle de *tacitas cum Marcello offensiones*; et il nous fait comprendre l'origine de la légende rapportée par Dion, quand il nous dit que *successorem poteatiae eius arbitrabantur futurum, ut tamen id per M. Agrippam secure ei posse contingere non existimarent.* Il s'agit donc de propos tenus à Rome. Le mauvais état de santé d'Auguste faisait que bien des gens se demandaient ce qui arriverait, s'il venait à mourir, et il y en avait qui croyaient savoir que son intention était de faire nommer Marcellus.

affaires publiques, il se trouvait des magistrats qui, pour donner au peuple des jeux plus beaux que ceux donnés par leurs collègues, faisaient des folies (1). Enfin, dans les provinces livrées aux caprices des gouverneurs, dans les armées soumises à une discipline très sévère, leur pouvoir illimité faisait parfois perdre la raison à ces nobles déjà si orgueilleux à Rome. Les actes de cruauté et les actes d'autorité commis par les gouverneurs dans leur province étaient fréquents, et, bien que portée à des sentiments plus humains, même pour les peuples qui étaient ses sujets, l'opinion publique demanda à Auguste avec une insistance croissante de réprimer ces excès (2). Mais que pouvait-il faire? Bien qu'affligé du départ d'Agrippa, il lui avait envoyé sa nomination de *legatus* pour la Syrie (3), pour faire

(1) Auguste, en l'an 22, prit des mesures contre ces rivalités. Voy. Dion, LIV, 2.

(2) Sénèque, *De Ira*, I, xviii, 2, 5, cite certains faits de ce genre à l'époque d'Auguste. Voy. aussi l'anecdote de Védius Pollion, Dion, LIV, 23.

(3) Cette mission d'Agrippa en Syrie est l'objet de bien des doutes, et elle a donné lieu à de longues discussions. Il est certain que Josèphe se trompe, quand il dit (A. J., XVI, iii, 3) qu'Agrippa gouverna toute l'Asie pendant dix ans. Il a confondu cette première mission avec la mission plus étendue qu'il eut dans la suite. Mais en quelle qualité Agrippa alla-t-il en Syrie en l'an 23? Mommsen (*Res gestae Divi Augusti*, 1865, p. 113) soutient que, dès l'an 23, il eut des pouvoirs plus étendus qu'un proconsul, mais il ne sait pas de quelle façon ils lui furent donnés. Zumpt (*Comm. Epigr.*, II, p. 79) dit qu'il dut y avoir un sénatus-consulte qui donna à Agrippa le proconsulat de la Syrie. Mais la chose la plus probable est qu'Auguste nomma alors Agrippa son *legatus* en Syrie, comme il le nommera quelques années plus tard son *legatus* en Espagne. Il n'y a qu'une difficulté, c'est que Dion (LIII, 32) dit qu'Agrippa resta à Lesbos et envoya en Syrie ses légats. Or un *legatus* n'avait pas la faculté d'envoyer à son tour des *legati*. Dion n'a-t-il pas pu se tromper en prenant pour des *legati* d'Agrippa de moindres magistrats, tels que des questeurs? Mais si l'on n'admet pas qu'Agrippa était

aboutir à quelque chose d'heureux la querelle avec Marcellus. Du côté des Parthes, les choses se gâtaient de plus en plus; Phraatès envoyait à Rome une ambassade pour réclamer son fils et Tiridate (1)? Quoi qu'il dût arriver, il était prudent de mettre Agrippa à la tête des légions de Syrie. Mais Agrippa, tout en ne refusant pas sa nomination, resta à Lesbos, comme Achille sous sa tente, sans s'occuper des provinces (2); si bien qu'Auguste, n'osant pas lui intimer d'accepter ou de refuser, se trouvait avec la Syrie sans *legatus*, au moment où il était menacé d'une guerre avec les Parthes. Cependant, dans les classes moyennes, et parmi les sénateurs et les chevaliers les plus respectables, le courant puritain prenait de la force; on réclamait des censeurs, des lois sévères contre la corruption des mœurs, des mesures enfin qui puissent refréner le désordre de la haute société; c'était là une nouvelle et très grosse difficulté pour Auguste. Les classes moyennes à qui il n'avait rien donné avaient pour Auguste une admiration plus sincère et plus fervente que l'aristocratie à qui il avait tout donné; et cette

le *legatus* d'Auguste, on tombe dans des difficultés inextricables. La Syrie était une des provinces d'Auguste; il faudrait alors admettre qu'Auguste avait restitué la Syrie au sénat; que le sénat en avait donné le proconsulat à Agrippa, qui, d'autre part, en l'an 23, n'avait pas encore accompli le quinquennium légal après son consulat (il avait été consul en l'an 27). Or nous n'avons rien qui nous indique qu'Auguste ait renoncé à la Syrie. Il faut ajouter qu'en l'an 20 Auguste se rendra en Syrie et y prendra plusieurs mesures importantes; pourquoi donc aurait-il renoncé trois années auparavant à cette province? En outre, il y avait en Syrie une armée importante; les difficultés avec les Parthes n'étaient pas encore réglées, et il semble invraisemblable qu'Auguste, dans de telles conditions, ait changé l'organisation de la province.

(1) Dion, LIII, 33; Justin, XLIII, v, 8.

(2) Dion, LIII, 32.

popularité dans les classes moyennes était même ce qui donnait le plus de force à son gouvernement. Il comprenait donc qu'il lui fallait donner à ces classes au moins une satisfaction morale. Mais il n'osait pas favoriser ouvertement le mouvement et s'en servir pour exercer une pression morale sur l'aristocratie paresseuse et indisciplinée. Il était bien facile de réclamer des lois contre la corruption des classes riches, mais il était malaisé de les faire. Aux beaux temps de la république, la discipline des mœurs privées avait été maintenue surtout par les chefs de la famille, chaque famille étant comme une petite monarchie; maintenant que ces chefs manquaient à leurs devoirs, on ne pouvait pas, comme beaucoup l'auraient voulu, faire intervenir la loi sans bouleverser les principes fondamentaux du droit familial, c'est-à-dire sans ruiner la tradition que l'on voulait rétablir. *Nec vitia nostra nec remedia pati possumus.* Auguste était donc disposé à faire élire de nouveau des censeurs et à prendre l'initiative d'une nouvelle réforme de l'administration des finances qu'il était de plus en plus nécessaire de relever. Tous les ans, on tirerait au sort parmi les préteurs deux administrateurs qui seraient appelés les *prætores ærarii* (1). Mais pour le reste, il ne voulait pas se compromettre dans des tentatives de législation trop révolutionnaire. En somme, la situation était hérissée de difficultés; et pour comble de malheur, dans ce moment critique, le seul homme qui aurait pu le remplacer à la tête de l'État, le seul collaborateur qui lui eût été vraiment utile pendant les années précédentes, s'était éloigné à la suite d'une simple querelle. Rebuté de tant de difficultés, soucieux de ne pas

(1) Dion, LIII, 32.

porter atteinte au peu de santé qui lui restait, Auguste avait fini par imaginer une nouvelle réforme de la constitution, grâce à laquelle il transporterait son autorité de l'Italie sur les provinces, de la politique intérieure sur la politique extérieure. Il abandonnerait définitivement le principe césarien du cumul des charges, comme impossible à appliquer, à cause de l'effort surhumain qu'il imposait; il se ferait attribuer sur les gouverneurs de toutes les provinces un pouvoir discrétionnaire de vigilance et de contrôle dépendant du sénat ou de lui-même, il deviendrait enfin le véritable *princeps* souhaité par Aristote, par Polybe, par Cicéron, c'est-à-dire le gardien suprême de la constitution. Grâce à cette réforme, Auguste n'aurait plus à s'occuper du gouvernement de Rome et de l'Italie qui était le plus difficile; il pourrait se rendre dans les provinces et y séjourner de longues années; il pourrait continuer la réorganisation des finances impériales et donner à ses amis, par un bail illimité, les biens publics de tout l'empire, et non plus seulement ceux de ses provinces; il pourrait enfin donner satisfaction aux classes moyennes et aux classes intellectuelles d'Italie, sinon en corrigeant les mœurs de la métropole corrompue, du moins en empêchant dans les provinces les abus les plus scandaleux; en appliquant dans la mesure du raisonnable les trois vers fameux où Virgile définit la mission impériale de Rome :

> Tu regere imperio populos, Romane, memento;
> Hae tibi erunt artes; pacisque imponere morem,
> Parcere subjectis et debellare superbos.

Tout en tenant pour distinctes trois choses que les contemporains étaient de plus en plus portés à confondre, la philosophie, la poésie et la politique, Auguste

considérait comme nécessaire, surtout en Orient, une politique de conciliation, de justice, de douceur, comme il l'avait montré, quelque temps auparavant, quand certaines villes d'Asie Mineure, ruinées par un tremblement de terre, avaient osé s'adresser pour avoir du secours au sénat romain, qui depuis des siècles, au lieu de leur donner de l'argent, ne faisait que leur en prendre. Auguste avait appuyé la demande, et Tibère l'avait défendue devant le sénat (1). Il était donc décidé à essayer dans tout l'empire, et en commençant par un voyage en Grèce et en Orient, cette réforme de l'administration des provinces que n'avaient pu accomplir ni Sylla, ni Lucullus, ni Cicéron, et qui était devenue possible et relativement faisable, maintenant qu'il n'y avait presque plus rien à prendre dans les provinces, et que les terribles publicains avaient disparu. Auguste connaissait à fond cet art suprême des politiciens qui consiste à grossir les difficultés aux yeux des masses, pour se donner plus de mérite à en avoir triomphé. Il se chargeait très volontiers d'une tâche qui avait, pour un homme politique, ce merveilleux avantage d'être facile et de paraître très difficile.

Il me semble donc probable que sa démission était une feinte pour amener plus facilement le sénat et le peuple à approuver la nouvelle réforme de la constitution et surtout l'abdication du consulat, qui devait inquiéter fort les hautes classes de Rome, car elles ne voyaient pas de moyen plus commode pour maintenir l'ordre à Rome et pour avoir de bonnes élections sans difficulté, que d'avoir Auguste pour consul. Mais s'il était facile d'amener le sénat à perdre un consul aussi commode, il était plus difficile de déclarer

(1) Suétone, *Tib.*, 8; voy. Agathias, II, 17.

brutalement, surtout aux classes moyennes, qui avaient mis tant d'espoirs en Auguste, qu'il ne comptait plus prendre soin des intérêts et de l'administration de l'Italie. C'est pour cette considération, très probablement, qu'Auguste accepta la puissance tribunitienne à vie, c'est-à-dire les droits des tribuns qu'il ne possédait pas encore, le droit de veto, le droit de faire des propositions au sénat, de proposer des lois aux comices. Ainsi il n'aurait pas l'air de se désintéresser complètement de l'Italie; il conserverait un moyen d'intervenir dans les affaires de Rome; et en même temps les pouvoirs et les responsabilités qui lui incomberaient seraient bien moindres que pour le consul (1). Vers le milieu de l'année, après les *Feriae Latinae*, cette convention fut mise à exécution. Auguste abdiqua le consulat, et le sénat lui accorda en échange un droit de surveillance et de contrôle sur les gouverneurs de toutes les provinces; on y joignit le droit de pénétrer dans le *pomœ-*

(1) Il me semble que les historiens se sont jusqu'ici entièrement mépris, en considérant comme la partie importante de la réforme de l'an 23, la substitution du tribunat à vie au consulat. Cette substitution ne peut être, au contraire, que la partie accessoire de la réforme; elle fut faite pour donner une satisfaction platonique à l'Italie. En réalité, Auguste qui avait déjà l'inviolabilité tribunitienne et qui ne devait donc pas à cette réforme l'avantage d'être considéré comme sacro-saint, ne fit jamais usage du droit de veto, et ce ne fut que plus tard, en l'an 18, qu'il fit usage du droit de rogation : et ces deux droits étaient les plus importants du tribunat. Cela signifie assurément que le tribunat à vie n'était qu'un ornement et un honneur. Au contraire la partie essentielle de la réforme fut la faculté (comme le dit Dion, LIII, 32), ἐν τῷ ὑπηκόῳ τὸ πλεῖον τῶν ἑκασταχόθι ἀρχόντων ἰσχύειν : la haute autorité sur tous les gouverneurs. Nous voyons en effet qu'il usa largement de ce pouvoir pendant le voyage qu'il fit l'année suivante en Orient. Si on lui conféra ce pouvoir, ce fut donc en vue de ce voyage, et en vue aussi d'un vaste plan politique que nous allons bientôt exposer. C'est dans ce pouvoir que consiste la partie la plus importante de la nouvelle constitution.

rium sans perdre ses pouvoirs proconsulaires ; enfin on lui accorda la puissance tribunitienne à vie (1). A son tour Auguste, pour donner une compensation au parti aristocratique, appuya la candidature au consulat de Lucius Sextius, qui était un ancien proscrit et un très fidèle ami de Brutus (2). Et ainsi toutes les difficultés qu'avait fait naître la maladie du *princeps* semblaient aplanies. Mais il ne tarda pas à en naître de nouvelles, parce que ce n'étaient pas les maladies d'Auguste, comme on le croyait généralement, qui créaient les difficultés, mais les contradictions qui se présentaient à propos de tout et qu'aucun décret ne pouvait faire disparaître. Bien que les affaires publiques fussent urgentes et compliquées, le sénat et les magistrats continuaient à n'en prendre qu'à leur aise, et la réforme de la constitution n'empêcha pas que dans la seconde moitié de l'an 23, ni les édiles, ni les consuls ne se préoccupèrent plus de rien, pas même de la famine qui menaçait l'Italie et Rome ; et que le parti de la noblesse ne se remuât que pour renouveler le scandale de Cornélius Gallus contre un obscur gouverneur de la Macédoine, Marcus Primus, qui avait fait une petite expédition contre les Odrises, sans y avoir été autorisé par le sénat. Implacable, lorsqu'il s'agissait de persécuter ceux qui lui semblaient des usurpateurs et des intrus dans les dignités qui lui étaient réservées, le parti de la noblesse avait fait accuser Primus, mais la petite coterie démocratique qui avait laissé déchirer Cornélius Gallus avait cette fois relevé le défi. Muréna acceptait de défendre Primus ; les autres et surtout Fannius Cépion s'efforçaient par tous les moyens de

(1) Dion, LIII, 32.
(2) *Ibid.*

faire absoudre Primus (1). Rome allait donc voir un nouveau procès scandaleux, tandis que la disette, silencieuse et invisible, vidait peu à peu les greniers de Rome. Sur ces entrefaites arrivèrent les ambassadeurs des Parthes, et, sujets d'un monarque, peu versés dans le droit constitutionnel romain, ils se rendirent auprès d'Auguste.

Une ambassade des Parthes à Rome, à ce moment-là, aurait pu légitimement détourner l'attention publique, non seulement d'une misère comme le procès de Primus, mais aussi des choses sérieuses comme la disette imminente; la question parthique, en effet, était la plus grave des questions de politique extérieure alors pendantes. L'Italie ne voulait pas encore reconnaître qu'elle n'avait pas des forces nécessaires pour faire la conquête de la Perse. Alexandre l'avait bien conquise; Rome pouvait donc en faire autant : c'est ainsi que le public raisonnait, sans réfléchir que l'empire n'avait plus que vingt-trois légions et peu d'argent. En effet, en attendant que Rome fît la conquête de la Perse, Phraatès demandait qu'on lui remît, non seulement

(1) Au sujet de ce procès nous n'avons que quelques renseignements dans Dion, XXXIV, 3. Mais il me paraît très vraisemblable qu'il y eut là des motifs politiques. Ce n'est qu'ainsi, en effet, que l'on peut expliquer l'émotion qu'il souleva dans le public et qui nous est prouvée par ce que dit Dion, et aussi les différents jugements qui furent rendus sur l'intervention d'Auguste. Puis le fait que, comme le dit Dion, les εὖ φρονοῦντες approuvèrent Auguste qui avait donné le coup de grâce à l'accusé, prouve que c'étaient les gens riches, comme il faut, les conservateurs en un mot, qui faisaient le procès et voulaient la condamnation. J'ai donc vu dans ce procès un épisode analogue à ce qu'avait été la lutte contre Rufus, et un dernier reste de la lutte entre le parti de la noblesse et le parti populaire, où ce qui restait de celui-ci fut détruit par des procès et des intrigues, et grâce à l'aide prêtée par Auguste au parti conservateur. Ceux qui trempèrent ensuite dans la conjuration durent naturellement aussi prendre part au procès.

son fils, mais Tiridate lui-même, que la république avait accueilli sous sa protection; et Rome se trouvait dans le plus grand embarras. Consentir, ç'aurait été compromettre en Orient le prestige de la puissance romaine par un acte dangereux de faiblesse; et d'autre part, en répondant arrogamment, on pouvait provoquer cette guerre dont les gens sans expérience pouvaient seuls parler à la légère, comme on le faisait en Italie. Mais l'arrivée des ambassadeurs parthes était un événement grave pour une autre raison encore : elle allait mettre à l'épreuve, d'une façon définitive, dans sa partie la plus essentielle, la restauration de la constitution décidée en l'an 27. Cette question si grave de politique extérieure, c'était le sénat qui, d'après la constitution rétablie, devait la résoudre, parce que le sénat seul était compétent pour traiter avec les États étrangers. Auguste en effet, qui observait scrupuleusement la constitution, surtout quand il pouvait ainsi éviter quelque responsabilité grave, avait renvoyé les ambassadeurs du roi des Parthes au sénat. Ainsi pour la première fois depuis la restauration de la république et même depuis près d'un demi-siècle, le sénat se trouvait saisi d'une question capitale de politique extérieure, avec pleins pouvoirs pour la traiter à sa guise, comme aux plus beaux temps de la république; pour la première fois il pouvait rentrer en possession de toute cette ancienne autorité diplomatique, qui avait été la partie essentielle de sa puissance et dont les partis et les coteries l'avaient dépouillé depuis quarante ans. C'est donc dans l'histoire de Rome un moment important que celui où, avec l'ancien cérémonial, les ambassadeurs parthes furent introduits au sénat. Évidemment le sénat ne pourrait plus être l'organe suprême et pour ainsi dire le cerveau de l'empire, s'il ne savait plus diriger la politique exté-

rieure. On allait voir à ce moment, définitivement, si le sénat avait encore assez de vigueur pour reprendre ses anciennes fonctions. Mais l'épreuve fut — hélas! — malheureuse pour la grande assemblée. Le sénat renvoya les ambassadeurs à Auguste, en chargeant le *princeps* de traiter et de conclure un accord avec eux (1). Pour quelles raisons? Les historiens ne nous le disent pas, mais il n'est pas difficile de comprendre que ce sénat, sorti des guerres civiles, n'avait ni le courage, ni l'intelligence, ni la volonté nécessaires pour traiter une affaire aussi grave. Les Parthes lui faisaient peur : Auguste pouvait bien s'occuper de cette affaire. Auguste se dit qu'en faisant aller les ambassadeurs de l'un à l'autre, ceux-ci comprendraient que tout le monde à Rome avait peur; et ainsi, comme il fallait bien que quelqu'un causât avec les représentants de l'empire parthique, il consentit à négocier un compromis. Et il s'acquitta de sa mission avec beaucoup d'habileté. Il refusa de livrer Tiridate; il se déclara prêt à ne plus l'aider dans ses tentatives pour recouvrer le trône et aussi à conclure un traité d'amitié avec Phraatès, et à lui restituer son fils; mais il exigea des compensations. Il ne dut pas tarder à s'apercevoir que Phraatès, peu sûr de son pouvoir, menacé d'une révolution, et entouré de prétendants, était aussi désireux que lui d'une paix définitive; et habile à profiter des faiblesses de l'adversaire comme les diplomates romains de la vieille école, il finit par demander en échange de ses concessions et d'un traité formel d'amitié qui terminerait pour toujours les guerres entre les deux empires, la restitution des enseignes et des prisonniers des dernières guerres, et l'abandon à l'influence ro-

(1) Dion, LIII, 33.

maine de l'Arménie qui, après Actium, était tombée sous le protectorat des Parthes (1). Le protectorat de l'Arménie, inutile du reste, devait peut-être, dans la pensée d'Auguste, être une compensation à offrir à l'Italie frustrée de la conquête de la Perse. Rome sut bientôt qu'Auguste avait conclu un accord satisfaisant avec les Parthes, et tout le monde en fut content. Mais personne ne se doutait qu'au moment où il chargeait Auguste de traiter la plus importante affaire extérieure qui se fût présentée depuis la restauration de la république, le sénat avait posé la première pierre de l'édifice de la monarchie, qui ne sera achevé que deux siècles plus tard. Par ce sénatus-consulte le sénat se déclarait incapable de diriger la politique extérieure de l'empire; il renonçait spontanément à son autorité la plus importante, pour la transmettre à un homme et à une famille; et il travaillait ainsi, avec plus d'efficacité qu'Auguste, et contre la volonté de celui-ci, à fonder à Rome la monarchie. Le jour où, à Rome, ce ne sera plus le sénat, mais une famille, qui sera capable de traiter la politique extérieure, Rome aura véritablement dans ses murs, une dynastie (2).

(1) Dion (LIII, 33) dit seulement que dans les pourparlers on convint de restituer les enseignes et les prisonniers; il ne parle pas de l'Arménie. Mais il me semble que ce point aussi dut être traité dans les négociations, car il paraît difficile qu'Auguste se soit exposé simplement pour l'Arménie au risque de provoquer une guerre avec les Parthes. Auguste devait au moins savoir, quand il envahit l'Arménie, que Phratès était disposé à la céder.

(2) Nous savons par la *lex regia Vespasiani (C. J. L.*, VI, 930, v, 1) qu'Auguste eut le droit de conclure des alliances : *fœdus cum quibus volet facere liceat.* Mais nous ne savons pas quand ce privilège fut accordé à Auguste. Il est possible que ce soit en l'an 27, quand fut constituée l'autorité suprême de l'Etat. Cet épisode nous montre du moins qu'en l'an 23, si Auguste avait déjà ce pouvoir, il n'en voulait pas faire

Mais tandis qu'Auguste s'occupait des lointaines frontières orientales de l'empire, et que le parti aristocrate et le parti populaire se préparaient à lutter dans les tribunaux au sujet de Primus, la faim fondit sur la ville sans défense. Le peuple se contenta de regretter qu'Auguste ne fût plus consul, de s'écrier que s'il était consul, le blé ne serait pas venu à manquer (1) : mais quand on commença à souffrir bien fort de la faim, quand pour comble de malheur, le Tibre déborda, chassant de leur gîte les malheureux plébéiens qui déjà n'avaient plus de pain, le peuple se leva, fit des démonstrations, acclama Auguste dictateur, lui envoya des députations, le suppliant de se charger, comme Pompée en l'an 57, de l'annone (2); bref, en quelques jours, il mit en pièces la dernière réforme constitutionnelle qui avait été élaborée avec tant de soin. Auguste refusa d'abord cette dictature conférée par l'émeute; mais quand le peuple eut cerné le sénat et menacé de brûler la Curie et les pères conscrits, s'ils ne le faisaient pas dictateur (3), il comprit qu'on ne pouvait pas plaisanter avec la faim de la foule comme avec les conquêtes et les accords diplomatiques, et il accepta de s'occuper de l'annone. Il

usage, préférant laisser agir le sénat, et qu'il ne s'en servit que plus tard; nous verrons pour quelles raisons.

(1) Dion, LIV, 1, place ces événements en l'an 22, mais il se trompe : ils eurent lieu, en effet, dans la seconde moitié de l'an 23. Nous en avons la preuve dans Velléius Paterculus (II, xciv, 3) qui nous dit que Tibère était questeur et avait dix-neuf ans, quand, *mandatu vitrici*, il s'occupa de la famine. Auguste ne peut avoir donné ce mandat à Tibère, qu'après avoir assumé avec pleins pouvoirs la *cura annonae*. Or Tibère fut questeur en l'an 23, et pour ce qui concerne la vie de Tibère, Velléius est un historien plus digne de foi que Dion.

(2) Dion, LIV, 1.

(3) *Ibid.*

nomma, en les choisissant parmi les anciens préteurs, des *praefecti frumenti dandi* (1). Il distribua du blé (2), il en fit chercher partout. Pour donner un exemple à la noblesse si paresseuse, il confia à son petit-fils Tibère la mission de faire décharger le blé à Ostie et de le faire transporter à Rome (3). Ainsi un Claudius, le descendant d'une des familles les plus fières et les plus nobles de Rome, allait s'occuper de faire porter du blé à Rome, presque comme un second Egnatius Rufus! Mais ce jeune homme avait vraiment quelques-unes de ces qualités de la vieille aristocratie, qui ne se trouvaient plus guère que dans les livres : l'énergie, le sérieux, le désir de se faire remarquer. Aussi se tira-t-il bien de sa modeste mission (4). Et cependant le public ne fut pas calmé. Le mécontentement causé par la famine avait encore donné des forces au mouvement puritain; quand on eut renoncé à l'idée de faire Auguste dictateur, on commença à proposer de le créer censeur à vie. Il était évident que, sans une surveillance plus rigoureuse des mœurs, l'État allait se dissoudre; personne mieux qu'Auguste ne pouvait exercer cette surveillance; Auguste qui n'eût pas voulu de cette charge nouvelle et difficile, mais qui n'avait pas non plus le courage de s'opposer au violent désir populaire, proposa au sénat une transaction : on ferait les élections des censeurs. Elles eurent lieu en effet, et deux personnages éminents furent élus, Lucius Munatius Plancus et Paulus Aemilius

(1) Dion, LIV, 1.
(2) Mon. anc., III, 2 (lat.)
(3) Il me semble du moins que l'on peut interpréter ainsi le passage un peu vague de Velléius Paterculus (II, xciv, 3). Voy. Suétone, *Tib.*, 8.
(4) Velléius Paterculus, II, xciv, 3.

Lépidus (1). Mais le public ne fut pas satisfait. Il continua à demander qu'Auguste eût la dictature ou la censure, c'est-à-dire une forme d'autorité rapide et forte, et avec tant d'insistance qu'Auguste dut à la fin avoir recours à une transaction. Il ne voulut ni le nom, ni l'autorité véritable de dictateur ou de censeur : il accepta, et certainement avec l'intention de s'en servir seulement pour pourvoir à l'annone, que le sénat lui accordât le pouvoir de rendre des édits, comme s'il était consul, à chaque fois qu'il jugerait cela opportun pour le bien public, c'est-à-dire que l'on élargît ce pouvoir discrétionnaire de surveillance sur les provinces qui lui avaient été donné quelques mois auparavant, en y comprenant Rome et l'Italie (2). Il fut donc investi d'une demi-dictature.

(1) Dion, LIV, 2.

(2) Dion (LIV, 1 et 2) ne dit pas exactement cela : mais cette conjecture me paraît vraisemblable, et pour la raison que voici. Nous savons par la *lex de imperio Vespasiani* qu'Auguste eut ce pouvoir (*C. I. L.*, VI, 930, 17-19) : *utique quaecumque ex usu reipublicae maiestate divinarum huma[na]rum publicarum privatarumque rerum esse censebit, ei agere facere jus potestasque sit ita uti divo Augusto*... Dion ne nous dit nulle part quand Auguste eut ce pouvoir; il a oublié de nous le dire au moment opportun, et c'est à nous de chercher le point où cet oubli a été fait et doit être réparé. Or c'est ici, selon moi, le moment qui convient le mieux. D'ailleurs Dion lui-même fait allusion à quelque chose de semblable quand il dit qu'Auguste pouvait refuser la dictature : τήν τε γὰρ ἐξουσίαν καὶ τὴν τιμὴν καὶ ὑπὲρ δικτατόρας ἔχων. Cette phrase fait allusion à quelque vaste pouvoir à exercer à Rome et en Italie, sans quoi on ne comprendrait pas comment Dion pourrait dire d'Auguste qu'il était plus puissant qu'un dictateur. En outre nous voyons, non seulement cette année-là et la suivante, Auguste agir avec l'autorité d'un censeur, pour suppléer à l'insuffisance des deux censeurs nommés par le peuple, mais nous le voyons, pendant les années qui suivirent, agir avec de vastes pouvoirs même pour des choses qui n'avaient plus trait à la censure, puisqu'il alla jusqu'à nommer une sorte de gouverneur de Rome et à créer un consul. Mais il ne peut avoir fait cela d'une façon arbitraire,

C'est au milieu de ces tourments que l'on arriva à la fin de l'an 23 : mais personne, pas même Auguste, n'avait compris ce qui s'était véritablement passé cette année-là, et la véritable importance de ce mouvement populaire, provoqué par la famine, qui avait poussé de nouveau l'État vers la dictature, tandis que dans le courant de l'année, la maladie d'Auguste avait semblé l'incliner de nouveau vers d'étroites formes républicaines. En réalité, ce pouvoir d'émettre des édits, que le sénat avait voté à la hâte, au milieu des cris de la plèbe affamée, est le germe d'où sortira le despotisme monarchique. Ce ne sera d'abord qu'une toute petite plante; mais bientôt il deviendra un arbuste vigoureux, arbre gigantesque qui enfin couvrira de ses branches tout l'empire. Mais, comme il est naturel, les contemporains préoccupés seulement du présent, n'eurent de cela aucune idée. Ils avaient d'ailleurs assez de soucis immédiats pour ne pas songer trop à l'avenir lointain. Au commencement de l'an 22 Marcellus fut atteint de la maladie dont avait failli mourir Auguste l'année précédente; mais cette fois ce fut en vain qu'Antonius Musa tenta de nouveau le traitement par les bains froids : Marcellus, le seul descendant mâle de César, mourut (1).

sans avoir été autorisé par quelque formule légale. D'autre part, quel moment pouvait mieux convenir au vote de ce sénatus-consulte, que celui où tout le peuple voulait avoir Auguste pour dictateur et était indigné de l'insuffisance des deux nouveaux censeurs? Cet acte se présente alors comme une transaction, et il s'explique par l'incapacité des deux censeurs. L'irritation publique fut si vive qu'Auguste, qui ne voulait ni la dictature ni la censure à vie, consentit à accepter ce vague pouvoir discrétionnaire, qui lui donnait le moyen d'intervenir, si cela était nécessaire, dans les affaires d'Italie, comme il pouvait déjà intervenir dans les affaires des provinces.

(1) Dion, LIII, 39. Marcellus dut mourir en l'an 22 et non en l'an 23, comme on le croit généralement. En effet Velléius Paterculus dit (II, 93) que Marcellus mourut *ante triennium fere quam*

Cependant les mesures prises par le *curator* de l'annone et aussi la récolte nouvelle faisaient peu à peu cesser la famine; le peuple se tranquillisait; Auguste demeurait embarrassé de sa demi-dictature, dont il ne savait quel usage faire, ou plutôt dont il ne voulait faire aucun usage; et deux censeurs, nouvellement élus, Munatius et Paulus, échouaient complètement dans leur mission. Les deux censeurs avaient aussitôt commencé à se quereller; au bout de peu de temps Paulus était mort; Munatius, d'autre part, était un homme trop vicieux pour pouvoir corriger les mœurs des autres : ni l'un ni l'autre ne firent donc rien (1). Ce fut encore là une désillusion pour le parti puritain, dont l'irritation était déjà si grande. Auguste s'en inquiéta; et pour que la déception ne fût pas trop grande, il crut nécessaire de réparer en partie la scandaleuse négligence des deux censeurs, en usant de son pouvoir semi-dictatorial (2)

Egnatianum sceluser umperet; et l'*Egnatianum scelus* est de l'an 19. Le passage de Pline (*N. H.*, XIX, I, 24) prouve seulement qu'il mourut après le 1[er] août de l'an 23, et non qu'il mourut en l'an 23.

(1) Velléius Paterculus, II, xcv, 3.

(2) En comparant le passage de Dion (LIV, 2) avec celui de Velléius Paterculus (II, xcv, 3), on voit, d'une façon très manifeste, comment l'éloignement dans le temps, des connaissances superficielles, et les idées qui lui venaient du régime monarchique sous lequel il vivait, ont altéré chez Dion la vérité pour ce qui concerne le gouvernement d'Auguste, en le faisant se méprendre sur des choses très importantes. Dion nous dit qu'Auguste, « bien que les censeurs aient été élus, exerça plusieurs de leurs fonctions ». Il semble donc que nous soyons là en présence d'une usurpation dynastique. Au contraire Velléius Paterculus, en nous disant ce que Dion a oublié, que les deux censeurs, pour plusieurs raisons, se montrèrent incapables de remplir leur charge, nous fait comprendre l'intervention d'Auguste. Le public qui depuis si longtemps avait mis son espoir dans l'œuvre des censeurs, dut être très mécontent de leur incapacité, et Auguste, comme à l'ordinaire, dut chercher à y remédier. Avec quels pouvoirs? C'est là un mystère, si l'on n'admet

contre les abus les plus graves. Il défendit aux chevaliers et aux fils des sénateurs de monter sur la scène; il interdit certains banquets publics, et, pour d'autres, il limita la dépense; pour empêcher les magistrats de rivaliser à qui donnerait les plus beaux jeux et de faire d'excessives dépenses, il confia le soin des jeux aux préteurs; il alloua à chacun d'eux des subsides du trésor, et il fixa pour tous la même dépense; il limita le nombre des gladiateurs; il s'occupa enfin d'organiser un service pour l'extinction des incendies, comprenant que l'on ne pouvait pas obliger le peuple à laisser brûler ses maisons, sous prétexte que l'aristocratie détestait Egnatius Rufus, et il imita celui-ci qu'il avait cependant blâmé pour cela même. Il chargea les édiles curules de faire éteindre les incendies, en leur donnant six cents esclaves, c'est-à-dire un personnel plus nombreux que celui qu'ils avaient jusque-là (1). Cependant la lutte recommençait entre démocrates et aristocrates au sujet de Primus, et avec un tel acharnement, qu'ils arrivèrent à y entraîner Auguste, qui aurait voulu demeurer spectateur impartial. Primus ne pouvait nier qu'il avait entrepris son expédition sans l'autorisation du sénat, mais, pour se défendre, il disait tantôt que c'était Auguste, c'est-à-dire le généralissime, et tantôt que c'était Marcellus, qui lui en avait donné l'ordre (2). Il est évident que Primus inventait ces justifications, car il n'osa pas citer Auguste comme témoin (3); mais il espérait évidemment qu'Auguste ne le démenti-

pas que, l'année précédente, Auguste avait été autorisé à émettre des édits ayant force de loi, à chaque fois qu'il le jugerait opportun. Telles furent les premières applications de ce pouvoir.

(1) Dion, LIV, 3.

(2) *Id.*, LIV, 2.

(3) Auguste en effet ἔς τε τὸ δικαστήριον αὐτεπάγγελτος ἦλθε. (Dion, LIV, 3).

rait pas. D'ailleurs les accusateurs de Primus comptaient si peu sur la complaisance d'Auguste, qu'eux non plus n'osaient pas le citer comme témoin : si bien que le procès semblait dépendre de ce témoin qu'accusateurs et défenseurs rencontraient tous les jours sur le forum et que personne ne voulait interroger. Mais le jour du procès, Auguste, de lui-même, se présenta au tribunal, et dans sa déposition, affirma, malgré les invectives des défenseurs, qu'il n'avait donné aucun ordre au gouverneur de la Macédoine (1). Auguste ajoutait ainsi la condamnation de Primus à la série de compensations à l'aide desquelles il cherchait à faire oublier à la noblesse les proscriptions, Philippes, les confiscations, l'extermination de la famille de Pompée, la tyrannie du triumvirat. Et la noblesse eut tant de joie de cette intervention d'Auguste qu'elle lui fit aussitôt attribuer par le sénat lui-même l'autorisation de le convoquer à sa guise, comme s'il était consul (2).

Le parti démocratique fut très irrité, et l'on ne sait pas au juste ce qui se passa alors. Il semble qu'Auguste fut averti par un certain Castricius (3), de veiller sur

(1) Dion, LIV, 3.

(2) *Ibid.*

(3) Suetone, *Aug.* 56. La conjuration de Muréna ne pouvant avoir eu lieu en l'an 23, doit être de l'an 22; par conséquent Muréna n'est pas le consul de l'an 23 qui dut mourir avant d'entrer en fonctions; et le fragment des fastes consulaires qui le concerne doit être ainsi complété : *antequam iniret, mortuus est.* Je ne puis me ranger à l'opinion contraire de Vagliari (*Rendiconti dell' Academia dei Lincei*, 19 décembre 1897, p. 551 et suiv.) et cela pour deux raisons principales : 1° parce que Velléius Paterculus (II, 93) nous dit que la mort de Marcellus survint *circa Murenae Caepionisque conjurationis tempus*; et nous avons vu que Marcellus mourut en l'an 22; 2° parce que Dion (LIV, 3) nous dit clairement que la conjuration eut lieu à la suite et par conséquent après le procès de Primus. Or il n'est pas douteux que le procès de Primus eut lieu alors qu'Auguste n'était plus consul; cela est si vrai que les accusateurs de Primus lui firent

sa personne, parce que Muréna, Fannius Cépion et d'autres chefs du parti démocratique, à l'exception cependant d'Egnatius Rufus (1), indignés de la déposition qu'il avait faite, tramaient une conjuration pour l'assassiner, comme César. La conjuration était-elle sérieuse? Ou se réduisait-elle à quelque projet inconsidéré, exprimé aussitôt après le procès de Primus, dans le bouillonnement de la colère (2)? Il est impossible de le dire. Il est au contraire certain qu'Auguste, qui s'en était ouvert à Mécène, était d'abord porté à étouffer l'affaire. Mais la chose s'ébruita, et, semble-t-il, par la faute de Mécène et de sa femme, qui était la sœur de Muréna (3). De nouveau une mêlée atroce de haines, de persécutions, de calomnies et de vengeances s'engagea autour de la personne du *princeps*. Auguste, à cause de sa puissance tribunitienne, était un personnage sacro-saint; une conjuration contre lui était donc un sacrilège des plus graves. Le public, qui admirait Auguste et qui était redevenu très pieux, s'emporta encore plus que de coutume, perdit tout à fait la raison, et sans vouloir examiner de près les torts ou l'innocence de chacun, ne réclama que des condamnations; accuser un conjuré devint une chose à la mode, une manière sûre d'acquérir de la popularité très facilement; il suffisait d'un vague indice, d'un faux témoignage, d'un rien enfin pour convaincre d'assassinat un citoyen tranquille.

donner l'autorisation de convoquer le sénat, ce qui était un droit des consuls. S'il avait été consul, ce pouvoir nouveau eût été inutile, puisqu'il l'aurait déjà eu. Or quand Auguste abdiqua le consulat, son collègue était Calpurnius Pison. Il est donc vraisemblable que Muréna était mort.

(1) Egnatius ne fut pas compris dans le procès; en effet, nous le retrouverons plus tard.

(2) Dion (LIII, 3) nous dit que bien des gens ne prirent au sérieux ni la conjuration ni les accusations

(3) Suétone, *Aug.*, 66.

Et aussitôt le parti de la noblesse en profita pour exterminer les derniers restes du parti populaire; tous ceux qui se sentaient de l'ambition et qui étaient portés vers les nouvelles idées conservatrices, choisirent un adversaire et accusèrent quelqu'un; la conjuration contre Auguste devint le prétexte d'une persécution sauvage, dans laquelle se déchaînèrent sur quelques victimes presque innocentes les dernières rancunes des guerres civiles. Des hommes sérieux et courageux osèrent résister à la folie universelle, soit en protestant contre des accusations sans preuves, soit en se refusant à condamner, quand ils étaient juges, soit en témoignant de la sympathie pour les condamnés (1); mais leurs protestations n'eurent aucun résultat. Ce fut même par ces accusations que plusieurs jeunes gens firent leur adhésion publique au nouveau parti de la noblesse qui voulait détruire la tradition démocratique, et restaurer, autant qu'il était possible, l'ancienne politique aristocratique et conservatrice. Au nombre de ceux-ci fut Tibère qui accusa Cépion (2).

Auguste ne poussa pas à la persécution, et il ne fit rien non plus pour l'arrêter; mais il fut si épouvanté de cette fureur populaire et de la facilité avec laquelle on condamna innocents et coupables, qu'il proposa une loi selon laquelle l'unanimité des suffrages serait désormais nécessaire pour une condamnation (3). Puis il se hâta de partir. Il y avait pour lui à Rome un danger plus grave et plus continuel que les embûches des conjurations : c'était l'admiration populaire qui le poursuivait sans trêve, qui l'avait élu consul, malgré ses protestations, pour l'année 21, et qui l'obligeait à chaque instant à

(1) Dion, LIV, 3.
(2) Suétone, *Tib.*, 8.
(3) Dion, LIV, 4.

user des pouvoirs de sa dictature. En effet, cédant aux prières et plus encore à la nécessité, il avait dû, une fois encore, y avoir recours dans une affaire de peu d'importance, mais très pressante. Partout en Italie on se lamentait sur la disparition mystérieuse de gens, dont, disait-on, s'étaient emparés des propriétaires peu scrupuleux pour les enfermer dans des prisons pendant l'anarchie de la révolution; on disait partout que pendant les années où les factions avaient recruté tant de légions, beaucoup de propriétaires avaient ouvert leurs prisons aux jeunes gens qui voulaient échapper au recrutement, en offrant de les faire passer pour leurs esclaves, mais qu'ensuite ils les avaient gardés tout de bon. Persuadé que les magistrats ordinaires n'auraient rien su faire, Auguste, qui avait déjà pu féliciter Tibère au sujet de la mission annonaire, le chargea de fouiller les prisons, d'interroger les esclaves, de rompre les chaînes des hommes libres qui étaient ainsi retenus (1). Puis enfin, après avoir renoncé au consulat et restitué au sénat la Narbonaise et Chypre, Auguste, dans la seconde partie de l'an 22, partit de Rome, fuyant pour ainsi dire sa dictature; et il se rendit en Sicile où il voulait faire la première étape de son voyage, pour achever d'y établir dans différentes villes de la côte dont nous ne savons au juste ni le nombre, ni le nom, des colonies de ses vétérans d'Actium (2). Mais la dictature essaya encore une fois de poursuivre celui qui la fuyait. Tandis qu'il s'occupait de ses colonies, Auguste fut rejoint par une députation

(1) Suétone, *Tib.*, 8.

(2) Dion, LIV, 6-7; Pline, *N. H.*, III, viii, 8; *C. I. L.*, X, 7345; Strabon, VI, ii, 5. Nous savons seulement pour Syracuse que la colonie y fut fondée cette année-là. On n'est pas d'accord sur le point de savoir si Auguste fonda une colonie à Palerme.

de citoyens éminents, venus de Rome pour le supplier d'y retourner. Comme on devait élire le consul qui occuperait le poste laissé vacant par lui, et que deux candidats, Quintus Lépidus et Marcus Silanus, s'étaient présentés, de grands désordres avaient de nouveau éclaté, et aucune autorité n'étant là pour les réprimer, on n'avait pas pu procéder à l'élection. C'était Auguste, toujours Auguste qu'il fallait, dans toutes les circonstances et pour tous les métiers : marchand de blé, banquier de l'État, conquérant, réparateur des routes, chef de la police. Les deux candidats vinrent aussi le trouver, après la commission, pour plaider leur cause. Mais Auguste ne voulut pas revenir; il fit des reproches aux deux candidats et leur enjoignit de ne retourner à Rome qu'après l'élection. Ce fut en vain : les troubles recommencèrent quand on tenta de nouveau de procéder à l'élection; si bien que, au 1er janvier de l'an 21, on n'avait pas encore pu élire l'autre consul. Auguste comprit qu'il fallait faire quelque chose; et il se résolut à user de nouveau et plus largement de ses pouvoirs discrétionnaires, en envoyant à Rome Agrippa comme gouverneur. La mort de Marcellus avait rapproché les deux anciens amis; les difficultés de Rome poussèrent Auguste à se réconcilier tout à fait avec Agrippa; il lui fit épouser Julie, la veuve de Marcellus, et, en vertu de ses pouvoirs discrétionnaires, il lui donna le gouvernement de Rome, qu'en l'an 26, au bout de six jours, Messala avait refusé. En faisant d'Agrippa son gendre, il allait stimuler son zèle et lui donner plus d'autorité auprès du peuple (1). Ainsi, au printemps de l'an 21, il fit voile vers la Grèce. Mais malgré tous ses efforts pour rendre la vie à la vieille constitution, malgré le retour

(1) Dion, LIV 6.

à l'esprit aristocratique et au culte de la tradition républicaine, Auguste avait été obligé d'assumer et d'exercer à différentes reprises l'autorité d'un demi-dictateur; et pour ne pas devenir tout à fait dictateur, il ne trouvait pas d'autre moyen que de s'enfuir au loin.

Cependant le plan de son voyage en Orient s'était élargi. Soit que, comme le donnerait à entendre un passage de Dion, le roi des Parthes, qui avait recouvré son fils, tardât trop à tenir les engagements qu'il avait pris; soit qu'Auguste voulût par un coup de théâtre peu dangereux et retentissant éblouir l'Italie, il avait décidé d'envahir l'Arménie avec une armée. Il savait combien il était facile d'écraser les petites monarchies d'Orient; si, quand une armée romaine serait entrée en Arménie, le roi des Parthes lui envoyait les enseignes et les prisonniers, il serait facile de faire croire à l'Italie qu'en envahissant l'Arménie, Auguste avait contraint le roi des Parthes à implorer l'amitié de Rome.

V

L'ORIENT

Quand, en l'an 146 avant notre ère, Rome avait déclaré la Grèce province romaine, ce pays glissait depuis quelque temps déjà sur la pente d'une décadence universelle. Les empires territoriaux et maritimes s'étaient peu à peu démembrés; sa suprématie commerciale n'existait plus; ses capitaux avaient été consommés et ses industries ruinées; les arts et les études avaient périclité; enfin toutes les sources de l'ancienne richesse s'étaient taries. En Laconie on avait vu s'éteindre les forges qui fabriquaient tant d'épées, de lances et de casques, tant de trépans, de limes et de marteaux (1); on avait fermé à Argos les fonderies de bronze jadis si actives et si renommées (2); et à Sicyone les ateliers de ses artistes jadis si célèbres (3); Égine avait perdu peu à peu sa marine marchande, et fermé ses célèbres fonderies de bronze, ses fabriques de menus objets, que nous appellerions aujourd'hui de la quincaillerie et dont elle avait la spécialité (4); toute

(1) Xénophon (*Hell.*, III, iii, 7) parle de cette industrie, dont il n'est plus question au temps de l'Empire.

(2) Pindare, dans *Athen.*, I, 50 (28); I, 49 (27 D.); Pollion, I, 149; Ælius, *v. h.*, III, 25. Il n'est pas davantage question de cette industrie dans la suite.

(3) Pline, XXXVI, iv, 1. — Strabon, VIII, vi, 23.

(4) Blümmer · *l'Attività industriale dei popoli dell' antichità*

la merveilleuse fortune d'Athènes avait été ensevelie sous les ruines de son empire maritime. Son commerce était mort du jour où, ayant perdu l'empire des mers, il ne lui avait plus été possible de le soutenir par toute espèce d'appuis et de privilèges; la république avait dû cesser les dépenses énormes qu'elle faisait pour la flotte, l'armée, les travaux publics, du jour où elle avait été privée des tributs des alliés; avec l'empire athénien avait croulé ce système de clérouchies et de possessions territoriales, grâce auxquelles les Athéniens pouvaient consommer à Athènes les produits de champs, de bois, de mines situés un peu partout. Il en était résulté une ruine universelle : l'industrie navale des chantiers du Pirée était tombée, comme celle des armes; la vogue était passée de ces vases attiques rouges et noirs, dont Athènes pendant des siècles avait orné les maisons des riches dans toutes les régions de la Méditerranée; les mines d'argent du Laurium, première source de la richesse athénienne, étaient elles-mêmes épuisées; et l'on avait vu ainsi s'appauvrir et presque disparaître tous les métiers et tous les arts, qui avaient travaillé pour les besoins et pour le luxe d'Athènes, alors que l'opulente cité, métropole d'un vaste empire et centre d'un commerce considérable, n'était plus devenue que la capitale dépeuplée d'un petit pays de 40 milles carrés, qui ne pouvait plus exporter qu'un peu d'huile, un peu de miel, un peu de marbre et certains parfums renommés, dernier reste du vaste « empire des affaires » dont elle avait jadis tenu le sceptre (1). Corinthe seule restait prospère par son commerce et son industrie, au

classica, dans la *Biblioteca di Storia Economica*. Milan, Società Editrice Libraria, vol. II, 1re partie, p. 592.

(1) Voy. Blümmer, ouvrage cité, p. 562 et suiv.

milieu de la décadence universelle. D'autre part, la décadence des grandes villes industrielles et commerçantes appauvrissait par contre-coup toute la Grèce, les campagnes où les cultures ne rapportaient plus rien, et les villes secondaires où les artisans ne trouvaient plus de travail; mais en même temps, partout, dans les campagnes les plus éloignées, comme dans les petites et les grandes républiques, à mesure que la nation s'appauvrissait, les paysans abandonnaient les erres et gagnaient les villes; et là tous les vices que l'opulence avait fait naître, le luxe, la soif des jouissances, la cupidité, la passion du jeu, l'esprit d'intrigue et de rivalité, l'orgueil municipal, au lieu de disparaître, avaient continué à se développer avec une force nouvelle. Ainsi un mal intérieur et terrible avait déchiré la Grèce jusqu'à la conquête romaine. Pour conserver aux villes une splendeur artificielle, pour payer les artistes et les ouvriers, pour entretenir les écoles d'athlètes, les grands jeux et les traditions intellectuelles, pour satisfaire les ambitions et aussi les rancunes des innombrables oligarchies politiques des grandes et des petites villes, la Grèce avait dilapidé à la légère toutes les richesses accumulées par les ancêtres; elle avait engagé et compromis partout son avenir. Les partis et les villes avaient cherché dans les guerres et les révolutions, dans les rapines et la violence, une parodie de l'ancienne puissance; ces guerres, ces révolutions, les orgies, les plaisirs, le luxe privé et le luxe public, avaient appauvri davantage encore toutes les régions; le célibat et les dettes — ces deux fléaux terribles du monde antique qui, même aux époques les plus prospères, eut toujours à souffrir du manque de capitaux et de la rareté de la population — avaient porté la désolation jusque dans

les campagnes. Peu à peu les grandes propriétés à esclaves ou même le désert avaient pris la place de régions jadis très peuplées, tandis que dans les villes, malgré des efforts désespérés, les arts languissaient; les mœurs se corrompaient; les institutions se perdaient; la misère et la dissipation qui vont toujours ensemble, pénétraient dans les palais des grands, dans les maisons des marchands et dans les pauvres demeures des paysans.

C'est sur cette pente funeste que glissait la Grèce, quand Rome étendit sa main sur elle. Ce ne fut pas pour la retenir au milieu de sa chute, mais pour la précipiter encore plus vite au fond de l'abîme. Si on veut comprendre ce que fut véritablement l'empire romain, il importe de se débarrasser d'une des erreurs les plus invétérées et les plus répandues, et qui consiste à croire que Rome administrait ses provinces avec des vues très larges, en veillant à l'intérêt général, et d'après des principes sages et bienfaisants qui visaient surtout au bien des sujets. Jamais les pays soumis n'ont été administrés dans un tel esprit, ni par Rome ni par un autre empire; jamais, si ce n'est par accident, une domination n'a été avantageuse à des sujets; et toujours au contraire les dominateurs ont cherché à en tirer le plus grand bénéfice avec le moins de risques et d'efforts possible. Rome avait, en réalité, laissé en Grèce, comme dans tous les pays soumis, les choses suivre leur cours naturel, pour le bien ou pour le mal, jusqu'à ce qu'il en résultât un danger ou un dommage pour elle. En détruisant Corinthe, la dernière grande ville industrielle et commerciale de la Grèce, elle avait réduit ce pays à vivre des médiocres ressources de son territoire et des moyens misérables auxquels ont recours les peuples déchus, à exploiter

ses antiquités, ses monuments, les étrangers, les guérisons miraculeuses d'Épidaure; puis elle l'avait divisée en un nombre infini de petits Etats dont la plupart ne comprenaient que le territoire d'une ville : Sparte, Athènes et quelques autres villes seulement avaient conservé l'indépendance et un territoire un peu plus vaste : Sparte, une partie de la Laconie; Athènes, toute l'Attique et quelques îles. Liées à Rome par un traité d'alliance, ces villes avaient continué à être administrées avec les anciennes institutions et les anciennes lois, sans payer aucun tribut et sans être soumises à l'autorité du gouverneur. Le reste du territoire avait au contraire été incorporé à la Macédoine et divisé en un très grand nombre de villes, qui payaient tribut et s'administraient elles-mêmes, ayant chacune leurs lois et leurs institutions, mais toutefois sous la surveillance du gouverneur et du sénat romain. L'ordre avait été ainsi rétabli dans le pays, auparavant déchiré par tant de petites guerres et de révolutions. Malheureusement, quand l'ordre n'est pas l'effet d'un équilibre naturel intérieur, mais de forces extérieures, il n'est plus guère que la torpeur causée par un narcotique qui annule un instant la douleur, mais aggrave le mal; aussi la paix romaine n'avait-elle pas régénéré la Grèce; elle ne lui avait même pas apporté des avantages considérables, car le peu que la paix avait épargné avait été pillé par Rome. La grande guerre avec Mithridate d'abord, les guerres civiles des trente dernières années ensuite, les taxes, les déprédations, les impôts mis par les factions et qui s'ajoutaient aux contributions ordinaires et à l'usure exercée par les publicains, avaient conduit la Grèce à un épuisement mortel, grevant encore de dettes la grande propriété déjà si obérée, décourageant les petits propriétaires, diminuant la

population, affaiblissant les gouvernements déjà si ébranlés, et dispersant les derniers capitaux. Le trésor du temple de Delphes lui-même était vide, au moment où Auguste venait en Grèce. La Grèce, la mère de l'hellénisme, si riche, si belle, si puissante naguère, s'en allait maintenant mendier dans le monde, parmi les esclaves de Rome, décrépite, sordide, en haillons, couverte de plaies.

Si c'était chose humaine et possible que ce rêve caressé par tant de gens qui voudraient embellir le monde à leur goût, si l'empire de l'homme sur l'homme pouvait se dénaturer en un sacrifice du dominateur au profit des vaincus, Auguste aurait pu tenter la plus merveilleuse entreprise de l'histoire de Rome : la régénération de la Grèce. Mais si Auguste aimait les vers de Virgile, ce n'était point là qu'il puisait sa sagesse politique. Il savait trop bien que Rome n'avait qu'une puissance limitée en comparaison de son nom, et que l'empire reposait en partie sur une immense illusion des peuples soumis qui, étant divisés, ignorants et découragés, s'imaginaient Rome beaucoup plus forte qu'elle n'était en réalité. Il n'oubliait pas que dans la plupart des provinces, Rome ne pouvait pas entretenir de troupes; qu'elle avait déjà de la peine à envoyer tous les ans dans chaque province un gouverneur et quelques officiers sans valeur; qu'il n'en était pas une seule où elle eût pu introduire, comme elle l'avait fait jadis en Italie, ses lois, sa religion, de nouvelles institutions, ou quelque principe moral qui l'attachât fortement à la métropole : enfin qu'elle avait dû presque partout se contenter de gouverner les peuples soumis avec leurs anciennes institutions nationales. Il savait donc qu'il ne pouvait presque rien faire pour la Grèce, que c'était même là le pays où il lui était le

plus difficile d'appliquer le grand précepte de Virgile : *pacis... imponere morem.* Dans l'ordre matériel, la pauvreté était le grand fléau de la Grèce et elle avait des causes multiples : les dettes, la diminution de la population, la pénurie du capital, la ruine des industries. Mais Rome avait fait ce qu'elle avait pu pour adoucir ces maux, en travaillant à la reconstruction de Corinthe; en dehors de cette aide, la Grèce ne pouvait compter que sur ses propres forces, si elle voulait reconstituer sa richesse. D'ailleurs on ne peut pas dire que toutes les ressources lui manquaient. Son passé et son territoire lui en offraient. Corinthe, par exemple, ne se relevait pas rapidement grâce au seul appui romain, mais aussi parce que les colons avaient découvert dans les ruines laissées par Mummius toute une mine d'antiquités qui se vendaient très cher, surtout à Rome. Ainsi on pouvait reconstruire la nouvelle ville avec les dépouilles et les cendres de l'ancienne (1). De même les propriétaires de l'Élide se mettaient à cultiver les plantes textiles, le chanvre, le lin, le coton; beaucoup de femmes s'établissaient à Patras pour tisser ces matières, et surtout le byssus qui était excellent et que l'on commençait à exporter (2). En outre l'arbre de Pallas, l'olivier, croissait dans de nombreuses régions de la Grèce, et c'était

(1) Strabon, VIII, vi, 23.

(2) Pausanias, V, v, 2; VII, xxi, 14. C'est à mon sens une hypothèse vraisemblable que l'on ait à cette époque-là commencé ces cultures en Grèce. Cela pour deux raisons; la première, c'est qu'à cette époque, comme nous le verrons, beaucoup d'autres initiatives analogues furent prises dans différentes parties de l'empire; la seconde, c'est que si en l'an 14 avant J.-C. Auguste établit une colonie à Patras, cette ville devait déjà donner des signes certains d'une prospérité future, et que par suite on devait déjà s'y livrer à cette industrie textile qui fut précisément la cause de cette prospérité. On avait donc dû commencer à cultiver les plantes textiles en Elide.

dans l'antiquité un arbre aux fruits d'or, car l'huile servait aux usages les plus divers : on l'employait comme assaisonnement, pour l'éclairage, pour la pharmacie, en guise de savon et d'onguent, surtout dans les gymnases, dans les bains, dans les écoles d'athlètes. Malheureusement la pauvreté de la Grèce n'était pas seulement la conséquence des circonstances; elle provenait surtout de nombreux vices moraux, publics et privés, tels que le luxe, la frivolité, la dépravation des mœurs, la corruption de la justice, un mélange d'orgueil et d'indifférence civique, l'esprit de chicane, le manque de foi, l'autorité trop grande des riches qui étaient une si petite minorité, et la bassesse des pauvres qui étaient la multitude. Or la Grèce et Rome étaient également impuissantes contre ces vices. De temps en temps Rome pouvait refréner quelques abus plus graves; mais elle ne pouvait corriger tant de vices invétérés dans les institutions nationales dont les gouverneurs romains devaient se servir, dans les traditions qu'il leur fallait respecter, dans les intérêts qu'ils ne pouvaient léser, et dans les esprits qu'il était dangereux de blesser.

D'autre part, ce séjour en Grèce n'était pour Auguste qu'une étape dans un voyage dont le terme était plus éloigné, et le but bien différent. On préparait, en Macédoine probablement, l'armée qu'il devait, pendant l'été ou pendant l'automne, conduire en Asie pour qu'elle envahît au printemps suivant l'Arménie, en même temps qu'une armée conduite par Archélaüs, roi de Cappadoce. Auguste, avec sa suite peu nombreuse et son modeste apparat, ne venait donc point dans la province désolée voler les derniers haillons à la mendiante malheureuse qui s'en allait sur les routes du monde comme un symbole de la caducité des grandeurs

humaines; mais il ne venait pas non plus pour reconstruire sa demeure, en appliquant la politique poétique de Cicéron et de Virgile. Il venait plutôt pour réadapter aux temps nouveaux la vieille politique grecque de Titus Quintius Flaminius et du parti aristocratique, la politique qui consistait à dissimuler l'impuissance de Rome sous un respect empressé de la liberté grecque, et à laisser la Grèce vivre à sa guise et par suite se consumer dans ses vices, si elle n'avait pas la force de se corriger elle-même, de façon à ce qu'elle eût plutô à s'en prendre à elle-même qu'à Rome de ses malheurs. Pendant ce séjour, Auguste réalisa plusieurs réformes et en décida d'autres qui furent réalisées plus tard, pour adoucir la politique d'émiettement qui avait été suivie durant le siècle précédent, pour rendre à la Grèce quelques vestiges de son ancienne liberté et surtout l'illusion de la liberté (1). Il sépara la Grèce de la Macédoine; il en fit une province comprenant la Thessalie, l'Épire, les îles Ioniennes, l'Eubée, et un certain nombre des îles de la mer Égée sous le nom d'Achaïe et dont le gouverneur résiderait à Corinthe (2); il réorganisa l'ancien conseil des amphictions qui se

(1) Je rapporte ici l'observation très juste de HERTZBERG, *Histoire de la Grèce sous la domination romaine.* (Traduction française de BOUCHÉ-LECLERCQ. Paris, 1887, vol. I, p. 465) : « Auguste prit une série de mesures qui réglèrent définitivement la situation d'un certain nombre de cités grecques; cela eut lieu notamment entre les années 22 et 19 avant J.-C., pendant lesquelles l'empereur parcourut une grande partie des provinces orientales de l'empire, et donna sa forme définitive au gouvernement provincial... Malheureusement nous ne connaissons la teneur et la date que d'un petit nombre d'entre elles. » — Ainsi, comme il n'est pas possible de déterminer la date de toutes ces mesures, c'est par conjecture qu'elles ont été données comme contemporaines de ce voyage.

(2) Voyez HERTZBERG, ouv. cité, p. 464 et suiv.; mais c'est une hypothèse que cette division ait été faite à ce moment-là.

réunissait tous les ans à Delphes, et dont les séances avaient été si solennelles autrefois; il s'efforça d'établir une diète à laquelle toutes les villes de la nouvelle province d'Achaïe enverraient un représentant et qui se réunirait tous les ans (1); il donna la liberté à plusieurs villes et entre autres à la ligue des cités laconiennes qui occupaient la partie méridionale de la Laconie (2). Il retoucha aussi le territoire d'Athènes et de Sparte; il interdit à la ville d'Athènes de vendre comme elle le faisait le titre de citoyen : la malheureuse ville avait, en effet, trop abusé de ce louche expédient (3). Il ne semble pas qu'Auguste ait augmenté les tributs : la province était trop pauvre pour cela; il paraît au contraire s'être efforcé de tirer parti des biens que la république possédait en Grèce; il donna en effet à une grande famille de Laconie, à cet Euryclès qui avait combattu avec lui à Actium, l'île de Cythère devenue entièrement la propriété de l'État, cela en échange, bien entendu, du payement d'un *vectigal* (4). Puis, pendant l'automne de l'an 21, tandis que l'armée traversait le Bosphore et entrait en Bithynie, il se rendit à Samos où il comptait passer l'hiver à préparer l'expédition d'Arménie, et à surveiller les affaires d'Asie Mineure.

Pendant ce temps Agrippa avait épousé Julie, et Rome, après les derniers troubles, avait repris d'elle-même sa tranquillité (5). Mais à peine les troubles de la rue s'étaient-ils apaisés, qu'une autre guerre s'était

(1) Hertzberg, ouv. cité, p. 474 et suiv.; Mommsen, *les Provinces romaines*, Rome, 1887, t. I, p. 244.
(2) Pausanias, III, xxii, 6.
(3) Dion, LIV, 7.
(4) *Id.*, LIV, 6.
(5) Voy. Horace, *Epist.*, II, i, 49 et suiv.

allumée dans la métropole, guerre d'acteurs et d'auteurs qui avait pour champ de bataille les théâtres de Rome. L'aristocratie un peu pastiche qui autour d'Auguste, pour dissimuler ses origines récentes, professait tant d'admiration pour le passé de Rome, essayait de remettre en vogue le théâtre d'Ennius, de Névius, d'Accius, de Pacuvius, de Cécilius, de Plaute, de Térence, et par suite le théâtre grec que les écrivains romains avaient imité. C'était maintenant un devoir civique comme un autre de se presser aux représentations des œuvres classiques, d'applaudir bruyamment, de dire bien haut et en toute occasion que l'on n'écrirait jamais rien de plus beau, qu'il fallait revenir à un théâtre national qui répandrait dans le peuple des idées morales et patriotiques. Tous les bons citoyens devaient collaborer à cette noble entreprise. On conseillait à Horace lui-même de chausser le cothurne : mais Horace était un citoyen médiocre; il avait jadis à Philippes jeté son bouclier, et maintenant il n'avait nulle envie de s'exposer sur la scène aux sifflets du public de Rome (1). Le pis est qu'il savait aussi critiquer ces vieux auteurs si admirés ; leurs vers, selon lui, étaient boiteux, leur langue grossière et impure (2). Par bonheur il ne manquait pas de citoyens, plus zélés qu'Horace, et qui pour le bien de la république étaient prêts à tout faire, même à écrire des tragédies. Asinius en composait un grand nombre. Auguste lui-même en avait composé ou esquissé au moins une, intitulée *Ajax* (3), bien qu'il aimât mieux en général encourager les autres par des dons en argent. C'est ainsi qu'il avait donné une très grosse somme à Lucius Varus Rufus pour

(1) Horace, *Epist.*, II, I, 177-193.
(2) *Id.*, *Epitres*, II, I, 156-176.
(3) Suétone, *Aug.*, 85.

son *Thyeste*, que tout le monde considérait comme un chef-d'œuvre (1). Et les lettrés de la classe moyenne qui s'efforçaient de gagner par leur plume la faveur des puissants composaient aussi des pièces nombreuses. Tel était ce Gaïus Fondanius dont les comédies ne déplaisaient pas à Horace (2), et beaucoup d'autres peut-être, dont le nom s'est perdu. Mais tandis que tant de Romains s'efforçaient de rendre dans de nobles vers ïambiques leur voix puissante à Ajax, à Achille, à Thyeste, arrivèrent d'Orient Pylade de Cilicie, et Bathylle d'Alexandrie, qui s'étaient mis cette année-là à représenter un genre de spectacle encore inconnu des Romains, les pantomimes (3). Des voix invisibles, accompagnées de douces musiques, faisaient en chantant un récit; un acteur, le mime, le visage couvert d'un masque gracieux, vêtu d'un beau costume de soie, venait mimer avec des gestes qui suivaient la cadence, la scène racontée par les voix invisibles : quand la scène était terminée, l'acteur disparaissait et tandis qu'un doux intermède musical occupait l'attention des spectateurs, il changeait de costume, d'homme devenait femme, de jeune homme, vieillard, d'homme, dieu, et revenait pour traduire par ses gestes une autre partie du récit. Ordinairement les mimes choisissaient leurs sujets dans les innombrables aventures des dieux helléniques, dans les poèmes

(1) Voy. Teuffel-Schwabe, *Geschichte der römischen Litteratur*, Leipzig, 1890, vol. I, p. 480, § 2.

(2) Horace, *Sat.*, I, x, 40 et le *Comm. Porph. : Solum illis temporibus Fundanium dicit comoediam bene scribere at Pollionem tragoediam, quae trimetris versibus fere texitur, epicum autem carmen validissime Varium, molle vero ait et elegans Vergilium. Sed apparet, cum hoc Horatius scriberet, sola adhuc Bucolica et Georgica in notitia fuisse.*

(3) Saint Jérome, *ad Chron. Eus.*, an 732/22.

homériques et les poèmes cycliques, dans les anciens mythes grecs divulgués par la tragédie, avec une prédilection pour les épisodes sensuels et les catastrophes terribles, comme la fureur d'Ajax; ils faisaient parfois composer les vers par des poètes de valeur; mais ils visaient surtout, en subordonnant à ce but les vers et la musique, à chatouiller et à secouer les nerfs des spectateurs, par un grand nombre de scènes diverses, tragiques ou comiques, chastes ou sensuelles, douces ou terribles et rattachées entre elles par des liens ténus. Ainsi l'on n'avait aucun effort à faire pour comprendre et pour jouir du spectacle: il suffisait de regarder et d'écouter, d'observer de minute en minute le détail fuyant et que l'on pouvait oublier immédiatement. Si l'on estime qu'une œuvre d'art est d'autant plus parfaite qu'elle ressemble davantage à un corps vivant dont aucun membre ne peut être retranché, et qu'elle exprime plus de vérités éternelles dans des personnages humains, on n'hésitera pas à considérer ces pantomimes comme des œuvres très dégénérées en comparaison de la vraie tragédie. Elles plurent au contraire tellement au public de Rome que Pylade devint bientôt l'idole de la faveur populaire. Aux jouissances intellectuelles délicates, mais nécessitant un certain travail, que pouvaient donner les grandes œuvres classiques, le public préférait le plaisir facile et sensuel des pantomimes, et il faisait preuve en cela de la frivolité d'un monde corrompu; mais il n'avait peut-être pas tort de préférer les mimes vifs, agiles et colorés, aux ennuyeuses tragédies du temps, péniblement imitées des grands modèles, dont elles conservaient la gravité sans rien avoir de leur poésie, et qui devenaient ainsi à la fois pesantes et ennuyeuses.

Mais les auteurs de ces tragédies ennuyeuses, les

acteurs nationaux, les personnes sérieuses et respectables, levaient les bras au ciel et protestaient de toute leur force. Comment! Un Pylade de Cilicie, un Bathylle d'Alexandrie chassaient des théâtres de Rome Accius et Pacuvius! Et vraiment cette petite révolution du théâtre n'était pas une chose aussi frivole qu'on l'a souvent pensé. Elle montrait comment au théâtre, aussi bien que dans les mœurs et dans le gouvernement, les faits allaient juste à l'inverse des intentions des hommes. On voulait revenir en tout aux vieilles traditions romaines, et l'on n'obtenait que des nouveautés orientales. Et la contradiction devenait de plus en plus vive. Mais si Auguste pensait que les spectacles publics méritent bien l'attention d'un chef d'État, il ne pouvait guère à cette époque-là s'occuper des acteurs de Rome et de leurs querelles, car il travaillait à donner lui-même aux peuples d'Asie Mineure, et sur une scène plus vaste, un tout autre spectacle que celui des mimes de Pylade et de Bathylle : il allait monter au ciel en chair et en os, justement comme un acteur élevé dans les airs par une machine ingénieuse, à la scène finale d'une grande représentation. L'admiration de l'Asie le contraignait à monter sur un appareil vieux et tout fendu, qui avait déjà porté dans les nuages les rois d'Égypte, et à entreprendre ce voyage aérien qui ne laissait pas d'être assez dangereux. C'était une singulière aventure. Le 25 novembre, à ce qu'il semble du moins, il avait débarqué à Samos (1), aux portes des anciennes monarchies de Pergame et de Bithynie, c'est-à-dire des deux provinces d'Asie et de Bithynie qui, après Actium, lui avaient demandé la per-

(1) Voy. Gardthausen, *Augustus und seine Zeit*. Leipzig, 1891 vol. II, p. 466, n. 3.

mission de lui élever, comme aux anciens rois, deux temples, dans les deux anciennes métropoles, Pergame et Nicomédie; et si Auguste n'avait pas encore trouvé les deux temples achevés (1), il avait du moins trouvé son culte en train de se répandre singulièrement dans toute l'Asie grecque. Pergame ne travaillait pas seule à édifier le temple de Pergame et à organiser autour du temple ce culte d'Auguste sur le modèle du culte de Zeus; elle s'était associée toute l'Asie, le κοινὸν Ἀσίας, la diète des cités asiatiques qui se réunissait déjà à l'époque d'Antoine, pour que le temple n'exprimât pas la dévotion d'une seule ville, mais celle de l'Asie entière (2). Et, en effet, toute l'Asie se donnait avec ferveur au nouveau culte et au nouveau dieu; dans beaucoup de villes il était question d'installer des jeux solennels en l'honneur de Rome et d'Auguste; d'autres villes, telles que Milasa (3), Nisa (4), Mitylène (5), s'occupaient d'élever des autels et des temples au *princeps* de la république romaine; à Alabandes on associait son culte à celui d'une des divinités de la ville. Mitylène dans une inscription reconnaît qu'en aucune façon « ce qui est bas par le sort et par la nature ne peut se comparer aux êtres qui ont le lustre divin et

(1) Une pièce de monnaie (Cohen, I², p. 75, n. 86) nous prouve que le temple de Pergame fut inauguré dans la seconde moitié de l'an 19 ou dans la première de l'an 18.

(2) Que le temple proposé à l'origine par Pergame ait été construit par le κοινὸν Ἀσιάς, cela nous est prouvé par l'importante inscription trouvee à Mitylène : *I. G. I.*, II, 58; [ἐν τῷ ναῷ κατας] κευασμένῳ ὑπὸ τῆς Ἀσίας; et par les monnaies citées dans Cohen, 1², p. 75, n. 86 : temple à six colonnes avec sur l'architrave *Rom. et Aug.*, et autour *Com*[*mune*]*Asiae*. Le fait est important, car il montre que le culte d'Auguste venait d'un grand mouvement de l'opinion publique.

(3) *C. I. G.*, 2696.

(4) *C. I. G.*, 2943.

(5) *I. G. I.*, II, 58, B.

la supériorité des dieux »; elle semble trouver que la divinisation ne suffit pas; elle promet solennellement de ne négliger aucun moyen de faire Auguste encore plus divin, si l'occasion s'en présente (1). Une autre inscription, malheureusement mutilée, contient le décret qui règle le culte d'Auguste, nous ne savons dans quelle ville, et décide que des tables sur lesquelles on gravera le décret seront placées non seulement dans le temple de Pergame, mais dans beaucoup de villes de l'empire. On a pu déchiffrer le nom de plusieurs d'entre elles : Actium, Brindes, Tarragone, Marseille, Antioche de Syrie (2). Il ne suffisait pas aux villes d'Asie d'adorer le président de la république latine; elles voulaient aussi faire connaître partout leur dévotion, comme pour engager les autres peuples à sanctifier de la même façon leurs propres chaînes, en changeant leur servitude en religion.

Le politicien sceptique de la république décadente, le neveu de l'usurier de Velletri avait été élevé au rang de Zeus, d'Arès, de Héra, et cela dans cette Asie Mineure, Eldorado plein de dangers, où Rome avait trouvé des trésors et des désastres d'une incomparable grandeur, qu'elle avait acquis sans coup férir et qu'elle n'avait pu conserver qu'en répandant des flots de sang. Bien qu'il soit vraisemblable que, cet hiver-là, Auguste fut surtout préoccupé des affaires des Parthes et de l'expédition d'Arménie, qui devait être achevée au printemps, il n'est guère possible cependant qu'il n'ait pas cherché à voir ce que les peuples d'Orient lui demandaient en échange de ce culte et de ces temples. Ce culte était une nouveauté singulière. Même aux

(1) *I. G. I.*, II, 58, B.
(2) *I. G. I.*, II, 58, A

temps de la monarchie, l'adoration des rois vivants ne semble avoir été pratiquée qu'en Egypte, tandis que l'Asie Mineure attendait que ses souverains fussent morts pour les mettre au nombre des dieux. Pourquoi cette plante égyptienne qui n'avait jamais pu pousser sur le sol de l'Asie, y prenait-elle soudain racine, et si rapidement? Pourquoi, alors qu'en Italie on cherchait à restaurer les institutions républicaines, ce culte des souverains vivants, suprême exagération du sentiment dynastique, croissait-il si rapidement parmi les Grecs d'Asie Mineure, s'attachant comme un lierre à la personne du premier magistrat de la nouvelle république? En débarquant en Asie Mineure, Auguste avait mis le pied dans une des trois plus grandes régions industrielles du monde antique, qui étaient justement l'Asie Mineure, la Syrie et l'Égypte. Sur les côtes de l'Asie Mineure qui ne sont qu'une série de golfes et de promontoires, et qui ressemblent pour le climat et pour la culture aux côtes de la Grèce qui sont en face, dans les vallées fertiles des rivières qui s'étendent vers le plateau, dans les régions qui correspondaient aux anciens royaumes de Pergame et de Bithynie, un grand nombre de villes grecques s'étaient réparti, après la conquête macédonienne, le territoire peuplé de Phrygiens, de Cariens, de Lyciens et de Mysiens; elles étaient devenues des villes manufacturières, tout en continuant à administrer chacune leur territoire avec les institutions classiques de la république grecque : l'*ecclésia*, ou réunion de tous les citoyens, la *boulè*, ou conseil de la cité élu par le peuple, les stratèges, les archontes, les prytanes, enfin les magistrats, quel que fût leur nom, qui étaient élus par le peuple pour traiter les affaires publiques. C'est ainsi que Sardes, la métropole de la Lydie, expédiait dans toutes les régions de belles

couvertures de laine brodées (1), et une pourpre, moins appréciée peut-être que celle de Tyr, mais très réputée (2); on teignait à Thyateires des pourpres très recherchées (3); Pergame était célèbre pour ses rideaux et ses vêtements tissus d'or (4), et pour cette matière rivale du papyrus que l'on appelait *parchemin* — *perga-mène* (5); on teignait des pourpres à Milet; on y tissait des vêtements et des couvertures de laine pour les lits et les portières (6); Tralles fabriquait et exportait des céramiques (7), ainsi que Cnyde (8); les cristaux d'Alabandes étaient partout réputés (9); Laodicée fabriquait et vendait différents tissus de laine qui portaient son nom (10); ses teintureries donnaient à Hiérapolis la célébrité de la richesse (11); Rhodes chargeait tous les ans sur ses vaisseaux d'innombrables amphores pleines de son vin fameux (12), et fabriquait aussi en grande quantité des armes et des instruments en fer (13); Coos exportait du vin, et, la seule peut-être parmi les villes de l'antiquité, filait, semble-t-il, tissait et teignait la soie (14).

(1) Athénée, VI, 67 (255)
(2) Pline, *N. H.*, VII, lvi, 196.
(3) *Act. Apost.*, XVI, 16; *C. I. G.*, III, 496. (βαφεῖς). D'autres inscriptions où il est fait allusion aux industries textiles de Thyateires se trouvent dans le *C. I. G.*, 3480 et 3504.
(4) Valère-Maxime, II, i, 5; Pline, *N. H.*, XXXIII, vi, 63; XXVI, xv, 115; XXXVII, i, 12
(5) Pline, *N.*, XIII, xi, 70.
(6) Servius, *ad Verg. Georg.*, III, 306; Athénée, II, 72 (486); XV, 42 (691); Pline, *N. H.*, VIII, xlviii, 190.
(7) Pline, *N. H.*, XXXV, xii, 161.
(8) Lucien, *Lexiph.*, 7; voy. *C. I. G.*, 3, p. xiv-xvi, tab. II.
(9) Pline, *N. H.*, XXXVI, viii, 62.
(10) Ramsay, *The Cities and Bischoprics of Phrygia*. Oxford, 1895, t. I, p. 40.
(11) Strabon, XIII, iv, 14; *C. I. G.*, 3924 (εργασία τῶν βαφέων).
(12) Voy. *C. I. G.*, 3, p. v-xiii, tab. I.
(13) Strabon, XIV, ii, 5.
(14) Aristote, *Hist. Anim.*, V, 19; Pline, *N. H.*, II, xxii, 76.

Samos vendait de l'huile (1); Chio, son vin célèbre (2) et ses onguents. Ainsi les vaisseaux de ces villes portaient dans toutes les régions du monde antique, du vin, des étoffes et d'autres marchandises, et ils revenaient dans les ports de la mer Égée, rapportant beaucoup d'or ou d'argent, monnayé ou en lingots. Cet or et cet argent se répandaient peu à peu le long des côtes dans les maisons des marchands et des ouvriers, dans les campagnes, dans les belles demeures des propriétaires et dans les cabanes des paysans, et, par les vallées, ils remontaient vers la région des plateaux. Après Alexandre le Grand l'hellénisme avait brillé dans les villes grecques d'Asie de tout l'éclat de cet or accumulé par les tisserands et les teinturiers. C'est avec cet or que l'on avait donné aux villes tant de luxe public et privé, encouragé les arts et les lettres, augmenté la pompe des cérémonies religieuses, copieusement nourri un personnel nombreux d'ouvriers, continué utilement les institutions de la πόλις grecque, en les adaptant à des villes dont la population se composait surtout d'artisans et de marchands. Rhodes, cette petite Venise de la mer Égée, avait fait voir qu'une aristocratie de marchands et d'armateurs pouvait administrer avec les institutions grecques un État où la population était surtout une population ouvrière et par suite sujette aux troubles démagogiques, à la condition de

77. — Un passage de Pline nous montre que le ver à soie de Coos n'était pas le *bombyx mori*, qui se nourrit des feuilles de mûrier, mais une autre chenille se nourrissant des feuilles du cyprès, du thérébinthe, du frêne et du chêne. Le *bombyx mori*, qui seul aujourd'hui donne de la soie en Europe, a été introduit beaucoup plus tard, au cinquième siècle de l'ère vulgaire. Nous verrons plus loin que, d'après les fréquentes allusions des poètes, les *coæ-vestes* furent très en vogue à cette époque-là à Rome.

(1) Athénée, II, vii, I, (66.)

(2) Pline, *N. H.*, XXXVI, vii, 59.

répandre des largesses dans le peuple, de lui offrir des fêtes et des distractions, en remédiant par les dons à la cherté des vivres si fréquente dans les villes populeuses, en distribuant des secours chaque fois que la situation était difficile (1). Avec cet or enfin, avec l'énergie que répandaient chez les Grecs et chez les populations hellénisantes la culture, l'orgueil, l'esprit d'aventure, la cupidité mercantile, l'ambition, la soif insatiable du pouvoir, du plaisir, de la science, enfin toutes les forces d'expansion de l'hellénisme, les forces belles, et les forces dangereuses, ces républiques avaient fait un long effort pour dominer les races indigènes de la campagne et des hauts plateaux, pour tirer d'elles tout ce qu'elles pouvaient donner et pour se les assimiler. C'était là une entreprise facile à certains points de vue, et à d'autres difficile, dans laquelle l'hellénisme s'était de son côté en partie dénaturé et corrompu. En remontant des côtes riantes vers le plateau qui, monotone et immense, est le commencement de l'Asie centrale, l'hellénisme arrivait dans un pays étranger et ennemi, où plus rien ne concordait avec le monde dans lequel il était né et avait grandi. Il n'y avait plus de villes riches et industrielles, mais comme aujourd'hui dans les régions les moins populeuses de la Russie, des bois immenses, de vastes champs de lin et de blé, des pâturages, et à peine de temps en temps quelques pauvres villages et quelques troupeaux lointains. L'homme ne faisait qu'une apparition craintive et rare dans le silence sauvage et sinistre d'une nature abandonnée. Il n'y avait plus là de petites républiques agitées, ardentes, séditieuses, dans un changement continuel, mais de vastes et somnolentes monarchies, d'autant plus véné-

(1) Strabon, XIV, ii, 5.

rées qu'elles étaient plus anciennes, et qu'elles prétendaient faire remonter leur origine aux Achéménides et à l'empire des Perses. Il n'y avait plus là des populations éveillées, mobiles et curieuses, rebelles à toutes les dominations humaines et divines, avides de puissance, de richesse, de savoir, de volupté, de danger. Seule la monarchie fondée au sud du Pont, au cœur de l'Asie Mineure, par les hordes des Gaulois immigrés au troisième siècle, était peuplée d'un mélange de Phrygiens et de Celtes, qui avaient conservé des envahisseurs l'esprit inquiet et hardi; mais partout ailleurs c'étaient des races barbares, dures, faites pour subir la domination des hommes et des dieux sous toutes ses formes, incapables d'initiative, prêtes à servir comme esclaves, à se faire enrôler dans les armées, à obéir au souverain, à vénérer les dieux et leurs prêtres. La mentalité de ces races excluait toute espèce d'esprit politique et de culture intellectuelle; elle se composait surtout d'un mysticisme grossier et violent, qu'alimentaient deux religions immenses et monotones, comme le plateau sur lequel elles s'étaient répandues, deux de ces religions métaphysiques, générales et cosmopolites, qui en écrasant les esprits sous le poids de l'absolu, ont tant contribué à toutes les époques à mêler les peuples et à les préparer à l'esclavage. La plus récente était le culte de Mithra qui avait été apporté et répandu sur le plateau de l'Asie Mineure par la domination persane. Ce culte austère, né d'un mélange du mazdéisme primitif avec les doctrines sémitiques de Babylone, vénérait en Mithra à la fois le Soleil et la Justice, le commencement sublime et presque inaccessible de la Vie et de la Vertu; il prétendait conduire la petite et faible humanité vers ce principe inaccessible, en la surchargeant de rites et de symboles obscurs; et il voyait dans les

rois une irradiation humaine de ce principe, et dans la monarchie, la pauvre mais vénérable image humaine de la divinité (1). Le culte de la Déesse Mère, appelée dans certaines régions Didymène, dans d'autres Cybèle, était au contraire une religion très ancienne de la nature sauvage, fondée sur le mystère de la génération, qui avait été fondée par des prêtres habiles voulant surtout s'enrichir et dominer. Avant les conquêtes d'Alexandre le Grand ils avaient en effet su accumuler d'immenses biens de mainmorte et commander aux races barbares des hauts plateaux en leur enseignant à rechercher la divinité par delà les règles de la morale conventionnelle, et les liens artificiels de la famille et de la société, dans les deux violences extrêmes et opposées que domine l'instinct de la reproduction. La Déesse Mère, c'est-à-dire la Nature, ne visite pas les villes où les Grecs se pressent pour leurs trafics et leurs querelles, elle vit dans les montagnes désertes, sur les rivages solitaires des lacs, loin des hommes, et suivie d'une troupe d'animaux, lions et cerfs, qui vivent selon la nature. L'homme doit suivre la deesse, loin des villes, dans les sauvages retraites de la nature solitaire, là où s'accomplit librement le grand et divin mystère de la reproduction qui concilie l'unité éternelle avec la variété temporaire, le mystère grâce auquel, si les êtres particuliers apparaissent, durent un instant et disparaissent, le tout demeure impérissable. L'homme se plonge dans la divinité surtout quand il affranchit cet instinct, dans lequel réside son essence divine, des liens et des chaînes dont l'a chargé la civilisation artificielle. C'était là une théologie obscure, mais qui n'était

(1) FRANZ CUMONT, *les Mystères de Mythra*. Bruxelles, 1902, chap. I et III; voy. spécialement les p. 78, 80.

point dénuée de certaines idées profondes, et grâce à laquelle les prêtres avaient pu exploiter les deux forces mystérieuses et contraires qui sont dans les profondeurs obscures de l'amour, l'attraction et la répulsion des sexes. Ils avaient ouvert dans les temples des lupanars sous la protection de la Déesse Mère, et ils persuadaient aux femmes dévotes qu'elles accomplissaient une œuvre méritoire en se prostituant à l'ombre du temple et en laissant à la déesse, c'est-à-dire à ses ministres, l'argent qu'elles gagnaient ainsi : ils exploitaient en même temps les tendances ascétiques, en mettant au nombre des œuvres de piété, à côté de la prostitution, la chasteté et même la castration; ils avaient constitué des corps de prêtres eunuques, et ils invitaient à des fêtes sanglantes tous ceux qui voulaient sacrifier leur virilité pour en faire hommage à la déesse (1).

Et cette immense diversité de climats, de races, de langues, de gouvernements, de religions avait néanmoins depuis longtemps activé en Asie Mineure un effort obscur, invisible mais intense, d'unification et de synthèse. Cette contradiction apparente s'explique quand on considère la structure sociale de ces pays. Les routes par lesquelles les monarchies de l'intérieur communiquaient avec le monde méditerranéen passaient par des territoires grecs; les routes par lesquelles les villes grecques communiquaient avec la Perse, passaient par les territoires des monarchies. Si les indigènes des hauts plateaux étaient agriculteurs et pâtres, les Grecs étaient artisans et marchands; ils vendaient aux autres beaucoup d'objets fabriqués dans

(1) Pour ce qui concerne ce culte, voy. RAMSAY, *The Cities and Bishoprics of Phrygia*, t. I, p. 87, 93. Oxford, 1895.

leurs villes; ils prenaient en échange les peaux, les laines, le lin, le bois, les minerais et surtout les esclaves. Si dans les villes grecques il y avait des vides à remplir par suite de l'usure naturelle de la population citadine, ou si l'on avait besoin de bras nouveaux, la Phrygie y pourvoyait, ainsi que la Lydie, le vaste royaume du Pont et la Cappadoce; les paysans de ces régions ne considéraient nullement comme honteux et cruel, d'engendrer et d'élever des enfants pour les vendre ensuite aux marchands d'esclaves qui les emmenaient dans les villes industrielles où l'on avait besoin d'hommes. Si l'hellénisme n'avait pas envahi tous les hauts plateaux, il en touchait du moins les cimes de ses rayons lumineux; les cours, qui toutes adoptaient les modes grecques, payaient des artistes, édifiaient ou agrandissaient à grands frais quelques villes qui étaient comme des serres d'hellénisme. De son côté, l'hellénisme d'Asie avait perdu, au contact des races indigènes, une bonne part de son esprit politique, en s'imprégnant d'esprit religieux. La plèbe ouvrière composée en partie de Cariens, de Phrygiens, de Lydiens, qui apportaient dans les villes leur religiosité native, devenait peu à peu plus attachée aux temples qu'aux villes; les hautes classes composées dans des proportions toujours plus grandes de riches marchands, au milieu de tant de religions étranges, agréables ou impressionnantes, qui frappaient l'imagination et excitaient les sens, avaient consacré volontiers aux dieux une partie du temps que, selon la conception grecque de la vie, elles auraient dû réserver à l'État. Peu à peu, les dieux helléniques avaient accueilli dans leurs temples les dieux indigènes, et avaient cherché à leur ressembler, comme l'Artémis d'Éphèse; les temples indigènes s'étaient ouverts aux

dieux grecs, et les divinités des deux religions métaphysiques, étaient devenues grecques de forme et d'aspect. En composant le groupe de Mithra tauroctone, l'école de Pergame avait personnifié dans un bel éphèbe grec, coiffé du bonnet phrygien, cette vague splendeur de divinité conçue par l'esprit des Perses (1). Et ainsi, tandis que l'esprit civique s'était affaibli, on avait vu la religion avec ses sacerdoces innombrables, ses temples somptueux et très riches, ses cultes multiples, ses cérémonies et ses fêtes fréquentes et interminables, prendre la première place auprès de l'industrie et du commerce dans la vie publique et privée des Grecs d'Asie (2). Au contact enfin des races indigènes, faites depuis des siècles au régime monarchique, sous l'influence des intérêts industriels, et de l'esprit religieux asiatique, les villes grecques de l'Asie Mineure avaient même essayé de concilier la monarchie et la république, depuis que la monarchie, conquise par des aventuriers venus d'Europe. était devenue grecque et s'était mise à protéger l'hellénisme, à aider ces républiques et à se servir d'elles au lieu de les combattre. Ayant presque toutes un très grand commerce, les villes grecques d'Asie avaient des intérêts beaucoup plus étendus que leurs territoires; elles avaient besoin de paix, de tranquillité, d'ordre, dans des régions où ne se faisait plus sentir leur petite puissance politique. D'autre part, le mysticisme, le commerce, la lente infiltration des idées monarchiques des hauts plateaux avaient affaibli chez les Grecs d'Asie l'esprit civique et républi-

(1) Franz Cumont, *les Mystères de Mithra*, Bruxelles, 1902, p. 18.

(2) Pour ce qui est de l'importance de la religion dans l'hellénisme de l'Asie Mineure, voy. le beau travail de V. Chapot, *la Province romaine proconsulaire d'Asie*. Paris, 1904, p. 395 et suiv.

cain. Aussi les villes avaient-elles facilement reconnu dans la monarchie la force la plus étendue qui fût capable de coordonner leurs intérêts; les diadoques, tout en guerroyant entre eux, s'étaient rendu compte de leur mission commune, et non seulement ils avaient respecté les institutions républicaines des villes, en cherchant à s'en servir pour helléniser les races indigènes, mais ils avaient eux-mêmes fondé, surtout à l'intérieur, plusieurs de ces républiques; à leur tour les Grecs avaient adoré cette coordination de leurs intérêts jusque dans la personne des rois. Dans cet air tout rempli d'un ardent mysticisme, les inclinations monarchiques elles-mêmes avaient pris une couleur religieuse; et se trouvant ainsi entre l'exemple de l'Égypte lointaine et les doctrines indigènes du culte de Mithra, les Grecs d'Asie avaient compris, eux aussi, qu'il n'y avait pas de meilleur moyen pour inculquer à tous les peuples de l'Asie Mineure le respect de ces rois que d'en faire des dieux et des demi-dieux. Ainsi la monarchie semi-divine et l'apothéose des rois morts n'avaient pas été en Asie Mineure la monstrueuse flatterie de Grecs dégénérés, mais un des nombreux procédés dont l'hellénisme se servait pour accomplir ses grands projets de domination économique et intellectuelle sur les races indigènes de l'Asie et de l'Afrique. Ces petites républiques de marchands, d'artisans, de lettrés, ne manquaient pas d'argent, mais elles étaient faibles au point de vue militaire et diplomatique; elles s'étaient donc servi des nouvelles monarchies helléniques comme d'un rempart contre la Perse lointaine, contre les petites monarchies à demi persanes qui se trouvaient sur le plateau, entre l'ancien empire des Achéménides et les côtes; elles les avaient utilisées et adorées comme la synthèse de leurs existences particu-

lières, la force qui rayonnait au loin et protégeait leur commerce sur le continent et sur les mers.

Et maintenant, un siècle après la chute de la monarchie de Pergame, les Asiatiques n'adoraient plus des rois morts, mais un magistrat républicain encore vivant; ils se prosternaient devant Rome, dont ils avaient pourtant plus de raison de haïr que d'aimer le nom. Succédant aux rois de Pergame, Rome en avait pour ainsi dire continué la tradition politique, mais non la mission historique. Elle avait déclaré libres, c'est-à-dire exemptes du tribut, indépendantes du sénat et du proconsul, et alliées sur un pied d'égalité, différentes villes, Cnyde, Mylases, Chio, Mytilène, Ilion, Lampsaque, Cyzique, Rhodes, qui étaient encore dans cette condition-là au moment où Auguste arrivait en Asie (1). Elle avait placé les autres sous l'autorité du proconsul et les avait soumises à un tribut, en y laissant toutefois le peuple se réunir, légiférer, élire des conseils et des magistrats, se gouverner avec ses lois, sauf l'intervention, peu fréquente du reste, du sénat et du proconsul; celui-ci n'était qu'un contrôleur et un trésorier chargé de récolter et d'expédier à la métropole tous les ans l'argent du tribut. Mais Rome ne s'était nullement occupée de défendre, comme les monarchies asiatiques, les intérêts vitaux de l'hellénisme, de favoriser la diffusion de sa culture, de maintenir sa suprématie sur les races indigènes, de protéger et de favoriser son commerce, de coordonner les efforts des différentes villes. Rome était loin; elle avait toujours été représentée, dans ces territoires, pendant les deux siècles précédents, par un proconsul qui

(1) Chapot, *la Province consulaire d'Asie*. Paris, 1904, p. 114 et suiv.

changeait tous les ans et par un sénat trop affairé, légiférant d'une façon discontinue, comme toutes les assemblées, et connaissant mal les pays et les peuples; elle n'avait eu jusqu'alors d'autre souci que de voler aux villes grecques la plus grande partie de l'or et de l'argent qu'elles accumulaient en échange de leurs marchandises, et de veiller à ce qu'aucune des monarchies des hauts plateaux, le Pont, l'Arménie, la Cappadoce, la Galatie, la Comagène, n'osât un jour descendre sur les côtes pour recueillir l'héritage des Attalides avec plus de scrupules que Rome n'en avait eu. Aussi peu à peu elle avait tout laissé aller à la dérive en Asie Mineure, et affaibli, sans les détruire tout à fait, les éléments vitaux de cette société hétérogène, l'hellénisme aussi bien que les traditions indigènes; elle avait à demi ruiné les républiques grecques, presque éteint chez elles l'activité intellectuelle sous toutes ses formes; et elle avait en même temps affaibli aussi, en les faisant et en les défaisant continuellement, toutes les monarchies du plateau, à l'exception peut-être de la Galatie. Dans ce pays du moins, à l'époque d'Auguste, sous une aristocratie de riches propriétaires et sous un roi qui était le plus riche de tous (1), vivait une forte population phrygio-celtique de paysans et de soldats qui cultivaient la terre, faisaient paître d'immenses troupeaux, exportaient la laine (2), la santonine (3), et certaines gommes médicinales extraites de l'acacia (4); alliés de Rome depuis des siècles, ils avaient accumulé beaucoup de richesses en faisant la guerre au service de Rome pen-

(1) Strabon, XII, vi, 1.
(2) *Ibid.*
(3) Pline, *N. H.*, XXI, xxi, 160.
(4) *Ibid.*, XXIV, xii, 109.

dant les cinquante dernières années, et surtout contre le Pont. Auguste après Actium avait jugé ce peuple assez vigoureux et son roi Amyntas assez capable, pour unir à son territoire la Lycaonie, la Pamphilie, la Pisidie, la Cilicie orientale, c'est-à-dire les parties les plus sauvages de l'Asie Mineure où étaient les nids du brigandage et de la piraterie qui désolaient l'Orient; et il avait chargé Amyntas de les détruire tous. Mais Amyntas était mort au cours de cette entreprise; et Rome ne trouvant personne qui voulût se charger de son royaume, l'avait transformé en province : il ne restait donc plus sur le plateau que des souverains faibles et craintifs, et parfois aussi fort pauvres. Rome les conservait pour profiter des derniers vestiges d'autorité qu'ils avaient encore sur les indigènes. Un lettré grec de Laodicée, Polémon, fils du célèbre orateur Zénon, gouvernait le Pont, ce glorieux royaume de Mithridate qui, à l'écart, isolé et oublié, semblait maintenant expier le grand rêve de l'empire de l'Asie, en s'adonnant tout entier aux travaux obscurs de la paix. Ses races nombreuses et différentes ne s'occupaient plus que de cultiver les terres, d'exploiter les mines (1), de faire paître les troupeaux, d'élever des enfants et de vénérer les dieux. Les quelques colonies grecques de la mer Noire, qui étaient les seules villes importantes du pays, Sinope, Amisos, Trébizonde, n'avaient plus ni ambition, ni esprit belliqueux; elles se contentaient d'exercer leurs industries, de pêcher le thon, d'exporter le bois, la laine, le fer (2), et certains simples rares et

(1) Pour ce qui concern les mines du Pont, voy. STRABON, XII, III, 19; XII, III, 30; XII, III, 40.

(2) Au sujet du Pont, voy. BLÜMMER, *l'Attività industriale dei popoli dell' antichità classica*, vol. II, partie I, de la *Biblioteca di Storia Economica*, publiée à Milan par la Società Editrice Libraria, p. 539.

coûteux, tels que la réglisse (1) et l'hellébore (2). La Cappadoce où régnait Archélaüs était encore plus obscure, plus pauvre : c'était une vaste région habitée par une race peu intelligente qui se nourrissait, elle aussi, en cultivant la terre, en faisant paître des troupeaux, en exploitant des mines (3), qui parlait une langue particulière et n'avait que deux villes, Mazaca et Comana (4). Mais si les races indigènes des hauts plateaux, à l'exception des Galates, avaient été décimées, appauvries, humiliées par la politique romaine, si elles avaient perdu le meilleur de leur sang dans les terribles guerres que Rome avait allumées dans toute l'Asie Mineure, leurs anciens conquérants, les Grecs des villes, n'avaient pas eu moins à souffrir qu'elles et n'avaient pas moins perdu. Contraintes depuis un siècle, par un nouveau travail de Sisyphe, à reprendre à l'Italie, en échange de leurs marchandises, les métaux précieux que Rome leur avait pris par l'impôt et l'usure, pour être de nouveau pillées quand elles en avaient suffisamment amassé, les villes grecques de l'Asie Mineure avaient fini par s'épuiser. Après l'invasion de Mithridate, la conquête faite de nouveau par Sylla, les dévastations des pirates, l'invasion des publicains romains, les confiscations faites par les généraux de Pompée, les rapines de Brutus et de Cassius, les exactions d'Antoine, tout le pays s'était trouvé dans une situation épouvantable. Les classes riches ruinées ou appauvries par tant de catastrophes financières, faiblement soutenues par Rome dont l'autorité déclinait, n'avaient plus été capables, surtout

(1) Pline, *N. H.*, XXII, ix, 24.
(2) *Ibid.*, XXV, v, 49.
(3) Strabon, XII, ii, 10.
(4) *Id.*, XII, ii, 6.

depuis une trentaine d'années, de conserver leur ancienne splendeur aux coûteuses liturgies et en même temps le prestige de l'hellénisme qui en dépendait. Les institutions de la *polis* étaient donc tombées dans le plus grand désordre; les arts et les sciences étaient en décadence; dans toutes les villes des coteries corrompues de politiciens besogneux étaient au pouvoir et exploitaient les vices et l'ignorance du peuple; les finances étaient en piteux état, les monuments en ruine, les écoles négligées, la justice vénale, l'opinion publique capricieuse et violente, les honnêtes gens écœurés d'une corruption à la fois intolérable et incurable. Et en Asie Mineure, comme dans tout l'Orient, sur cette affreuse dissolution sociale que la politique romaine avait amenée dans l'hellénisme, silencieusement, avec lenteur et ténacité, deux forces avaient grandi, comme les plantes qui poussent parmi les ruines : les brigands et les Juifs.

Les peuples qui vivaient de brigandage dans la Cilicie avaient peu auparavant tué Amyntas, et mis Rome dans un très grave embarras. En arrivant en Asie Auguste se trouvait en face d'une nouveauté singulière, qu'aucun homme intelligent n'aurait cru possible un siècle plus tôt. Il s'apercevait que, Amyntas étant mort, le seul souverain de l'Orient qui s'imposât maintenant, sinon à l'admiration, du moins à la considération de tous, était le roi des Juifs, Hérode. Celui-ci était un barbare, un Iduméen dont la famille s'était convertie depuis peu au judaïsme; dans le désordre des dernières guerres civiles il avait pu usurper en Judée, par une suite de manœuvres et de violences, la dignité souveraine à la vieille famille des Asmonéens. Il était ainsi devenu le roi d'un petit peuple obscur et peu cultivé qui depuis de longs siècles ne semblait pas

avoir eu d'autre destinée au milieu des guerres qui avaient désolé l'Orient, que de grossir le butin du vainqueur. Et cependant Hérode aspirait maintenant à prendre la première place parmi les vassaux de Rome en Orient; il ne laissait échapper aucune occasion d'attirer l'attention sur lui et sur le royaume de Judée. Il avait fourni un contingent de soldats à l'expédition faite par Ælius Gallus dans le Yémen. Il avait donné à Samarie le nom de Sébastè qui était la traduction grecque d'Auguste (1); il commençait la construction d'une ville qu'il voulait appeler Césarée (2); il voulait aussi établir en Judée parmi ces barbares une monarchie hellénisante pleine de faste et de munificence, et il faisait pour cela commencer sur tous les points de son royaume de grands travaux publics; il avait à Jérusalem établi des jeux quinquennaux en l'honneur d'Auguste; il s'occupait de faire construire un grand théâtre et un amphithéâtre; il faisait venir de partout des artistes grecs; et il faisait frapper en grec ses pièces de monnaie. Hérode ne voulait pas être seulement le premier vassal de Rome en Orient, mais un protecteur de l'hellénisme, lui, l'Arabe iduméen, le roi des Juifs si peu cultivés! Et pourtant ce n'était pas une folie de sa part que d'aspirer à jouer ce rôle, car la condition des Juifs avait changé pendant le cours du dernier siècle dans tout l'Orient. Les Juifs avaient déjà quelques-unes des qualités qui font aujourd'hui encore leur force : ils étaient travailleurs et économes; au milieu de tant de religions sensuelles ils vivaient sous la garde d'un Dieu masculin, qui était un gardien sévère des mœurs, et non

(1) Josèphe. *A. J.*, XV, viii, 5.
(2) *Ibid.*, XV, ix, 10.

un entremetteur complaisant pour les vices; enfin, ce qui était une qualité très grande à une époque où la civilisation épuisait si rapidement les races, ils étaient très prolifiques. Obligés depuis longtemps à émigrer en grand nombre, les Juifs avaient trouvé au siècle précédent une facilité merveilleuse d'expansion et les plus heureuses occasions de faire fortune dans la dissolution de l'hellénisme; ils avaient formé des colonies considérables, riches et florissantes dans toutes les villes de l'Orient, dans celles de l'Égypte et spécialement à Alexandrie (1), dans celles de l'Asie Mineure (2), et aussi au delà de la frontière dans les villes de Perse, à Babylone (3) par exemple; ils formaient partout une partie nécessaire de la population urbaine comme artisans, marchands ou banquiers (4). La plupart vivaient très modestement; un certain nombre acquéraient une belle aisance; enfin quelques-uns avaient accumulé d'immenses richesses, — il y avait déjà des Rothschild en Orient; — et tous ensemble formaient des colonies qui avaient des mœurs, des lois, des idées particulières, différentes de celles des Grecs, et qui ne voulaient à aucun prix les abandonner. Ils se révoltaient surtout contre l'éclectisme religieux si commun parmi les anciens; ils ne voulaient adorer que leur Dieu; ils cherchaient à propager leur culte, et prétendaient observer scrupuleusement partout où ils se trouvaient les rites de leur religion, même s'ils blessaient les sentiments des indigènes; là où les lois de la ville

(1) Josèphe, *Contr. Apion.*, II, 6.

(2) Philémon, *Legat. ad Caium*, 33; Josèphe, *A. J.*, XVI, ii, 3; Chapot, *la Province romaine proconsulaire d'Asie*. Paris, 1904, p. 183.

(3) Philémon, *Legat. ad Caium.*

(4) Voy. Chapot, *la Province romaine proconsulaire d'Asie.* Paris, 1904, p. 185.

étaient en contradiction avec les préceptes de leur religion, ils voulaient à tout prix ne pas y être astreints, ou bien ils s'en allaient; ils ne se mêlaient guère à la population dont ils étaient les hôtes; ils vivaient entre eux, formant pour ainsi dire un peuple dans le peuple, un État dans l'État (1). Nombreux, unis, travailleurs, haïs à cause de leurs singularités, et redoutés à cause de leurs richesses, ils ne cessaient point de tourner les yeux de leur esprit et les soupirs de leur âme vers Jérusalem et son temple. Ils n'oubliaient jamais la terre sacrée où Jéhovah avait son sanctuaire; ils retournaient souvent dans leur patrie; ils lui envoyaient d'immenses sommes d'argent qui l'aidaient à vivre. Les Juifs avaient donc acquis dans tout l'Orient, avec leurs colonies, leur commerce et leur argent, une grande puissance sur l'hellénisme en décadence. La politique d'Hérode n'était que la conséquence nécessaire de l'expansion spontanée du peuple juif, et Hérode comprenait bien que l'État juif ne devait plus s'enfermer en lui-même, alors que le peuple se répandait dans le monde; qu'il devait suivre son peuple, se faire connaître, se faire aimer, se faire craindre, même au delà des frontières, pour pouvoir favoriser partout l'émigration des Juifs, et pour diminuer autour de leurs colonies les aversions et les difficultés. Sa politique était fondée sur deux principes : accepter la condition de client et de vassal de Rome, sans regret, sans arrière-pensée, loyalement, pour assurer partout aux colonies juives la protection de la grande république; tenter de concilier, autant que cela était possible, le judaïsme qui, aussi

(1) Voy. l'intéressant fragment de Nicolas de Damas dans Müller, *Frag. Histor. Graec.*, t. III, p. 420.

fort qu'il fût devenu, était incapable de dominer l'Orient à lui seul, avec l'hellénisme, affaibli mais toujours vivant, avide de puissance et de richesses, et encore capable d'une nouvelle renaissance.

Le temple de Pergame, le culte d'Auguste et de Rome montraient en effet que l'hellénisme ne se résignait pas encore à mourir. Depuis dix ans la paix était rétablie en Orient; il y régnait un certain ordre, et la confiance renaissait; dans toute l'Asie Mineure les métiers des tisserands recommençaient à se faire entendre, les vasques des teintureries à délayer les couleurs, les flottes marchandes à remettre à la voile. En même temps, là-bas, à ce lointain horizon, où pendant un siècle il n'avait pu distinguer que la grise impersonnalité du sénat, l'hellénisme asiatique avait vu apparaître et grandir la figure d'un homme, dans lequel il avait pu reconnaître de loin, par une illusion bien naturelle, la figure du monarque qui lui était si familière. Ce n'était point par esprit lâche et servile que, dans son Olympe rempli de dieux disparates venus de tous les pays, l'Asie mettait tant d'empressement à faire place au dernier dieu venu un peu à l'improviste, en chair et en os, de l'Italie. Ce dieu devait être une force non moins bienfaisante que le soleil que l'on adorait en Mithra ou que la nature que l'on adorait en Cybèle; il devait être la force coordonnatrice des intérêts particuliers des villes grecques, leur rempart contre la Perse, le protecteur de leur commerce, comme l'ancienne monarchie des diadoques. Cette force bienfaisante, l'hellénisme d'Asie l'attendait, l'invoquait, la désirait en vain depuis un siècle; en vain il avait commencé par diviniser Rome, puis il avait tenté de diviniser, à leur passage, ces proconsuls qui ne faisaient qu'apparaître. Mais les désillusions éprou-

vées pendant un siècle n'avaient pas suffi à décourager pour toujours les Grecs d'Asie. L'homme attendu semblait enfin venu; les temps devenaient plus tranquilles; l'hellénisme commençait à espérer qu'il pourrait se relever de sa décadence, et son culte pour Auguste symbolisait cet espoir. En lui élevant, à lui et à Rome, le temple de Pergame, en instituant autour de ce temple un culte régulier, l'hellénisme asiatique invitait Auguste à remplir le grand rôle historique qu'avait joué en Asie la monarchie hellénisante, et que Rome avait négligé.

VI

« ARMENIA CAPTA, SIGNIS RECEPTIS. »

C'était une mission magnifique que l'Orient offrait à Auguste; mais pouvait-il l'accepter? Un homme seul pourrait-il personnifier en Italie la vieille république latine et en Asie Mineure la monarchie hellénisante? S'il avait des temples en Asie Mineure, Auguste n'avait plus ce gigantesque patrimoine des rois de Pergame qui avait été la base solide de leur puissance : les forêts immenses, les grandes possessions, les innombrables fabriques de tapis, de brocarts d'or, de pergamène, la multitude des βασιλικοί ou esclaves royaux (1). L'annexion du royaume avait dispersé ce gigantesque patrimoine : les esclaves royaux une fois mis en liberté, les grandes usines s'étaient morcelées en un nombre infini de petits ateliers privés, qui dans leur ensemble avaient probablement beaucoup plus d'activité que les anciennes fabriques immenses; les terres étaient devenues la propriété de la république romaine qui en avait fait le partage que l'on sait. Il est malaisé de dire ce qui n'avait pas encore été dilapidé; en tout cas, ce qui restait de cette grande fortune appartenait à Rome et non à Auguste (2).

(1) Foucart, *La formation de la province romaine d'Asie, dans les Mémoires de l'Institut national de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* XXXVII, 1re part., Paris, 1904, p. 305 et suiv.

(2) Les empereurs avaient en Asie Mineure de vastes do-

Son patrimoine était considérable, il est vrai, et il avait aussi un grand nombre d'esclaves, mais il n'y avait pas de comparaison à faire avec les anciens rois de Pergame. Très riche pour son temps, Auguste ne possédait cependant qu'une modeste aisance, à côté des richesses infinies des anciens souverains d'Asie; et c'est en Italie qu'il lui fallait dépenser la plus grande partie de ce qu'il possédait. Il était donc en Asie comme un dieu sans argent et sans tonnerre; et les hommages qui lui étaient prodigués traduisaient plutôt les espérances démesurées que fondaient sur lui les Asiatiques, qu'un sentiment véritable de respect et de crainte, dont ils auraient été saisis en sa présence. Si Auguste avait eu des illusions là-dessus, deux faits lui auraient dessillé les yeux. Peu après son arrivée à Samos, c'est-à-dire sous les yeux du nouveau dieu, les habitants de Cyzique, à l'occasion de certains tumultes, avaient fait encore un de ces petits massacres de citoyens romains que depuis les grands carnages des temps de Mithridate, les villes d'Asie, tantôt l'une et tantôt l'autre, répétaient périodiquement (1). Peu auparavant, Auguste, sur le conseil de son maître, Athénodore de Tarse, avait voulu

maines : Voy. Chapot, *la Province romaine proconsulaire d'Asie*. Paris, 1904, p. 373 et suiv. Mais en dehors de l'allusion à l'*arca Liviana*, les inscriptions et les renseignements que nous avons sont très postérieurs; et, d'autre part, il n'est pas bien sûr que l'*arca Liviana* désigne des biens possédés par la femme d'Auguste. De toute façon les biens des rois de Pergame devinrent la propriété de la république; et ils devaient être la propriété de la république à l'époque d'Auguste, bien que, moyennant le payement d'un petit *vectigal*, ils aient été concédés à des membres de l'aristocratie au lieu d'être loués à des publicains. Rien ne nous indique qu'Auguste se les soit appropriés, et la preuve manquant, nous ne pouvons supposer une chose peu vraisemblable en elle-même, étant donné le caractère constitutionnel de sa réforme.

(1) Dion, LIV, 7.

mettre fin à certains vols commis dans l'administration du gymnase de Tarse par une coterie de politiciens qui s'était formée là dès l'époque d'Antoine; et il avait envoyé Athénodore lui-même pour chasser ces voleurs. Mais malgré son âge vénérable, l'appui des honnêtes gens, la renommée et la protection d'Auguste, Athénodore se trouva, dans sa ville même, exposé aux railleries et aux menaces du parti persécuté, qui était allé jusqu'à envoyer une nuit des gens qui avaient la diarrhée se soulager sur le seuil de sa maison. Et le philosophe avait dû châtier cette insulte par des jeux de mots, réunir le peuple, lui faire un discours et lui dire que l'on pouvait voir aux déjections de la ville combien elle était malade (1). Homme ou dieu, l'autorité d'Auguste en Asie lui venait de Rome, comme la lumière de la lune lui vient du soleil : il lui fallait donc avant tout, et même pour des raisons de politique asiatique, s'efforcer de conclure un accord avec les Parthes, accord dont la nouvelle frapperait l'Asie d'étonnement et augmenterait le prestige de Rome. Cette fois encore la fortune lui vint en aide. Les choses en Arménie se précipitèrent d'elles-mêmes et plus rapidement qu'il ne pensait là où il s'efforçait de les pousser lui-même. En effet, pendant l'hiver de l'an 21 à l'an 20, tandis que les forces romaines et les contingents de Cappadoce se réunissaient sur les confins de l'Arménie, pour l'envahir au printemps, une révolution éclatait dans le royaume, renversait le roi et se déclarait prête à accepter la suprématie romaine (2). Il n'y avait en Asie que deux grands

(1) Strabon, XIV, x, 14 : l'époque cependant n'est pas certaine. Strabon dit que la chose arriva quand Athénodore « revint vieux dans sa patrie ».

(2) Dion, LIV, 9, et Velléius, II, 94, qui contient toutefois beaucoup d'inexactitudes.

États, Rome et l'empire des Parthes; les petites monarchies intermédiaires, le Pont, la Cappadoce, la Comagène, l'Arménie, étaient des ombres négligeables plutôt que des réalités; Rome et la Perse, quand l'une ne serait plus empêchée par l'autre, pourraient faire d'elles ce qui leur plairait. Auguste cependant n'annexa pas l'Arménie à l'empire, et abandonnant la politique de son père, il revint, à cette occasion, à la vieille politique du parti aristocratique (1). D'Éphèse le proconsul ou le propréteur romains gouvernaient facilement l'ancien royaume de Pergame, c'est-à-dire l'Asie grecque, industrielle et républicaine; car ils avaient en effet sous la main les villes grecques entre lesquelles tout le territoire était réparti. Pour gouverner tant bien que mal, et, si l'on veut, plus mal que bien, tout ce territoire, il n'y avait qu'à maintenir les institutions de ces villes. Au contraire, sur le plateau, les monarchies une fois abolies, le proconsul aurait eu à gouverner une population disséminée dans de vastes régions, sans armée, sans l'appui des institutions indigènes, sans fonctionnaires qui connussent le pays, sans autre aide enfin que le respect et la terreur qu'inspirait le nom de Rome, respect et terreur qui diminuaient à mesure que l'on s'éloignait de la mer. Comme ces contrées avaient été depuis un temps immémorial habituées à n'obéir qu'à des prêtres et à des souverains dynastiques, il était plus sage pour les dominer, de s'emparer de leurs souverains, de gouverner avec leur bras et par leur bouche, en se

(1) Mon. anc., V, 24-28 : *Armeniam majorem..., cum possem facere provinciam, malui* majorum nostrorum exemplo *regnum id... Tigrani tradere.* Auguste oppose donc la politique récente de César et de Lucullus à celle des anciens, c'est-à-dire à la politique aristocratique des cinquante années qui suivirent la seconde guerre punique, en avouant que c'est cette dernière qu'il a suivie.

cachant derrière leur trône. Auguste prit donc le parti de donner à l'Arménie un nouveau roi, Tigrane, frère du roi mort, qui, pris par lui à Alexandrie après Actium, avait été élevé à Rome; et, ne pouvant se rendre personnellement en Arménie, il lui fit placer sur la tête le diadème royal par son beau-fils Tibère, dans une cérémonie solennelle qui eut lieu dans le camp romain (1).

Le protectorat avait un autre avantage sur l'annexion : il inquiéterait moins les Parthes, qui consentiraient plus facilement à le tolérer; tandis que pour l'Orient, si les Parthes reconnaissaient le changement survenu en Arménie, cela signifierait toujours un agrandissement considérable de la puissance et du prestige de Rome. Mais les Parthes se résigneraient-ils à faire ce pas en arrière? Bien des gens en doutaient, et craignaient que la lutte entre Rome et la Perse ne recommençât; toute l'Asie fut dans l'inquiétude; le commerce fut paralysé dans les villes maritimes, telles que Byzance, où le prix du blé augmenta (2). Mais il semble qu'Auguste avait déjà de bonnes raisons de croire que Phraatès céderait; car, tranquille au milieu de toute cette agitation, il commença à s'occuper des affaires d'Asie. Sans jouer ouvertement le rôle d'un véritable roi, successeur des Diadoques, il essaya de concilier, sur certains points du moins, les intérêts des villes d'Asie. La question la plus grave était celle des dettes. Si les métiers des tisserands recommençaient à marcher, si les vaisseaux remettaient à la voile, la pénurie d'argent était grande; les particuliers, les villes, les marchands, les propriétaires étaient couverts

(1) Mon. anc., V, 24-28; Suétone, *Tib.*, 9; Velléius Paterculus, II, 94.

(2) Le passage de Valère-Maxime, VII, vi, 6, semble se rapporter à cette époque.

de dettes; Rhodes elle-même, qui était la ville la plus riche, avait subi de très grandes pertes dans les guerres civiles (1); les autres villes se trouvaient dans des conditions encore plus malheureuses. Nous avons déjà vu que beaucoup de villes éprouvées par le tremblement de terre avaient eu recours à Rome pour leur venir en aide; Chio laissait tomber en ruine son merveilleux portique (2); dans toutes les villes on voyait des décombres, des demeures abandonnées. Le mal se serait peut-être guéri de lui-même, mais avec quelle lenteur! Il semble qu'Auguste ait compris qu'il était nécessaire de prendre une mesure radicale et qu'il ait autorisé les villes à annuler purement et simplement leurs dettes (3). On ne manqua pas de profiter de cette faculté en beaucoup d'endroits, bien que nous sachions que Rhodes s'y refusa. Auguste s'occupa ensuite de mieux proportionner à leurs forces les tributs que payaient les villes, en diminuant ceux des villes qui s'étaient appauvries, et en grossissant ceux des villes plus riches (4); il introduisit aussi certaines réformes constitutionnelles dans quelques-unes de ces villes qui probablement les demandaient (5); il fit expier à Cyzique le massacre des citoyens romains, en enlevant à cette ville sa liberté (6). Il rétablit enfin un peu d'ordre dans les régions des hauts plateaux. Il reconstitua, dans la partie orientale qui comprend la chaîne de l'Amanos, l'ancien

(1) Voy. Josèphe, *A. J.*, XIV, xiv, 3.
(2) Voy. Josèphe, *A. J.*, XVI, ii, 2.
(3) Dion Chrysostome, *Orat.*, 31, § 66 (édit. Arnim., Berl., 1893. — Voy. Suétone, *Aug.*, 47... *alias (urbes) aere alieno levavit* : Voy. Dion, LIV, 7.
(4) Dion, LIV, 7.
(5) Si toutefois c'est pendant ce voyage que furent promulgués les édits dont parle Pline, *Epist. ad. Trajan.*, 79 et 84 (Keil.)
(6) Dion, LIV, 7.

royaume de ce Tarcondimète qui était mort pendant la guerre d'Actium sous les ordres d'Antoine, en rappelant sur le trône et dans les biens du père son fils qui portait le même nom (1). Artavasde, roi de la petite Arménie, étant mort depuis peu, il fit encore don de ce pays à Archélaüs, roi de Cappadoce (2). A la frontière septentrionale de la Syrie, le petit royaume de Comagène était comme une sentinelle avancée surveillant la Perse; son trône, abandonné à la fois par la Perse et par Rome, était vacant depuis dix ans. Auguste profita de l'occasion pour y rétablir la dynastie nationale, dans la personne d'un enfant qui portait le nom de Mithridate (3). Cependant le 12 mai, à ce qu'il semble (4), arrivaient au camp romain les prisonniers et les enseignes restitués par Phraatès, en même temps que les ambassadeurs chargés de conclure le traité de paix définitif avec Rome.

L'Asie stupéfaite admira le grand triomphe de la politique romaine. Personne ne s'attendait à ce que l'empire des Parthes reculât ainsi après trois guerres victorieuses. Auguste était donc un dieu véritable et sa venue avait tout changé. La Perse elle-même cédait, et Rome faisait un grand pas en avant, puisqu'elle acquérait une suprématie indiscutable dans toute l'Asie Mineure. L'Italie aussi fut dans l'admiration, sans se rendre compte que le protectorat de l'Arménie était une petite chose en comparaison de la conquête de la Perse, qui avait été promise et sur laquelle on comptait. Auguste, prévoyant que bien des gens le blâmeraient de n'avoir même pas annexé l'Arménie et continué la politique de son père, avait prudemment inséré dans

(1) Dion, LIV, 9.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) Gardthausen, *Augustus*, 2, p. 476, n. 23.

les lettres qu'il écrivait au sénat, pour demander l'approbation de ce qu'il avait fait, une dissertation sur la politique extérieure dans laquelle il renouvelait les vieilles doctrines de Scipion et de l'aristocratie, en démontrant que Rome ne devait plus annexer de nouvelles provinces à l'empire (1). Mais la précaution était superflue; ses amis, en effet, s'étaient hâtés d'étendre sur le tableau véritable des événements d'Orient, qui était une œuvre sévère de style archaïque, une toile de légende peinte dans l'élégant style césarien, et dans laquelle on représentait l'Arménie comme conquise et le roi des Parthes agenouillé devant Rome, demandant pardon des anciennes offenses, restituant les enseignes et implorant la paix. Si le sénat considéra la lettre d'Auguste comme un prodige de sagesse, le peuple admira Auguste, comme s'il avait conquis l'Arménie et la Perse, et fait justement l'opposé de ce qu'il avait déclaré utile et sage dans ses lettres.

... Jus imperiumque Phraates
Caesaris accepit genibus minor...

écrivait cette année-là Horace (2), qui abusait un peu du privilège accordé aux poètes de dire des mensonges. On frappa des monnaies avec la légende : *Armenia*

(1) Dion (LIV, 9) nous dit qu'Auguste justifia sa politique asiatique dans une lettre au sénat, où il traitait en général de la politique extérieure de Rome, en se déclarant opposé à de nouvelles conquêtes. Cela nous prouve : *a)* qu'Auguste redoutait que l'on fît des critiques et des objections à sa politique; *b)* que par suite il voulait la faire ratifier par une approbation du sénat. Ce renseignement que nous donne Dion, nous autorise à croire, bien que Dion ne le dise pas, qu'Auguste demanda au sénat d'approuver les actes qu'il avait accomplis en vertu de ses pouvoirs extraordinaires, comme le fit Pompée, après son grand proconsulat d'Asie.

(2) Horace, *Epîtres*, I, xii, 27.

capta (1), et sur lesquelles un Parthe à genoux tend les enseignes (2); la même scène fut divulguée dans des peintures dont l'une semble avoir été retrouvée sur le mont Palatin (3). L'Italie d'ailleurs, tout en se représentant si faussement les événements, avait plus de raisons qu'elle ne le pensait de se réjouir : en effet, ce traité rétablit pour un siècle la paix en Orient, grâce à un compromis raisonnable entre deux grands empires rivaux. Les Parthes se désintéressaient définitivement par ce traité de la politique méditerranéenne; ils abandonnaient à Rome l'Asie Mineure et la Syrie; ils renonçaient à descendre, en traversant les hauts plateaux, vers ces beaux rivages de la mer si ardemment convoités par la politique des Achéménides. Rome, de son côté, abandonnait le programme d'Alexandre le Grand et s'engageait à ne pas pénétrer dans l'Asie centrale. Nous connaissons assez bien les raisons qui amenèrent Rome à ce grand acte de sagesse; nous ne savons guère, au contraire, pourquoi les Parthes abandonnèrent l'ancienne politique de l'empire persan, au moment même où Rome était si faible. Quoi qu'il en soit, c'est dans l'histoire une heure solennelle; car c'est au moment où cette paix se conclut que naît l'Europe dans laquelle nous vivons encore. Grâce à cette paix Rome recouvre sa pleine liberté d'action en Europe; et grâce à cette paix, elle pourra bientôt commencer en Gaule cette politique d'où naîtra la civilisation européenne. Si Rome avait continué à être occupée dans des guerres continuelles avec les Parthes sur les bords de l'Euphrate, le Rhin, frontière sauvage et inconnue de la barbarie lointaine, aurait attendu en vain les légions et les lois romaines.

(1) Cohen, I, nos 8-9; 11-12; 56.
(2) *Id.*, I, 54 et 358.
(3) Bernouilli, *Römische Ikonographie*, t. I, p. 25.

Après avoir reçu les enseignes et les prisonniers, Auguste était allé en Syrie (1), ce pays des pantomimes que l'on aimait tant à Rome, à cette époque. Il voulait réorganiser le recouvrement des tributs syriaques (2) et trancher certaines difficultés que la politique d'Hérode avait fait naître en Judée. Bien que la conquête macédonienne eût porté les institutions de la *polis* grecque, et répandu l'hellénisme jusqu'en Syrie, cette nation sémitique, sensuelle, mystique, indifférente à la politique, à la guerre, à la philosophie, aux arts sévères, avide seulement d'argent et de plaisirs, ne travaillait, avant comme après la conquête macédonienne, avant comme après la conquête romaine, que pour entretenir dans le monde ce qu'on pourrait appeler l'empire syriaque de la volupté, et conserver le premier rang dans tous les commerces, les industries et les professions du plaisir. En se servant de paysans à demi esclaves, une classe de petits propriétaires très intelligents avaient su cultiver dans leurs jardins fameux (3) les fruits les plus exquis et les légumes les plus succulents; fabriquer surtout dans les territoires de Laodicée un vin qu'on envoyait jusqu'aux Indes (4); exporter partout leurs figues fameuses (5), leurs prunes sèches (6)

(1) Après l'équinoxe de printemps, JOSÈPHE, *B. I.*, I, XX, 4; *A. I.*, XV, X, 3; voy. GARDTHAUSEN, *Augustus und seine Zeit*, 2, p. 469, n. 25.

(2) JOSÈPHE, *B. I.*, I, XX, 4; *A. I.*, XV, X, 5, dit qu'Auguste mit tous ses procureurs sous la direction d'Hérode : cela nous montre qu'Auguste n'était pas satisfait de la façon dont ses procureurs remplissaient leurs charges et qu'il jugeait qu'une réorganisation était nécessaire. De là cette supposition que c'était là un des buts de son voyage.

(3) PLINE, *N. H.*, XX, v, 33; *Syria in hortis operossisima.*

(4) *Peripl. maris Erythraei*, 49.

(5) PLINE, XV, 83.

(6) *Id.*, XV, 91.

et leurs pistaches (1). Les artisans n'étaient pas moins habiles que les ouvriers. Tyr et Sidon, à travers tant de guerres et de bouleversements politiques, avaient conservé leur ancien renom pour leurs industries du tissage, de la teinture et du verre. Il n'y avait pas de pourpre plus appréciée que la leur (2). Tyr surtout, dans l'affreuse saleté de ses petites rues populeuses, pleines d'ateliers de teinturiers, demeurait la capitale pestilentielle mais richissime de la pourpre. Dans tous ces ateliers quelques ouvriers (souvent il n'y en avait qu'un) teignaient la pourpre la plus fameuse du monde, et les marchands syriaques allaient ensuite la vendre partout en en tirant un grand profit. Il n'y avait guère dans l'antiquité de marchands plus habiles et plus actifs. Non contents d'exporter les produits du pays, les marchands syriaques avaient réussi à faire passer par la Syrie une partie du commerce que la Perse, la Chine et l'Inde faisaient avec les régions méditerranéennes (3); et ils allaient aussi fonder des maisons et des bureaux de commerce dans tout le bassin méditerranéen. Dans presque toutes les villes maritimes se trouvaient à cette époque de petites colonies sémitiques de négociants syriaques, comme à une époque plus ancienne les établissements des Phéniciens (4). En même temps que

(1) Hehn., *Piante coltivate e animali domestici.* Florence, 1892, p. 373.

(2) Strabon, XVI, ii, 23.

(3) Mommsen, *le Provincie romane da Cesare a Diocleziano.* Rome, 1890, vol. II, p. 460.

(4) Par exemple à Pouzzoles, *C. I. G.*, 5853 (d'une époque postérieure); *C. I. L.*, X, 1576-1579, 1601; 1684, à Ostie : *C. I. G.*, 5892; *C. I. L.*, 14, p. 5; à Ravenne : *C. I. L.*, II, 198, *a*; à Aquilée : *C. I. L.*, V, 1142; à Trieste : *C. I. L.*, V, 1633, 1679. Il s'en trouve dans la vallée du Danube à Sarmizegetusa,

ses marchands la Syrie envoyait dans toutes les villes riches des danseurs, des domestiques, des funambules, des musiciens, des mimes; la plupart des musiciens, hommes ou femmes, épars dans l'empire étaient syriaques; et syriaques aussi étaient un grand nombre de courtisanes, surtout à Rome où les gracieuses *ambubaiæ* plaisaient tant aux jeunes gens, et non pas seulement parce qu'elles jouaient bien de la flûte (1). C'est ainsi que de mille façons les sémites de Syrie, souples, ingénieux et rusés, sur tous les points de l'empire, tiraient de l'or et de l'argent en échange des plaisirs et du luxe, pour les engloutir de nouveau dans le luxe et les plaisirs en Syrie; mais dans cette perpétuelle et fatigante recherche du plaisir que les hommes sont disposés à payer au poids de l'or, dans ce contact continuel avec la volupté dont on jouit ou dont on fait jouir, cette société avait fini par subir une espèce de dégénérescence morale. Ce pays de marchands et d'armateurs n'avait jamais été capable de s'assimiler une des grandes conceptions philosophiques, une des grandes idées politiques, une des grandes aspirations artistiques ou littéraires de l'hellénisme, qui aurait pu le conduire vers de plus hauts destins. Sa littérature ne se composait que de mauvais romans grecs, pleins d'histoires de brigands, de magie et d'amour, et que l'on pourrait comparer à nos plus grossiers feuilletons, on négligeait en Syrie les grands arts intellectuels, tels que la sculpture et l'architecture qui n'exigent pas seulement de l'ingéniosité et de l'habiteté, mais de la

C. I. L., 3 (suppl.) 7954; à Apulum : *C. I. L.*, 3 (suppl.) 7761; à Sirmium : *C. I. L.*, III, 6443; à Céléia : *C. I. L.*, 3 (suppl.) 11701.

(1) Mommsen, *le Provincie romane da Cesare a Diocleziano*. Rome, 1890, P. II, p. 455.

vigueur d'esprit et de la volonté (1). Il n'y avait plus guère que ces cultes érotiques que nous avons déjà vus répandus en Asie Mineure, et ils perdaient dans de grossières pratiques superstitieuses, dans des orgies et des fêtes fastueuses, tout l'esprit philosophique qui peut mettre les hommes en contact avec l'infini (2). Partout la vie était facile et peu sérieuse. Au son des crotales et des sistres on avait pour ainsi dire laissé s'endormir les institutions républicaines de la *polis* grecque qui exigeaient de la vigueur et de l'énergie. Il n'y avait plus ni luttes, ni factions, dans les villes syriaques; l'abondance, les divertissements, les cultes voluptueux, la facilité des rapports avec les classes riches, plutôt que les menaces de la loi, maintenaient l'ordre; les paysans eux-mêmes se résignaient docilement à leur demi servage qui, du reste, n'était pas pénible. Si l'esprit remuant des Syriaques amenait parfois des désordres, surtout dans les villes pleines d'ouvriers, ils s'apaisaient d'eux-mêmes et sans peine. Habitué à des gains faciles, tout le pays payait son tribut, c'est-à-dire la plus grande partie des sommes nécessaires à entretenir l'armée romaine, et sans murmurer, avec une indifférence docile. Il ne se plaignait pas de l'impôt, et cependant il ne se rendait pas compte que, grâce à cette armée qui gardait les frontières et assurait la paix, il pouvait envahir l'empire avec ses marchands, ses domestiques, ses joueuses de crotale et ses courtisanes.

En Syrie, pour la Syrie elle-même, Auguste eut peu à

(1) Mommsen, *le Provincie romane da Cesare a Diocleziano*. Rome, 1890, P. II, p. 453 et suiv.

(2) Voy. Lucullus, *De Dea Syria*, tableau des mœurs religieuses en Syrie au second siècle et qui peut s'appliquer aussi à l'époque d'Auguste.

faire. Il se contenta d'enlever à Tyr et à Sidon leur liberté, à cause de certains tumultes qui avaient, quelque temps auparavant, éclaté dans ces deux villes (1). La Judée au contraire lui donna de grands soucis. La politique d'Hérode, si sage qu'elle fût, était fort mal accueillie par cet étrange peuple juif, aussi difficile à gouverner que les Syriaques l'étaient peu. Conservateurs fanatiques de la tradition, pleins d'un orgueil national disproportionné avec leur puissance, toujours mécontents, toujours remuants, toujours favorables à une politique opposée à celle qui était en vigueur, les Juifs détestaient Hérode. A cet Iduméen converti depuis peu, à ce fils d'un ministre qui avait usurpé le trône de ses maîtres, on reprochait sa politique romanophile, comme une trahison, et ses sentiments hellénophiles, comme une impiété. C'était en vain qu'Hérode s'efforçait de triompher de son impopularité en recourant aux expédients les plus ingénieux : les partisans de la famille dépossédée, les survivants de cette famille qu'il avait amenés dans son palais en épousant Marianne, nièce des deux derniers Asmonéens, avec le vain espoir de légitimer ainsi son usurpation, ne cessaient de raviver la haine du peuple. Détesté comme usurpateur, impopulaire précisément à cause de ce qu'il y avait de plus intelligent et de plus profitable dans sa politique, peu sûr même de ses intimes, cet Arabe violent, sensuel et soupçonneux, avait établi un gouvernement d'espionnage et de terreur, et, sur des soupçons injustes, il avait fait tuer Marianne. Il avait ainsi accru encore la haine populaire. Des villes et des particuliers dénonçaient continuellement à Auguste les cruautés d'Hérode; et à ce

(1) Dion, LIV, 7.

moment même, les habitants de la ville de Gadara avaient recours à lui et lui demandaient à être compris dans la province de Syrie (1). Auguste pouvait donc se demander si, en continuant à appuyer Hérode, il ne finirait pas par provoquer en Judée un mouvement grave et profond, dont Rome aurait la responsabilité (2). La situation était difficile : Rome pouvait compter sur Hérode, mais son impopularité n'était-elle pas devenue si grande qu'elle ne pouvait, sans courir de gros risques, continuer à se servir de ce fidèle mais dangereux vassal?

En Syrie, Auguste vit Hérode, donna audience aux habitants de Gadara, considéra la situation sous toutes ses faces et demeura convaincu que, malgré ses fautes et ses erreurs, Hérode travaillait à la fois pour le bien de Rome, des provinces orientales et des Juifs. Hérode, lui aussi, dans son petit royaume, comme Auguste dans son immense empire, se trouvait dans une situation pleine de contradictions, et il était obligé d'avoir recours à des moyens dangereux pour réaliser les idées les plus sages. Auguste repoussa donc la demande des habitants de Gadara ; il continua à se montrer favorable à Hérode; et considérant que c'était un homme intelligent, actif et sûr, il fit de lui son procurateur général pour la Syrie, en le chargeant de surveiller et de diriger les différents procurateurs disséminés dans cette riche province. Et même, le petit roi d'Abila dans l'Antiliban, Zénodoré, étant mort, Auguste donna ses États à Hérode (3). Puis, l'hiver approchant, Auguste revint dans sa chère Samos (4), tandis que Tibère allait

(1) JOSÈPHE, *A. J.*, XV, x, 3.
(2) *Id.*, XV, x, 3.
(3) *Id.*, *ibid.*
(4) DION, LIV, 9.

à Rhodes pour y passer l'hiver (1). A Rome cependant la confusion était de plus en plus grande. L'accord avec les Parthes n'avait pas arrêté cet âcre ferment d'esprit puritain, avec lequel les classes moyennes, les écrivains, la partie la plus sérieuse de l'aristocratie, continuaient à protester contre l'incomplète restauration aristocratique de l'an 27; et le public, de plus en plus irrité, déversait sa mauvaise humeur sur tout le monde, sur l'aristocratie dont les mœurs corrompues l'indignaient plus que jamais, sur les derniers restes du parti démocratique, qui s'efforçaient en vain de regagner la faveur populaire, et sur Horace qui avait fini par publier ses odes. Après tant d'années laborieuses passées dans la solitude et où il s'était efforcé de transplanter et d'acclimater en Italie les plus beaux mètres, les formes les plus gracieuses, les plus merveilleux motifs de la poésie lyrique grecque, il avait enfin reparu, tout content de son travail, le montrant au public dont il attendait les éloges. Mais il avait été accueilli avec froideur et presque avec hostilité par les critiques et par le public lui-même. Les odes avaient plu beaucoup à quelques gens qui étaient capables de les comprendre, surtout à Auguste qui les avait traitées d'« œuvre éternelle » (2); mais les lettrés, les critiques de profession et le public avaient trouvé mille reproches à faire au petit volume. Rome l'avait lu, Horace étant devenu un écrivain si célèbre qu'on ne pouvait plus ignorer ses œuvres, mais elle n'avait

(1) Suétone, *Tib.*, 11.
(2) Suétone, *Vita Hor. : Scripta... ejus... mansura perpetuo opinatus est, ut non modo saeculare carmen componendum injunxerit, sed et Vindelicam victoriam Tiberii Drusique.* Le jugement porté sur l'éternité de l'œuvre semble donc concerner spécialement les odes.

pas compris cette œuvre capitale de sa littérature, et, au lieu de l'admirer, elle avait préféré répandre jusque sur son éternelle beauté le mécontentement confus du moment (1). Les puritains furent effarouchés par les poésies érotiques et accusèrent l'œuvre d'immoralité (2); les critiques se vengèrent du dédain qu'il avait montré pour les petits cercles littéraires, en vivant à l'écart; le public engourdi qui voulait trouver toutes les choses modernes pires que les choses anciennes, et qui était habitué depuis des siècles à la solennité monotone de l'hexamètre et à la simple cadence du dystique, ne sut pas apprécier la variété des mètres que le poète lui offrait à l'improviste, ni non plus sa langue si raffinée et ses descriptions merveilleuses; et il reprocha un manque d'originalité à cette œuvre qui ne lui plaisait pas, justement parce qu'elle était trop originale. Oui, disait-on, ces poésies étaient gracieuses et se laissaient lire, mais elles étaient toutes des imitations d'Archiloque, d'Alcée et de Sapho (3). L'Italie avait pour ainsi dire peur de reconnaître sa propre

(1) Horace, *Epist.*, I, xix, 35.

(2) La première épitre du premier livre me paraît bien prouver que ce reproche fut adressé à Horace. Il dit qu'il ne veut plus écrire de poésies légères mais s'occuper de poésie morale : V, 10-11.

> Nunc itaque et versus et cetera ludicra pono;
> Quid verum atque decens, curo et rogo, et omnis in hoc sum.

Ces vers montrent bien qu'il n'avait pas été satisfait de l'accueil fait à ses odes, et comme nous sommes à l'époque où se préparent les fameuses lois sociales de l'an 18, il me paraît probable qu'Horace était conduit à ces études de philosophie morale par l'opinion publique, à qui les odes ne plaisaient ni pour le fond ni pour la forme. Bien des gens disaient apparemment que ce n'était pas de poètes frivoles que Rome avait besoin, mais d'écrivains austères et capables d'enseigner à bien vivre.

(3) Horace, *Epist.*, I, xix, 19.

image dans ce miroir de ses contradictions insolubles; elle préférait, en considérant les détails et la forme, s'imaginer qu'il n'y avait là que des imitations d'œuvres grecques. Cependant un grand et terrible désordre avait de nouveau éclaté à Rome, quand Egnatius Rufus, l'édile et le pompier si fameux et si détesté de l'aristocratie, avait posé sa candidature au consulat.

L'aristocratie, habituée depuis plusieurs années, comme au bon temps d'autrefois, à occuper les deux postes de consul, ne voulait à aucun prix qu'un homme d'origine aussi obscure, qui se targuait lui-même de son indépendance vis-à-vis de la noblesse, fût élu au consulat. Mais Egnatius était peut-être le seul candidat qui pût maintenant espérer réussir à Rome, même sans l'aide de la petite oligarchie dominatrice, et malgré l'aversion croissante que l'on avait pour les hommes nouveaux. Cela donnait lieu à une guerre acharnée. On opposa à Egnatius deux candidats très puissants, Caïus Sentius Saturninus, noble d'ancienne famille, et Auguste lui-même, malgré son éloignement et ses refus répétés. Egnatius dut se retirer; Auguste et Sentius furent élus, et Auguste, ayant refusé, on différa longtemps l'élection supplémentaire, si bien que, le 1er janvier de l'an 19, Sentius fut seul à prendre possession du consulat (1). Plein de l'esprit d'archaïsme et de puritanisme qui dominait alors, il voulut être un consul du vieux temps, et on le vit soudain distribuer des coups de fouet à droite et à gauche sur la meute de chiens maigres et faméliques qui rongeaient l'os des finances publiques, sur les voleurs qui prenaient dans le trésor public quelques

(1) Dion, LIV, 10; Velléius Paterculus, II, 92 : [*Saturninus*] *forte solus et absente Caesare consul...*

milliers de sesterces et qui n'avaient plus les liaisons, les amitiés, l'autorité, la fortune qu'il fallait pour arrêter cet accès de rage si violent et si imprévu. Aux petits fermiers de l'État, habitués à être traités avec bonhomie, il imposa l'exécution rigoureuse de leurs contrats; il fit vérifier les comptes jusqu'au dernier sesterce; il exigea avec une sévérité implacable les créances que l'État n'avait pas réclamées (1); il tourmenta ainsi beaucoup de pauvres gens pour faire à l'État l'économie de quelques milliers de sesterces; et il se fit admirer de tous les sots et de tous les valets de l'aristocratie, qui le considérèrent comme le sauveur de la morale et de la république. C'était là, pensait-on, un homme vraiment digne de l'ancien temps. Sentius en conçut un très grand orgueil, et quand il fallut procéder à l'élection d'un collègue, il se crut assez fort pour pouvoir faire le consul ancien style avec Egnatius Rufus, comme avec les petits fermiers de Rome; et il déclara que si Egnatius Rufus présentait sa candidature, il refuserait de l'inscrire au nombre des candidats. Mais Egnatius Rufus avait de la popularité, de l'audace et de l'ambition; il ne fut pas intimidé, et il posa sa candidature contre celle de Lucrétius Vespillon, noble qui avait été du nombre des proscrits de l'an 42, et qui avait combattu à Philippes; et quand Sentius eut rayé son nom de la liste des candidats, il ne s'en tint pas là : il se mit à rechercher les suffrages, en défiant le consul et tous ceux qui appuyaient celui-ci de leurs applaudissements et de leurs éloges (2). Les conservateurs et le parti populaire firent encore une fois appel à toutes leurs forces,

(1) Velléius Paterculus, II, xcii.
(2) *Ibid.*, II, xcii, 4.

pour combattre ou pour défendre Rufus; Sentius, furieux, déclara que, même si Rufus était élu, il ne le proclamerait pas (1); de part et d'autre on eut recours d'abord à l'argent, puis aux coups de bâton. Des troubles commencèrent; le sang coula (2); la coterie aristocratique, si vieille pourtant, retrouva toute la fougue de la jeunesse; elle voulut donner une leçon et demanda que Sentius fît une levée et des massacres. Mais quand on en fut là, le courage manqua au terrible consul, qui, ne voulant pas devenir l'émule d'Opimius et de Nasica, refusa. Les deux partis en furent réduits à lutter l'un contre l'autre en se faisant un obstructionnisme mutuel, aussi violent que ridicule, et qui remplit Rome de troubles; cela dura si longtemps qu'au mois de juin le second consul n'était pas encore élu (3). A la fin la coterie aristocratique comprit qu'à elle seule, elle n'aurait jamais raison de l'indomptable pompier; et de nouveau elle se tourna vers Auguste pour lui demander de lui venir en aide.

Au milieu de ces tumultes on inaugura l'aqueduc de l'*Aqua Virgo*, construit par Agrippa (4) : c'était une œuvre remarquable dans ce perfectionnement des services publics que tout le monde réclamait à Rome. Sur ce point personne ne regrettait le vieux temps. Quant à Auguste, bien que le sénat et les particuliers lui demandassent de revenir à Rome, il s'arrêtait en

(1) Velléius Paterculus, II, xcii, 4.

(2) Dion, LIV, 10; il me paraît vraisemblable que les tumultes dont parle Dion éclatèrent pendant cette dernière partie de la lutte, qui dut être la plus violente.

(3) Dion, LIV, 10.

(4) *C. I. L.*, XI, 861. L'inscription nous prouve qu'en juin Sentius était encore seul consul; *C. I. L.*, 2255; vers le milieu du mois d'août la nomination de son collègue n'était pas encore connue en Espagne.

chemin à Athènes (1), où il se trouvait en même temps que Virgile. Celui-ci avait entrepris un long voyage en Orient pour visiter les lieux où se passait son poème, avant d'y mettre la dernière main, et il s'était rencontré dans la métropole attique avec son illustre ami. Auguste temporisait, et probablement pour les mêmes raisons qu'avaient les autres de lui demander de rentrer, si ce n'est qu'il songeait aux dangers qui résulteraient pour lui de sa présence à Rome, tandis que les autres en voyaient les avantages pour eux; et il attendait, espérant que les deux partis termineraient entre eux leur discorde, et qu'il pourrait attendre que la tranquillité fût rétablie pour rentrer à Rome. Mais comme tout allait de mal en pis à Rome, il lui fallut se résoudre à y revenir. Il partit donc au mois d'août pour l'Italie, ramenant avec lui Virgile dont la santé était ébranlée et qui renonçait à son voyage à peine commencé. Le poète et le président revinrent donc ensemble; mais à Brindes, se sentant malade, le poète dit adieu pour toujours à son grand ami, au protecteur à qui il devait d'avoir pu composer son œuvre. Auguste continua son voyage vers la Campanie, où une députation des hommes les plus éminents de Rome venaient à sa rencontre. Ils étaient accompagnés d'une partie des préteurs et des tribuns, et ils avaient à leur tête Q. Lucrétius Vespillon, le candidat qui disputait en vain la place à Egnatius (2). Le prétexte était de rendre honneur à Auguste au nom de toute la ville, et de l'informer de l'état misérable dans lequel se trouvait Rome; mais ce que voulait en réalité la coterie aristocratique, c'était gagner son appui. Les

(1) FRONTIN, *De Aquaeduc*, 10.
(2) DION, LIV, 11; MON. ANC., II, 34.

principes viri venaient demander au président l'échec de la candidature d'Egnatius; et ils surent si bien agir et si bien dire, qu'ils lui persuadèrent que le seul remède à apporter, c'était d'avoir recours à ses pouvoirs discrétionnaires, et d'élire lui-même le consul, en se substituant aux comices. Auguste céda : il donna encore une fois gain de cause aux conservateurs, en élisant Lucrétius, l'ancien proscrit (1). Le parti aristocratique s'apprêtait à recevoir Auguste en grande pompe à Rome, en prenant pour prétexte la victoire sur les Parthes que l'on exagérait, la question orientale enfin réglée, l'Orient ramené à une docile obéissance; mais c'était en réalité surtout pour le remercier d'avoir abandonné Egnatius. L'échec infligé au pompier trop zélé avait à leurs yeux plus d'importance que la mission en Orient. Mais le prudent Auguste, qui ne voulait jamais exaspérer ceux qu'il était obligé de blesser, ne se prêta pas à cette manifestation triomphale; il s'approcha sans bruit de Rome, et à l'improviste, dans la nuit du 11 au 12 octobre, il entra sans qu'on s'en aperçût, comme un simple particulier (2). Le matin, le parti qui se préparait à insulter les vaincus, par des fêtes en l'honneur d'Auguste, sut qu'il était déjà dans sa demeure du Palatin, et que tous ces beaux préparatifs étaient inutiles.

(1) Dion, LIV, 10.
(2) *Ibid.*

VII

LES GRANDES LOIS SOCIALES
de l'an 18 avant Jésus-Christ.

Peu de temps auparavant, le 21 septembre (1), Virgile était mort à Brindes, où il venait de débarquer, après avoir fait un testament d'après lequel il laissait à son demi-frère la moitié de sa fortune, qui lui venait de ses amis, et qui s'élevait à 10 millions de sesterces, un quart à Auguste, un douzième à Mécène et le reste à deux hommes de lettres de ses amis, Lucius Varius et Plotius Tucca (2). C'est ainsi qu'à cinquante-deux ans le doux poète des *Géorgiques* et des *Eglogues* avait posé pour toujours sa tête sur son œuvre inachevée, ne laissant qu'un assemblage imparfait d'admirables morceaux encore mal reliés les uns aux autres. Il n'avait pas pu fondre ensemble les matières si nombreuses et si diverses dont il s'était servi pour composer son poème : l'élément dramatique et l'élément symbolique. l'archéologie latine et la mythologie grecque. la philosophie et la légende, l'histoire et la poésie. Les personnages secondaires du poème, comme Didon et Turnus, sont vivants et humains;

(1) Donatius, *Vita*, p. 62 et suiv. *R.* — Saint Jérome, *Ad an.*, 2.000. Il y a une erreur dans Servius, *Vita*, p. 2 *L.*

(2) Donatius, *Vita*, p. 63 *R*; Probus, p. 1 *K*; Servius, *Prooem. Æn.*, p. 2.

mais Énée est un pieux automate dont les fils sont entre les mains des dieux, ces dieux qui ne sont plus les êtres humains qui vivent et qui s'agitent dans l'Olympe d'Homère, et qui ne sont pas encore les symboles abstraits des religions métaphysiques. La description de l'incendie de Troie est une merveille de mouvement et de couleur, mais le poème manque de souffle épique, parce que tout y est préétabli : Énée, ce pieux fantoche, sera vainqueur sans avoir rien fait que de prononcer d'ennuyeux discours, et Turnus, malgré son courage, sa valeur et sa fougue, sera vaincu, parce que cela est nécessaire aux destinées de l'Italie. Nous rentrons dans l'humanité avec l'histoire de Didon et d'Énée; mais cette histoire aussi est brusquement tronquée, comme l'exigent les nécessités philosophiques du poème, qui font partir Énée comme elles l'ont fait arriver, comme elles l'ont fait s'éprendre de la reine, automatiquement et pour justifier les guerres futures entre Rome et Carthage. Il y a dans la description du Latium primitif une fraîcheur et une douceur presque musicales; mais cette description se trouve dans un mauvais cadre, enserrée dans l'épaisse structure d'un poème guerrier, où l'on sent trop l'imitation de l'*Iliade*, et qui est plein de batailles dont le récit trop sommaire manque de netteté. On sent que Virgile n'en a jamais vu, qu'il reproduit des descriptions faites par d'autres, prenant çà et là des détails pittoresques, mais sans savoir en faire un tout vraiment vivant. Le plan du poème était gigantesque; il était plus grand que celui de l'*Iliade*; de même, dans la civilisation et la politique, les œuvres de Rome furent toutes gigantesques et dépassèrent celles de la Grèce. L'*Énéide* n'est plus un simple drame humain comme la querelle d'Agamemnon et d'Achille; Virgile

voudrait y exposer d'une façon dramatique toute la philosophie de la longue histoire d'un grand peuple, faire passer dans la vision crépusculaire de la cité sainte qui domine le monde, un souffle épique, recueillir et faire revivre dans un récit plein de vie toutes les traditions de l'ancienne religion mourante. Si l'exécution avait répondu à la grandeur de l'idée, Virgile aurait composé là le chef-d'œuvre de la littérature universelle; il aurait dépassé Homère, et Dante n'aurait pu l'égaler. Malheureusement, comme toutes les œuvres de Rome, celle-ci encore, dont le plan était si grandiose, demeura à l'état d'ébauche. Virgile, du reste, fut le premier à le reconnaître; et en mourant il donna à Varius et à Tucca l'ordre de brûler son manuscrit. Il ne prévoyait guère ce que son œuvre allait devenir avec les siècles dans l'imagination des hommes, et que le monde, devenu chrétien, verrait une clarté prophétique dans cette vision crépusculaire de Rome, comme ville sainte, qu'il avait eue en regardant le passé. Les 10 millions de sesterces donnés au poète par l'aristocratie politique de Rome étaient perdus; l'Italie n'aurait pas le grand poème national si longtemps et si impatiemment attendu; Varius et Tucca allaient brûler le précieux manuscrit, en obéissant aux ordres du mourant...

Poète digne d'envie, malgré tout, Virgile mourait en pleine faveur populaire, sous le regard attendri de l'Italie qui s'était éprise de lui, et qui attendait de lui depuis trop longtemps et avec trop de confiance un chef-d'œuvre, pour ne pas trouver plein de beautés sublimes, quel qu'il fût, le poème qu'il laissait. S'il présentait des défauts, on les imputerait à la destinée qui n'avait pas laissé à l'artiste le temps de mettre à son œuvre la dernière main. Horace au contraire, mé-

content et découragé par le froid accueil fait aux *Odes*, inquiet aussi des reproches qu'on lui adressait dans le parti puritain, s'était mis à étudier la philosophie morale, et il cherchait à prendre place dans le groupe de ceux qui voulaient corriger les mœurs du temps; il était revenu au genre satirique, mais avec un esprit plus mûr et plus pondéré, avec une ironie plus fine et plus profonde; et il s'était mis à composer des épîtres où, parlant toujours de quelque événement survenu naguère, il se promenait avec sa lanterne de philosophe parmi les vices, les mensonges et les contradictions de son époque. Mais il allait le plus souvent un peu au hasard et suivait les caprices de ses impressions, de son imagination, et de ses lectures, sans jamais s'astreindre à un itinéraire imposé par une doctrine quelconque.

Ac ne forte roges, quo me duce, quo Lare tuter :
Nullius addictus jurare in verba magistri
Quo me cumque rapit tempestas, deferor hospes (1).

Mais bien que ces épîtres morales fussent écrites probablement dans le but de regagner les faveurs du public romain, le naturel, chez Horace, était plus fort que les intentions, si bien que, même dans ces divagations satiriques et philosophiques, comme dans les divagations lyriques des années précédentes, il lui arrivait continuellement de contrarier les inclinations populaires. L'époque était si bizarre que les choses n'aboutissaient plus jamais aux résultats que l'on aurait pu prévoir. Auguste avait eu l'idée de sortir de Rome et d'aller conclure un accord avec les Parthes pour échapper aux difficultés intérieures; et voici que

(1) Horace, *Epîtres*, I, i, 13 et suiv.

l'accord qu'il avait conclu le ramenait plus que jamais dans ces difficultés. Le sénat, que son entrée furtive dans Rome n'avait nullement découragé, s'était empressé de lui exprimer d'une façon encore plus significative l'impatience avec laquelle l'Italie l'avait attendu, en déclarant jour férié le 12 octobre, date de son retour, en instituant pour ce jour la nouvelle solennité des *Augustalia*, en décidant qu'on élèverait un autel à la Fortune du retour à la porte Capène, près du temple de l'Honneur et de la Valeur, et en ordonnant enfin aux pontifes et aux vestales de faire tous les ans, au 12 octobre, un sacrifice sur cet autel (1). Par ces honneurs, le sénat ne dépassait pas les sentiments du public qui depuis longtemps était impatient de montrer à Auguste son admiration pour les hauts faits qu'il avait accomplis en Orient, et qui voulait le charger d'une mission encore plus grave : la réforme des mœurs. Les derniers scandales avaient ému à un tel point les puritains et les traditionalistes, que tous désormais, bien que pour des motifs différents, réclamaient une réforme sociale sérieuse et efficace. Irrité par la longue lutte à laquelle avait donné lieu la candidature d'Egnatius Rufus, enhardi par la faveur publique et par le triomphe final, le parti de la noblesse osait enfin demander ouvertement ce qu'il avait, durant de si longues années, désiré en secret : l'épuration du sénat, l'expulsion des intrus de la révolution, le retour à une constitution, sinon tout à fait aristocratique, du moins timocratique, c'est-à-dire basée sur le privilège du cens, l'exclusion des magistratures de ceux qui n'avaient pas une certaine fortune. Les classes

(1) Mon. anc., II, xxvii, 33 (lat.); VI, 7-14. *C. J. L.*, I², p. 332; Dion, LIV, 10; Cohen, p. 78-79; 138; *Aug.*, CII, 107-108.

moyennes, les meilleurs d'entre les chevaliers, les intellectuels de plus en plus mécontents et aspirant à d'impossibles perfections voulaient aussi, bien que pour d'autres motifs, cette épuration ; et sans prendre garde qu'ils allaient eux-mêmes barrer la route par laquelle ils auraient pu entrer au sénat, ils disaient bien haut qu'il fallait avoir un petit sénat composé d'hommes de valeur, et non un sénat énorme, comme celui d'alors qui comprenait de huit à neuf cents membres, mais ils réclamaient aussi, et cette fois sur un ton plus impérieux, des lois qui obligeraient les riches à mener la même vie modeste et vertueuse, à laquelle ils étaient eux-mêmes astreints par leur pauvreté ; des lois qui réprimeraient les désordres les plus scandaleux de la vie privée. Un homme sage et fort, un homme épris du bien public, qui saurait ramener à Rome la Pudeur chassée par tant d'horreurs : voilà ce qu'on réclamait partout en Italie. Et qui pourrait être cet homme, sinon Auguste ? Aussi, dès qu'il fut rentré, se vit-il assiégé par une foule empressée d'admirateurs qui voulaient l'obliger d'une façon ou d'une autre à être, malgré lui, le sauveur de Rome, de l'Italie, de l'empire et du monde ; avant la fin de l'année on proposa de le nommer *præfectus morum*, avec les pouvoirs d'un censeur (1) ; des députations affluaient continuellement, pour lui répéter que Rome et l'Italie étaient lasses du désordre, pour le supplier de corriger à sa guise tous les abus, de proposer autant de lois qu'il le jugerait bon, d'agir enfin et de nettoyer l'abominable sentine du monde (2). Cette grave question occupait tellement l'esprit public que Tite-Live, arrivé dans

(1) Mon. anc., III, 11-12. Voy. la note.
(2) Dion, LIV, 10.

l'histoire qu'il composait à l'année 195, où fut abolie la loi Oppia contre le luxe des femmes, crut devoir exposer longuement les discussions qui avaient eu lieu à cette époque, le discours de Caton et la réponse de ses adversaires, et il y introduisit probablement bon nombre des arguments que l'on invoquait alors pour ou contre les lois sur les mœurs (1). Le courant populaire était maintenant si fort que personne n'osait plus s'y opposer; seul, Horace, condamné désormais à penser sur tous les points autrement que ses concitoyens, répandait à pleines mains dans ses épîtres des réfutations ironiques de ce mouvement puritain qui prétendait régénérer le monde par des lois écrites sur le papier, alors que le vice et la vertu sont des choses intérieures, des attitudes du sentiment et de la pensée. Si les hommes n'apprennent pas dès leur enfance à distinguer le bien du mal et à réfréner leurs passions vicieuses, s'ils se laissent emporter par le désir trop violent des honneurs, des plaisirs, des richesses, s'ils écoutent ce que dit *Janus summus ab imo* — le cours de la Bourse, ainsi que nous dirions aujourd'hui..

> O cives, cives, quaerenda pecunia primumst;
> Virtus post nummos (2);

s'ils prennent pour mesure de la dignité le cens nécessaire pour remplir les charges publiques, la vertu ne sera jamais qu'une inutile chimère. « Voulez-vous savoir, dit-il, pourquoi je ne suis d'accord sur aucun point avec mes concitoyens? Mais avec qui pourrais-je être d'accord? Les uns ne songent qu'à s'enrichir, les autres qu'à mettre de beaux vêtements et à se passer

(1) Tite-Live, XXXIV, 2-8.
(2) *Ep.*, I. i, 53 et suiv.

tous leurs caprices de villas, de festins, et de voyage (1)... » L'essence de la morale est l'éducation vigoureuse de l'esprit et du cœur, l'examen assidu que chacun doit faire de ses pensées et de ses sentiments (2). *L'Iliade* et l'*Odyssée* semblent à Horace un merveilleux manuel de morale pratique, car les hautes classes qui prétendent corriger les défauts des autres peuvent y découvrir sans cesse leurs propres défauts. Dans un vers merveilleux, Horace condense toute la philosophie de la politique :

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi (3).

Les rois font des sottises, et c'est le peuple qui les paie. » A la tendance universelle au luxe et au plaisir, Horace aimait à opposer sa vie simple, son amour pour la campagne, son indépendance, en répondant ainsi à tous ses adversaires et critiques du parti puritain que ses actions valaient mieux que leurs paroles. « Je préfère manger du pain rassis et être libre, que de me bourrer de gâteaux de miel au service des prêtres (4). » « Que celui qui veut vivre selon la nature construise sa maison à la campagne et non en ville (5). » « L'eau qui va faire éclater les conduits des acqueducs est-elle plus pure que celle qui murmure dans les ruisseaux au penchant des collines (6) ? » Et nous le voyons se quereller avec son fermier qui veut aller servir à Rome où l'attirent les tavernes toujours ouvertes et les mauvais lieux (7). Comment peut-on espérer ramener les

(1) *Ep.*, I, I, 70 et suiv.
(2) Par exemple dans l'*Ep.*, I, II, 32 et suiv.
(3) *Ep.*, I, II, 14.
(4) *Ep.*, I, X, 10.
(5) *Ep.*, I, X, 12, 15.
(6) *Ep.*, I, X, 20.
(7) *Ep.*, I, XIV, 21.

citoyens libres affranchis à la campagne, alors qu'on a tant de peine à y retenir les esclaves? Il est donc évident qu'Horace aimait peu le puritanisme artificiel alors à la mode, qu'il se plaisait à montrer à ses contemporains, sur leur personne, les signes, qu'ils ne voulaient pas voir, de toutes les maladies des civilisations corrompues : le violent et universel désir de gagner de l'argent (1), l'orgueil effréné (2), l'amour du luxe et du plaisir, cette agitation sans résultat, qui dans toutes les civilisations est l'effet d'une richesse et d'une sécurité excessives, cette surexcitation nerveuse qu'Horace appelle *strenua inertia* (3). Pourquoi les riches ne sont-ils jamais contents, pourquoi veulent-ils tantôt une chose et tantôt une autre; et pourquoi après avoir désiré très vivement une chose, en sont-ils rebutés dès qu'ils la possèdent? Chose plus grave, les pauvres ne commencent-ils pas à être atteints de la même maladie que les riches?

Quid pauper? Ride : mutat cenacula, lectos,
Balnea, tonsores, conducto navigio aeque
Nauseat ac locuples, quem ducit priva triremis (4).

La conclusion de cette philosophie est bien simple. Le bonheur ou le malheur découlent des sources mêmes de l'âme et non point des causes extérieures; c'est très sottement que les hommes qui ne la connaissent pas, s'imaginent pouvoir atteindre la fortune en la poursuivant dans un vaisseau à voiles déployées ou dans un char traîné par des chevaux au

(1) *Ep*, I, I, 43 et suiv.; II, VI, 29 et suiv.
(2) *Ep.*, I, VI, 49.
(3) *Ep.*, I, II, 28.
(4) *Ep.*, I, I, 91.

galop (1). Horace a enfin l'audace de dire à tout ce monde qui du matin au soir réclamait le respect des lois, que c'est une bien misérable chose que cette vertu qui consiste seulement à respecter les sénatus-consultes, les lois et le droit civil. Que de mauvaises actions, dit-il, on peut commettre même en respectant les lois! Le public considère comme un honnête homme celui qui sacrifie, comme il le doit, aux dieux le porc ou le bœuf, même si ensuite il demande tout bas à Laverna, la déesse des voleurs, de pouvoir faire impunément, et tout en passant pour un saint homme, des fraudes et des larcins. C'était dire bien nettement que le puritanisme de son temps ne lui paraissait être qu'une forme plus raffinée de la fourberie.

Mais Horace était un poète solitaire à qui ses rentes suffisaient pour vivre, tandis qu'Auguste était le maître du monde. Le premier pouvait penser et écrire tout ce qu'il voulait, l'autre, au contraire, était le serviteur de la foule. Les contradictions auxquelles l'esprit critique du poète se plaisait à faire la guerre du fond de son cabinet de travail, et sur lesquelles il voulait remporter la victoire stérile de la pensée critique, s'imposaient au contraire au chef de l'empire comme des forces qui dépassaient infiniment les siennes. Qu'elles fussent ou non chimériques, les aspirations puritaines étaient devenues si intenses et si universelles, qu'il était bien difficile de n'en pas tenir compte, d'autant plus que si Auguste avait beaucoup fait pour la plèbe de Rome et pour l'aristocratie, il n'avait donné aux classes moyennes qui réclamaient ces lois, que la satisfaction platonique de l'accord avec les Parthes et la réparation, qui se faisait très lentement, des routes de la pénin-

(1) *Ep.*, I, II, 28.

sule. Enfin Auguste ne pouvait pas considérer ces aspirations avec le scepticisme d'Horace. Assurément elles étaient alimentées par de vieilles haines et des considérations intéressées; mais elles provenaient aussi d'une compréhension saine de la vie et correspondaient à une longue tradition nationale. De nombreuses lois, semblables à celles que l'on réclamait alors, avaient été proposées et appliquées dans le cours des siècles précédents. C'était là, évidemment, une preuve que plusieurs générations les avaient jugées efficaces pour ralentir au moins les progrès de la corruption. Pourquoi ces lois n'auraient-elles pas, dans le présent aussi, conservé leur force? L'exemple des anciens devait donner du courage à un admirateur aussi fervent de la tradition que l'était Auguste. En effet si Auguste, sans la refuser d'ailleurs (1), n'usa pas de la puissance de censeur et de la

(1) Les historiens modernes ne veulent pas s'en rapporter à Dion, LIV, 10, et à Suétone (*Aug.*, 27) qui, en donnant, il est vrai, des détails différents, disent qu'Auguste eut la *cura morum* et que par conséquent il l'accepta. Ils accueillent au contraire l'affirmation opposée du Mon. anc. (Gr.) III, 11-21. Et cependant Auguste n'a pas pu faire la *lectio senatus* de l'année suivante en usant de la puissance tribunitienne, comme il le dit dans le Mon. anc. où il fait allusion évidemment à la proposition des *leges Juliae*. Cette *lectio* dut être faite en vertu des pouvoirs de censeur qui lui avaient été conférés en même temps que la *cura morum*. Il convient d'ajouter que Dion rapporte (LIV, 16) une autre mesure prise par Auguste en vertu de ses pouvoirs de censeur, et que nous en aurons encore d'autres à citer dans la suite qui ne peuvent s'expliquer que par les pouvoirs que lui conférait la *cura morum*. Toutes ces considérations me portent à croire que Dion et Suétone sont moins loin de la vérité qu'il ne semble, et que le Mon. anc. n'est pas entièment dans le vrai. Auguste ne fit que très rarement usage des pouvoirs de censeur et des autres pouvoirs qui lui avaient été conférés avec la *cura morum;* ce n'est pas en usant de ces pouvoirs, mais en proposant comme tribun, des lois dans les comices qu'il travailla à la réforme des mœurs. Mais il est inexact de

cura morum aussi vite et aussi largement que le réclamait l'impatience du public, il se résolut du moins à reprendre avec plus d'attention l'étude des lois de réforme commencées depuis si longtemps; et il chargea une commission de sénateurs (1) de préparer avant tout une loi contre le célibat. Mais il ne voulait pas de décisions précipitées dans une chose aussi grave; il voulait seulement, par ces études préparatoires, donner une première satisfaction au public et tout régler avec soin à l'avance, de façon à ce que la réforme fût plus facile et présentât moins de danger, quand il ne serait

dire qu'il n'ait jamais eu recours à ces pouvoirs, et que par conséquent il ne les ait pas acceptés. Dans le Mon. anc., Auguste, arrivé au terme de sa vie, a pu dire ce qu'il a dit simplement par amplification, et prétendre n'avoir jamais eu recours à des pouvoirs dont il n'avait en réalité usé que très rarement, et dans des cas très particuliers. Dion et Suétone n'ont donc pas tout à fait tort. Mais Dion (LIV, 10) fait une confusion quand il dit qu'en l'an 19 la *cura morum* fut donnée à Auguste pour cinq ans. Auguste dans le Mon. anc. (Gr.) III, 11-12, nous dit que la *cura morum* lui fut offerte en l'an 19 et en l'an 18. Pourquoi deux fois et à un an de distance? L'explication la plus vraisemblable est qu'en l'an 19, elle lui ait été donnée pour jusqu'à la fin de l'an 18, c'est-à-dire pour jusqu'à la fin de son decennium de présidence; et qu'en l'an 18 elle lui ait, au contraire, été donnée pour le quinquennium 17, 12, c'est-à-dire pour le quinquennium dont on prolongeait ses autres pouvoirs. Dion aurait donc confondu la première et la seconde attribution. Il serait en effet étrange qu'en l'an 19 on lui eût donné la *cura morum* pour cinq ans, alors qu'on ne savait pas s'il accepterait la prolongation de ses autres pouvoirs. Et ainsi on s'explique qu'Auguste dise qu'en l'an 11 on lui ait offert de nouveau la *cura morum*. Nous verrons comment on peut alors comprendre le *regimen perpetuum* dont parle Suétone.

(1) C'est ainsi qu'Auguste, selon Dion (LIII, 21), avait coutume de procéder pour toutes les lois de quelque importance, et ce fut ainsi qu'il dut mettre à l'étude ces lois sociales si graves et si dangereuses, et qui s'attaquaient a tant d'intérêts. Dion lui-même, d'ailleurs (LIV, 16), nous donne à entendre que ces lois furent précédées de longs pourparlers avec le sénat et les groupes les plus influents.

plus possible de la différer. Une occasion favorable allait se présenter. Le 15 décembre on inaugura l'autel de la Fortune du retour; l'an 19 s'achevait; l'an 18 commençait, le dernier de la présidence d'Auguste. Les pouvoirs du *princeps* allaient expirer à la fin de cette année-là. Mais personne ne voulait admettre, ni même supposer qu'Auguste se retirerait. Une année ne pouvait suffire pour mener à bien un travail aussi grand que la réforme des mœurs; tout le monde voulait donc Auguste à la tête de l'État, pour qu'il proposât ces lois, comme dix ans, auparavant on l'avait voulu pour rétablir la paix. Et Auguste, soit qu'il y consentît volontiers, soit qu'il ne pût faire autrement, soit pour l'un et l'autre motif, était disposé à accepter un renouvellement de ses pouvoirs. Mais il ne voulait pas cependant se charger de nouveau et à lui tout seul de ce fardeau si lourd et que les exigences du public aggravaient tous les ans; il méditait donc une nouvelle organisation, la troisième en dix ans, de l'autorité suprême. Il aurait un collègue, Agrippa, et partagerait avec lui les honneurs et les soucis, les privilèges et les responsabilités de la charge. Il l'avait donc invité à revenir de Gaule où il venait d'accomplir certains actes importants dont nous parlerons bientôt; et tandis qu'il l'attendait à Rome et qu'il discutait avec la commission des sénateurs les différentes propositions qui avaient été faites, il sauvait le poème de Virgile et conservait ainsi à l'Italie l'œuvre où toutes les aspirations nationales avaient été traduites en vers mélodieux. Grâce à son intervention auprès de Varius et de Tucca, les exécuteurs testamentaires de Virgile osèrent désobéir au mort, et au lieu de brûler l'*Énéide*, ils travaillèrent à en rétablir le manuscrit. Singulière ironie des choses : au moment même où l'Italie tout entière réclamait le

retour à l'autorité sacro-sainte des lois, Auguste annulait, d'une façon révolutionnaire et aux applaudissements de tous, la volonté suprême d'un mort qui, pour les anciens Romains, avait la force d'une loi inviolable. Un chef-d'œuvre littéraire valait bien, pour cette génération, un sacrilège. C'était là une noble hardiesse pour un État d'une culture haute et raffinée, mais un mauvais début pour un pays qui prétendait vouloir revenir à la discipline d'un gouvernement militaire. Mais Tite-Live avait dit : *Nec vitia nostra nec remedia pati possumus*. A mesure que la commission s'efforçait de préciser dans ses détails la loi sur le célibat, on se rendait compte que toute réforme de ce genre ne pourrait échapper à une antinomie insoluble. Faire une loi contre le célibat, cela signifiait décréter, d'une façon plus ou moins claire, l'obligation pour tous les citoyens de se marier, comme cela avait été proposé un siècle auparavant, quand le mal ne faisait que commencer, par Quintus Métellus Macédonicus dans son fameux discours *De prole augenda*. Mais il était évident que pour faire comme jadis du mariage un devoir auquel il ne serait pas permis de se soustraire, il faudrait rendre au père les droits qui autrefois correspondaient à ce devoir : les droits sur sa femme, sur ses enfants, sur ses propriétés; il faudrait restreindre toutes les libertés qui avaient peu à peu détruit l'ancien despotisme du père de famille; il faudrait surtout faire disparaître le féminisme, cette émancipation progressive de la femme, qui approchait maintenant d'une liberté entière. Tout le monde était en effet d'accord pour reconnaître que cette liberté était la cause principale de la dissolution de l'ancienne famille. Mais bien qu'Auguste fût, comme nous dirions aujourd'hui, un adversaire du féminisme, il ne voulait pas mener la

réforme par des chemins trop difficiles, ni chercher à porter atteinte à aucune de ces libertés qui avaient détruit l'ancienne famille. Il y avait trop longtemps que les hautes classes usaient et abusaient de ces libertés; elles couvraient maintenant trop d'intérêts et trop d'habitudes invétérées. On retombait dans une nouvelle contradiction : c'était l'État, que la dissolution de la famille avait si fortement ébranlé, qui devait entreprendre de réorganiser la famille. Auguste préférait voir si, au moyen d'un système artificiel de prix et de peines, on ne pourrait pas amener les citoyens égoïstes à se marier, tout en conservant ce régime de dangereuse liberté. Mais l'entreprise n'était pas facile, et les mois passaient, sans qu'on pût parvenir à une conclusion. Par bonheur, Agrippa rentra enfin à Rome; et quand Auguste eut auprès de lui son énergique ami, le gouvernement retrouva un peu d'activité. On commença par régler dans ses détails la nouvelle organisation du pouvoir suprême. Tous les pouvoirs d'Auguste, avec la *cura morum*, seraient prolongés pour cinq ans; on lui donnerait pour collègue Agrippa avec des pouvoirs égaux aux siens, c'est-à-dire la puissance tribunitienne, la haute surveillance sur les provinces, le droit de rendre des édits, et peut-être aussi la *cura morum*. Les historiens modernes, hypnotisés par l'idée préconçue qu'Auguste voulait fonder une monarchie, n'ont compris ni l'importance ni la signification de cet acte par lequel Auguste, après avoir été seul pendant dix ans à la tête du gouvernement, introduisait de nouveau dans cette fonction suprême encore si incertaine, un des principes les plus anciens et les plus universels des magistratures républicaines, le *collegium*, au risque de rompre de nouveau l'unité de l'État qui s'était trouvée reconstituée par l'autorité d'un *princeps*. On

voit par là combien peu il songeait à fonder une monarchie et une dynastie. La république, qui pendant tant de siècles avait eu à sa tête deux consuls annuels, aurait maintenant, au-dessus des consuls, deux *principes* choisis pour cinq ans (1). Et alors enfin, quand le sénat et le peuple eurent approuvé cette nouvelle organisation du pouvoir suprême et conservé à Auguste, pour cinq nouvelles années, la *cura morum*, il se décida à tenter, avec l'appui d'Agrippa, l'épuration du sénat. Mais il y apporta toute sa prudence. Il jugeait que pour purifier le sénat, il serait nécessaire de réduire à trois cents (2) au plus le nombre des sénateurs. Pour ne pas faire trop de mécontents, il décida d'accueillir dans le nouveau sénat au moins six cents membres. Cette concession faite aux droits acquis des sénateurs, il ne voulut même pas encourir la haine des exclusions nécessaires, et il imagina pour le choix des sénateurs un mode singulier que l'on pourrait appeler la cooptation roulante ou le crible automatique et grâce auquel les deux ou trois cents d'entre eux qui devaient être exclus se trouveraient un beau matin mis à la porte du sénat, pour ainsi dire, sans s'en être aperçus, et surtout sans pouvoir imputer leur disgrâce à personne. Après avoir prêté solennellement serment

(1) Dion, LIV, 12 : La phrase vague dans laquelle il est question de cette prolongation du pouvoir, αὐτὸς... προσέθετο, ne saurait nous amener à croire qu'Auguste ait décidé de lui-même cette prolongation qui dut au contraire être approuvée par le sénat, et peut-être aussi par le peuple. Dion fait souvent des erreurs de ce genre. Mais le passage où il dit : τῷ 'Αγρίππᾳ ἄλλα τε ἐξ ἴσου πῃ ἑαυτῷ καὶ τὴν ἐξουσίαν τὴν δημαρχικὴν... ἔδωκε semble indiquer qu'Agrippa avait les mêmes pouvoirs qu'Auguste, et par conséquent aussi la *cura morum*; c'est ce que semble prouver aussi ce fait qu'Agrippa, vers la fin de son *quinquennium*, prit part, comme nous le verrons, à une *lectio senatus*.

(2) Dion, LIV, 14.

que dans cette affaire il n'avait pas autre chose en vue que le bien public, Auguste choisirait pour faire partie du sénat, les trente citoyens qu'il jugerait les plus dignes; ceux-ci, après avoir prêté le même serment, présenteraient chacun une liste de cinq citoyens, les plus dignes à leur avis de devenir sénateurs; et sur chacune de ces listes, on tirerait un nom au sort. Les trente citoyens indiqués ainsi par leurs collègues et par le sort, iraient rejoindre au sénat les trente sénateurs désignés par Auguste, et ils auraient à leur tour à composer chacun une liste de cinq citoyens parmi lesquels un sénateur serait choisi par le sort, comme précédemment. Et on recommencerait ainsi vingt fois, pour arriver au nombre des six cents sénateurs. De cette façon personne ne serait exclu par personne, et les sénateurs évincés ne pourraient s'insurger que contre le sort. Parmi tant d'idées ingénieuses de cet habile politicien, aucune peut-être ne fut plus ingénieuse. En réalité elle était par trop ingénieuse, et, comme il arrive souvent en pareil cas, elle ne réussit pas. Tous ceux qui avaient quelques raisons de croire qu'ils ne passeraient pas par les trous du crible, se remuèrent aussitôt. Dès qu'Auguste eut annoncé de quelle façon il procéderait au choix des sénateurs, les hommes les plus éminents se virent en butte aux prières et aux supplications de leurs collègues plus obscurs; fatigués par ces demandes, beaucoup d'entre eux firent ce qu'Auguste avait coutume de faire dans les conjonctures difficiles, et ils s'éloignèrent de Rome; il arriva ainsi que, à peine commencés, les scrutins furent ralentis par une première difficulté : un certain nombre des sénateurs choisis n'étant plus à Rome, ils ne pouvaient pas composer leur liste. On chercha à y remédier en tirant

au sort, pour remplacer les absents, des sénateurs parmi ceux qui étaient déjà choisis; les opérations purent continuer grâce à cet expédient, plus lentement, il est vrai, qu'on ne l'avait pensé tout d'abord, alors qu'il s'agissait de faire passer au crible les noms les plus illustres, qu'on ne pouvait exclure; mais les difficultés, les obstacles, les lenteurs redoublèrent, quand on en arriva à la foule des gens obscurs parmi lesquels il était à la fois nécessaire et très difficile de choisir. Des cabales sans fin furent ourdies par les soldats obscurs de la révolution, qui se voyaient dépouillés de l'honneur si longtemps convoité, et auquel ils étaient arrivés au péril de leur vie. On en vint enfin à donner des yeux au sort aveugle, grâce à des intrigues et à des faux. Auguste, irrité et rebuté, songea un instant à restreindre le nombre des sénateurs aux trois cents premiers qui avaient été désignés et qui étaient certainement les meilleurs. Puis, craignant que cette mesure ne fût trop radicale, il compléta lui-même le nombre des six cents sénateurs en choisissant ceux qui lui paraissaient les meilleurs ou les moins indignes (1).

Mais Auguste ne se trompait pas en pensant que l'épuration du sénat serait pour lui l'occasion d'ennuis sans fin. Presque tous ceux qui avaient été exclus vinrent protester auprès de lui, réclamer et supplier, et chacun lui demandait de vouloir bien examiner son cas qui, bien entendu, était différent de celui de tous les autres; et chacun d'eux aussi avait un ami influent qui défendait sa cause. Bien que tous fussent en théorie partisans d'une sérieuse épuration, quand on passait des discours à l'action, chacun voulait venir

(1) Dion, LIV, 13; Suétone, *Aug.*, 35 (... *vir virum legit*).

en aide à ses amis, et tous apportaient des raisons pour prouver que bon nombre de ceux qui avaient été admis au sénat ne valaient pas mieux que ceux qui en avaient été exclus. Auguste était là entre Charybde et Scylla. S'il se refusait à entendre tant de prières, il causerait trop de mécontentements; s'il accordait tout ce qu'on lui demandait, il irriterait le parti aristocratique qui voulait voir rentrer à la Curie sans bruit, et les uns après les autres, les sénateurs qui en avaient été chassés en masse et à grands cris. Auguste commença par réparer quelques injustices trop évidentes; puis il s'efforça de consoler les sénateurs exclus, en les exhortant à la patience (1). Le temps arrangerait les choses. Mais ce premier essai n'était pas fait pour encourager Auguste à tenter d'autres réformes. Bientôt de toute part on lui dénonça des conjurations qui auraient été tramées pour le mettre à mort; et des procès furent engagés (2). Sérieuses ou imaginaires, ces accusations invitaient Auguste à se tenir sur ses gardes (3); il pourrait se trouver quelqu'un qui, pour le récompenser de ses travaux, l'enverrait avant son heure rejoindre César dans son séjour de félicité et par le même chemin. Cependant, quand il eut réalisé cette épuration du sénat, Auguste entreprit de donner une satisfaction plus grande au parti puritain et à tous ceux qui étaient ou prétendaient être fidèles à la tradition : il présenta aux comices, comme tribun du peuple, la loi élaborée avec tant de soin contre le célibat, et qui fut la *lex Julia de maritandis ordinibus* (4). Cette loi était

(1) Dion, LIV, 14.
(2) *Id.*, LIV. 15.
(3) Suétone, *Aug.*, 35.
(4) C'est le titre que lui donnent Suétone, *Aug.*, 34, et le *Di-*

un moyen terme ingénieux mais très artificiel entre les traditions historiques et les nécessités présentes, entre l'ancien idéal de la famille et les vices, l'égoïsme, les intérêts des contemporains. Sa méthode était donc une série continuelle de contradictions : elle détruisait d'un côté ce qu'elle avait fait de l'autre, et elle avait sans cesse recours, pour rétablir la tradition, à des moyens qui devaient en précipiter la ruine définitive. Après avoir établi l'obligation du mariage pour tous les citoyens (1) qui n'avaient pas dépassé, les hommes, soixante ans, et les femmes, cinquante ans (2), la loi tranchait d'une façon hardie et révolutionnaire la grave question des unions entre les hommes libres et les femmes affranchies. Ces concubinages étaient fréquents à Rome et en Italie, surtout dans la classe moyenne, pour les raisons que nous avons déjà données, et aussi parce que, à Rome, il y avait dans la classe libre beaucoup plus d'hommes que de femmes; tous ne pouvaient donc pas, même si c'eût été leur désir, épouser une personne de condition libre (3). Auguste, qui désirait voir augmenter le nombre des mariages, devait être porté à reconnaître et à encourager ces unions que beaucoup de citoyens trouvaient

geste. L'ordre dans lequel ces lois ont été présentées est très douteux : on peut affirmer seulement, comme nous le dirons plus loin, que la *lex de maritandis ordinibus* a certainement précédé la *lex de adulteriis* et peut-être aussi la *lex sumptuaria*. Si l'on suit l'ordre de Dion (LIV, 16), la première loi aurait été la *lex de ambitu*. J'ai traité plus loin cette question à fond, en la joignant à une autre loi.

(1) Tertullien, *Apolog.*, 4

(2) Ulpien, XVI, 3.

(3) Dion, LIV, 16. Le fait même qu'Auguste se décida à légitimer ces unions, nous prouve qu'elles devaient être très nombreuses. Voy. Bouché-Leclercq, *les Lois démographiques d'Auguste*, dans la *Revue historique*, vol. LVII, p. 258.

plus commodes que les *justae nuptiae*, lorsque dans ces unions ils avaient des enfants; mais les puritains et les traditionalistes les avaient en horreur : elles répugnaient à l'orgueil aristocratique, et en outre ceux qui avaient des filles à marier étaient désolés de voir que des plébéiens, des chevaliers et même des sénateurs, vivaient ainsi en concubinage avec des affranchies, alors que tant d'honnêtes citoyens étaient obligés de garder leurs filles auprès d'eux, sans pouvoir les marier, parce qu'ils n'avaient pas à leur donner la grosse dot sans laquelle personne ne se souciait plus d'entrer en ménage. Entre la tradition et la nécessité, Auguste imagina ce moyen terme : il défendit d'épouser des affranchies, c'est-à-dire d'en avoir des enfants légitimes, aux sénateurs seulement, à leurs enfants, à leurs petits-fils et arrière-petits-fils en ligne masculine (1); il le permit au contraire à tous les autres citoyens (2). Il ne fallait pas qu'un homme qui au

(1) DION, LIV, 16; *Digeste*, XXIII, II, 44; ULPIEN, *Frag.*, XIII, 1.

(2) *Digeste*, XXV, VII, 4 (Paolo) : *Concubinam ex sola animi destinatione aestimari oportet.* Il n'est pas douteux que l'on pouvait faire à son gré d'une affranchie sa concubine ou sa femme : il suffirait pour le prouver des passages d'Ulpien qui sont dans le *Digeste*, XXV, VII, 1 proème et § 3. Mais avait-on le même droit s'il s'agissait d'une femme *ingenua et honesta*? Le passage de Marcien (*Digeste*, XXV, VII, 3, proème) le donne à penser : *in concubinatu potest esse et aliena liberta et ingenua : et maxime ea quae obscuro loco nata est, vel quaestum corpore fecit.* Il semblerait donc que la femme libre et honnête, surtout si elle était d'origine obscure et femme du peuple, pouvait être considérée comme concubine. Mais il est évident que c'était là un point très discuté, parce que, au même endroit (*Digeste*, XXV, VII, 1) Ulpien dit qu'il est d'accord avec Atilicinus : *puto solas eas in concubinatu haberi posse sine metu criminis, in quas stuprum non committitur,* ce qui exclut les *ingenuae honestae.* Le principe romain devait être au début l'exclusion rigoureuse du concubinage des *ingenuae honestae*; mais avec le temps et le relâche-

sénat personnifierait la puissance de Rome, qui l'exercerait dans les provinces, qui aurait le commandement des légions, pût avoir pour mère une jolie danseuse syriaque ou une gracieuse servante juive; il fallait qu'il fût fils d'une matrone romaine de pure race libre et latine, afin de conserver dans toute son intégrité et toute sa force le sens de la tradition; chez les autres au contraire, on tolérait par nécessité ces mélanges des races grâce auxquels, dans les siècles suivants, il ne restera plus rien de la pureté du vieux sang romain. C'était instituer dans le monde féminin deux ordres dont les droits pour le mariage seraient différents : les *ingenuae honestae*, l'aristocratie du mariage, qui, possédant une dignité morale complète, ne pouvaient être que femmes légitimes; et les *libertae*, la classe moyenne du mariage, dont on pouvait faire à son gré des femmes légitimes ou des concubines. A ces deux ordres, en donnant un sens précis à de vieilles coutumes, et en réalisant cette haute conception romaine qui faisait dépendre la légitimité du mariage, non pas de certaines formalités légales plus ou moins symboliques, mais d'une certaine condition de dignité morale des femmes et du libre consentement des époux, Auguste proposait d'adjoindre un troisième ordre, qui serait la plèbe du mariage, et composé des femmes qui, ne possédant pas la dignité morale, ne pouvaient pas être des femmes légitimes, mais seulement des concubines : telles étaient les prostituées, les entremetteuses, les affranchies des entremetteuses, les femmes adultères et les actrices (1). Après avoir ainsi réparti en trois ordres le sexe

ment des mœurs, le principe rigide fut adouci, grâce surtout aux jurisconsultes et à leurs discussions.

(1) ULPIEN, *Frag.*, XIII, 2; voy. *Digeste*, XXIII, II, 43.

féminin, la loi abordait une difficulté plus grande; elle recherchait les moyens pour obliger les hommes et les femmes à se marier. Nous avons déjà dit qu'Auguste ne songeait pas à restreindre la liberté et l'autonomie de la famille. Il avait donc imaginé un ingénieux système de récompenses et de peines à appliquer à l'égoïsme des célibataires : il y aurait des récompenses pour les responsabilités et les soucis inséparables du mariage; et il y aurait aussi des peines pour obvier aux trop grandes commodités du célibat. Mais que de contorsions étranges Auguste avait dû faire subir à sa loi, que de contradictions il avait été obligé d'y faire entrer! Il y avait entre les buts et les moyens de sa politique une contradiction insoluble et qui consistait à vouloir imposer aux Romains l'idéal civique d'une aristocratie militaire, en combinant artificiellement les égoïsmes d'une époque entraînée, comme par une force invincible, vers l'égalité démocratique et l'utilitarisme mercantile et pacifique. Mais Auguste devait subir cette contradiction. Il n'hésita donc pas à fouler aux pieds des traditions antiques et vénérées, comme celle qui voulait qu'un second mariage fût toujours mal vu à Rome et considéré comme une sorte d'adultère posthume. La nouvelle loi obligeait brutalement les veuves et les femmes divorcées à se remarier : les veuves avaient un délai d'un an; les femmes divorcées un délai de six mois seulement (1). Il semble qu'Auguste proposa ensuite de diminuer des empêchements au mariage qui provenaient de la parenté, et qu'il interdit seulement les mariages entre des personnes remariées et les enfants d'un premier lit, entre un beau-père et sa bru, une belle-mère et son gendre,

(1) Ulpien, *Frag.*, 14.

c'est-à dire dans les cas où le rapport de parenté semblait porter atteinte à la dignité paternelle (1). Auguste avec plus de hardiesse encore fit intervenir la loi dans les testaments et dans les rapports de famille, c'est-à-dire dans un domaine dont la loi jusque-là avait respecté les limites avec un scrupule presque religieux; il proposa que tout héritier ou légataire fût affranchi de l'obligation du célibat ou du veuvage, quand cette obligation était une condition imposée par le testateur (2); que, si un père ou un tuteur refusaient leur consentement au mariage ou la dot, le fils ou la fille, le pupille ou la pupille, auraient le droit d'avoir recours au préteur, qui examinerait les motifs du refus et qui, s'il trouvait ces motifs injustes, obligerait le père ou le tuteur à donner leur consentement ou la dot (3). Les avantages offerts à ceux qui se mariaient n'apportaient pas moins de trouble que ces dispositions dans l'ancien droit public ou privé. Ils étaient nombreux, et, comme il est naturel, différents pour les deux sexes et pour les diverses classes de la société. En faveur des sénateurs qui avaient femme et enfants, la loi établissait certains privilèges dont trois nous sont connus : des deux consuls, celui qui avait le premier droit aux faisceaux, serait celui qui aurait le plus d'enfants, ou celui qui avait des enfants

(1) Voy. Heineccii, *Ad legem Juliam et Papiam Poppaeam*. Genevae, 1747, p. 308 et suiv.

(2) *Digeste*, XXXV, i, 72, §4; 79, § 9. Comme on peut voir dans le *Digeste* (XXXVII, xiv, 6, § 4), que la nullité d'une condition analogue imposée à la libération de l'esclave était consacrée par la *lex Julia de maritandis ordinibus*, il me paraît vraisemblable que cette disposition ait été également dans la *lex Julia* et non dans la *lex Papia Poppaea*.

(3) Voy. *Digeste*, XXIII, ii, 19; Gaïus, I, 178; Ulpien, II, 20 le magistrat chargé de cela à Rome ne pouvait être que le préteur.

ou qui était marié, si l'autre était *orbus* (marié sans enfants) ou célibataire (1); les citoyens mariés et les pères de famille auraient certains avantages, qu'il nous est difficile de préciser, dans la subrogation des magistrats morts dans l'exercice de leurs fonctions (2), et dans la répartition des provinces (3); tout citoyen pourrait briguer les magistratures en anticipant sur l'âge légal d'autant d'années qu'il aurait d'enfants (4). Cette disposition aurait donc pour effet à la fois d'encourager le mariage et de faire entrer dans l'État des éléments plus jeunes. Dans le domaine du droit privé la *lex Julia* parait la maternité trois fois féconde d'une sorte de décoration, en donnant le droit de porter la *stola*; elle lui conférait l'égalité civile, et délivrait la femme des derniers restes de tutelle (5) : c'était là une belle réforme qui hâtait l'émancipation complète de la femme, mais qui, si elle donnait aux femmes un plus grand désir d'être mères, devait rendre la

(1) Aulu-Gelle, II, 15.

(2) Voy. la vague allusion à ce fait dans Tacite, *Annales*, II, 51.

(3) Voy. Dion, LIII, 13; il a tort sans aucun doute d'attribuer à l'an 28 avant J.-C. des dispositions contenues dans la *lex Julia de maritandis ordinibus*, ainsi qu'Aulu-Gelle nous le donne à entendre dans le passage indiqué plus haut. Ce passage nous prouve en effet qu'il y avait dans la *lex Julia* des privilèges de droit public.

(4) *Digeste*, IV, iv, 2. Ce qui me fait croire que cette disposition était contenue dans la *lex Julia* ou dans la *lex Papia Poppaea*, c'est que, comme nous le verrons, le *jus trium liberorum* nous aide à expliquer la carrière de Tibère et de Drusus.

(5) Voy. Gaïus, I, 145. Le *jus trium liberorum* dut certainement être établi ou par la *lex Julia* ou par la *lex Papia Poppaea*; or, si c'était par cette dernière, on ne comprendrait pas comment le sénat en 745 l'aurait accordé à Livie (Dion, LV, 2); il faut donc que ce soit par la *lex Julia*. Voy. Jörs, *Ueber das Verhältniss der Lex Julia de maritandis ordinibus zur Lex Papia Poppaea*. Bonn, 1832, p. 25.

paternité encore plus redoutable pour les maris qui, du jour où elle leur aurait donné trois enfants, n'auraient plus aucun pouvoir légal sur leur compagne. Enfin, en faveur des affranchis, la loi sanctionnait des privilèges qui affaiblissaient singulièrement cette autorité du patron qu'Auguste, par l'exemple même qu'il donnait, cherchait à rétablir dans les mœurs. Elle autorisait à se marier (1) les affranchis des deux sexes, qui n'avaient reçu la liberté qu'à la condition de ne pas contracter de mariage (les patrons mettaient souvent cette condition pour hériter de leurs affranchis); elle exemptait les affranchis qui avaient deux ou plus de deux enfants, de l'obligation des *operae*, des *dona*, et des *munera* (2), ou ceux qui avaient eu deux enfants à l'époque où ils étaient sous la dépendance du patron, ou qui même n'en avaient qu'un seul déjà âgé de cinq ans, de l'obligation des *operae*, et annulait ainsi les droits économiques les plus importants du patronat. Elle excluait cependant de ce privilège les affranchis qui étaient comédiens ou gladiateurs (3). La femme affranchie était exemptée de l'obligation des *operae*, quand elle se mariait avec le consentement de son patron (4). La loi enlevait enfin à la femme de l'affranchi la faculté de divorcer sans le consentement de son mari (5). Mais la loi, si favorable à ceux qui accomplissaient leur devoir envers l'espèce, venait tour-

(1) *Digeste*, XXXVII, XIV, 14, 6, § 4.

(2) *Digeste*, XXXVIII, I, 37. On peut voir par ce qui est dit dans le *Cod. Just.* VI, III, 6, § 1, que cette disposition était dans la *lex Julia de maritandis ordinibus* et non dans la *lex Papia Poppaea*.

(3) *Digeste*, XXXVIII, I, 37.

(4) *Id.*, *ibid.*, I, 14.

(5) *Id.*, *ibid.*, II, leg. un., § 1.

menter les vieux garçons dans leur solitude trop paisible, et les menaçait de peines nombreuses : nous en connaissons deux d'une façon précise. La première, qui était grave à une époque où les divertissements et les spectacles étaient un service de l'État, excluait les célibataires des fêtes et des spectacles publics (1). Puisqu'ils fuyaient, en égoïstes, des tourments nécessaires pour la prospérité de l'État, l'État se refusait à les divertir. La loi en outre enlevait aux célibataires le droit de recueillir l'héritage que leur laisseraient par disposition testamentaire des personnes qui ne leur seraient pas apparentées au moins au sixième degré (2), les autres articles du testament demeurant valables : c'était là une proposition grave qui renversait un des principes fondamentaux de l'ancien droit, puisque la loi, pour des raisons d'intérêt public, ne respectait plus la volonté des morts. En frustrant les célibataires des héritages qui pouvaient leur venir des amis, la loi enlevait aux classes riches un moyen très employé pour accroître le patrimoine et atténuer la disparition des fortunes.

Cette loi violait tant de principes du droit traditionnel qu'elle ne pouvait manquer d'être l'objet d'âpres

(1) Cette disposition nous est révélée par les *Acta ludorum secularium*, découverts il y a quelques années : *Ephem. Epigr.*, VIII, p. 229, v. 54 et suiv. Elle nous est confirmée par DION, LIV, 30.

(2) SOZOM, *Hist. Eccl.*, I, 9; GAÏUS (II, 111; II, 144; II, 286). Le passage de GAÏUS (II, *a*) dit d'une façon trop précise que la *lex Julia*, frappait d'incapacité le *caelebs*, et la *lex Papia Poppaea*, l'*orbus* (l'homme marié qui n'avait pas d'enfants), pour que, en l'absence de témoignages contraires, on puisse douter qu'il en fût ainsi. D'ailleurs la chose est vraisemblable en elle-même : la disposition concernant les *caelibes* était déjà assez sévère à elle seule, et il n'est pas étonnant qu'Auguste se soit d'abord borné à elle.

critiques de la part des juristes les plus fidèles à la tradition. Le sénat romain n'était pas encore une cour d'esclaves, et Antistius Labéon, le plus illustre représentant du traditionalisme en matière de droit, blâma hautement l'esprit révolutionnaire d'une législation qui, sous prétexte de rétablir la tradition, venait s'entremettre si brutalement entre le patron et l'affranchi, le testateur et l'héritier, le père et le fils (1). Mais si ces arguments purement juridiques avaient peu de prise sur le public qui désirait ces lois, le parti puritain y fit des objections plus graves; la loi, prétendait-il, au lieu de guérir le mal dans sa racine, employait des remèdes dangereux qui risquaient de l'aggraver; telles étaient, par exemple, les dispositions qui émancipaient

(1) Je crois en trouver la preuve dans le fragment très important d'Atéius Capiton, qu'Aulu-Gelle (XIII, XII, 1) nous a conservé. *Agitabat hominem (Antistium Labeonem) libertas quaedam nimia atque vecors, tanquam eorum (sc. legum atque morum p. r.), Augusto jam principe et remp. obtinente, ratum tamen pensumque nihil haberet, nisi quod justum sanctumque esse in romanis antiquitatibus legisset.* » Que l'on ajoute à cela ce que disent Porphyre, *Ad Hor.*, *S.* I, III, 82, et Tacite, *Annales*, III, 75, touchant l'aversion d'Antistius pour Auguste et sur la condescendance d'Atéius, et l'on verra qu'il est très probable qu'un des motifs de désaccord entre les deux juristes ait été cette législation révolutionnaire d'Auguste. A quelle autre chose en effet Atéius Capiton pouvait-il faire allusion quand il disait qu'Antistius ne voulait considérer comme juste et sacré que ce qui était dans les antiquités romaines? Ce n'était certainement pas à un esprit trop étroit et trop traditionaliste dans l'interprétation et l'application des principes. Pomponius (*Digeste*, I, II, 47) nous dit que Labéon *plurima innovare instituit* et qu'au contraire Atéius Capiton était en cela plus conservateur que Labéon. La discorde devait naître non pas au sujet de la méthode d'interprétation, mais sur des questions de principe, et par suite spécialement au sujet de la législation d'Auguste qui bouleversa ces principes sur tant de points : c'est ainsi que se concilient les deux affirmations contradictoires de Capiton et de Pomponius, et cela nous explique les accusations de servilité politique que les aristocrates dirigeaient contre Capiton.

complètement la femme. Les hommes donnaient comme excuse à leur goût pour le célibat l'indépendance croissante de la femme, qui rendait son caractère plus impérieux, ses désirs plus extravagants et son égoïsme plus frivole. Et voici que la loi, au lieu de refréner cette liberté, la rendait encore plus grande. Auguste cependant n'eut pas de difficulté à faire approuver la loi, d'abord par le sénat, comme cela se faisait au bon temps de l'aristocratie, et ensuite par le peuple (1). Les esprits étaient trop entichés de cette loi et croyaient trop à sa merveilleuse efficacité, pour que quelqu'un osât s'y opposer avec vigueur. D'ailleurs si

(1) Il y a eu sur ce point de longues discussions, et dernièrement une très savante étude de M. Bouché-Leclercq dans l'article déjà cité de la *Revue historique*. Mais il ne me paraît pas possible de nier que la *lex Julia de maritandis ordinibus* fut approuvée en l'an 18. Dans les *Acta ludorum secularium* (*Eph. Epigr.*, vol. 8, p. 229), il est en effet question de gens *qui tenentur lege de maritandis ordinibus*. D'autre part, pour que le sénat en l'an 745 (Dion, LV, 2) donnât à Livie le *jus trium liberorum*, il fallait que la *lex Julia* fût déjà approuvée. On ne peut pas rapporter à cette loi et à l'an 18 ce que dit Suétone (*Aug.*, 34), à savoir que *prae tumultu recusantium perferre non potuit*. Suétone dit expressément qu'il s'agit d'*adjonctions et de corrections* à la *lex Julia de maritandis ordinibus*, et non de la loi elle-même qui devait déjà avoir été approuvée, puisqu'on y faisait des corrections. Dans le discours que Dion fait prononcer par Auguste (LVI, 7), il est question de deux lois sur le mariage qui précédèrent la *lex Papia Poppaea*. Ne faut-il pas voir dans la seconde ces adjonctions et ces corrections dont parle Suétone? Ainsi donc, en l'an 18 avant J.-C., la *lex Julia de maritandis ordinibus* fut approuvée par les comices, et plus tard (nous tâcherons bientôt d'en fixer l'année) Auguste présenta des modifications et des adjonctions qui soulevèrent de vives oppositions. On ne peut donner comme argument contre ceci les vers du *Carmen saeculare : patrum... decreta super jugandis feminis*, car Horace ajoute aussitôt : *prolisque novae feraci lege marita*. Ces deux vers signifient autre chose : Horace cite les *decreta patrum* et la *lex* pour faire savoir que le sénat et le peuple ont pris part l'un et l'autre à la législation nouvelle, le premier en donnant la première approbation, le second en donnant l'approbation définitive.

la loi menaçait d'apporter plus tard des embarras nombreux, elle promettait aussi à bien des gens des avantages immédiats : elle légitimait les liaisons avec les affranchies; elle améliorait la condition de bon nombre d'esclaves mis en liberté; elle attribuait des privilèges et donnait des espérances à tous ceux qui avaient déjà des enfants; elle avait enfin pour elle tous les hommes mariés et tous les pères de famille. Le moment se trouvant favorable, ceux-ci furent plus forts que les célibataires. Il n'y eut donc pas d'opposition sérieuse, mais au contraire presque tout le monde fut d'avis que cette loi ne suffisait pas; on en voulait d'autres, plus énergiques encore et qui arracheraient la racine du mal. Encouragé par l'approbation facile de cette loi, le parti traditionaliste s'agita aussitôt pour réclamer une loi qui rétablirait l'ordre dans la famille. A quoi bon créer avec la *lex de maritandis ordinibus* tant de familles, si chacune d'elles devait devenir un nid d'adultères, de débauches, de discordes et d'infamies? Quel homme sérieux et honnête consentirait à fonder une famille, s'il ne pouvait obliger ses fils à lui obéir, ni arrêter la folle prodigalité, le luxe capricieux et les mœurs légères d'une femme qui, pour ne pas paraître une femme vulgaire, se croirait obligée de désobéir à son mari? Les femmes, en effet, se trouvaient maintenant portées à tous ces vices par le mariage libre, la mauvaise éducation, les amis, la littérature et la dot (1).

(1) Tout bref qu'il est, le chapitre XVI du livre LIV de Dion est très important; il nous fait comprendre en effet que la *lex de adulteriis* et probablement aussi la *lex sumptuaria* furent, grâce à la présence d'un parti, ou à un courant d'opinions, une suite donnée à la *lex de maritandis ordinibus*. J'ai dit dans le texte comment ces deux lois étaient sorties de la première : on ne pouvait contraindre les hommes à se marier, si on ne leur donnait pas le moyen de gouverner leur famille. L'attitude d'Au-

Et puisque la famille n'avait plus en elle-même la force de maintenir l'ordre, il fallait que les bons maris fussent aidés par les lois. (On réclamait des lois pour refréner le luxe, pour réprimer les mœurs dissolues des jeunes gens, pour faire de l'adultère un crime puni par le code.) La question fut traitée au sénat par les sénateurs, qui engagèrent à ce sujet de vives discussions, puis s'en rapportèrent directement à Auguste, après avoir émis différentes propositions (1). Mais Auguste n'était nullement porté à accéder à cette nouvelle demande (2), cela pour différents motifs, dont quelques-uns sans doute étaient des motifs personnels. Comme magistrat suprême de la république, il lui aurait fallu donner l'exemple et observer ces lois, sous peine de s'attirer le blâme du public toujours sévère pour les grands. Auguste n'avait rien à redouter lui-même de sa loi *de maritandis ordinibus*. Il était marié et avait une fille; celle-ci en était déjà à son second mari; elle avait eu d'Agrippa, en l'an 20, un fils, Caïus, qui avait alors trois ans; elle était sur le point d'en avoir un second, Lucius; Tibère avait déjà épousé Agrippine, fille

guste nous prouve qu'il était opposé à cette législation complémentaire. Ce qui me paraît prouver que la *lex sumptuaria* fut approuvée dans ces conditions et pour ces raisons, c'est que dans les discussions dont nous parle Dion, Auguste s'occupa de l'habillement et du κόσμος des femmes. D'autre part, SUÉTONE (*Auguste*, 34), cite la *lex sumptuaria* parmi les autres lois qui furent approuvées cette année-là : nous sommes donc conduits à l'attribuer à la même époque.

(1) DION, LIV, 16.

(2) Si on lit DION (LIV, 16) sans idée préconçue, il me semble que l'on voit très manifestement qu'Auguste chercha d'abord à temporiser, ce qui montre qu'il n'était guère favorable à ces lois. Dion cite textuellement cette phrase d'Auguste : « C'est à vous à donner à vos femmes les ordres et les conseils qu'il vous plaît, comme je le fais moi-même. » Ce qui veut dire : A vous, et non pas aux lois que vous me demandez.

d'Agrippa et de sa première femme qui était fille d'Atticus (1); il allait bientôt marier Drusus, le second fils de Livie, qui avait alors vingt ans. Au contraire, une nouvelle loi contre le luxe pouvait lui causer quelque ennui. Il vivait, quant à lui, à la mode antique, très simplement; au milieu des richesses immenses qui passaient tous les ans comme un fleuve d'or dans sa grande demeure, pour se répandre ensuite, en mille ruisseaux, dans Rome, l'Italie et l'empire, il conservait les mœurs de la bourgeoisie italienne dont il était sorti; il ne portait que des toges faites à la maison par ses servantes, sous la surveillance de Livie (2); il aimait à se montrer dans la boutique du marchand de pourpre où il marchandait les pièces qui devaient lui servir pour ses costumes de cérémonie (3); son palais était vaste, mais n'était pas somptueux, et sa chambre était meublée avec une simplicité archaïque qui devait un jour devenir proverbiale (4); dans les repas qu'il donnait, il y avait toujours cette courtoisie et cet air de noblesse qui ne se sépare jamais de la simplicité : trois couverts ordinairement, et six seulement dans les occasions très solennelles. Tibère, lui aussi, se montrait sur ce point un fervent traditionaliste. Mais Julie, au contraire, avait des goûts bien différents. Belle, intelligente, cultivée, gracieuse, pleine de jeunesse, — elle avait vingt-deux ans, — elle semblait née pour être plutôt une princesse d'Asie qu'une matrone romaine : elle aimait la littérature, les arts, l'élégance, le luxe, les grandes villas, les beaux palais, les robes de soie, les réunions

(1) Suétone *Tibère*, 7. La date du mariage n'est du reste pas certaine

(2) Suétone, *Aug.*, 73.

(3) *Id.*, *ibid.*, 72 et 73.

(4) *Id.*, *ibid.*, 74.

choisies, les fêtes (1) : et on la voyait se soustraire tous les ans davantage à l'autorité de son père et de son mari. Il eût été téméraire d'espérer qu'elle obéirait facilement à une nouvelle loi somptuaire. Mais une loi sur les mœurs et sur l'adultère paraissait plus dangereuse encore. Répandre des millions, travailler du matin au soir à tant d'œuvres différentes, sourire à tout le monde et jouer tantôt un personnage et tantôt un autre, Auguste le pouvait. Mais prendre encore la charge de gardien de la pudeur, avec son passé, il ne le pouvait guère. La chose devait lui paraître trop difficile. Et ce n'était pas son passé seulement, mais le présent aussi qui pouvait l'épouvanter. En effet, cette belle façade archaïque de pudeur et d'honneur que sa famille faisait voir au public, était en partie trompeuse et postiche. Que la chose fût vraie ou non, on prétendait à Rome qu'Auguste était trop intime avec Térentia, la très jolie femme de Mécène (2). Agrippa voyageait beaucoup pour des affaires d'État, et pendant ses absences, Julie avait des relations un peu trop libres avec les beaux jeunes gens de l'aristocratie, si bien

(1) Macrobe, *Sat.*, II, v, 1 : *Sed indulgentia tam fortunae quam patris abutebatur : cum aloqui literarum amor multaque eruditio, quod in illa domu facile erat, praeterea mitis humanitas minimeque saevus animus ingentem foeminae gratiam conciliarent : mirantibus qui vitia noscebant tantam pariter diversitatem :* Macrobe dit donc clairement que l'on attribuait à Julie des qualités excellentes que l'on ne savait comment concilier avec les vices qu'on lui attribuait aussi. Ce fait doit nous mettre en défiance contre les récits des historiens qui lui ont prêté des vices monstrueux; c'est une forte présomption pour que ces récits soient exagérés. Nous verrons en effet, à mesure que se déroulera l'histoire de Julie, qu'il en est ainsi. Au contraire il n'est pas douteux que Julie aimait le luxe, comme elle aimait l'art et la littérature. Macrobe (*Satire*, II, v, 1) rappelle les *profusos cultos perspicuosque comitatus* qu'Auguste lui reprochait; et dans le même chapitre il cite plusieurs faits du même genre.

(2) Dion, LIV, 19.

qu'à diverses reprises, Auguste avait dû lui faire des remontrances (1); elle commençait peut-être déjà à voir trop souvent et avec un trop vif plaisir un jeune homme de grande famille, Sempronius Gracchus, descendant des fameux tribuns (2). Tibère et Agrippine formaient seuls un couple exemplaire qui s'aimait, vivait à l'écart, et dont les mauvaises langues elles-mêmes ne pouvaient dire aucun mal (3).

Auguste résista d'abord; il prononça des discours au sénat pour défendre contre le bizarre puritanisme révolutionnaire de son époque, la grande tradition romaine, pour démontrer que le mari et le père devaient maintenir l'ordre dans la famille comme jadis par leur

(1) Suétone, *Aug.*, 64. L'anecdote concernant Vinicius pourrait se rapporter à cette époque-là.

(2) Tacite, *An.*, 1, 53... *Sempronium Gracchum qui familia nobili, solers ingenio et prave facundus, eamdem Juliam in matrimonio temeraverat*... C'est la seule accusation sérieuse qui, pour cette période de sa vie, soit portée contre Julie. La petite histoire malpropre racontée par Macrobe (*Sat.* II, v, 6) pour démontrer que Julie à ce moment-là *tam vulgo potestatem corporis sui faceret* est évidemment une des nombreuses inventions qu'on imagina après sa chute pour salir toute son existence. Cependant, dans cette histoire, il est reconnu qu'entre les fils de Julie et leur père, il y avait une ressemblance extraordinaire, ce qui prouve du moins qu'ils étaient bien ses enfants. L'explication que Macrobe en fait donner par Julie ne peut être qu'une calomnie grossière. Elle fut inventée pour accuser Julie d'infamie monstrueuse à une époque de sa vie où il y avait une preuve vivante de sa pudeur : le visage de ses enfants. D'ailleurs est-il vraisemblable que quelqu'un ait osé adresser à Julie, fille d'Auguste et la première femme de Rome après Livie, une question comme celle à laquelle Macrobe prétend que Julie aurait répondu? Tacite, qui est pourtant si sévère pour cette famille, considère cette histoire comme une fable, et ne reproche pour cette époque à Julie que son adultère avec Sempronius Gracchus. Que l'on observe enfin que Tacite ne dit pas comme Suétone (*Tibère*, 7) que la femme d'Agrippa aurait essayé de séduire Tibère.

(3) Dion, LIV, 16.

propre autorité et leur sagesse. Il alla un jour jusqu'à se donner lui-même en exemple. Les puritains essayèrent alors de l'embarrasser, en profitant des désordres qui troublaient sa famille; et un jour ils l'invitèrent à exposer au sénat la façon dont il gouvernait sa famille. Il le fit, et dans un long discours il développa ses idées vraiment traditionnelles sur la famille, en faisant de sa maison une description imaginaire que personne naturellement n'osa déclarer fausse On eut alors recours à d'autres moyens pour lui faire peur . comme il était censeur, on lui dénonça un jeune homme qui, pendant les guerres civiles, avait épousé une femme dont il avait d'abord été l'amant, c'est-à-dire exactement ce qui était arrivé à Auguste avec Livie; on semblait ainsi le menacer de fouiller de nouveau son terrible passé, s'il se refusait à donner satisfaction au parti de la sévérité et de la pudeur (1). Et ainsi, en travaillant l'opinion publique et le sénat, et en agissant par de sourdes menaces sur Auguste lui-même, le parti puritain l'emporta encore sur ce point. Auguste se décida à faire préparer, et sans doute par des commissions composées d'ardents puritains, deux nouvelles lois une loi somptuaire (2) et la fameuse *lex Julia de pudicitia et de coercendis adulteriis* (3). On devine facilement l'esprit de la première, mais nous n'en connaissons que quelques dispositions : nous savons qu'elle cherchait à refréner le luxe des constructions, qu'Horace déplore maintes fois dans ses *Odes* (4); nous pouvons conjecturer que

(1) Dion, LIV, 16.

(2) Voy. la note 1 de la p.240.

(3) Nous ne savons pas si elle s'appelait ainsi, et s'il n'y avait pas là deux lois différentes. Ce point, comme tant d'autres concernant les fameuses lois d'Auguste, est très obscur.

(4) Suétone, *Aug.*, 89, nous dit qu'Auguste fit publier de nou-

dans ses dispositions sur la toilette féminine, cette loi modérait l'usage de la soie, ce tissu lascif qui, au dire des puritains, déshabillait les femmes sous prétexte de les vêtir (1); nous savons enfin que cette loi contenait des dispositions sur les dépenses que l'on pouvait faire dans les banquets. Dans un banquet donné aux jours ordinaires on ne devait pas dépenser plus de 200 sesterces (50 fr.); et pas plus de 300 (75 fr.) si c'était aux calendes aux ides, et aux nones ou d'autres jours de fête; enfin pas plus de 1,000 (250 fr.) pour les cérémonies nuptiales (2). Cette loi devait plaire à la majorité : elle retirait sous les yeux de Rome, et d'une façon expéditive, les plats des somptueux festins que donnaient les Crésus de la métropole, et auprès desquels faisaient trop pauvre figure les modestes dîners des sénateurs, des chevaliers, des plébéiens peu fortunés; elle dépouillait les riches matrones des costumes et des bijoux dont les femmes plus pauvres étaient si jalouses; elle tâchait de ramener les énormes et somptueux palais, œuvres des architectes et des artistes d'Alexandrie, aux humbles proportions des pauvres maisons latines habitées par la multitude. Les naïfs espéraient aussi que l'argent épargné par cette loi servirait à élever des enfants. La *lex de adulteriis* (3) avait pour but, d'autre part, non seulement de punir l'adultère, mais de purifier la famille de toutes les tur-

veau les *Orationes Q. Metelli de prole augenda, et Rutilii de modo aedificiorum; quo magis persuaderet utramque rem non a se primum animadversam, sed antiquis iam tunc curae fuisse.* Il en résulte qu'Auguste chercha à refréner le luxe des constructions. Il me paraît donc vraisemblable que ces dispositions étaient contenues dans la *lex sumptuaria* dont parle Suétone, *Aug.* 34.

(1) Voy. ce que dit Pline sur les tissus de soie. *N. H.*, II, xxii, 76.

(2) Aulu-Gelle, II, xxiv, § 14-15.

(3) *Digeste*, XLVIII, v, 1 . *Haec lex lata est a divo Augusto.*

pitudes qui l'avaient souillée pendant les deux siècles précédents, et c'était encore un considérable empiétement de l'État sur l'autorité absolue du chef de famille. La loi conservait au *pater familias* romain, comme dernier vestige de son ancienne autorité, le droit de tuer la fille adultère et son complice, aussitôt la faute découverte (1). Il conservait au mari le droit de tuer l'amant de sa femme, quand il le surprenait chez lui et qu'il était ou comédien, ou chanteur, ou danseur, quand il avait une condamnation, ou qu'il était un affranchi de la famille (2), mais jamais sa femme, à moins qu'elle ne fût surprise dans sa maison. Quand l'adultère était découvert, il était accordé soixante jours au mari, et si le mari n'agissait pas, au père, quand ils étaient citoyens romains, pour traduire la femme adultère, citoyenne romaine, devant le préteur et la *quaestio* (3) ou jury qui fut probablement institué en même temps que la loi. Si le mari ou le père ne se portaient pas comme accusateurs, pendant quatre mois encore après ces soixante

(1) *Digeste*, XLVII, v, 20; 26, § 2; 23 § 4. Pour ce qui est de cette condition que les deux amants eussent commis leur faute dans la maison du *pater familias*, il me semble qu'on peut inférer du *Digeste*, XLVII, v, 23, que cette condition, sans être explicitement contenue dans la *lex Julia*, en fut une conséquence tirée peu à peu par l'interprétation des juristes. Si la loi avait été bien claire sur ce point, on ne comprendrait pas pourquoi Ulpien aurait cité, pour soutenir sa thèse, l'opinion de différents juristes, parmi lesquels Labéon et Pomponius.

(2) *Digeste*, XLVIII, v, 24. Voy. *Cod. Just.*, IX, IX, 4.

(3) *Digeste*, XLVIII, v, 2, § 8; 3; 4. Que les adultères fussent ordinairement jugés par une *quaestio* semblable à celle qui jugeait le plus grand nombre des procès criminels, cela nous est prouvé surtout par le récit d'un procès d'adultère contenu dans Dion, LIV, 30 : le préteur dont parle Dion ne peut être que le président de la *quaestio*. La procédure des *quaestiones* était d'ailleurs la même que celle de tous les *judicia publica*, et la *lex Julia* faisait de l'adultère un *judicium publicum*. (*Inst.*, IV, XVIII, 4.)

jours, n'importe qui pouvait porter plainte, car les procès pour adultère étaient rangés parmi les *judicia publica*, exactement comme les parricides et les faux (1). Les peines étaient terribles : pour l'homme adultère, c'était la relégation à vie et la confiscation de la moitié des biens; pour la femme adultère la relégation à vie, la perte de la moitié de sa dot, d'un tiers de sa fortune, la défense de se remarier, qui faisait qu'elle ne pouvait plus vivre avec un homme que comme concubine (2). Si l'on favorisait l'adultère en prêtant sa maison aux amants pour leurs rendez-vous, ou si un mari tirait profit de la vie impudique de sa femme, ou la conservait chez lui après avoir découvert l'adultère, tous ces faits constituaient le délit de *lenocinium* et étaient punis comme l'adultère (3). Enfin la loi interdisait et punissait des mêmes peines que l'adultère et le *lenocinium*, les *stupra :* on entendait par là simplement les relations qui ne pouvaient pas être légitimés par la *maritalis affectio*, et qui ne pouvaient pas être considérées comme licites, à cause de la façon même dont elles avaient lieu, avec une femme libre, d'honnête famille, de renommée respectable, veuve ou d'âge nubile (4). La femme, au contraire, ne pouvait pas accuser d'adultère son mari (5), qui pouvait avoir impunément commerce avec des femmes, à la condition qu'elles ne fussent pas mariées ou *ingenuae honestae;* s'il avait commerce avec celles-ci, il pouvait être condamné non pour avoir été infidèle à sa femme mais pour avoir commis le *stuprum* ou l'adultère avec la femme d'un autre.

(1) *Inst.*, IV, XVIII, 4; *Digeste*, XLVIII, v, 4; *Cod. Theod.*, IX, II, 2.
(2) PAULI, *Sent.*, II, XXVI, 14.
(3) *Digeste*, XLVIII, v. 2, § 2; 8 et 9; *Cod. Just.*, IX, IX, 2.
(4) *Digeste*, L, XVI, 101; XLVIII, v, 34.
(5) *Cod. Just.*, IX, IX, 1.

C'était donc le régime de la terreur que l'on établissait dans le royaume d'Aphrodite. Cette loi déchaînait l'esprit de délation et de calomnie, la jalousie des richesses, les ambitions cruelles des avocats, la soif de la vengeance, les plus basses passions, comme une bande d'affreuses harpies dans les voluptueux jardins de Cythère. En réalité c'était une loi d'exception et de persécution très dangereuse pour les hautes classes. Promulguée pour les citoyens romains seulement, la loi sur l'adultère ne visait en réalité que les sénateurs et les chevaliers dont les richesses et le renom pouvaient tenter les accusateurs qui n'auraient pas à courir de risques en accusant (1); elle allait donc être pour l'aristocratie romaine un privilège à rebours. Tandis que les affranchis ou les étrangers, même à Rome, même s'ils

(1) Nous le voyons très nettement par les vers d'Ovide, *Ars amandi*, I, 31-34. Il exclut du public qui doit lire son livre les vierges et les matrones; et il ajoute (v. 33) qu'il chante *Venerem tutam concessaque furta :* c'est une allusion évidente à la *lex de adulteriis*, sur laquelle il revient plusieurs fois dans les *Tristes* et dans les *Pontiques*, pour soutenir que son livre n'excitait pas à commettre des actions défendues par la *lex de adulteriis*. A qui le livre s'adresse-t-il, puisque ce n'est ni aux jeunes filles à marier, ni aux femmes mariées? Est-ce aux courtisanes? C'est l'idée qui vient tout d'abord. Mais ceux qui ont lu le livre savent très bien qu'en cent endroits différents, on enseigne au lecteur les moyens les meilleurs pour séduire une femme mariée, ou tromper la vigilance d'un mari jaloux. D'autre part, il serait singulier qu'Ovide traitât de *furta* les amours avec des courtisanes. Les *concessa furta* indiquent qu'il y avait des adultères qui n'étaient pas punis par la *lex de adulteriis* : c'étaient les adultères avec les étrangères ou les affranchies, qui avaient épousé un étranger ou un affranchi. L'adultère, comme cela est dit pour le *stuprum*, ne concernait que la femme *ingenua et honesta*, de naissance libre et de famille respectable, et non l'étrangère ou l'affranchie. Il est probable que l'affranchie qui avait épousé un citoyen romain, selon la *lex de maritandis ordinibus*, pouvait être accusée d'adultère, mais je n'ai pas trouvé de textes suffisants pour trancher sûrement cette question.

étaient riches, pourraient, hommes et femmes, pratiquer impunément l'adultère autant qu'il leur plairait, par amour ou par lucre, les citoyens romains et surtout les sénateurs et les chevaliers, seraient exposés, s'ils sortaient du domaine de l'amour permis, aux rigueurs terribles de la *lex Julia;* mais pour cela aussi il faut considérer la *lex de adulteriis*, avec la *lex sumptuaria* et la *lex de maritandis ordinibus*, comme une grande et sérieuse tentative de restauration aristocratique. Ceux qui s'imaginent Auguste travaillant par des moyens prudents et rusés à fonder la monarchie, n'ont pas compris l'esprit de ces lois, qui furent une des bases de toute son œuvre. Par la *lex sumptuaria,* la *lex de maritandis ordinibus* et la *lex de adulteriis,* Auguste ne cherchait pas seulement à augmenter la population de l'Italie, qui n'était peut-être pas en décroissance dans toutes les régions; il voulait surtout réorganiser économiquement et moralement la famille aristocratique, l'ancienne pépinière de la république qui avait fini par devenir stérile, l'ancienne école, maintenant tombée, des généraux et des diplomates qui avaient conquis l'empire. Si Auguste avait voulu fonder une monarchie, il aurait dû, au lieu de chercher à les refréner, encourager dans l'aristocratie le luxe, la dissolution et le célibat; car la monarchie ne pouvait s'élever que sur les ruines d'une aristocratie qui, comme cela s'est vu à l'époque de Louis XIV, abaissée par le besoin d'argent et par les plaisirs, ne serait plus devenue qu'une troupe servile de courtisans. Mais Auguste, qui ne pouvait choisir ses collaborateurs que dans les familles aristocratiques, avait besoin d'une aristocratie vigoureuse; son intention véritable était donc de reconstituer à Rome une grande aristocratie, et il cherchait à imposer à la noblesse, par ces lois, certains

devoirs graves et spéciaux, sans lesquels ses privilèges auraient été d'une injustice intolérable. Ce fut là assurément une tentative vaine, au moins en partie; car la dissolution de l'aristocratie romaine continua, mais il serait cependant présomptueux de dire que la tentative n'était pas sérieuse. Auguste d'ailleurs fit approuver ces lois en même temps que d'autres qui en éclairent singulièrement le but et le caractère. Dans la *lex de adulteriis* il réforma aussi, pour consolider les fondements économiques de la famille dans les classes riches (1), le régime de la dot, en interdisant au mari qui jusque-là avait eu le droit d'en faire ce qu'il voulait, de la vendre et de l'engager. En outre, après avoir établi par ces lois sévères tant d'obligations spéciales pour l'aristocratie, il renforça aussi, comme compensation, son privilège véritable et essentiel, en proposant une loi qui réservait le droit de se porter candidat, aux citoyens qui avaient un cens d'au moins 400,000 sesterces. L'État fermait ainsi aux citoyens pauvres ses portes ouvertes depuis un siècle; l'antique constitution timocratique et aristocratique était rétablie; les charges de la république que, pendant la génération précédente, avait pu briguer un pauvre muletier tel que Ventidius, étaient par la loi même déclarées le privilège des classes censitaires; le gouvernement retombait au pouvoir d'une aristocratie divisée, déchue et paresseuse, mais fermée et légalement privilégiée. Et cependant cette décision qui mettait fin à un siècle de luttes terribles, qui pouvait commencer un nouvel ordre de choses, fut prise dans le calme et aussi dans l'indifférence universelle, si bien qu'elle n'est parvenue à notre connaissance qu'au milieu de petits faits, dans deux lignes

(1) *Digeste*, XXIII, v. 4; Paulus, *Sent.*, IX, xxi, B 2.

écrites beaucoup plus tard par un historien qui n'y attacha pas d'importance (1). Mais le parti démocratique, le grand parti de Caïus Gracchus et de Caïus César, était bien mort. En proposant cette loi, Auguste ne tuait pas un moribond, il mettait au tombeau un cadavre. Rome, après de longs troubles, revenait à ses origines d'État aristocratique; elle refaisait, de la main d'Auguste, un code de devoirs et de privilèges pour la noblesse, avec lequel elle pensait gouverner pendant des siècles l'empire qu'elle avait conquis. Mais en serait-elle capable? Voilà le grand problème que l'avenir devait résoudre. Il est probable qu'en même temps que cette loi, Auguste en proposa une autre, la *lex de ambitu*, sur la corruption électorale, d'après laquelle quiconque avait acheté des suffrages était exclu pour cinq ans des charges publiques (2). Enfin il fut permis aux préteurs de dépenser, s'ils le voulaient, jusqu'à trois fois la somme qui leur était assignée pour les jeux sur le trésor public. Si la loi somptuaire défendait aux riches de festoyer chez eux, le public, au contraire, avait le droit de s'amuser dans les rues et au théâtre. C'était là le nouvel esprit démocratique qui se faisait sentir à Rome après la restauration du régime aristocratique et censitaire, et Auguste savait le satisfaire.

(1) Dion, LIV, 17. La seule allusion que j'aie trouvé à cette réforme est, chose curieuse, dans les *Amours* d'Ovide (III, viii, 55) : *Curia pauperibus clausa est. Dat census honores.*

(2) Dion, LIV, 16. Il place cependant cette loi avant la *lex Julia de maritandis ordinibus*. Il est à supposer que cette loi se rapportait à la réforme timocratique.

VIII

LES « LUDI SAECULARES »

Les lois sociales une fois approuvées, les nuages qui attristaient depuis si longtemps le ciel d'Italie se dissipèrent enfin, et l'on vit Rome rayonner de joie. Tant d'événements heureux qui s'étaient suivis en quelques années, l'accord avec les Parthes, l'épuration du sénat, le dédoublement de l'autorité suprême entre Auguste et Agrippa, ces lois enfin qui promettaient de rétablir les mœurs antiques, parurent apporter dans le pays une détente heureuse. On se réjouissait du reste à bon droit, car, en comparaison des temps sombres de la révolution, l'état présent était merveilleux. Personne n'avait pensé que Rome se relèverait ainsi et retrouverait sa gloire et sa puissance. Si le public s'était fait de grandes illusions au sujet de l'entente avec les Parthes, il était vrai cependant que la masse gigantesque de l'empire, dans la paix qui maintenant s'étendait partout, recommençait à exercer sa force naturelle d'attraction sur tous les petits États, alliés, protégés ou indépendants, qui l'entouraient comme les planètes entourent le soleil. Rome commençait à devenir l'immense métropole du monde méditerranéen; on y venait des forêts de la froide Germanie aussi bien que de la cour du roi des Parthes; l'Orient et l'Occident cherchaient à y fusionner, et elle présentait déjà un mélange de toutes

les langues, de toutes les races et de tous les peuples si différents que Rome avait réunis sous son empire et avec qui elle était en contact. Non seulement Hérode mais tous les souverains des petits États alliés ou vassaux faisaient élever à Rome leurs fils et leurs successeurs, maintenant qu'Auguste s'était mis à leur donner l'hospitalité chez lui et à veiller sur leur éducation, sans trop ménager les dépenses. Il faisait en effet de sa demeure — ce dont la république ne s'était jamais soucié — une sorte de somptueux collège d'instruction pour les futurs souverains vassaux de Rome, en créant ainsi un puissant organe d'expansion de l'influence romaine dans les États alliés (1). De nombreux jeunes gens de la noblesse gauloise venaient aussi à Rome pour s'instruire et pour étudier la formidable puissance qui après les avoir domptés commençait à les attirer singulièrement; on y voyait aussi quelques jeunes gens appartenant à de grandes familles de Germanie, tels que le Marcoman Marbod, poussé lui aussi par cette curiosité des choses romaines qui commençait à travailler dans leurs marais et dans leurs forêts les Germains barbares, et à secouer leur torpeur (2); on y voyait jusqu'à des nobles Parthes que les guerres civiles avaient chassés

(1) Suétone, *Aug.*, 48 : *plurimorum (regum sociorum) liberos et educavit simul cum suis et instituit.*

(2) Dion (LVI, 23) nous dit qu'à l'époque de la bataille où périt Varus il y avait à Rome de nombreux Γαλάται καὶ Κελτοὶ — Gaulois et Germains — dont un grand nombre ἐπιδημοῦντες — c'est-à-dire qui habitaient Rome pour leur plaisir. Ce devaient être en grande partie des Gaulois et des Germains appartenant aux hautes classes et qui allaient faire un long séjour à Rome. Mais si, en l'an 9 de notre ère, ils étaient déjà si nombreux, il est probable que ce mouvement d'immigration avait déjà commencé à l'époque dont nous parlons. Quant aux nobles Germains qui se rendaient à Rome à cette époque-là pour leurs études, nous connaissons le cas de Marbod : Strabon, VII, 1, 3.

de leur pays et qui étaient probablement venus rejoindre Tiridate (1), à qui Auguste avait fait donner par la république une bonne pension (2). Ce petit monde cosmopolite se groupait autour de la maison d'Auguste et de ses amis les plus riches; et il était pour les Romains un signe manifeste du prestige que Rome avait recouvré; l'Europe, l'Asie et l'Afrique pliaient de nouveau le genou devant la grande république; les peuples encore libres au delà des frontières de l'empire, saisis d'étonnement et d'admiration, demandaient eux aussi à pouvoir connaître et adorer la ville merveilleuse. Jamais le soleil n'avait éclairé un empire plus vaste, plus puissant, plus solide; tous les ans des ambassades solennelles, de petites victoires, des nouvelles rassurantes venues des provinces répandaient du contentement dans toute l'Italie. En outre, on avait dans toutes les classes des motifs particuliers de se réjouir. La noblesse eût été bien sotte si elle se fût plainte sérieusement de son sort; sans avoir rien fait depuis dix ans, elle recouvrait ses richesses et ses honneurs, elle se voyait de nouveau respectée et flattée par les classes moyennes et par le petit peuple de Rome, simplement parce que dans chaque famille on daignait faire participer à la jouissance des patrimoines refaits aux frais de l'empire un certain nombre de lettrés et de plébéiens. Ces plébéiens pauvres qui jadis se mettaient à la remorque des démagogues, et qui avaient formé le contingent le plus important des collèges de Clodius, en étaient venus à mendier auprès des grands cet appui que leur avaient jadis donné les chefs de parti, et ils cherchaient à se faire accueillir comme clients d'une

(1) Voy. le cas d'Ornospade, qui ne fut certainement pas un cas isolé, dans Tacite, *Ann.*, VI, 37.

(2) Justin, XLII, v, 9.

grande maison, où on leur offrait tantôt un repas, tantôt une somme d'argent, tantôt encore d'autres présents. Ils venaient donc tous les matins faire leur visite au patron, l'accompagnaient au forum et dans ses visites, étaient là pour l'applaudir quand il parlait au tribunal, se présentaient à lui avec une mine longue ou épanouie, selon les circonstances tristes ou joyeuses de l'existence. Il se formait ainsi cet ensemble d'obligations artificielles qui pendant plusieurs siècles attachera aux classes riches de Rome une suite interminable de mendiants, pour le commun tourment des protecteurs et des protégés (1). Assurément cette nouvelle coutume occasionnait des dépenses et des ennuis; mais elle avait aussi des avantages. Grâce à elle les nobles recommençaient à passer dans les rues de Rome avec une longue suite, et ils étaient vénérés de tout le monde, comme des demi-dieux; ils n'avaient plus de tourments au sujet du résultat des élections ou des discussions au sénat; ils assuraient l'ordre à Rome d'une façon plus efficace que s'ils avaient menacé d'infliger des supplices. Le respect qu'on leur portait n'était pas moins grand dans les classes moyennes, où les jeunes gens qui avaient étudié ne songeaient plus qu'à plaire dans l'aristocratie a un protecteur puissant. Les Romains perdaient rapidement leur ancienne répugnance pour cette sorte de domesticité littéraire, comme

(1) Tel est, esquissé simplement, le tableau d'ailleurs bien connu de la clientèle romaine à l'époque de Martial, alors qu'elle avait perdu toute raison d'être politique, et qu'elle n'était plus qu'un simple secours que prêtaient les classes riches au prolétariat inoccupé de Rome. Mais ce ne fut pas en un jour ni en une année que se forma cette clientèle; il me semble donc qu'on peut en faire remonter les commencements à cette époque où il se reconstituait à Rome une aristocratie riche qui allait perdre son ancienne puissance politique dans la lente dissolution des institutions républicaines.

nous le prouvent les *Épîtres* d'Horace, où le poète discute longuement la chose. Il admet, dans la dix-septième épître du livre premier, que l'on peut vivre heureux dans l'obscurité et dans la pauvreté, mais il ajoute que si l'on veut être utile aux siens et avoir un peu d'aisance, il faut rechercher l'amitié des grands; il accable de ses sarcasmes les sectateurs de Diogène qui affectent un mépris systématique pour les richesses. Il dit très nettement qu'il trouve moins vils ceux qui adulent la richesse que ceux qui demeurent dans une pauvreté sordide et vulgaire et au plus bas de l'ordre social; il soutient que s'il n'y a pas de honte à endosser la rude saie, il n'y en a pas non plus à porter la pourpre de Milet; il affirme résolument que :

Principibus placuisse viris non ultima laus est;

il recommande cependant la dignité et la discrétion. Il ne faut pas se plaindre à haute voix et sans fin comme le mendiant qui dit : « Ma sœur n'a pas de dot; ma mère a faim; le petit champ de mes aïeux ne rapporte plus rien... » Et tandis qu'Auguste préparait l'accord avec les Parthes, Horace avait composé une autre épître, la dix-huitième du premier livre, et l'adressait à un ami qui, accueilli dans la haute clientèle d'un riche personnage, s'y sentait mal à l'aise et ressentait quelque honte, craignant d'être un parasite; Horace tranquillise cette conscience inquiète, en l'assurant qu'« il y a autant de distance entre l'ami et le parasite qu'entre la femme comme il faut et la courtisane ». Horace, qui aimait sa liberté et était jaloux de son indépendance, avait, quant à lui, refusé cette hospitalité, mais il conseillait, non sans une certaine ironie indulgente, à ses amis et à ses collègues de l'accepter. A tout prendre, si les lois récemment approuvées

apportaient quelques ennuis aux grands, la noblesse sous le gouvernement d'Auguste recommençait à dominer Rome et l'empire, et plus facilement qu'elle ne l'avait fait jusque-là; elle n'avait plus ni les risques ni la responsabilité, et elle avait encore tous les privilèges. La classe moyenne n'avait pas lieu non plus d'être trop mécontente. Son aisance augmentait, grâce à la protection des grands, grâce aussi à la prospérité de l'agriculture, des arts, du commerce. Elle avait enfin obtenu ce qu'elle réclamait depuis longtemps, ces grandes lois sociales, qu'elle voulait considérer comme le commencement d'un âge nouveau, plus heureux que celui que l'on venait de traverser. L'administration de l'empire était bien meilleure; on ne se livrait plus comme à l'époque de César à d'horribles pillages; les gouvernements des provinces étaient confiés à des hommes riches qui, s'ils n'étaient pas toujours très actifs et très intelligents, n'avaient pas besoin de dépouiller leurs sujets pour gorger d'or leur clientèle politique de Rome. L'organisation du pouvoir suprême pour les cinq années à venir dut aussi accroître la satisfaction publique. L'Italie voulait jouir des avantages de la monarchie, c'est-à-dire de la continuité et de la stabilité du pouvoir, sans perdre les privilèges de la république, c'est-à-dire l'égalité juridique de tous les citoyens, la simplicité du cérémonial, la liberté absolue de se montrer insolent à l'égard des hommes puissants, l'impersonnalité de l'État. La présidence double pour cinq ans, au lieu de la présidence unique pour dix ans, avait deux avantages : elle faisait espérer que l'on aurait un gouvernement encore plus vigoureux; deux présidents, en effet, s'ils s'entendaient bien, auraient plus d'autorité qu'un seul; cela, en outre, était moins éloigné de la tradition républicaine,

puisque la durée était moindre et que le principe collégial était observé. Tous ceux qui étaient décidés d'avance à admirer le nouveau régime et à le trouver bon en tout point, avaient donc une nouvelle raison de se persuader que la constitution républicaine n'avait été retouchée que sur quelques détails de peu d'importance. Même si la paix était lente à dénouer les liens innombrables dans lesquels la pauvreté, pendant la guerre civile, avait enserré la malheureuse nation, tout le monde se sentait disposé à bien augurer de l'avenir, comme en l'an 27 avant Jésus-Christ; et dans les masses on voyait renaître ces mystiques aspirations à une palingénésie universelle, cette attente naïve d'un siècle nouveau qui serait le commencement d'une vie plus heureuse et plus pure, ces idées qui depuis vingt-cinq ans flottaient dans l'âme de la nation comme une vapeur tantôt plus dense, tantôt plus légère, selon le souffle changeant des événements, mais qui ne s'était jamais complètement dissipée. Dans un État atteint d'un pessimisme incurable, cette onde vivifiante de confiance, si mystique et si vague qu'elle fût, était un confort bienfaisant; et c'est ainsi qu'on peut s'expliquer comment, vers la fin de l'an 18, Auguste ou quelqu'un de ses amis se demandèrent s'il ne convenait pas d'encourager l'heureuse disposition de l'esprit public par une grande cérémonie qui traduirait sous une forme solennelle la vague idée populaire d'un siècle nouveau, commencement d'une vie nouvelle, et la rattacherait, dans l'esprit des masses, aux grands principes moraux et sociaux formulés dans la législation des dernières années. Il était évident qu'il fallait une cérémonie très insolite et très solennelle, qui réunît dans une synthèse pittoresque tous les éléments de la croyance populaire en un siècle nouveau, et aussi

toutes les conceptions sociales de l'oligarchie qui gouvernait l'empire, la doctrine étrusque des dix siècles, la légende italique des quatre âges du monde, les oracles de la Sibylle qui annonçaient le règne imminent d'Apollon, les souvenirs de l'églogue de Virgile qui avait prédit la venue prochaine de l'âge d'or, la doctrine pythagoricienne du retour des âmes sur la terre, la doctrine selon laquelle tous les 440 ans l'âme et le corps se réunissent de nouveau en sorte que le monde revit dans ses formes anciennes, la nécessité de revenir aux sources historiques de la tradition nationale, de rétablir au plus vite la religion, la famille, les institutions, les mœurs de l'ancien état militaire. Mais dans quelle cérémonie exprimer tant de choses? Inventer une nouvelle cérémonie répugnait à une génération qui s'était donné tant de peine pour retrouver tant bien que mal, à demi effacé et détruit, le sentier de la tradition, et ne voulait plus le quitter, de peur de s'égarer de nouveau. On chercha donc dans le passé, et on y trouva une cérémonie très ancienne. Institués l'année même de la fondation de la république, en 509 avant Jésus-Christ, en l'honneur des divinités infernales, Dis et Proserpine, pour implorer la fin d'une peste terrible (1), les *ludi saeculares* avaient été, comme garantie solennelle de la sécurité publique, répétés tous les siècles, bien qu'à une date plus ou moins exacte, trois autres fois; en l'an 346 (2), en l'an 249 (3), en l'an 149 ou, selon d'autres, en l'an 146 (4). Les cinquièmes jeux séculaires seraient donc tombés vers l'an 49, c'est-à-dire à l'époque où commençait la guerre civile de César et de Pompée.

(1) Censorinus, *d. die natali*, XVII, 10.
(2) *Id., ibid.*, XVII, 10.
(3) *Id., ibid.*, XVII, 10.
(4) *Id., ibid.*, XVII, 11.

Mais les hommes alors étaient plus préoccupés de ne pas descendre par un chemin trop court dans les royaumes de Dis et de Proserpine que de leur faire des sacrifices; personne n'avait donc songé à célébrer pour la cinquième fois les jeux séculaires, qui n'étaient plus dans les imaginations qu'une chose très lointaine. Auguste dut se décider à rétablir ces jeux pour deux raisons principales. Cette cérémonie si unique que personne parmi les vivants ne l'avait vue, et à laquelle on savait ne pouvoir assister qu'une fois en sa vie, était un moyen merveilleux pour émouvoir profondément les multitudes. En outre il entrait dans cette cérémonie l'idée du *siècle*, compris, il est vrai, comme division du temps en périodes de cent ans, mais qui pouvait facilement se transformer dans l'idée populaire en siècle mystique, puisque personne ne se souvenait plus de ce que la cérémonie signifiait à l'origine. En reprenant les *ludi saeculares*, Auguste ne prétendait pas seulement réparer un oubli des guerres civiles ni veiller à la santé publique par des supplications adressées aux divinités de l'enfer; il se proposait d'instituer, en lui donnant un nom ancien, une cérémonie nouvelle, et de faire dans les *ludi saeculares*, ce que Virgile avait fait dans l'*Énéide* pour les traditions et les légendes latines. On serait presque tenté de dire que les *ludi saeculares* ne sont qu'un fragment de l'*Énéide* réalisé, tant la conception en est virgilienne, ainsi que l'esprit, l'effort pour fondre les principes traditionnels de la société latine avec des rites et des mythes d'un caractère cosmopolite, mais surtout étrusques et grecs, pour faire entrer dans des formes étrangères et surtout helléniques une matière absolument romaine, pour symboliser la fusion que les esprits supérieurs espéraient alors voir s'accomplir

du monde latin et du monde grec. En se faisant aider dans cette entreprise par un jeune juriste, Caïus Atéius Capito (1), non moins versé dans le droit religieux que dans le droit civil, Auguste, pour que l'on comprît plus facilement que le siècle des jeux signifiait le commencement mystique d'un âge nouveau, fit d'abord entrer dans la cérémonie la conception étrusque du siècle considéré comme la durée la plus longue de la vie humaine et évalué par suite à cent dix ans, et il s'appuya, pour justifier cette nouveauté, sur certains oracles grecs de la Sibylle (2), grâce auxquels on avait triomphé tant de fois de la répugnance que témoignaient les Romains pour ce qui venait de l'étranger. Le collège des quindécemvirs, dont Auguste faisait partie, et qui était chargé de conserver les oracles de la Sibylle, fut saisi de la question, et il n'eut pas de peine à trouver un oracle rendu, disait-on, par la Sibylle à l'époque de l'agitation des Gracques, alors que les premiers ferments de la révolte agraire commençaient à se répandre en Italie, c'est-à-dire vers l'an 126 avant Jésus-Christ. Cet oracle, qui décrivait minutieusement les jeux séculaires, ordonnait de les célébrer tous les cent dix ans. Atéius Capito et le collège des quindécemvirs reconnurent dans cet oracle la vraie loi des jeux séculaires; ils affirmèrent avoir vu dans les actes du collège que les jeux avaient déjà été célébrés quatre fois, à un intervalle de cent dix ans chaque fois, et à partir de l'an 126, à part quelques légères différences (3).

(1) Zosime, II, 4.

(2) Voy. *Ephem. Epigr.*, 8-280 : *Acta ludorum saecul. Septimor*, V, 20.

(3) L'oracle nous a été conservé par Zosime (II, 6). Que cet oracle se rapporte à l'époque de l'agitation des Gracques et que par suite il nous montre que les jeux durent etre célébrés vers l'an 126, c'est ce que Mommsen, *Ephem. Epigr.*, VIII, 235, a

que par conséquent un autre siècle de cent dix ans était sur le point de finir, et que l'on pouvait célébrer les jeux la première année de la double présidence (1). Ainsi, puisque les cinquièmes jeux séculaires terminaient une période de 440 ans, ceux qui croyaient à la doctrine exposée par Varron sur la réintégration des corps et des âmes, pouvaient espérer qu'avec les jeux séculaires recommencerait véritablement la reconstitution corporelle de l'ancienne Rome, et que les générations de l'ancienne république l'incarneraient de nouveau, ayant fini leur séjour aux Champs-Élysées. Combien cela devait encourager à obéir à la loi *de maritandis ordinibus!* On donnerait, d'autre part, dans la cérémonie une satisfaction particulière à ceux qui étaient surtout sensibles au symbolisme des rites, ou qui avaient une foi très vive dans les oracles de la Sibylle, si répandus pendant les dix années précédentes. Atéius et les quindécemvirs, s'efforçant toujours de se conformer à l'oracle, décidèrent que les fêtes religieuses

démontré comme étant vraisemblable. Censorinus (*d. die natali*, XVII, 10), après avoir donné la date des *ludi saeculares* d'après la tradition historique, nous dit qu'au contraire, d'après les commentaires des quindécemvirs, les premiers jeux auraient eu lieu en 456 avant J.-C., les seconds en 344. Il ne parle pas des troisièmes. Or, si les premiers avaient eu lieu en 456, les seconds, d'après le système des cent dix ans, auraient dû avoir lieu en 346, les troisièmes en 236, les quatrièmes en 126, les cinquièmes en l'an 16. On comprend que les quindécemvirs, en s'appuyant sur cet oracle qui indiquait que les jeux avaient eu lieu en l'an 26, soutinrent que les jeux avaient déjà eu lieu trois fois, à un intervalle de cent dix ans, excepté pour la seconde fois où l'on admit une légère différence de deux ans, peut-être pour justifier la nouvelle différence d'un an que l'on allait accepter.

(1) L'hypothèse de Boissier (*Revue des Deux Mondes*, 1892, mars, p. 80), que les jeux eurent lieu une année plus tôt pour célébrer la fin de la première période de dix ans du gouvernement, me paraît vraisemblable; mais je crois volontiers que l'on voulait aussi célébrer le vote des lois sociales.

consisteraient en sacrifices que l'on ferait pendant trois nuits successives, le premier aux Moires (c'est le nom grec des Parques), le second aux Ilithyies ou déesses de la génération, le troisième à la *Terre mère*, c'est-à-dire aux divinités dont dépend l'existence physique, la vie et la mort des individus, la fécondité de la race, si nécessaire à l'État, la fertilité de la terre qui est la première source de la richesse et de la prospérité. Comment demander plus clairement aux dieux un âge exempt de destructions criminelles d'existences, fécond en hommes, heureux, grâce à une abondance méritée? On ferait de jour, au contraire, les sacrifices aux dieux de l'empyrée et dans l'ordre suivant : le premier jour à Jupiter, le second à Junon, le dernier à Diane et à Apollon, de façon à ce que la fête se terminât dans les honneurs solennels rendus au beau dieu grec, dont Auguste s'appliquait à répandre le culte, au dieu qui, d'après l'oracle de la Sibylle et l'églogue de Virgile, devait présider au nouveau siècle, au dieu qui représentait le soleil et l'intelligence, la lumière et la chaleur, c'est-à-dire les sources de la vie physique et la splendeur de l'âme humaine. L'hymne à Apollon et à Diane, qui devait terminer et résumer les fêtes, serait composé par le plus grand poète vivant, Horace. Tous les hommes libres, citoyens ou non, seraient invités aux fêtes, et les représentants des hautes classes de Rome, hommes et matrones, y prendraient part comme acteurs; ils auraient à leur tête les deux présidents. Agrippa et Auguste.

Le 17 février (1), le sénat, sans que nous sachions

(1) Un fragment d'une inscription relative aux *ludi saeculares* de Claude ou de Domitien, mentionne un sénatus-consulte du 17 février sur les dépenses des jeux séculaires : *C. I. L.*, VI, 877 *a*. Je suppose que ce fut dans cette séance que l'on discuta

qui avait fait la proposition, décrétait que cette année même, on célébrerait les jeux séculaires; il fixait la dépense et les conditions pour les travaux que nécessitaient les cérémonies, les jeux et les fêtes; il chargeait Auguste, qui était un des *magistri* ou présidents du collège des quindécemvirs, de régler la cérémonie (1). Auguste soumit alors le programme préparé par Atéius Capito, au collège des quindécemvirs; il le fit non seulement approuver, mais publier par eux, et il leur fit aussi publier dans des édits ou dans des décrets toutes les dispositions nécessaires pour la fête, à mesure qu'on en voyait la nécessité, de façon à ce que ce fût le collège des quindécemvirs et non Auguste qui semblât régler la fête et en prendre la direction. Il fut ainsi décidé qu'elle commencerait dans la nuit du 31 mai par un sacrifice aux *Moerae*, et qu'elle continuerait, dans l'ordre que nous avons dit, jusqu'au 3 juin, en reliant l'une à l'autre les cérémonies religieuses par une suite ininterrompue de divertissements populaires. On envoya des hérauts dans toutes les

ce que seraient les jeux, et que l'on prit les autres dispositions préparatoires. Il se pourrait cependant que le sénat n'eût pas pris de décision d'un ordre général sur les jeux dans une séance précédente. Quoi qu'il en soit, il y a une chose certaine, c'est que, comme le dit Mommsen, il fallut une délibération du sénat et qu'Auguste, aussi bien que les quindécemvirs, durent agir en vertu des pouvoirs qui leur étaient conférés par le sénat.

(1) Si du moins, comme le suppose MOMMSEN (*Ephem. Epigr.*, VIII, p. 247), les vingt-quatre premières lignes des *Acta* contiennent un fragment d'une lettre d'Auguste aux quindécemvirs. Si la chose n'est pas certaine, l'hypothèse est du moins vraisemblable. Je ferai remarquer toutefois que la procédure suivie pour l'organisation des jeux ne ressort pas bien clairement de l'inscription qui est peut-être trop mutilée. On comprend seulement qu'il y eut un certain nombre d'*edicta* et de *decreta* dans le collège des quindécemvirs, et qu'Auguste, même s'il fut chargé par le sénat de régler la fête, chercha, comme à l'ordinaire, à ne pas se mettre trop en avant.

régions de l'Italie et jusque dans les villages les plus lointains pour annoncer la grande cérémonie que l'on devait célébrer à Rome, cérémonie qne personne encore n'avait vue, et que personne ne reverrait jamais (1); on choisit pour prendre part à la cérémonie les personnes les plus respectables des hautes classes; on prépara les processions et les spectacles, on commença à former les chœurs. Tandis qu'on faisait ces préparatifs, le collège des quindécemvirs fut appelé à examiner la question de savoir si, dans cette cérémonie, comme dans la précédente, il convenait de faire faire d'abord au peuple les *suffimenta* ou purifications dans les vapeurs de soufre et de bitume, et d'obtenir du peuplé qu'il fît des offrandes de comestibles (orge, blé, fèves) à distribuer ensuite à tous ceux qui assistaient à la fête (2). Il ne faut pas oublier que les *ludi saeculares* étaient à l'origine une cérémonie étrusque destinée à implorer des dieux la fin de la peste; que par suite elle dut être célébrée pour la première fois à une époque d'épidémie; il est donc vraisemblable que la sagesse étrusque avait compris qu'avant de réunir des foules à une époque d'épidémie, en risquant de centupler la force de la contagion, il était nécessaire de purifier chacun des spectateurs, en ayant recours à ces moyens auxquels la science moderne reconnaît encore une certaine efficacité. L'offrande des *fruges* se rattachait probablement par quelque idée religieuse aux *suffimenta*. Et le collège décida que le 28 mai, devant le temple de Jupiter Optimus Maximus et devant le temple de Jupiter tonnant sur le Capitole, dans les

(1) Zosime, II, 5.
(2) *Acta*, 29-35; *Ephem. Epigr.*, VIII, 228.
(3) Cette date est une conjecture. Voy. Mommsen, *Ephem. Epigr.*, VIII, p. 250

portiques spacieux du temple d'Apollon sur le Palatin, et du temple de Diane sur l'Aventin, les membres du collège des quindécemvirs, viendraient recevoir du peuple les *fruges* données comme offrande, et que dans les mêmes lieux, excepté dans le temple de Diane, ils donneraient au peuple le soufre et le bitume dont les vapeurs devaient servir à chacun à se purifier chez soi, ainsi que sa famille, avant de venir à la fête (1). On parlait de la fête dans toute l'Italie, tandis qu'elle se préparait, et bientôt, oubliant tous les autres soins, on vécut partout dans l'attente de cette solennité unique; tout le monde s'en occupait, depuis Auguste, Agrippa et les consuls qui désiraient qu'elle fût magnifique, jusqu'aux petits propriétaires des villes éloignées qui se disposaient à faire, pour cette occasion unique, le grand voyage de la métropole; depuis l'aristocratie romaine qui devait figurer dans la fête avec ses personnages les plus respectables, avec ses femmes les plus belles et les plus chastes, avec ses jeunes gens qui donnaient les plus belles promesses, jusqu'à Horace qui, plus misanthrope, plus mécontent que jamais, ne croyant guère à la sincérité de la fête et de ceux qui l'organisaient, n'avait pourtant pas su renoncer au plaisir de composer une belle poésie à laquelle le public

(1) Selon Zosime (II, 5), les *suffimenta* se distribuaient ἐν τῷ Καπετωλίῳ (cette expression désigne certainement les deux temples de Jupiter Optimus Maximus et de Jupiter tonnant, placés sur le Capitole, et dont il est question au v. 30 des *Acta*), καὶ ἐν τῷ νεῷ τῷ κατὰ τὸν Παλάτιον (qui est certainement l'*aedes Apollinis* dont il est question au v. 31 des *Acta*). Mais selon Zosime, dans le temple de Diane sur l'Aventin, on ne faisait qu'accepter les *fruges*, et on ne donnait pas les *suffimenta*. La raison de cette différence est très obscure, et l'on se demande s'il n'y a pas une erreur dans Zosime. L'inscription des *Acta* ne nous vient pas en aide, parce qu'elle est incomplète et que pour ce point elle a été reconstituée d'après le texte de Zosime.

ennemi serait cette fois obligé de faire un bon accueil. Mais dans quelle mesure les masses seraient-elles capables de comprendre et d'apprécier l'idée capitale de la fête, c'est-à-dire la nécessité de régénérer Rome sans attendre des dieux le fabuleux âge d'or, mais en pratiquant les vertus sévères dont les lois approuvées l'année précédente imposaient l'observance, en vivant d'une vie de famille simple, austère et féconde? Cependant, le 1er juin approchait; des foules immenses arrivaient à Rome. Mais une difficulté se présenta. La *lex de maritandis ordinibus* interdisait les spectacles publics aux célibataires. Un grand nombre de personnes auraient donc dû être exclues, et parmi elles Horace lui-même, le poète qui composait l'hymne officiel de la grande cérémonie. Le 23 mai, cédant à des démarches multiples, le sénat suspendait pour ces fêtes l'interdiction de la *lex de maritandis ordinibus* et ordonnait qu'un *commentarium* des jeux fût écrit sur une colonne de bronze, et un autre sur une colonne de marbre (1). Deux jours après les quindécemvirs, en raison de l'affluence considérable, décidèrent que la distribution des *suffimenta* se ferait non pas en un jour, mais en trois jours, les 26, 27 et 28 mai (2).

Quand les hommes libres eurent été purifiés, les cérémonies commencèrent, la dernière nuit de mai. Au Champ-de-Mars, sur le bord du Tibre, à l'endroit indiqué par l'oracle et où le Tibre est le plus étroit et le plus profond (3), c'est-à-dire à l'endroit où aboutit

(1) *Acta*, v. 50-63.

(2) *Acta*, v. 64-70; nous avons deux monnaies d'Auguste se rapportant aux *suffimenta*.

(3) On a beaucoup discuté sur ce point, mais il me semble qu'on ne peut pas traduire autrement les paroles de la sibylle (Zosime, II, 6) : ἐν πεδίῳ παρὰ Θύμβριδος ἄπλετον ὕδωρ ὅππῃ στεινότατον... στεινότατον se rapporte-t-il à ὕδωρ ou à πεδίον? Il me

aujourd'hui le pont Victor-Emmanuel, on avait construit trois autels et auprès, une scène, mais sans théâtre et par conséquent sans sièges, afin que les spectateurs assistassent debout au théâtre et que la cérémonie fût empreinte d'une solennité mâle et antique, rappelant l'époque où on ne connaissait ni sièges commodes ni grand velum pour abriter du soleil (1). Dans la nuit donc, vers la deuxième heure, le peuple se pressa dans le Tarentum. L'obscurité n'était éclairée que par les étoiles et par les autels qui fumaient dans le fond sur le bord du Tibre. C'est dans cette lueur qu'apparut Auguste suivi de tout le collège des quindécemvirs (2); et il immola neuf agnelles et neuf chèvres sur les trois autels (3), *achivo ritu*, à la mode grecque (4) : puis dans le grand silence de la nuit, au nom de tous les citoyens et de tous les hommes libres, présents et absents, il

semble, quant à moi, que ce mot ne peut se rapporter qu'à ὕδωρ et qu'il complète le sens exprimé dans le mot ἄπλετον, désignant l'endroit où le fleuve est le plus profond et le plus étroit. Il me paraît difficile que Zosime ait voulu indiquer l'endroit où le Champ-de-Mars aurait été le plus étroit et l'eau du Tibre la plus abondante. La phrase deviendrait très confuse. Si on l'interprète comme nous venons de le faire, elle indique au contraire clairement l'endroit situé entre San Giovanni dei Fiorentini et le pont du Janicule, endroit dans le voisinage duquel ont été découverts les *Acta saecularia* et l'autel de Dis et de Proserpine.

(1) *Acta*, v. 100, *in scaena quoi theatrum adjectum non fuit, nullis positis sedilibus*. Voy. Zosime, II, 5 et, Valère-Maxime, II, iv, 2

(2) Zosime, II, 5.

(3) Zosime (II, 5) dit qu'il y avait trois autels et qu'Auguste sacrifia trois agneaux. D'autre part, la prière aux *Moerae* trouvée dans les *Acta* nous indique nettement qu'il y eut neuf chèvres et neuf agnelles de sacrifiées. Zosime s'est donc trompé. On pourrait supposer qu'en même temps qu'Auguste, deux autres *magistri* du collège sacrifièrent sur les deux autres autels, mais le v. 115, où nous est conservé le récit du sacrifice aux Ilithyiae nous montre clairement qu'Auguste fit seul tous ces sacrifices.

(4) *Achivo ritu : Acta*, v. 90.

adressa aux déesses qui tournent et brisent avec leurs doigts les fils ténus de la vie, une prière d'un style explicite et sec comme celui d'un contrat et dont il serait impossible de rendre dans une traduction l'aridité archaïque et la concision commerciale. Je la donne ici, telle qu'elle a été reconstituée par les érudits d'après les fragments qui en sont restés : « Mœræ, uti vobis in illeis libreis scriptum est, quarum rerum ergo, quodque melius siet p. R. Quiritibus, vobis VIIII agnis feminis et IX capris feminis sacrum fiat; vos quaeso praecorque uti imperium maiestamque P. R... Quiritium duelli domique auxitis utique semper nomen Latinum tuaeamini... incolumitatem sempiternam victoriam valetudinem populo romano Quiritibus tribuatis faveatisque populo Romano Quiritium legionibusque populi R. Quiritium remque p. populi Romani Quiritium salvam servetis,... uti sitis volentes propitiae p. R. Quiritibus quindecivirum collegio mihi domo familiae et uti hujus... sacrificii acceptrices sitis VIIII agnarum feminarum et VIIII craprarum feminarum propriarum immolandarum; harum rerum ergo macte hac agna femina immolanda estate fitote volentes propitiae p. R. Quiritibus quindecemvirorum collegio mihi domo familiae (1). » Ce qui ne voulait pas dire à moi, Auguste, à la famille et à la maison d'Auguste, mais à moi qui suis présent, citoyen, homme libre, tandis qu'Auguste récite la formule de la prière qui à ce moment-là devait être sur les lèvres de tous les assistants et de toute l'Italie, et qui fort nettement, sans circonlocutions, proposait ce contrat à la divinité; d'un côté neuf agnelles et neuf chèvres, offertes aux déesses, d'autre part la félicité de l'État et des particuliers

(1) *Acta*, v. 91-99.

donnée par les déesses en échange des sacrifices. Il serait impossible d'imaginer une prière plus archaïque à la fois dans sa langue et dans ses formules. Il n'est question que du *populus Romanus* et des Quirites dans une cérémonie à laquelle étaient invités tous les hommes libres. Le sacrifice accompli, on alluma les lumières sur la scène et de grands feux, et l'on représenta sur la scène différents spectacles (1), le public restant toujours debout, tandis que des matrones, au nombre de cent dix pour représenter les années du siècle, offraient à Diane et à Junon un sellisterne ou banquet sacré (2). Le jour suivant eut lieu une solennité au Capitole : Agrippa et Auguste, les deux collègues, sacrifièrent chacun un bœuf à Jupiter Optimus Maximus, en répétant à Jupiter la prière monotone que, dans la nuit, Auguste avait déjà adressée aux Moires (3); puis dans un théâtre construit en bois sur le Champ-de-Mars, auprès du Tibre, et pourvu cette fois des sièges nécessaires, on représenta les jeux latins, tandis que se continuaient sur la scène construite dans le Tarentum les jeux commencés pendant la nuit (4). Il y eut ce jour-là un nouveau sellisterne offert par les mères de famille (5); les quindécemvirs suspendirent les deuils privés des femmes (6). Pendant la nuit on fit un nouveau sacrifice dans l'obscurité du Tarentum, sur le bord du Tibre, aux Ilithyies, déesses de la fécondité, sacrifice où le sang n'était pas versé, et où l'on offrait vingt-sept gâteaux, en trois fois et de trois espèces dif-

(1) *Acta*, v. 100; Zosime, II, 5.
(2) *Acta*, v. 101.
(3) *Acta*, v. 103-106.
(4) *Acta*, v. 108.
(5) *Acta*, v. 109
(6) *Acta*, v. 110-114.

férentes, en accompagnant cette offrande de la même prière, dans laquelle Auguste changea seulement le nom de la déesse (1). La journée du 2 juin était consacrée à un grand sacrifice à Junon sur le Capitole, et aux matrones, pour symboliser la fonction religieuse, dans l'État et dans la famille, de la femme qui ne doit pas s'occuper des affaires publiques, mais qui peut unir utilement ses prières à celles des hommes pour implorer la protection des dieux. Cent dix mères de famille, toujours le nombre des années du siècle, choisies par les quindécemvirs parmi les plus nobles et les plus respectées de Rome, recevaient l'ordre de se trouver sur le Capitole pour le sacrifice; et quand Agrippa et Auguste eurent immolé chacun une vache (2), et qu'Auguste eut répété à Junon ce qu'il avait déjà dit aux Parques, à Jupiter, et aux Ilithyies, les matrones se mirent toutes à genoux, et récitèrent une longue prière, un peu différente de la prière ordinaire pour demander à Junon, *genibus nixae*, qu'elle protégeât la république et la famille, qu'elle donnât éternellement aux Romains la victoire et la force. Il y eut ensuite de nouveaux jeux dans tous les quartiers de Rome (3). Et la nuit, dans le Tarentum, eut lieu le troisième sacrifice nocturne à la Terre mère, avec la cinquième répétition de la prière ordinaire suivie aussi d'un sellisterne (4). Le 3 juin enfin eut lieu la dernière solennité qui était aussi la plus importante : le sacrifice des vingt-sept gâteaux déjà offerts aux Ilithyies en l'honneur d'Apollon, dans son temple sur le Palatin (5).

(1) *Acta*, v. 115-118.
(2) *Acta*, v. 119.
(3) *Acta*, v. 133.
(4) *Acta*, v. 134-138.
(5) *Acta*, v. 139-146.

Mais quand le sacrifice fut accompli, quand Auguste eut récité pour la sixième fois sa prière monotone, et qu'on arriva au bout de cette suite si peu variée de cérémonies qui avaient duré trois jours, alors enfin l'ode d'Horace chantée par vingt-sept jeunes gens et par vingt-sept jeunes filles, prit son vol, plana, comme fait l'alouette, sur ses strophes vigoureuses, répandit sa mélodie dans l'immense ciel de Rome qui n'avait pas encore entendu, entre les sept collines, des lèvres humaines adresser aux dieux des prières aussi douces, aussi tendres, aussi harmonieuses. Quelle différence entre les prières protocolaires récitées par Auguste et les cent dix matrones dans un style si alourdi par les pronoms relatifs et les longs gérondifs, et ces strophes ailées, légères et vigoureuses qui voltigeaient dans l'air comme de gracieux oiseaux! Cette poésie résume les significations complexes de la longue cérémonie; on y retrouve le mélange mythologique des symboles astronomiques et moraux, le rappel des récentes lois sociales, la glorification des grandes traditions de Rome, les aspirations vers la paix, la puissance, la gloire, la prospérité et la vertu qui est la condition de tous les biens convoités par l'homme. Dans un prélude de deux strophes, les jeunes gens et les jeunes filles invoquent Apollon et Diane :

Phoebe, silvarumque potens Diana,
Lucidum coeli decus, o colendi
Semper et culti, date quae precamur
Tempore sacro,

Quo Sibyllini monuere versus
Virgines lectas puerosque castos
Dis, quibus septem placuere colles,
Dicere carmen.

Puis les jeunes gens se tournent vers Apollon, le dieu de la lumière, le soleil; et ils lui chantent la strophe qu'aucun enfant de Rome, même vingt siècles plus tard, ne lira jamais sans émotion :

Alme sol, curru nitido diem qui
Promis et celas, aliusque et idem
Nasceris, possis nihil urbe Roma
Visere majus!

Les jeunes filles continuent en confondant Diane avec Ilithyie et Lucine, les déesses de la génération :

Rite maturos aperire partus
Lenis, Ilithyia, tuere matres,
Sive tu Lucina probas vocari,
Seu Genitalis:

Et les jeunes gens reprennent en invoquant les faveurs de la déesse pour les lois approuvées l'année précédente :

Diva, producas subolem patrumque
Prosperes decreta super jugandis
Feminis prolisque novae feraci
Lege marita.

Il sera ainsi possible, disent les jeunes filles, de célébrer tous les cent dix ans, pendant trois jours et trois nuits, les *ludi saeculares :*

Certus undenos deciens per annos
Orbis ut cantus referatque ludos
Ter die claro totiensque grata
Nocte frequentes.

Et, alternant leurs chants, les jeunes gens et les jeunes filles invoquaient ensuite les Parques, déesses du des-

tin ; puis la Terre, mère de la fertilité et de la prospérité ; puis de nouveau Apollon, dieu de la santé, qui, doux et apaisé, dépose ses traits, et Diane, cette fois, sous la forme astronomique de la lune en croissant :

Vosque veraces cecinisse, Parcae,
Quod semel dictum est stabilisque rerum
Terminus servet, bona jam peractis
Jungite fata,

Fertilis frugum pecorisque tellus
Spicea donet Cererem corona ;
Nutriant fetus et aquae salubres
Et Jovis aurae.

Condito mitis placidusqus telo
Supplices audi pueros, Apollo ;
Siderum regina bicornis, audi,
Luna, puellas.

Après avoir ainsi invoqué séparément le soleil, la fécondité, le destin, la prospérité, la lune, les jeunes gens et les jeunes filles, continuant probablement à alterner les strophes, s'adressent à tous les dieux de l'Olympe à la fois, pour faire monter jusqu'à eux, dans des strophes magnifiques, le vœu universel de Rome et de l'Italie, le vœu qui résumait toutes les plaintes, tous les regrets, toutes les aspirations, toutes les espérances, tous les rêves qui flottaient dans l'âme de la nation, au moment de ce premier retour à la vie après l'immense catastrophe :

Roma si vestrum est opus Iliaeque
Litus Etruscum tenuere turmae,
Jussa pars mutare Lares et urbem
Sospite cursu,

Qui per ardentem sine fraude Trojam
Castus Aeneas patriae superstes
Liberum munivit iter, daturus
Plura relictis :

Di, probos mores docili juventae,
Di, senectuti placidi quietem,
Romulae genti date remque prolemque
Et decus omne !

Quaeque vos bobus veneratur albis
Clarus Anchisae Venerisque sanguis,
Impetret, bellante prior, jacentem
Lenis in hostem.

Jam mari terraque manus potentes
Medus Albanasque timet secures,
Jam Scythae responsa petunt superbi
Nuper et Indi ;

Jam Fides et Pax et Honos Pudorque
Priscus et neglecta redire Virtus
Audet apparetque beata pleno
Copia cornu ;

Augur et fulgente decorus arcu
Phoebus acceptusque novem Camenis,
Qui salutari levat arte fessos
Corporis artus,

Si Palatinas videt aequus arces,
Remque romanam Latiumque felix
Alterum in lustrum meliusque semper
Prorogat aevum.

Et une dernière invocation de ceux qui vont se retirer, l'âme pénétrée de piété, après avoir ainsi prié, termine le chœur :

Quaeque Aventinum tenet Algidumque,
Quindecim Diana preces virorum
Curat et votis puerorum amicas
Applicat aures.

Haec Jovem sentire deosque cunctos
Spem bonam certamque domum reporto,
Doctus et Phoebi chorus et Dianae
Dicere laudes.

C'était là un beau poème, un hymne admirable à la vie dans ses formes multiples, au soleil, à la fécondité, à l'abondance, à la vertu, à la puissance; et tout cela était merveilleusement rendu dans un style mythologique et grec. C'était même un trop beau poème. Si on compare cette prière magnifique avec les formules si sèches récitées par Auguste, on peut se rendre compte du malaise, de l'incertitude et de la contradiction qui régnaient à cette époque. On a, d'un côté, une vieille religion politique momifiée dans son matérialisme barbare et dans son rituel séculaire; de l'autre, des tentatives pour la vivifier en faisant appel à l'art, à la mythologie, à la philosophie des Grecs, c'est-à-dire à des éléments purement intellectuels, et qui ne venaient pas d'une piété nouvelle. Le *carmen sæculare* était une belle œuvre d'art, de même que ce temple d'Apollon, construit par Auguste, et entre les colonnes duquel on récitait ce poème; mais c'était un beau morceau de poésie lyrique et humaine, et non un chant de ferveur religieuse: il pouvait avoir été composé par un grand artiste qui considérait ces divinités comme de purs symboles intellectuels, bien faits pour personnifier artistement certaines abstractions. Sans doute le paysan grossier et le plébéien ignorant pouvaient encore croire qu'ils obtiendraient des Parques et d'Apollon ce qu'ils désiraient, en répétant les formules prononcées par Apollon : mais comment pouvait-on se servir de cette vieille religion pour gouverner l'empire, maintenant que l'aristocratie ne savait plus se servir de la religion pour discipliner les masses? Comment les

beaux vers d'Horace auraient-ils pu raffermir la conscience des devoirs dans une aristocratie corrompue et frivole, si elle ne répétait ces vers que parce qu'ils étaient harmonieux? Les jeux séculaires prouvaient bien que les tentatives faites pour renouveler avec l'hellénisme la vieille religion romaine, apportaient plutôt de la confusion qu'un rajeunissement. Le chœur des vingt-sept jeunes gens et des vingt-sept jeunes filles eut beau se rendre sur le Capitole pour y chanter de nouveau le poème (1); le peuple eut beau ce jour-là goûter, outre les jeux ordinaires, le spectacle d'une course de quadriges (2); les quindécemvirs eurent beau, pour plaire à tout ce monde en liesse, ajouter sept jours de *ludi honorarii* aux trois jours de *ludi solemnes,* en ordonnant seulement qu'il y eût un jour de repos, le 3 juin (3), l'espérance bonne et sûre que ceux qui chantaient le poème d'Horace prétendaient avoir emportée chez eux, était un beau mensonge poétique. Tandis que l'Italie s'amusait à Rome avec ces rites, ces cérémonies et ces chants, les provinces européennes de l'empire s'apprêtaient à commenter, par une vaste révolte, les jeux séculaires et leur *carmen.* Le long désordre du dernier siècle avait dans tout

(1) *Acta,* v. 148. Mommsen (*Eph. Epigr.*, VIII, p. 256) suppose au contraire que le poème fut chanté *a choris solemni pompa ex Palatio ad Capitolinum pergentibus et inde redeuntibus ad aedem Apollinis Palatinam.* Mais le texte des *Acta,* qui est si précis, me paraît exclure absolument cette hypothèse qui sans cela paraîtrait vraisemblable Quant à l'étrangeté qu'il y aurait eu à faire chanter sur le Capitole un poème en l'honneur d'Apollon et de Diane, dans lequel il est à peine question de Jupiter et de Junon, on pourrait répondre que le *Carmen* d'Horace n'est pas seulement un hymne à Apollon et à Diane, mais aussi et surtout le *Carmen saeculare,* l'hymne synthétique de toute la cérémonie.

(2) *Acta,* v. 154.

(3) *Acta,* v. 156-159.

l'empire interverti à un tel point le cours naturel des causes et des effets, que la paix elle-même allumait alors un grand foyer de guerre dans les Alpes et dans les provinces européennes. Si la paix, en effet, avait été d'un bienfait indicible pour l'Italie et pour les riches provinces de l'Orient, les nations grossières qui obéissaient à Rome dans les Alpes, dans la Gaule transalpine, en Espagne, en Pannonie, n'avaient guère eu à se louer des présents que la paix leur avait réservés, c'est-à-dire de levées plus fréquentes et plus rigoureuses d'auxiliaires, d'une plus grande sévérité des proconsuls et des propréteurs, et surtout de nouveaux impôts décidés par Auguste, et perçus avec rigueur par ses procurateurs, pour réorganiser les mauvaises finances de la république. Dans ces régions, habituées depuis longtemps à rendre à l'autorité romaine un hommage purement formel, un vent de révolte soufflait depuis quelque temps; il en était de même en Gaule, où le cens qui avait été ordonné par Auguste et les nouveaux tributs qu'il avait imposés, avaient, en l'espace de dix ans, à demi détruit la pacification du pays, qui était retombé dans les discordes et l'agitation d'autrefois (1). Licinus, le fameux affranchi d'Auguste, chargé de veiller à la perception des tri-

(1) Suétone, *Tib.*, 9 : *Post haec comatam Galliam anno fere rexit (Tiberius) et barbarorum incursionibus et principum discordia inquietam.* Cette brève allusion nous prouve que vers cette époque l'aristocratie en Gaule était de nouveau en proie à de grandes discordes, et que ces discordes étaient liées à des incursions de Germains dont nous parlerons plus loin. Cela veut dire qu'il se reformait dans la noblesse gauloise un parti romanophile et un parti germanophile, et que la domination romaine avait fait renaître un vif mécontentement. Dion (LIV, 21) confirme très nettement la phrase de Suétone, et cela prouve que le mécontentement était surtout causé par les exactions de Licinus.

buts, personnifiait aux yeux des Gaulois ce changement inattendu et si pénible de la politique romaine. Licinus qui, pour remplir sa charge, parcourait la Gaule, y connaissait les propriétaires, les marchands, les ouvriers, et cherchait à connaître la richesse de toutes les classes, le premier peut-être d'entre les Romains, avait vu apparaître çà et là dans cette Gaule froide, brumeuse et barbare, les signes de richesses merveilleuses que l'on pourrait bientôt exploiter. Le premier il avait entrevu la prospérité et la grandeur futures de ce pays (1), mais il en avait profité pour montrer à Auguste qu'il était passé maître dans l'art de soutirer de l'argent aux sujets. Dans aucune partie de l'empire, il ne s'était trouvé de gouverneur, de questeur, de légat ou de procurateur d'Auguste, qui eût mis autant de zèle que Licinus en Gaule à reconstituer le trésor de la république, mais personne non plus n'y avait apporté aussi peu de scrupules. Il avait suivi

(1) Dion, LIV, 21 : C'est là ce que signifient véritablement le récit que nous trouvons dans Dion des querelles survenues entre Auguste, les Gaulois et Licinus, et le discours que l'historien grec met dans la bouche de Licinus au sujet de la richesse des Gaulois. Ce discours, dans son exagération même, contient évidemment une pensée plus sérieuse de Licinus qui n'aurait pas été maintenu en Gaule si longtemps par Auguste, s'il n'avait été qu'un voleur vulgaire, habile à se tirer d'affaire au moyen de mensonges. Licinus, même s'il était dépourvu de scrupules, était un homme intelligent et actif, et il rendit de grands services au gouvernement romain ; il est donc nécessaire de lui attribuer, même au point de vue romain férocement égoïste, des intentions plus sérieuses que le simple désir de s'enrichir en volant les Gaulois. En considérant ainsi cet épisode, il n'est pas difficile d'entrevoir quelle était cette idée. Accusé par les Gaulois d'avoir fait peser sur eux des impôts écrasants, Licinus cherche à démontrer à Auguste que les Gaulois et la Gaule sont plus riches qu'on ne le croit à Rome, et que la Gaule est un pays qui promet beaucoup. Et en cela, il est certain qu'il avait vu juste.

dans toutes les régions de la Gaule les officiers chargés de faire le cens; il avait interprété à sa façon les institutions d'Auguste, en se mettant lui-même en avant plus qu'il ne convenait à un affranchi du *princeps*, qui, en Gaule, n'était qu'un auxiliaire privé du *legatus*: il s'était imposé enfin à celui-ci, et n'avait pas négligé d'emplir sa caisse en même temps que celle de l'État. Il savait qu'à Rome, en raison des difficultés financières, on n'examinerait pas de trop près les moyens employés, si les résultats étaient brillants. Mais en Gaule il se reformait dans la noblesse un parti anti-romain; c'était un grand péril auquel s'ajoutait un péril nouveau ou plutôt un péril qui réapparaissait, le péril germanique. Par sa victoire sur Arioviste, César avait rejeté les Germains hors de la Gaule et avait fermé solidement derrière eux les portes de la nouvelle province romaine; mais quarante ans s'étaient écoulés depuis la défaite du roi des Suèves, et, tandis que le prestige de Rome diminuait pendant les guerres civiles, de nouvelles générations avaient grandi au delà du Rhin, qui n'avaient pas vu César et son armée dans la Gaule, et qui recommençaient à songer aux belles terres fertiles, convoitées depuis si longtemps, au vaste champ d'émigration, de conquête et de butin, auquel, avant l'invasion romaine, les Germains accédaient si facilement, et qui n'était défendu que par cinq légions. Agrippa semble s'être aperçu le premier que Rome avait à se tenir sur ses gardes, pour empêcher qu'une partie de la noblesse gauloise ne fît des avances aux Germains, et que ceux-ci ne songeassent de nouveau à reconquérir la Gaule; et pendant son dernier séjour en Gaule, il avait imaginé deux grands expédients politiques pour compenser la force militaire insuffisante de Rome en Gaule. C'était d'abord

d'apaiser le ressentiment des Gaulois au sujet de l'augmentation des impôts; puis d'empêcher par des moyens pacifiques l'invasion de la Gaule. Il permit à une grande multitude d'Ubiens qui habitaient sur la rive germanique du Rhin de passer le fleuve et d'occuper au delà des terres incultes (1); il espérait ainsi gagner l'amitié des populations riveraines et voisines, et convertir en sujets laborieux ceux qu'il aurait été autrement contraint de détruire, tôt ou tard, comme des bêtes sauvages. Agrippa, avec son esprit vaste et puissant, avait en outre compris que Rome n'était plus assez forte pour que la Gaule se laissât sans murmurer grever d'impôts par elle, et qu'il lui fallait justifier aux yeux mêmes des Gaulois les lourds tributs dont on les accablait, en leur rendant quelques services, et en faisant en Gaule ce qu'Auguste avait commencé à faire en Asie, c'est-à-dire en essayant de concilier dans les différentes parties de la nation des intérêts depuis longtemps opposés. La paix réunissait dans un commun désir d'imiter la civilisation gréco-latine et de tirer parti du nouvel ordre de choses, les aristocraties locales que la guerre pendant les siècles précédents avait lancées, furieuses, les unes contre les autres. Les villes prenaient de l'importance, le commerce se développait, aussi bien celui qui se faisait à l'intérieur du pays, que celui qui se faisait avec la Germanie et avec l'Italie; le monde des ouvriers et des

(1) Strabon, IV, III, 4... μετήγαγεν Ἀγρίππας ἑκόντας εἰς τὴν ἐντὸς τοῦ Ῥήνου... Bien que Strabon ne dise pas quand, il est certain qu'Agrippa dut faire cette concession durant son dernier séjour en Gaule, alors que, n'ayant plus à guerroyer, il put s'occuper un peu de l'administration civile. Il est évident que le but de cette concession fut celui que nous avons indiqué, c'est-à-dire le désir de gagner l'amitié des populations de la frontière qui étaient les plus agitées.

marchands devenait aussi plus nombreux et plus important dans chaque peuple, et ils avaient besoin, comme en Asie, de la paix, de l'ordre et de la sécurité, non seulement chez eux mais au delà des frontières du petit État auquel ils appartenaient. Or Rome seule pouvait assurer cette paix, en Gaule comme en Asie. Agrippa avait compris qu'il fallait d'abord donner des routes au pays; et il avait ces années-là tracé et commencé à construire le grand quadrivium de la Gaule, les quatre routes qui de Lyon allaient, l'une au nord, jusqu'à l'Océan, aboutissant probablement au village d'où l'on s'embarquait pour la Bretagne, une autre au sud jusqu'à Marseille; une autre à l'est jusqu'au Rhin; une dernière à l'ouest, traversant l'Aquitaine et allant jusqu'en Saintonge (1); il s'était servi pour son tracé des routes gauloises qui existaient déjà, mais les avait élargies. Ainsi l'argent que Licinus arrachait à la Gaule était en partie dépensé dans la Gaule même et au profit des Gaulois.

Mais Agrippa avait dû interrompre cette grande tâche pour venir à Rome travailler avec Auguste aux lois sociales et célébrer les *ludi saeculares*; et l'orage qui se formait depuis quelque temps vers la frontière septentrionale éclata au commencement de l'an 16. Vers la même époque les Besses se révoltèrent en Thrace contre le roi Rimetalce, qui leur avait été imposé par les Romains; la Macédoine fut envahie par les Dentelètes, par les Scordices, et il semble aussi par les Sauromates; les Pannoniens s'insurgèrent, entraînant dans la révolte le royaume de Norique, qui était simplement sous le protectorat de Rome, et ils envahirent l'Istrie; dans les Alpes les Vennonètes et les

(1) Strabon, IV, xvi.

Camunnes (1) prirent les armes. Les premiers habitaient dans la Valteline et peut-être aussi dans une partie de la vallée de l'Adige et dans la haute vallée de l'Inn (2); les seconds, dans la vallée qui a conservé leur nom. Au commencement de l'an 16 un grand bruit d'armes arriva ainsi de partout jusqu'à Rome. où Auguste se trouvait fort embarrassé et aux prises avec les premiers effets de ses lois sociales. L'arbre planté avec tant de peine donnait des fruits très singuliers. Il était maintenant bien évident que l'épuration du sénat, réclamée par la noblesse, comme une mesure de salut suprême, n'avait d'autre résultat que de rendre les séances du sénat encore plus vides qu'auparavant, et de montrer ainsi à tout le peuple la paresse civique de cette aristocratie qui réclamait pour elle seule le privilège de gouverner l'État (3). Et ceux qui avaient été exclus du sénat reprenaient courage, étaient de plus en plus empressés autour d'Auguste, cherchaient à ébranler sa sévérité de censeur, en usant sans relâche de cet argument irréfutable : pourquoi infliger à tant de sénateurs modestes l'affront d'être chassés du sénat, alors que ceux qui y restaient, les gros personnages, les membres de la haute noblesse, ne valaient pas mieux? Et ainsi, petit à petit, les uns après les autres, les sénateurs exclus rentraient au sénat (4). Mais les lois sur le mariage et sur l'adultère amenaient des

(1) Dion, LIV, 20.

(2) Oberziner, *le Guerre di Augusto contro i popoli alpini* p. 52. Rome, 1900

(3) C'est de cette façon seulement que l'on peut expliquer pourquoi Auguste, comme le rapporte Dion, fit infliger par le sénat une amende à ceux qui manqueraient une partie des séances sans pouvoir donner une bonne excuse. (Dion, LIV, 18.)

(4) Dion (LIV, 14) nous dit en parlant de la *lectio senatus* de l'an 18 : καὶ αὐτῶν (ceux qui avaient été exclus) οἱ μὲν πλείους ἐπανῆλθον χρόνῳ ἐς τὸ συνέδριον.

difficultés plus graves. Auguste s'était empressé d'adopter les deux fils d'Agrippa et de Julie, Caïus et Lucius (le premier avait trois ans et le second quelques mois seulement), pour donner le bon exemple, se mettre en règle avec la *lex de maritandis ordinibus*, et pouvoir dire, lui aussi, comme la loi le prescrivait à tout bon citoyen, qu'il avait élevé pour la république trois enfants : Julie et ces deux-là (1). Agrippa avait une fille, la femme de Tibère, que lui avait donnée Pomponia; et il était encore assez vigoureux pour espérer avoir de Julie deux autres enfants; en adoptant deux enfants en bas âge, Auguste ne risquait pas d'être accusé d'éluder l'esprit de la loi et de chercher à échapper aux charges et aux devoirs d'une longue éducation. Mais si, comme toujours, Auguste avait su habilement résoudre la difficulté qui le concernait et dont la stérilité de Livie était la cause, tout le monde ne pouvait pas aussi facilement que lui se mettre en règle avec la loi. En outre, les premiers procès publics d'adultère avaient fait voir que si l'espionnage et la délation introduits parmi les dieux Lares pour veiller sur la pureté du foyer domestique, purifiaient les maisons, c'était en jetant dans la rue toutes les malpropretés accumulées dans les familles, au risque d'en salir les passants. Le public accourait aux procès d'adultère comme à un divertissement scandaleux pour y voir les deux parties s'accabler d'injures immondes,

(1) Dion (LIV, 18). C'est cela et non le désir de se choisir des successeurs qui fut le vrai motif de l'adoption. S'il avait voulu se préparer des successeurs, Auguste aurait jeté les yeux, non sur des enfants, mais sur Tibère et sur Drusus qui avaient l'âge nécessaire pour remplir de graves fonctions et qui étaient en train de donner la preuve de leurs capacités. En outre, Auguste s'appliqua toujours à ne pas laisser soupçonner même de loin qu'il cherchait à se préparer un successeur.

d'accusations honteuses et de révélations malpropres (1). Et le public prenait tant de plaisir à sonder ainsi curieusement les affaires des autres qu'il tenait les regards curieusement fixés sur Auguste lui-même et sur Térentia. Tout le monde voulait savoir si l'auteur de la loi donnait vraiment l'exemple en l'observant lui-même (2). Enfin, si on pouvait se demander si ces lois allaient régénérer Rome, il était du moins certain qu'elles allaient augmenter le nombre des litiges et des procès, chose dangereuse maintenant que la vieille *lex* n'était plus observée et que beaucoup de sénateurs, de chevaliers, de plébéiens cherchaient à gagner de l'argent en plaidant. Les procès se multiplient, grossissent, s'allongent d'une façon interminable, quand les avocats se font payer. Pour toutes ces raisons, Auguste avait voulu rappeler à tout le monde ce que la *lex Cintia* interdisait, en faisant confirmer de nouveau par le sénat, à la suite d'une délibération spéciale, les dispositions qui avaient trait aux honoraires des procès; et il avait fait décider aussi par le sénat qu'une amende serait infligée aux sénateurs qui manqueraient les séances sans motif valable (3). Mais depuis quelque temps il songeait à avoir recours à son expédient ordinaire dans les moments difficiles, à disparaître, à quitter de nouveau Rome, où il était aussi délicat pour lui de faire exécuter ses lois, qu'il était dangereux de laisser ces lois s'user d'elles-mêmes, parce que, ceux

(1) Voy. Dion, LIV, 30 l'anecdote est plus tardive (elle est de l'an 742); mais si Auguste se résolut alors à intervenir avec tant d'énergie malgré sa prudence ordinaire, cela prouve que le mal durait déjà depuis longtemps et qu'on en était las. Il est donc vraisemblable qu'il remontait à la première application de la loi.

(2) Voy. Dion, LIV, 19.

(3) Dion, LIV, 18.

qui ne les observaient pas restaient impunis (1). Les révoltes si nombreuses qui avaient éclaté dans les provinces eussent été un prétexte suffisant pour partir, mais des nouvelles encore plus graves arrivèrent bientôt et le décidèrent tout à fait : les Germains tentaient de rouvrir les portes des Gaules que César leur avait fermées. Après le départ d'Agrippa, un homme en qui Auguste avait mis toute sa confiance et qui la méritait à cause de certaines qualités, Marcus Lollius, était resté pour gouverner la Gaule. Quand la Galatie avait été annexée, Lollius en avait été le premier gouverneur, et il avait été consul en l'an 21. C'était un homme vif, intelligent, mais très avide; à l'ombre de l'amitié d'Auguste, il accumulait très habilement et sans se compromettre, un patrimoine gigantesque, et pour le moment, d'accord avec Licinus, il pressurait les Gaulois pour remplir sa caisse en même temps que celle de l'État. Il ne pouvait donc guère être bien vu des Gaulois. Pour cette raison, à cause aussi de la soudaineté de l'attaque et enfin peut-être de quelque erreur qu'il commit, Lollius ne sut pas repousser les envahisseurs au delà du Rhin; il fut battu dans différentes rencontres, perdit une aigle de la cinquième légion, et à la fin, effrayé, il envoya demander du

(1) Dion (LIV, 19) nous dit qu'Auguste prit le parti de quitter Rome pour ne pas assister à la violation continuelle de ses lois. Mais il dit ensuite qu'il partit après avoir envoyé Agrippa en Syrie et qu'il emmena avec lui Tibère, bien qu'il fût préteur. Ceci nous donne à croire qu'il partit, lorsqu'il eut connaissance des révoltes qui avaient éclaté et de l'invasion germanique en Gaule où Tibère fut en effet nommé *legatus*. Autrement on ne s'expliquerait pas pourquoi il avait emmené Tibère de Rome, puisque, étant préteur, il devait y rester. Les deux versions se concilient facilement : Auguste était déjà disposé à partir ; il profita donc bien vite des révoltes et de la guerre germanique qui justifiaient assez bien son départ aux yeux du public.

secours à Auguste. Il fallait que le fils de César accourût aussitôt pour écarter le péril germanique qui renaissait, et pour maîtriser les Gaules turbulentes (1)!

Ces nouvelles durent un instant à Rome et en Italie détourner l'esprit public des questions intérieures et des scandaleux procès d'adultère. Un nouveau Vercingétorix n'allait-il pas paraître en Gaule, alors que la moitié des provinces européennes était menacée de la guerre? D'autre part Auguste, encore tout rayonnant du glorieux accord conclu avec les Parthes, devait se demander quelles seraient les répercussions de cette crise européenne en Orient, où l'équilibre ne se maintenait que par miracle. Qu'arriverait-il si Phraatès profitait de l'occasion favorable et des embarras d'Auguste pour reprendre l'Arménie? Les dieux semblaient vraiment donner par les faits mêmes une réponse ironique aux poétiques invocations du *Carmen saeculare*. Par bonheur, auprès d'Auguste il y avait Agrippa; et les deux *principes* purent prendre rapidement les dispositions nécessaires. On reconnut que, dans un moment aussi dangereux, il fallait que le fils de César se rendît en Gaule; son nom seul produirait une grande impression dans la guerre, et vaudrait plusieurs légions. Agrippa au contraire irait en Orient pour maintenir le calme par sa présence, et si sa présence ne suffisait pas, par son bras, tandis qu'Auguste rétablirait l'ordre en Europe. Rome et l'Italie seraient confiées à Statilius Taurus, nommé par le sénat *praefectus urbi* à la mode antique (2); Publius Silius, le gouverneur de l'Illyrie, qui marchait déjà contre les Pan-

(1) Dion, LIV, 20; Velléius Paterculus, II, 97. Le passage de Velléius Paterculus se rapporte certainement à cette invasion, et confirme la version de Dion, bien qu'il ne soit pas à sa place.

(2) Dion, LIV, 19.

Ainsi au commencement de l'année 41, Octave semblait se trouver dans une situation sans issue. Il ne pouvait éviter un danger que pour en courir un autre. Il devait ou satisfaire les appétits farouches des vétérans impitoyables, en irritant profondément les classes aisées, ou provoquer la colère des vétérans sans s'attirer aucune sympathie, s'il essayait de donner une demi-satisfaction aux uns et aux autres. Cependant Antoine avait conduit l'armée en Grèce et y était resté jusqu'au commencement du printemps; puis, pensant qu'il n'avait pas besoin de forces militaires importantes pour sa mission, il avait nommé Lucius Marcius Censorinus gouverneur de la Grèce et de la Macédoine (1), et il était allé en Orient, mais ce n'était pas seulement pour y perdre son temps dans une débauche effrénée, comme le prétendent beaucoup d'historiens modernes, qui suivent trop aveuglément les récits superficiels des anciens. A peine arrivé en Bithynie, il s'était vu assiégé par un nombre infini de députations envoyées par les villes et par tous les États de l'Orient, et qui venaient pour se justifier, ou pour demander la récompense de leur fidélité, ou pour se plaindre de quelque tort qui leur avait été fait; et il avait dû s'enfoncer dans la forêt sauvage des intrigues dynastiques, des rivalités municipales, et des coteries politiques de l'Orient; favorisant les uns et persécutant les autres pour se créer un parti politique, pour rétablir l'ordre et pour tirer de l'argent de tout le monde (2). Mais dans cette politique orientale qui fatiguait Rome depuis deux siècles, il n'imita ni l'autoritarisme méthodique et expéditif des

(1) Plutarque, *Ant.*, 23-24. Censorinus n'était pas gouverneur de la Grèce seulement, comme le dit Plutarque, mais aussi de la Macédoine. Voy. *C. I. L.*, I, p. 461.
(2) Plutarque *Ant.*, 24.

premiers proconsuls et des ambassadeurs envoyés dans les cours d'Asie, ni la netteté de vues et l'énergie de Sylla, ni la hâte et l'audace de Lucullus, ni la dignité tout extérieure de Pompée, ni non plus l'habileté, la sûreté et la célérité de César. Après la victoire définitive de Philippes, l'ancien lieutenant de César revenait, en l'exagérant encore, à son ancienne nature inégale, prime-sautière et voluptueuse d'homme intelligent, mais peu volontaire, qui comprenait vite les choses et prenait vite un parti, mais qui tombait aussi dans les exagérations, qui oubliait et se trompait facilement. En Orient Antoine se précipita donc dans les plaisirs et dans les entreprises, faisant et défaisant tout à la hâte, se laissant tromper par de nombreux intrigants, hommes et femmes, mêlant les faveurs personnelles aux actes politiques, et subordonnant souvent l'intérêt politique aux caprices de son tempérament bizarre. Il y a une discipline du pouvoir non seulement pour celui qui obéit, mais aussi pour celui qui commande, et qui consiste surtout dans l'obligation de s'abstenir d'actes, innocents en eux-mêmes, mais qui diminuent le prestige de celui qui doit commander aux autres. Les vieux Romains la connaissaient bien; mais cet aristocrate généreux, aimant le plaisir, et qui avait toujours vécu au milieu des révolutions, ne tarda pas à se détourner de cette discipline, maintenant qu'il était devenu, comme Alexandre, maître suprême de l'Orient. Il ne chercha pas à inculquer autour de lui du respect, ni à récompenser l'obéissance, ni à réprimer l'insubordination; il ne voulut pas s'entourer de serviteurs obéissants et dociles, mais de joyeux compagnons, qu'il aimait à encourager dans leurs plaisanteries, en leur permettant avec lui toute liberté, comme s'ils avaient été ses égaux. Les orientaux, qui n'avaient guère vu de proconsuls

aussi tolérants, ne tardèrent pas à en profiter, et une foule d'intrigants et d'aventuriers indigènes s'insinuaient auprès de lui et gagnaient ses bonnes grâces (1). Toutefois, même au milieu de ce désordre, Antoine prit certaines décisions importantes. Persuadé par Hérode, fils d'Antipater, premier ministre de Hircanus, ethnarque de Palestine, à l'aide d'une grosse somme d'argent, il ordonna à Tyr de restituer les régions conquises (2); Antoine donna aussi des ordres pour assembler une flotte de deux cents navires; il se rendit à Ephèse, où il imposa à la province d'Asie un tribut de dix ans qui devait être payé en deux ans; il pardonna à quelques illustres fugitifs qui s'étaient réfugiés en Asie après la bataille de Philippes, comme le frère de Cassius; mais il fit mettre à mort tous les conjurés qui furent pris; il fixa encore certains points de politique orientale (3). Puis, accompagné d'une troupe de bouffons, de danseurs et de musiciens qu'il payait grassement, il entreprit un voyage à travers la Phrygie, la Galicie, la Cappadoce, prenant part à des fêtes et à des festins, cherchant partout de l'argent, remaniant la carte politique de l'Orient (4), prenant aux souverains, quand elles étaient belles, leurs femmes et leurs concubines (5). Mais il recueillait plus d'hommages que d'argent. Brutus et Cassius avaient en effet déjà pris une grande partie des capitaux accumulés, qui étaient maintenant entre les mains des soldats, ou dans les caisses des questeurs, dans les bagages des troupes ou dans les maisons des soldats congédiés, ou que les cavaliers

(1) PLUTARQUE, *Ant.*, XXIV.
(2) JOS., *A. J.*, XIV, 12.
(3) APPIEN, *B. C.*, V, 4-5.
(4) APPIEN, *B. C.*, V, 7.
(5) PLUTARQUE, *Ant.*, 24.

thraces, macédoniens et gaulois avaient emportés chez eux, quand on les avait congédiés (1). Sur ce point donc si important son entreprise échouait. Arrivé enfin à Tarse, il lui arriva une des aventures les plus importantes, mais aussi les plus obscures de sa vie; il y rencontra Cléopâtre. Les historiens de l'antiquité, qui n'ont fait de l'histoire des douze dernières années d'Antoine qu'un roman d'amour, ont raconté d'une façon dramatique cette rencontre. Le triumvir, qui avait alors quarante ans, aurait envoyé à la reine d'Égypte l'ordre de venir à Tarse pour se disculper de l'accusation d'avoir favorisé Cassius; et la terrible femme, ayant comparu devant le vainqueur de Philippes, l'aurait séduit et lui aurait fait perdre la tête. Mais il n'est d'abord pas bien sûr qu'Antoine ait intimé à Cléopâtre l'ordre de venir à Tarse pour se disculper; et il serait aussi possible que Cléopâtre se soit rendue auprès d'Antoine, ou spontanément, ou sur le conseil des amis du triumvir (2). Quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle alla à sa rencontre à Tarse, avec une pompe dont les historiens de l'antiquité ont fait les plus belles descriptions, et que non seulement elle fut pardonnée, mais qu'elle obtint encore d'Antoine la promesse de l'aider à consolider en Égypte son pouvoir que les derniers événements avaient un peu ébranlé, et, en insistant beaucoup, de venir passer l'hiver à Alexandrie (3).

(1) Ce qui prouve que les tributs imposés en Orient donnèrent peu d'argent, ce sont non seulement les anecdoctes que raconte Plutarque, *Ant.*, 24, mais aussi ce fait qu'Antoine, comme nous le verrons, n'avait pas d'argent au moment de la conclusion du traité de Brindes.

(2) C'est là la version de Plutarque, *Ant.*, 25. Appien, *B. C.*, V, 8 est d'un autre avis.

(3) Appien, *B. C.*, V, 9.

Au milieu de tant d'affaires, de projets et de plaisirs, il n'est pas surprenant qu'Antoine ait prêté peu d'attention aux nouvelles qui venaient d'Italie. La situation sans doute lui apparaissait de loin moins grave qu'elle n'était en réalité. Il se rendit donc en Syrie, où en peu de temps et sans beaucoup de peine il détrôna les petits princes usurpateurs et reçut la soumission des petites garnisons que Cassius avait laissées. Mais cette indifférence d'Antoine, au lieu de faciliter l'apaisement du conflit entre Fulvie, son frère et Octave, le fit éclater avec une plus grande violence. Quand Fulvie s'aperçut que son mari oubliait l'Italie, qu'il passait son temps dans les fêtes et en compagnie des reines de l'Orient, et que son voyage dans ce pays durait beaucoup plus qu'elle n'avait pensé, elle craignit que sa puissance à Rome ne vînt à faiblir; et poussée plutôt par l'ambition que par la jalousie, elle n'eut plus qu'une idée : se mettre d'accord avec Lucius et susciter de si grands désordres qu'Antoine fût obligé de reporter son attention sur l'Italie (1). Dans une situation si troublée, le projet n'était pas difficile à exécuter, pour deux personnes violentes et téméraires, comme Fulvie et Lucius, avec un adversaire aussi incertain et aussi timide que l'était Octave. Octave, en effet, au commencement de l'été, avait fait proposer à Lucius par des députations de vétérans un accord qui fut conclu à Téanum, et par lequel il acceptait de ne distribuer des terres qu'aux soldats ayant combattu à Philippes (2). Mais Lucius et Fulvie ne s'en étaient montrés que plus courroucés (3); ils avaient trouvé différents

(1) Appien, *B. C.*, V, 19.

(2) Appien, *B. C.*, V, 20; c'est peut-être à cet accord qu'il y a une allusion vague dans Dion, XLVIII, 10.

(3) Dion, XLVIII, 10.

prétextes pour ne pas tenir leurs engagements (1); et, comme s'ils avaient à redouter de nouvelles embûches à Rome, ils étaient partis pour Préneste (2) avec leurs amis; ils avaient écrit à Antoine pour lui dire que son prestige était menacé (3), puis ils avaient repris le projet dans lequel Antoine avait échoué en 44 : d'établir la puissance unique de Marc Antoine et de sa famille, en écrasant Octave dans une guerre civile. Pour atteindre ce but, Fulvie et Lucius espéraient pouvoir se servir des onze légions d'Antoine qui étaient dans la vallée du Pô et en Gaule, sous le commandement de Calénus, de Ventidius Bassus et d'Asinius Pollion. Octave ne pouvait leur opposer que dix légions, dont six étaient en Espagne sous le commandement de Salvidiénus (4); et il ne pouvait, dans des circonstances aussi menaçantes, contraindre Lépide à lui céder ses trois légions. Il s'était au contraire réconcilié avec lui en lui promettant qu'il aurait la province d'Afrique (5). Toutefois il n'est pas douteux que Calénus, Ventidius et Asinius répondirent aux avances de Lucius et de Fulvie en leur conseillant la prudence (6). Toute cette agitation

(1) Appien, *B. C.*, V, 20-21.
(2) Dion, 48, 10; Appien, *B. C.*, V, 21.
(3) Appien, *B. C.*, V, 21.
(4) Appien, *B. C.*, V, 24.
(5) En réalité Dion, XLVIII, 20, place cette réconciliation avec Lépide un peu plus tard; mais il me semble probable que les premiers pourparlers aient commencé à ce moment-là, et qu'Octave, pour l'engager à faire bonne garde à Rome, lui ait fait entrevoir la possibilité de cette restitution.

(6) Il n'y a pas trace de ces pourparlers ni de ces conseils dans les historiens, mais il me paraît nécessaire de les supposer pour expliquer les levées que fit Lucius et la révolte qu'il prépara dans les villes d'Italie, en se donnant de plus en plus comme le défenseur des intérêts des conservateurs. Si Lucius et Fulvie avaient été sûrs d'être aidés par les généraux d'Antoine, ils n'auraient pas eu recours à ces expédients téméraires

avait entravé la fondation des colonies et les distributions de terres; les soldats sous les armes aussi bien que les vétérans déjà congédiés désiraient le maintien de la paix entre les deux triumvirs; il serait donc imprudent de provoquer une guerre civile en faveur des propriétaires et contre les vétérans, maintenant que la force de leur parti reposait sur l'armée. Certains amis d'Antoine, tels que Balbatius, y étaient même tout à fait opposés (1). Aussi Octave, qui voulait la paix, put facilement amener de nouveau les vétérans à s'interposer. Deux anciennes légions d'Antoine, qui avaient reçu des terres dans les environs d'Ancône, envoyèrent une ambassade à Octave et à Lucius, pour leur manifester le commun désir des armées que la paix ne fût pas troublée. Octave se déclara prêt à soumettre le différend à l'armée elle-même, et il ajouta qu'il était l'ami de Marc Antoine; les députations constituèrent ce que nous appellerions un jury et invitèrent Octave et Lucius à venir exposer leurs arguments et entendre le jugement rendu : l'endroit choisi était la petite ville de Gabies, située à moitié chemin entre Préneste et Rome, qui, ensevelie maintenant sous des champs de blé, laisse voir encore les ruines d'un temple. Les vétérans vinrent en effet en foule à Gabies, le jour fixé; on plaça sur le forum les sièges des juges, et deux autres sièges, l'un pour Octave, l'autre pour Lucius. Mais Octave seul se rendit à la réunion (2).

Lucius ne vint pas, et justifia son absence en accusant Octave de lui avoir tendu des embûches sur la

qui n'avaient d'autre but que de causer assez de désordre et de danger pour que les généraux fussent obligés d'intervenir.

(1) Appien, *B. C.*, V, 31.

(2) Appien, *B. C.*, V, 23; Dion, XLVIII, 12.

route de Gabies (1). En réalité, Fulvie et lui désormais ne se souciaient plus ni des généraux d'Antoine ni des vétérans. Encouragés par le peu de conservateurs qui survivaient dans le sénat et l'ordre équestre, encouragés par les dispositions très favorables des villes d'Italie, Lucius et Fulvie s'imaginaient qu'ils viendraient facilement à bout, avec des promesses, des soldats récalcitrants, et ils avaient décidé de s'efforcer d'enlever à Octave ses provinces, de susciter une révolte générale des villes d'Italie et de recruter une armée de six légions, parmi les jeunes gens inoccupés qui étaient si nombreux, parmi les artisans qui s'étaient enfuis de Rome, et les petits propriétaires qui avaient tout perdu, et ne savaient plus que faire pour vivre. L'ancien gouverneur de l'Afrique, Sextius, fut incité à préparer une révolte contre Fangon, le nouveau gouverneur nommé par Octave, et qui était un ancien centurion de César (2); Boccus, roi de Mauritanie, semble avoir été engagé à essayer de s'emparer des provinces espagnoles d'Octave (3); des émissaires furent envoyés partout en Italie pour recruter les six légions, y encourager les levées, persuader aux municipes de donner à Lucius l'argent déposé dans les temples, et préparer la révolte des propriétaires. Nous savons que pour la Campanie ils confièrent cette tâche à ce Tibérius Claudius Néron qui, après avoir servi sous César, avait proposé au sénat, le 17 mars de l'année 44, de le déclarer tyran, et qui s'entendit pour remplir sa mission avec un certain Caïus Velleius, propriétaire aisé de Campanie, ancien

(1) Appien. *B. C.*, V, 23.
(2) Appien, *B. C.*, V, 26; Dion, XLVIII, 21.
(3) Appien, *B. C.*, V, 26; mais cela pourrait être une calomnie ou du moins une exagération des partisans d'Octave.

officier et ami de Pompee (1). Lucius et Fulvie espéraient bien que, quand la révolte et la guerre civile auraient éclaté en Italie, les généraux d'Antoine leur viendraient en aide et écraseraient l'ennemi commun, même sans avoir reçu d'ordres de leur chef lointain. Bientôt les souvenirs de la guerre sociale se réveillèrent dans tous les esprits; tout le monde se demanda si l'Italie allait se soulever, comme à cette époque-là, non plus pour conquérir le droit de cité, mais pour défendre le territoire contre l'avidité des vétérans et pour restaurer la libre république des ancêtres. Les prévisions étaient pessimistes; tout le monde croyait que ce terrible épisode de l'histoire romaine pourrait se renouveler; Octave, lui aussi, le redoutait beaucoup et il n'osait pas réprimer avec fermeté les préparatifs évidents de la révolte et les menées du consul; mais il se bornait à une faible défense — à répudier Clodia, à faire revenir Salvidiénus, à recruter lui aussi des soldats, à prendre de l'argent dans les temples des villes d'Italie (2), et de temps à autre il lançait contre Fulvie de violents épigrammes. Il nous en reste un, qui paraît authentique et qui est très spirituel, mais d'une obscénité si brutale qu'on ne peut même pas le traduire (3). C'est ainsi que vers la fin de l'été les agents de Lucius et ceux d'Octave se disputaient dans les

(1) Velleius, II, 75 et 76. Le passage est important, parce qu'il nous laisse entrevoir les intrigues secrètes de cet épisode, et il nous démontre que, en réalité, on essaya de préparer une révolte *eorum qui perdiderunt agros*. Très probablement, la Campanie ne fut pas le seul pays où on ourdit de telles intrigues, et nous connaissons ceci simplement parce que l'historien a voulu parler de son aïeul.

(2) Appien, *B. C.*, V, 27; Dion, XLVIII, 13.

(3) Martial, XI, 20. Toutefois Weichert et Drumann le considèrent comme apocryphe; Gardthausen, au contraire, le croit authentique.

villes les jeunes gens, les vétérans et les trésors des temples (1). C'était en vain que l'on avait supprimé après Philippes onze légions, puisque l'on faisait de nouvelles levées; le plus grand nombre des vétérans, même ceux d'Antoine, accouraient pour se mettre au service d'Octave (2); les propriétaires dépouillés de leurs biens se mettaient au contraire au service de Lucius, qui avait pour lui très manifestement le gros de la population (3); personne ne se demandait comment on payerait toutes les troupes. Des rixes sanglantes survenaient souvent entre les deux partis (4). La situation devint bientôt si menaçante que les vétérans de plusieurs colonies envoyèrent des ambassadeurs à Antoine en Orient pour lui demander de venir sans tarder rétablir la paix (5). Mais Octave hésitait toujours et faisait une dernière tentative pour un accord, en envoyant à Préneste une députation de sénateurs et de chevaliers (6). Cette fois encore il échoua.

A la fin cependant, encouragé par l'incertitude dans laquelle se trouvaient les généraux d'Antoine, Octave se résolut à agir, et pour faire un exemple, il se tourna vers une des nombreuses villes où les émissaires de l'ennemi intriguaient le plus contre lui (7). C'est à ce

(1) Appien, *B. C.*, V, 27.
(2) Voy. Appien, *B. C.*, V, 31.
(3) Appien, *B. C.*, V, 27.
(4) Appien, *B. C.*, 5, 27.
(5) Appien, *B. C.*, V, 52, dit qu'Antoine retint pendant l'hiver à Alexandrie les ambassadeurs des colonies: τοὺς πρέσβεις..... τοὺς ἀπὸ τῶν χληρουχιῶν. Il n'est pas auparavant question de l'envoi de ces ambassadeurs. Il est probable qu'il les garda pendant l'hiver, parce qu'ils arrivèrent à la fin de la saison de la navigation. Ils étaient sans doute partis au commencement de l'automne.
(6) Appien, *B. C.*, V, 28. — Dion, XLVIII, 11, place cette ambassade avant le jugement de Gabies.
(7) Dion, XLVIII, 13. Je suppose que ce fut cette raison qui fit agir Octave; mais l'histoire de cette guerre est très obscure.

moment qu'apparaît pour la première fois son jeune ami Agrippa, dont jusque-là on sait seulement qu'il avait accompagné Octave partant d'Apollonie, et qu'il avait été au nombre des accusateurs des conjurés. Il devait être préteur l'année suivante, et Octave lui donna le commandement d'une armée. L'automne venu, Octave laissa à Rome Lépide à la tête de deux légions et essaya de prendre Norcia par surprise. Mais il ne réussit pas et fut obligé d'en faire le siège ; comme ce siège se prolongeait, il se tourna sur Sentinum, où il ne réussit pas mieux. Ces insuccès encouragèrent Lucius, qui à son tour voulut prendre l'offensive et tenter un coup audacieux qui devait probablement être le signal de la révolte dans toute l'Italie. S'étant entendu avec ses partisans il se jeta avec quelques troupes et à l'improviste sur Rome, sans que Lépide, par faiblesse ou parce qu'il était mécontent d'Octave, cherchât à l'arrêter (1). Arrivé sur le forum, il fit un grand discours où il déclara qu'il était le défenseur des idées républicaines si chères aux classes aisées ; il dit qu'il combattait pour détruire le triumvirat, qui n'avait plus sa raison d'être depuis la défaite de Brutus et de Cassius, et pour rétablir la république ; il prétendit que son frère Marc Antoine était prêt à déposer le pouvoir et qu'il se contenterait d'être nommé consul. Puis il fit déclarer Octave ennemi public (2). Mais à la nouvelle de cette surprise Octave marcha avec des forces sérieuses sur Rome ; et Lucius, qui n'aurait pas pu résister, en sortit et retourna auprès de son armée, qui était concentrée nous ne savons où (3). C'est de cette façon étrange et confuse que commença cette guerre. Malheureusement

(1) Appien, *B. C.*, V, 30 ; Dion, XLVIII, 13.
(2) Appien, *B. C.*, V, 30 ; Dion, XLVIII, 13.
(3) Dion, XLVIII, 13.

le récit de toute la guerre est si incomplet et si obscur dans les historiens de l'antiquité, que je n'ai pas réussi à le reconstituer d'une façon compréhensible. On se rend compte seulement qu'à un certain moment Lucius Antonius se mit en campagne avec six légions nouvellement recrutées sur la via Cassia pour aller à la rencontre de Salvidiénus qui, suivi d'Asinius et de Ventidius, revenait lentement de la Gaule, mais qu'Agrippa, par des manœuvres habiles, réussit à déjouer ses calculs, et obligea Lucius à s'enfermer vers la fin de l'automne à Pérouse, où Octave vint l'assiéger. Fulvie resta à Préneste, d'où elle pressait Ventidius, Asinius et Calénus de venir avec leurs légions au secours de Lucius et cherchait à hâter la révolte dans les villes d'Italie. Le dé était jeté. Lucius et Fulvie pouvaient croire que les villes d'Italie allaient s'insurger, et que les généraux d'Antoine, n'hésitant pas plus longtemps, allaient en finir avec Octave.

Mais l'Italie ne se révolta pas, et les généraux d'Antoine ne vinrent pas au secours. Ce fut en vain que Tibérius Claudius Néron (1) poussa en Campanie les propriétaires à prendre les armes, et qu'il tenta même de soulever les esclaves; ce fut en vain aussi que Fulvie et les amis d'Antoine s'efforcèrent en Campanie et dans d'autres régions de changer en une fureur guerrière les protestations larmoyantes des propriétaires dépouillés et les platoniques aspirations républicaines de la classe aisée. Les temps avaient bien changé depuis la guerre sociale; l'aisance, la culture, ce qu'on appelle la civilisation, en affinant ces classes, les avaient aussi amollies; elles ne savaient plus manier

(1) Suétone, *Tib.*, 4 . il prétend que Tibérius Claudius Néron était à Pérouse, mais cela est démenti par Velleius, II, 75.

les armes; elles s'occupaient du commerce et des études plutôt que de la guerre. Après s'être longuement lamentées sur les violences qu'elles avaient subies, elles aimèrent mieux, au moment décisif, se résigner que de risquer le peu qui leur restait (1). Lucius Antonius demeura sur les hauteurs de Pérouse, au milieu de la vaste nation tranquille, comme le champion solitaire d'une cause qui ne trouvait pas de soldats; la torche qu'il avait allumée là-haut pour donner à l'Italie le signal de l'insurrection brûla lentement, se consuma, s'éteignit, sans avoir fait s'allumer de colline en colline, de plaine en plaine d'autres feux pour la révolte. Agrippa, auquel Octave avait confié le haut commandement de son armée, put pendant les mois de décembre et de janvier construire de grands retranchements autour de Pérouse, enserrer la ville de toute part, malgré les sorties vigoureuses et continuelles de Lucius; il eut le temps de l'affamer avant que la révolte tant redoutée n'éclatât derrière lui. La guerre de Pérouse ne fut qu'une parodie mesquine de la guerre sociale. Mais si l'Italie ne se levait pas pour venir au secours du turbulent démagogue qui s'était métamorphosé trop vite en chef des conservateurs, les généraux d'Antoine, qui disposaient de quatorze légions (les onze anciennes et les trois nouvelles de Plancus), allaient-ils laisser écraser le frère de leur chef par une petite armée de sept légions? Cependant, bien que la situation de Pérouse en janvier et février

(1) Voy. Jullian, *C. P.*, I, p. 20-21 : il fait observer justement que beaucoup d'historiens n'ont pas vu quelle était l'importance de cette guerre; mais il me semble aussi que la résistance de l'Italie fut moins grande qu'il ne le dit; le pays en réalité demeura tranquille; il n'a été relaté que très peu de désordres pendant le siège de Pérouse.

devint tous les jours plus critique, Calénus ne quitta pas la Gaule; Asinius, Ventidius et Plancus s'approchèrent de Pérouse, mais sans faire aucun effort sérieux pour délivrer Lucius (1). Ils étaient dans une situation toute semblable à celle où s'étaient trouvés Octave et Hirtius sous les murs de Modène, quand ils étaient venus pour délivrer Décimus Brutus : ils étaient peu sûrs de leurs soldats, ne sachant pas comment cette guerre serait interprétée; ils n'approuvaient pas la folle politique de Lucius et de Fulvie qui, alors que le pouvoir reposait sur la fidélité des légions, s'engageaient dans une guerre dont le but était de retirer aux vétérans leurs récompenses. Dans de telles conditions, Fulvie elle-même ne pouvait les faire aller de l'avant; il aurait fallu pour les entraîner que le vainqueur de Philippes envoyât des ordres ou qu'il vînt commander en personne. Mais Antoine n'envoya pas d'ordres et ne vint pas non plus. Tandis que son frère et son armée souffraient de la faim dans les murs de Pérouse, s'étant rendu ce même hiver-là à Alexandrie, après avoir chassé sans difficulté les petits princes de la Syrie, il s'amusait dans le palais royal, prenait part aux fêtes et aux divertissements, ne portant plus les insignes de proconsul, mais vêtu à la grecque, comme un particulier, l'hôte et l'amant de la reine d'Égypte (2). Le grand danger s'évanouit aussi d'une façon à laquelle personne ne s'attendait. Dans les premiers jours de mars, Lucius, qui n'avait plus de vivres, se rendit; Octave, qui ne voulait pas irriter Marc Antoine, le traita avec bienveillance, le laissa libre, pardonna aussi aux soldats et les invita à passer de son côté.

(1) Appien, *B. C.*, V, 33-35.
(2) Appien, *B. C.*, V. 11.

Cependant la peur qu'il avait eue et le danger qu'il avait couru le laissaient plein de colère; et les vétérans étaient furieux de cette guerre qui avait failli arrêter la distribution des terres. Octave, pour satisfaire les vétérans, pour effrayer l'Italie et l'amener définitivement à se résigner aux confiscations et à la domination des triumvirs, fit mettre à mort les décurions de Pérouse et une partie des sénateurs et des chevaliers qui avaient été faits prisonniers. Parmi eux étaient Caïus Flavius, l'ami de Brutus, et Clodius Bithynicus. La ville devait être mise à sac par les soldats, mais ils n'en eurent pas le temps : un incendie, accidentel à ce qu'il semble, la détruisit auparavant (1).

Et cependant, ironie des choses, entre la fin de l'an 41 et le commencement de l'an 40, le bon Virgile composait sa quatrième églogue « sur le renouvellement du monde », en honneur de son ami Pollion, qui devait être consul en l'an 40, et à qui, sur ces entrefaites, un fils était né. A toutes les époques agitées où la culture se répand, on voit grandir en même temps le désir de connaître la réalité, et des aspirations vers l'au-delà mêlées d'espérances mystiques. La mode était alors à certaines idées stoïques et académiques, qui semblaient s'accorder avec des superstitions étrusques connues depuis longtemps à Rome et avec les traditions religieuses des livres sibyllins, d'après lesquelles le monde devait se renouveler périodiquement. Le « renouvellement du monde » était un sujet favori de conversation, et l'aruspice Volcatius en avait vu le présage dans la comète qui était apparue aux jeux célébrés en l'honneur de la Victoire de César en 44. Virgile

(1) Au sujet des *arae perusinae*, épisode obscur et terrible, voy. GROEBE, App. à Drumann, 2, p. 474 et suiv.

profita de la naissance de cet enfant et du consulat de Pollion pour mettre en vers mélodieux ces vagues idées philosophiques et religieuses, pour prédire qu'avec le consulat de Pollion commencerait une ère de paix, d'ordre et de justice, pendant laquelle vivrait cet enfant. Mais hélas ! la réalité répondait aux prophéties du poète par les massacres et l'incendie de Pérouse.

La fin de l'aristocratie romaine semblait devoir amener avec elle la fin de l'Italie et de l'empire. Il n'y avait plus dans tout l'empire qu'une force organisée : les légions ou, pour mieux dire, les bandes de pillards qu'on continuait par habitude à appeler des légions. Leurs chefs, maîtres du monde en apparence, étaient en réalité les esclaves des soldats. Sous le régime de violence et de rapine, tout se décomposait avec une effrayante rapidité : la richesse privée et publique, les lois, les traditions, les institutions. Seule la littérature était en progrès. Quelques poètes et prosateurs admirables se formaient dans cet immense désordre. Mais les grands poètes ne suffisent pas pour tenir uni et pour gouverner un empire. Seul, un homme commençait à se dire qu'il fallait faire quelque chose pour sortir de cette situation désastreuse et pour dominer la dissolution universelle. C'était Antoine, que les historiens anciens accusent de n'avoir plus pensé, après Philippes, qu'à Cléopâtre. Il étudiait les plans de la guerre de Perse dressés par César et dont il s'était emparé la nuit du 15 mars, et il se disait, comme César, que seul le conquérant de la Perse aurait, à son retour, assez d'argent et de gloire pour être le maître de la situation.

FIN DU TROISIÈME VOLUME

nones et les Noriques, pour les repousser de l'Istrie, se replierait, quand l'Istrie serait délivrée, dans la vallée du Pô et irait combattre les peuples révoltés des Alpes (1).

Ainsi fut fait. Le sénat approuva tout. Agrippa partit pour l'Orient emmenant avec lui Julie (2), malgré l'ancienne défense renouvelée par Auguste. Il ne paraissait peut-être pas prudent, après l'approbation de la *lex de adulteriis*, de la laisser à Rome, loin de son mari et de son père, et tout à fait libre de recevoir les hommages et d'écouter les fades propos de l'inutile et très élégant Sempronius Gracchus. Peut-être aussi Agrippa avait-il hâte de combler le vide fait dans sa famille par les adoptions d'Auguste. Auguste de son côté, après avoir inauguré le temple du dieu Quirinus (3), prit avec lui Tibère qui, cette année-là, était préteur (il avait fait autoriser par le sénat son frère Drusus à remplir ses fonctions), pour avoir avec lui un jeune homme dans l'intelligence et la sagesse de qui il avait pleine confiance (4). Mais quand il arriva en Gaule, le nom de César avait déjà rejeté les Germains au delà du Rhin. Auguste trouva la Gaule débarrassée des envahisseurs et aux prises avec le seul Licinus, plus terrible du reste que les envahisseurs.

(1) Dion, LIV, 20 : Pour ce qui concerne Publius Silius et son proconsulat de l'Illyrie, voy. *C. I. L.*, III, 2973.

(2) Nous savons que Julie alla en Orient avec Agrippa, non seulement par des inscriptions en son honneur et par son identification avec des divinités locales, dont nous parlerons dans le second volume, mais par une anecdote qui se trouve dans *F. H. G.*, III, 3350. (Müller.)

(3) Dion, LIV, 19.

(4) *Id.*, LIV, 19.

(5) *Id.*, LIV, 20.

TABLE DES MATIÈRES

I

LE MYTHE D'AUGUSTE

II

ROME ET L'ÉGYPTE

VI

« ARMENIA, CAPTA, SIGNIS RECEPTIS »

VII

LES GRANDES LOIS SOCIALES DE L'AN 18 AVANT JÉSUS-CHRIST

VIII

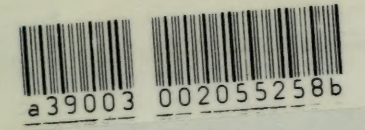
LES « LUDI SAECULARES »



PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

8, rue Garancière


a39003 002055258b

